This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 984,561

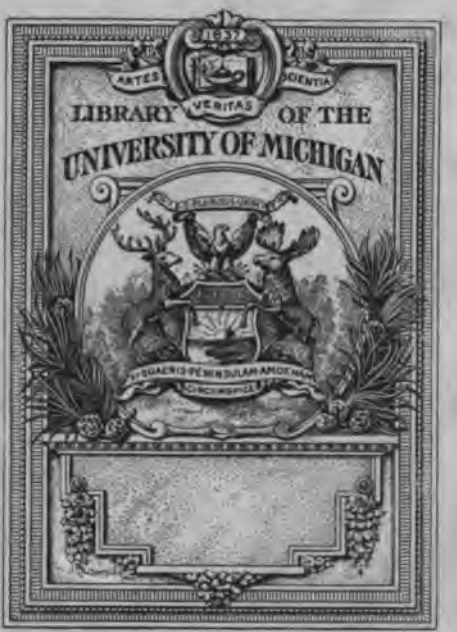
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

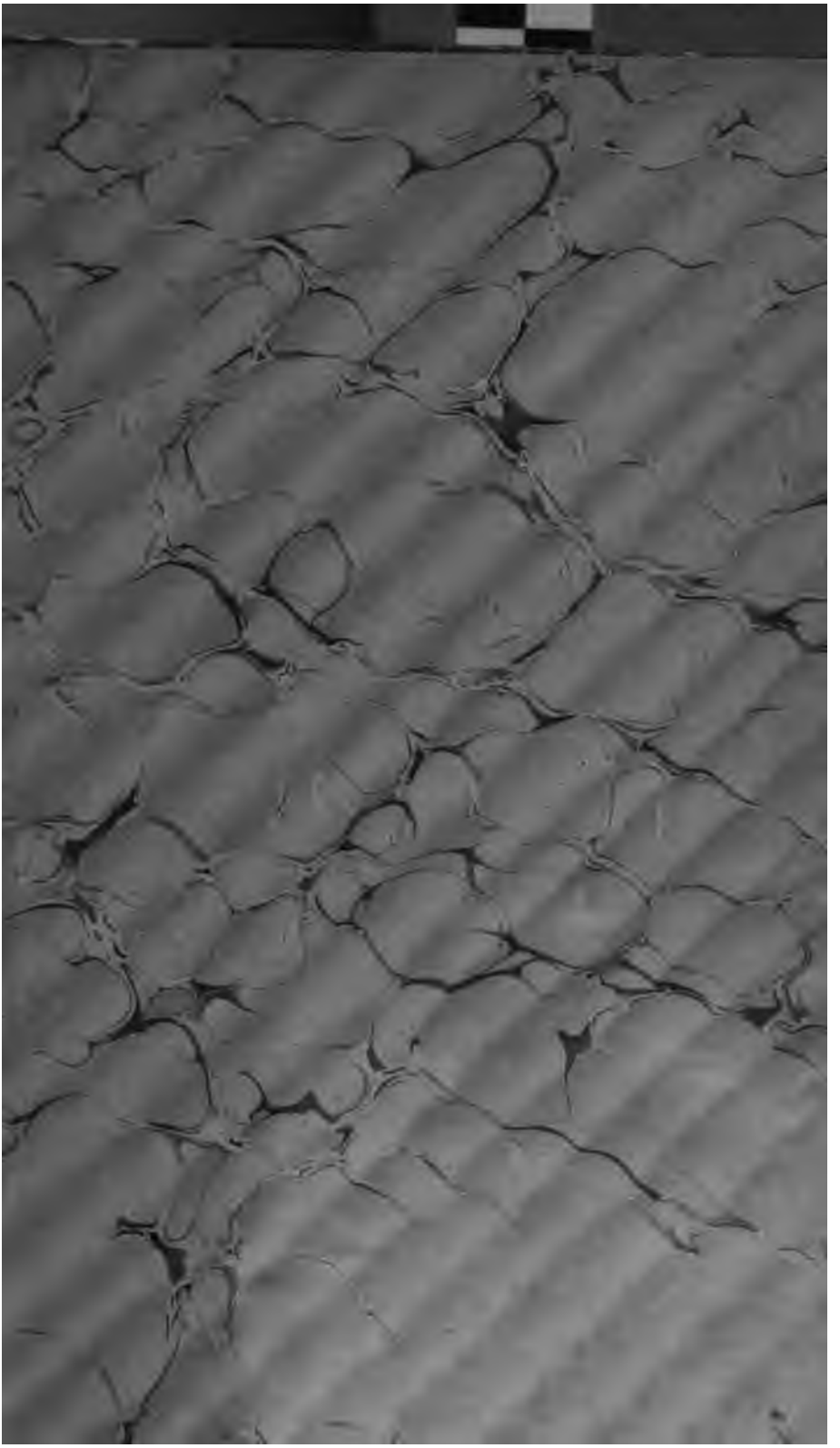

940.
A38
Q2

LE MUSÉE

DE LA

CONVERSATION

LE MUSÉE
DE LA
CONVERSATION

RÉPERTOIRE DE CITATIONS FRANÇAISES
DICTONS MODERNES
CURIOSITÉS LITTÉRAIRES, HISTORIQUES ET ANECDOTIQUES

AVEC UNE INDICATION PRÉCISE DES SOURCES

PAR

Roger ALEXANDRE

QUATRIÈME ÉDITION

COMPRENANT

« LES MOTS QUI RESTENT »

ET DE NOMBREUX ARTICLES NOUVEAUX

La deuxième édition a été honorée d'une mention par l'Académie française (concours de Jouy, 1895).

PREMIÈRE PARTIE

Lettres A à J

PARIS (IIe)

LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

1902

Tous droits réservés.

AUX LECTEURS

DE LA QUATRIÈME ÉDITION

Dans l'Avertissement de notre première édition, et dans la Préface des *Mots qui restent*, qu'on trouvera plus loin, nous nous sommes suffisamment expliqué sur le but que nous nous sommes proposé en écrivant cet ouvrage. Nous n'y reviendrons pas aujourd'hui. Nous dirons seulement quelques mots des éléments dont se compose cette nouvelle édition.

Elle comprend, outre tous les articles de la troisième édition, quelques-uns de ceux qui figuraient dans les deux premières, et que des critiques nous ont reproché d'avoir supprimés. Nous y avons ajouté le contenu de notre volume *les Mots qui restent*, et de nombreux articles nouveaux qui, pour la plupart, ont été publiés dans les suppléments littéraires du *Gaulois*.

Beaucoup d'anciens articles ont été corrigés ou complétés. De plus, nous avons ajouté à cette édition une *Bibliographie des principaux ouvrages relatifs aux citations françaises*.

Les dimensions de notre recueil se sont donc accrues cette fois encore d'une manière importante.

Quand on a eu l'imprudence de s'engager dans un travail de ce genre, on se trouve en quelque sorte pris dans un engrenage ; on est désormais condamné, par une inéluctable fatalité, à l'améliorer et à l'augmenter sans cesse, avec cette pensée, d'ailleurs absolument chimérique, d'en faire un tout à peu près complet. C'est ce que M. Jules Guillemot exprimait très justement, en présen-

291338

tant *les Mots qui restent* à ses lecteurs du *Messager de Paris* (3 avril 1901) :

« Les ouvrages de cette sorte, disait-il, ne finissent jamais, et ceux qui les éditent se mettent au cou une chaîne qui les tient toute leur vie. On ne sait plus alors *si le livre appartient à l'homme, ou si c'est l'homme qui appartient au livre.* »

On ne saurait mieux dire.

Puisse le public nous rendre cette chaîne plus légère à porter en reconnaissant les efforts que nous ne cessons de faire pour nous montrer de plus en plus digne de sa faveur.

R. A.

Août 1902.

ERRATA

Le lecteur est prié de faire lui-même sur son exemplaire les corrections suivantes :

Page 26, ligne 7, *au lieu de :* Joseph, Alexandre de Ségur, *lisez :* Joseph Alexandre de Ségur.

— 61, 12e ligne av.-dern., *au lieu de :* evenir, *lisez :* revenir.

— 110, 5e ligne av.-dern., *au lieu de :* scène II, *lisez :* scène III.

— 151, ligne 14, *au lieu de : et la belle Jeanneton, lisez : et de la belle Jeanneton.*

— 186, ligne 13, *au lieu de :* serait à vérifier sur l'origine, *lisez :* serait à vérifier) sur l'origine...

— 215, 2e ligne av.-dern., *au lieu de :* Cléopâtre, *lisez :* Cléopatre.

— 284, 6e ligne av.-dern., *au lieu de :* Alix, *lisez :* Allix.

— 350, 4e ligne av.-dern., *au lieu de :* Dubosc-Montandre, *lisez :* Dubosc Montandré.

— 428, ligne 18, *au lieu de : c'est immmense ! lisez : c'est immense !*

— 457, ligne 10, *au lieu de :* La Grange, *lisez :* Le Gendre.

— 650, ligne 20, *au lieu de :* rue de Bondy, *lisez :* rue du Bouloy.

— 652, ligne 8, *au lieu de :* regarde ce qui nous reste, *lisez :* regarde ce qui reste.

AVERTISSEMENT

DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Nous présentons ici au public, sous un titre que quelques-uns reconnaîtront, un ensemble d'articles dont une partie a paru depuis deux ans dans les suppléments littéraires du *Figaro*.

Nous expliquerons d'abord en quelques mots la pensée qui nous a dirigé dans la composition de ce recueil.

On rencontre journellement, dans les lectures ou dans la conversation, non seulement des citations dont la source est supposée connue de tous, mais un nombre illimité de phrases courantes et expressions qui ont reçu un sens spécial, on pourrait dire un supplément de sens, des faits ou des ouvrages qui les ont rendues proverbiales.

C'est même là, soit dit en passant, une des raisons pour lesquelles il est si difficile de transporter un texte d'une langue dans une autre sans lui faire perdre une part notable de son charme ou de son mérite littéraire.

Sans doute, tant que ces vestiges de toutes sortes appartiennent encore à l'actualité immédiate, ils peuvent dans bien des cas se passer de commentaires,

mais à mesure que l'on s'éloigne de l'époque de leur apparition, le souvenir de leur origine s'efface graduellement, tandis qu'ils continuent à circuler, dépourvus de ce qu'on peut appeler leur *état civil.*

Il arrive ainsi qu'à force de passer de bouche en bouche, ou de plume en plume, les formules s'altèrent, subissant des déformations et des mutilations qui les rendent méconnaissables, et qu'il devient de plus en plus difficile, puis enfin tout à fait impossible de reconstituer leur histoire. Tel est le cas de bon nombre de nos vieux proverbes dont on ne parvient aujourd'hui à expliquer l'étymologie qu'à l'aide d'hypothèses plus ou moins fantaisistes.

En général, nos dictionnaires et encyclopédies se sont peu préoccupés de résoudre ce genre de problèmes. Soit à cause de la difficulté de fournir des documents, soit par dédain pour des façons de parler trop vulgaires, ils se contentent, le plus souvent, lorsqu'ils les enregistrent, d'en faire comprendre le sens sans en préciser l'origine.

Littré, dans la préface de son admirable *Dictionnaire*, s'exprimait ainsi (p. XVIII) au sujet de « l'interprétation de certaines locutions figurées ou proverbiales » :

« J'ai, toutes les fois que cela m'a été possible, expliqué d'où provenait la locution et comment on devait en comprendre l'origine et l'application ; mais je conviens sans hésitation que, malgré mes efforts, cette partie est loin d'être complète. En effet, à moins que l'interprétation ne s'offre d'elle-même, ou que des renseignements précis n'aient été conservés, il n'est guère que le hasard qui fasse rencontrer, en

cela, ce que l'on cherche ; je veux dire que le succès dépend des chances de lecture qui amènent sous nos yeux quelque passage explicatif. »

Ce qui est vrai pour les locutions ne l'est pas moins pour les citations et les souvenirs anecdotiques transmis par la tradition orale ou écrite.

Les curieux qui, soucieux d'exactitude, tiennent à remonter aux sources, se verraient donc exposés à compulser d'innombrables volumes dans l'espoir souvent déçu d'y rencontrer ce qu'ils cherchent, si des ouvrages spéciaux ne venaient leur offrir les éclaircissements souhaités.

Il existe déjà quelques recueils composés à cet effet, et nous citerons, parmi les plus récents, ceux de MM. Léonard Gallois, Édouard Fournier, Charles Rozan, P. Larousse, Lorédan Larchey, Dezobry, Eug. Muller en France ; Bartlett en Angleterre, et Büchmann en Allemagne. Mais, outre que les plus importants de ces recueils sont nécessairement fort incomplets, ils laissent aussi parfois à désirer sous le rapport de la précision.

Il y a donc, et il y aura toujours beaucoup à glaner dans un aussi vaste champ d'exploration que celui de notre langage, et c'est une partie, une bien petite partie de ces lacunes que nous nous sommes efforcé de combler.

Nous avons considéré, dans le choix des sujets, bien plutôt leur degré de popularité que leur intérêt intrinsèque au point de vue moral ou littéraire. Et nous ferons observer ici que les formules les plus répandues sont loin d'être les plus remarquables. On peut même affirmer que, moins une expression a de

sens, plus elle a tendance à se vulgariser. Ne signifiant rien ou à peu près, elle peut se prêter aux interprétations les plus diverses et trouver son application dans une infinité de circonstances.

Celui qui parle ou celui qui écrit est naturellement porté à traduire sa pensée par une de ces phrases qui se présentent à lui toutes faites, qu'il a mille fois entendues, et qu'on a très justement appelées des *clichés*. La paresse y trouve son compte, et la parole y gagne souvent en concision et en énergie.

On ne s'étonnera donc pas de voir figurer ici, à côté des citations tirées de nos plus grands écrivains, de vulgaires locutions empruntées au langage populaire, les unes et les autres ayant leur intérêt si l'on se place au point de vue de *l'histoire des idées et des différentes façons de les exprimer*.

Afin de mettre sous les yeux du lecteur une plus grande variété de renseignements, il est bien entendu que nous avons joint aux résultats de nos recherches personnelles un certain nombre d'indications qui nous ont été fournies par d'autres ouvrages similaires, notamment par les intéressants petits livres de M. Fournier. Hâtons-nous d'ajouter qu'avant d'utiliser ces indications, nous les avons toujours soumises à un contrôle rigoureux. Nous avons pu souvent les compléter et nous avons eu plus d'une fois l'occasion de les rectifier.

Avons-nous à nous justifier auprès de quelques personnes d'avoir donné à nos renseignements une précision à laquelle le public n'est guère accoutumé ?

A ceux qui pourraient nous en faire un reproche nous répondrions que, voulant donner l'appui d'un

texte à des notions que chacun possède déjà plus ou moins vaguement, nous aurions manqué notre but si nous n'avions mis le lecteur en mesure de se reporter, dans le moins de temps possible, au document signalé.

On verra d'ailleurs, dans le soin que nous avons pris de mettre les points sur les I, sinon une garantie de parfaite exactitude, du moins un gage de la conscience que nous n'avons cessé d'apporter à notre travail.

Dans la pensée de rendre ici même les recherches plus faciles, nous avons classé les articles d'après l'ordre alphabétique de l'un des mots les plus importants de l'en-tête.

Nous donnons en outre, à la fin du volume, deux tables alphabétiques : l'une, des en-tête et citations, l'autre, des principaux noms d'auteurs et de personnages cités.

Nous espérons que ce recueil, tout imparfait qu'il puisse être, sera de quelque intérêt pour les curieux et de quelque utilité pour ceux qui seraient tentés de pousser les recherches plus loin que nous ne l'avons fait nous-même.

R. A.

Avril 1892.

PRÉFACE

DES « MOTS QUI RESTENT »

. . . . . .

On connaît le proverbe latin : *Verba volant, scripta manent* (les paroles s'envolent, les écrits restent). Cela n'est pas tout à fait exact : il est beaucoup d'écrits qu'emporte le vent ; il est beaucoup de paroles qui restent gravées dans la mémoire des hommes et se transmettent de génération en génération.

Étudier les formules et expressions proverbiales qui proviennent de l'une et l'autre sources, faire connaître ce que nous avons pu apprendre de leur origine et de leur histoire, tel est l'objet que nous nous sommes proposé...

En prenant pour titre : *Les Mots qui restent*, nous n'avons pas entendu nous interdire d'enregistrer ceux qui n'ont eu qu'une existence éphémère et ne sont plus d'un usage courant. Quelques-uns présentent encore un intérêt rétrospectif qui nous a engagé à ne pas les exclure systématiquement. De ces mots fugitifs font partie ceux que La Bruyère appelait *aventuriers*. Parlant d'un de ces sots qui se croient beaucoup d'esprit, bien qu'ils en soient dépourvus, de ceux qu'on appellerait aujourd'hui des *raseurs*, il disait :

Malheur pour lors à qui est exposé à l'entretien d'un tel personnage ! combien de jolies phrases lui faudra-t-il

essuyer ! combien de ces mots aventuriers qui paraissent subitement, durent un temps, et que bientôt on ne revoit plus !

(*Les Caractères*, chap. V : *De la Société et de la Conversation*, 11me alinéa.)

En offrant au public les résultats de nos recherches, nous avons cru pouvoir lui rendre plusieurs sortes de services. Nous avons pensé d'abord qu'il lui serait commode de trouver réunis dans un même ouvrage un grand nombre de renseignements qu'il est difficile d'avoir toujours présents à la mémoire et dont la recherche demande parfois beaucoup de temps et de peine.

En lui fournissant avec autant d'exactitude que possible les textes originaux des formules qu'on a souvent l'occasion de citer, nous le mettons à même d'en mieux comprendre la signification. Rien de plus juste en effet que ce principe énoncé par Charles Nodier, dans ses *Notions de linguistique* (1834, chap. IX, p. 168) :

Quiconque parle sans se rendre compte de la valeur originaire de sa parole, et le ciel fasse grâce à tous ceux qui sont dans ce cas, en sait à peine la moitié. Ce qui fait vivre la parole n'y est plus.

Ce n'est pas moi qui dis cela, prenez-y garde ! c'est Cicéron et c'est Montaigne !

Nous voudrions aussi éviter aux écrivains certaines erreurs de texte et d'attribution comme on en a vu se produire jusque dans les discours académiques. Ce sont là fautes vénielles, sans doute, encore nous accorderat-on qu'il est préférable de n'y point tomber.

Nous ne prétendons certes pas qu'il faille toujours employer les formules telles que leurs auteurs les ont écrites. Il en est beaucoup qui circulent déformées et

remaniées par le public, et cela pour sa plus grande commodité. On donne, par exemple, comme étant de Buffon, le mot fameux : *Le style, c'est l'homme.* On ne saurait guère, en vérité, sous peine d'être taxé de pédantisme, le citer sous sa forme primitive : *Le style est l'homme même.*

On ne manque pas d'attribuer à Boileau le vers :

Le Français né malin créa le vaudeville.

Si l'on tenait à citer exactement, il faudrait y joindre le vers précédent, et dire, ce que nous ne conseillerons à personne :

D'un trait de ce poème, en bons mots si fertile,
Le Français né malin *forma* le vaudeville.

Il en est de même de ce vers si connu :

Il est avec le ciel des accommodements.

On verra dans notre recueil que ce vers n'est pas dans *le Tartuffe*, mais qu'il est un abrégé de deux vers de cette comédie, qu'il serait parfaitement ridicule et prétentieux de citer correctement. Dans tous les cas semblables, il faut choisir sans hésiter la variante la plus répandue, en s'abstenant bien entendu de toute fausse attribution.

Pour établir avec quelque certitude l'origine des formules qui nous occupent, nous n'avons accordé aucune créance aux renseignements vagues dont on s'est trop souvent contenté, aux hypothèses plus ou moins fantaisistes qui ne sont appuyées d'aucun document, d'aucun texte précis. C'est ce qui nous a fait écarter la plupart des anciens proverbes, pour lesquels

il se présente souvent deux ou trois explications, plus incertaines les unes que les autres. Nous ne les avons mentionnés que très exceptionnellement, en particulier quand leur souvenir se rattache à quelque circonstance marquante.

Nos recherches ont dû porter surtout sur les formules d'origine littéraire, c'est-à-dire sur les mots écrits par leurs auteurs eux-mêmes ou sur les paroles prêtées à divers personnages par des témoins plus ou moins véridiques, par des biographes ou des historiens plus ou moins scrupuleux.

En chacune de ces formules, il y a lieu de considérer deux éléments bien distincts : le fond, c'est-à-dire l'idée qu'elle exprime, et la forme.

Dans bien des cas, ce n'est qu'au point de vue de la forme qu'on peut espérer éclaircir leur origine. En effet, lorsqu'il s'agit d'une idée générale, relative à la morale par exemple, il est le plus souvent impossible de lui découvrir un auteur. On peut dire que cette idée n'appartient à personne, et pour en retrouver la source première, il faudrait remonter, non pas seulement à l'antiquité, mais aux premiers âges de l'humanité. Les formules modernes qui expriment ce genre d'idées ne font que répéter ce qui a été dit maintes fois, et l'on verra, en plus d'une occasion, se vérifier cette réflexion de Voltaire à propos de l'épitaphe que le poète François Maynard s'était composée :

La plupart des beaux vers de morale sont des traductions.

(*Ecrivains français du siècle de Louis XIV*, art. MAYNARD.)

A présent, écrivait-il une autre fois, dans une lettre à M. Bure père, du 17 août 1776, tous est lieu commun. La

plupart des auteurs modernes ne sont que les fripiers des siècles passés.

Et l'on se souvient que La Bruyère commençait ainsi le premier chapitre de ses *Caractères :*

Tout est dit, et l'on vient trop tard depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes, et qui pensent. Sur ce qui concerne les mœurs, le plus beau et le meilleur est enlevé...

Non seulement tout a été dit, dans cet ordre d'idées du moins, mais tout a été redit plusieurs fois et de façons différentes, tantôt médiocrement, tantôt sous une forme excellente, en quelque sorte définitive. Et nous remarquerons en passant que c'est le grand mérite d'avoir trouvé la forme la plus belle et la plus simple pour des pensées que d'autres avaient dites avant lui, qui a valu à La Fontaine sa gloire impérissable.

L'étude et la comparaison des formes successives d'une même pensée, ou, si cette image n'est pas trop prétentieuse, des divers vêtements dont on l'a habillée, ont attiré tout particulièrement notre attention. Nous nous sommes donc vaillamment exposé à encourir la très fine critique contenue dans cette boutade que l'on cite du journaliste Étienne Béquet :

M. Scribe a pris *cela* à Molière ; Molière avait pris *cela* à Cyrano de Bergerac ; Cyrano de Bergerac avait pris *cela* à Térence ; Térence avait pris *cela* à Ménandre ; oui, mais où Ménandre avait-il pris *cela ?* Ce serait aller au diable, et encore !

Bien que certaines pensées que nous avons eu à enregistrer semblent avoir été inspirées par le diable lui-même, nous avons pourtant laissé à d'autres le

soin de poursuivre aussi loin la recherche de la paternité.

En ce qui concerne les paroles célèbres, les mots « historiques », on verra que le plus souvent une grande incertitude règne sur leur authenticité, qu'il en existe en général plusieurs variantes, et que parfois même les témoignages se font plus rares à mesure que l'on se rapproche de l'époque où ces mots auraient été prononcés, jusqu'à faire complètement défaut chez les auteurs contemporains. C'est d'ailleurs une vérité généralement reconnue, devenue presque banale, que la plupart des mots historiques n'ont pas été dits, mais ont été fabriqués ou arrangés après coup, ou même ont précédé les événements auxquels on les a plus ou moins heureusement appliqués.

Lorsque ces mots sont reconnus apocryphes, il ne s'ensuit pas qu'ils soient sans intérêt et qu'il y ait lieu, pour le biographe et l'historien, de les biffer simplement d'un trait de plume et de les laisser de côté. Il en est au contraire de fort bien trouvés, qui peignent nettement et vivement une situation. De plus, ils font partie de ce patrimoine de traditions, longtemps enseignées comme des vérités, qu'il n'est permis à personne d'ignorer. A ce seul titre, l'historien a le devoir de les mentionner, tout en disant ce qu'il faut penser de leur authenticité.

Notre amour pour la vérité, notre souci de l'exactitude, nous ont souvent amené à porter la main sur des légendes édifiantes, et il pourra se trouver quelque lecteur assez respectueux des « fables convenues », selon l'expression que Voltaire prête à Fontenelle, pour crier au sacrilège. A notre avis, il ne faut pas vouloir faire quand même de l'histoire un conte moral. Les événements réels fournissent assez d'enseignements sans

qu'il soit besoin d'y joindre des fictions nées de la rumeur publique ou de l'imagination des auteurs. L'historien vraiment digne de ce nom doit se refuser à frelater l'histoire, même au point de vue de l'esthétique ou dans l'intérêt de la morale.

Nous pensons donc qu'on ne saurait réprouver trop sévèrement, même lorsqu'il s'agit d'une œuvre d'art, des théories comme celles qu'émettait Alfred de Vigny, dans la préface de *Cinq-Mars*, en 1827. En raison du grand succès de cet ouvrage, qui tient à la fois du roman et de l'histoire, il se croyait autorisé à s'exprimer ainsi :

> Je ne puis m'empêcher de jeter ici ces réflexions sur la liberté que doit avoir l'imagination d'enlacer dans ses nœuds formateurs toutes les figures principales d'un siècle, et, pour donner plus d'ensemble à leurs actions, de faire céder parfois la réalité des faits à l'*idée* que chacun d'eux doit représenter aux yeux de la postérité ; enfin, sur la différence que je vois entre la *vérité* de l'art et le *vrai* du fait.

Grâce à cette distinction un peu subtile, qui n'a pour nous qu'un bien faible attrait, il essaie de justifier les libertés qu'il est d'avis de prendre dans les œuvres d'art avec la vérité historique. Il dit un peu plus loin, « pour achever de dissiper sur ce point les scrupules de *quelques consciences littérairement timorées* » :

> Dans beaucoup de ses pages et qui ne sont peut-être pas les moins belles, l'Histoire est un roman dont le peuple est l'auteur. L'esprit humain ne me semble se soucier du *vrai* que dans le caractère général d'une époque...
>
> Cette liberté, dit-il encore, les anciens la portaient dans l'histoire même, ils n'y voulaient voir que la marche générale et le large mouvement des sociétés et des nations... On pourrait presque calculer géométriquement que, soumise ainsi à la double composition de l'opinion et de

l'écrivain, leur histoire nous arrive de troisième main, et éloignée de deux degrés de la réalité du fait.

C'est qu'à leurs yeux l'Histoire aussi était une œuvre de l'art ; et pour avoir méconnu que c'est là sa nature, le monde chrétien tout entier a encore à désirer un monument historique pareil à ceux qui dominent l'ancien monde.

(*Réflexions sur la vérité dans l'Art.*)

Il nous semble que ce sont ceux qui traitent l'histoire avec un tel sans-gêne qu'on peut accuser de commettre un sacrilège.

Fort heureusement, si de pareilles idées ont pu trouver quelque crédit, aujourd'hui on se montre en général plus soucieux d'une critique sévère, plus respectueux de la vérité.

Pour notre part, nous voudrions pouvoir contribuer, si peu que ce soit, à barrer la route à l'erreur, à empêcher la légende de s'installer définitivement dans l'histoire à la place de la vérité.

Mais il ne faut pas se faire grande illusion sur le succès d'efforts de cette nature. Telle légende, dont la fausseté est depuis longtemps démontrée, telle autre, sur laquelle planent les doutes les mieux motivés, sont à ce point implantées dans l'esprit public, tant de fois reproduites dans les livres et consacrées par les œuvres d'art, qu'elles semblent absolument indéracinables.

Il faut lire encore ce passage de l'éloquente dissertation d'Alfred de Vigny, citée plus haut, pour comprendre comment se forment les légendes et comment elles deviennent indestructibles :

Examinez de près l'origine de certaines actions, de certains cris héroïques qui s'enfantent on ne sait comment, vous les verrez sortir tout faits des *on dit* et des murmures de la foule, sans avoir en eux-mêmes autre chose qu'une ombre de vérité ; et pourtant ils demeureront historiques

à jamais. — Comme par plaisir et pour se jouer de la postérité, la voix publique invente des mots sublimes pour les prêter, de leur vivant même et sous leurs yeux, à des personnages qui, tout confus, s'en excusent de leur mieux comme ne méritant pas tant de gloire et ne pouvant porter si haute renommée. N'importe, on n'admet point leurs réclamations ; qu'ils les crient, qu'ils les écrivent, qu'ils les publient, qu'ils les signent, on ne veut pas les écouter ; leurs paroles sont sculptées dans le bronze, les pauvres gens demeurent historiques et sublimes malgré eux. Et je ne vois pas que tout cela se soit fait seulement dans les âges de barbarie, cela se passe à présent encore, et chaque jour accommode l'Histoire de la veille au gré de l'opinion générale, muse tyrannique et capricieuse qui conserve l'ensemble et se joue du détail.

Une note nous fait connaître les mots auxquels Vigny pensait en écrivant ces lignes :

De nos jours, dit-il, un général français n'a-t-il pas nié le mot qui l'immortalisera ? et si le respect d'un événement sacré ne me retenait, je rappellerais qu'un prêtre a cru devoir désavouer publiquement un mot sublime qui restera. Lorsque je connus tout dernièrement son auteur véritable, je m'affligeai d'abord de la perte de mon illusion...

L'auteur de *Cinq-Mars* ajoutait, à l'appui de sa thèse :

Formé à demi, par la nécessité des temps, un *fait* est enfoui tout obscur et embarrassé, tout naïf, tout rude, quelquefois mal construit, comme un bloc de marbre non dégrossi ; les premiers qui le déterrent et le prennent en main le voudraient autrement tourné, et le passent à d'autres mains déjà un peu arrondi ; d'autres le polissent en le faisant circuler ; en moins de rien il arrive au grand jour devenu statue, et statue impérissable. Nous nous récrions, les témoins oculaires et auriculaires entassent réfutations sur explications, les savants fouillent, feuil-

lettent et écrivent ; on ne les écoute pas plus que les humbles héros qui se renient ; le torrent coule et emporte le tout sous la forme qu'il lui a plu donner à ces actions individuelles. Qu'a-t-il fallu pour toute cette œuvre ? un rien, un mot ; quelquefois le caprice d'un journaliste désœuvré. Et y perdons-nous ? non. Le fait adopté est toujours mieux composé que la vérité et n'est même adopté que parce qu'il est plus beau qu'elle ; tant il est vrai que l'*humanité entière* a besoin que ses destinées soient pour elles-mêmes une suite de leçons ; que, plus indifférente qu'on ne le pense sur la *réalité des faits*, elle cherche à perfectionner l'événement pour lui donner une grande signification morale...

Nous souhaitons vivement que notre travail n'ait pas pour effet de répandre le goût des citations et d'en encourager l'abus. Nous sommes d'avis, au contraire, qu'il ne faut en user qu'avec la plus extrême modération. Le député Barnave, qui fut aussi un lettré, nous semble avoir très justement indiqué dans quelle mesure il convient d'en orner la conversation :

Des citations bien faites, dit-il dans ses *Études littéraires*, annoncent l'instruction et brillantent le langage. On réfléchira que lorsqu'elles sont naturelles et amenées par l'occasion, elles produisent cet effet-là ; mais il n'en est pas de même, si elles portent le caractère de l'affectation et qu'on paraisse donner la torture à la conversation pour les y faire arriver juste ; alors on les répute préparées ; on peut croire avec raison qu'elles sont les seules logées dans votre mémoire, et que vous n'êtes dans le fond qu'un ignorant qui a des prétentions et qui donne dans la pédanterie.

(*Œuvres* de Barnave ; 1843, t. IV, p. 138.)

On trouvera peut-être que, dans cette préface, nous avons nous-même un peu abusé des citations : nous

dirons, pour notre défense, qu'elles ne sauraient être mieux à leur place que dans un livre qui leur est spécialement consacré.

. . . . . .

R. A.

Paris, octobre 1900.

BIBLIOGRAPHIE

DES PRINCIPAUX OUVRAGES RELATIFS AUX CITATIONS FRANÇAISES

BUCHMANN (Georg). — *Geflügelte Worte (Mots ailés). Le Trésor des citations allemandes.* Continué depuis la mort de l'auteur par Walter Robert-Tornow. — 20e édit., Berlin, Haude et Spener (F. Weidling), 1900, in-16. (La 1re édition est de 1864.)

DEZOBRY (Ch.). — *Album alphabétique des vers-proverbes français* (à la suite du *Traité de versification française*). — Paris, Delagrave 1866, in-18.

FOURNIER (Édouard). — *L'Esprit dans l'histoire, recherches et curiosités sur les mots historiques.* — 5e édit., Paris, Dentu, 1884, in-12. (La 1re édition est de 1857.)

FOURNIER (Éd.). — *L'Esprit des autres, recueilli et raconté.* — 8e édit., Paris, Dentu, 1886, in-12. (La 1re édition est de 1855.)

FUMAGALLI (Giuseppe). — *Chi l'ha detto? (Qui l'a dit?) Trésor des citations, etc.* — 3e édit., Milan, U. Hœpli, 1899, in-8°. (La 1re édition est de 1895.)

GALLOIS (Léonard). — *Le Citateur dramatique, ou Choix des maximes, sentences, axiomes, apophtegmes et proverbes en vers contenus dans tout le répertoire du théâtre français.* — 5e édit., Paris, Ledoyen, 1829, in-18. (La 1re édition est de 1822.)

GALLOIS (L.). — *Le Citateur des fabulistes français, ou petit dictionnaire des maximes, sentences, axiomes et proverbes en vers*, etc. — Paris, Barba, in-18. (A paru pour la première fois chez Bance aîné en 1829.)

KING (Wm Francis Henry). — *Classical and foreign quotations.* — Nouvelle (2e) édit., Londres, Whitaker and sons, 1889, in-8°. (La préface est datée de 1886.)

LAROUSSE (Pierre). — *Fleurs historiques des dames et des gens du monde, clef des allusions aux faits et aux mots célèbres que l'on rencontre fréquemment dans les ouvrages des écrivains français.* — Paris, Vve Larousse, 1888, gr. in-8°. (A paru pour la première fois en 1862.)

MULLER (Eugène). — *Voyages à travers l'histoire et le langage.* — Paris, Delagrave, 1889, in-8°.

ROZAN (Ch.). — *Petites ignorances de la conversation.* — 11e édit., Paris, Ducrocq, 1887, in-18. (La 1re édition est de 1856.)

ROZAN (Ch.). — *Petites ignorances historiques et littéraires.* — Paris, Quantin, 1888, in-8°.

LE MUSÉE

DE

LA CONVERSATION

ACCOMMODEMENT.

« Il est avec le ciel des accommodements. »

C'est ainsi que l'on cite ordinairement une parole que Molière a mise dans la bouche de Tartuffe sous cette forme :

Le Ciel défend, de vrai, certains contentements ;
Mais on trouve avec lui des accommodements.

(*Le Tartuffe ou l'Imposteur*, 1664 ; acte IV, scène v, vers 1487-1488.)

La forme généralement adoptée pour cette citation se trouve dans la *Lettre sur la comédie de l'Imposteur* (1667), qui a été attribuée à Molière et que l'on a souvent jointe à cette pièce. (Édit. Regnier, t. IV, 1878, p. 548.)

ACTEUR.

« C'est l'acteur qui m'empêche de vous entendre. »

Dans son *Histoire anecdotique de la collaboration au théâtre* (1867, p. 56), Goizet met sur le compte d'Alexis Piron l'anecdote suivante :

Se trouvant un jour à une représentation du *Devin de village*, de Rousseau (1753), il était assis à côté d'un importun qui fredonnait d'avance tous les morceaux. « Le sot, grommelait Piron, l'animal, si je le tenais ! » Son voisin lui demanda si ces paroles s'adressaient à lui : « Oh ! non ! Monsieur, répond Piron, c'est à l'acteur qui m'empêche de vous entendre. »

Cette boutade, qu'on a prêtée à plusieurs hommes d'esprit, est assurément plus ancienne. Dès 1743, Le Sage l'attribuait vaguement à un Gascon, dans sa collection de bons mots :

Voisin, dit-il en s'adressant au fat, vous avez une belle voix ; je suis fâché que ces acteurs qui chantent sur le théâtre m'ôtent le plaisir de vous entendre. (*Mélange amusant de saillies d'esprit, etc.* ; édit. Ledoux, t. XII, 1829, p. 452.)

ADIEU.

« C'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux. »

Thésée, tragédie lyrique en cinq actes de Quinault, musique de Lulli (1675). Acte V, scène VI. Rôle de Médée.

La magicienne s'enfuit sur un char tiré par des

dragons, en exhalant sa rage contre Thésée, qui vient d'échapper à sa vengeance.

Parmi les applications qui ont été faites de ce vers, nous citerons celle que Gresset (1709-1777), en se séparant de l'ordre des jésuites, à l'âge de vingt-six ans, plaçait à la fin de sa pièce intitulée *Adieux aux jésuites* :

J'ai vu des esprits vrais, des cœurs incorruptibles,
Voués à leur patrie, à leurs rois, à leur Dieu.
. . . . . .
Que d'autres s'exhalant, dans leur haine insensée,
En reproches injurieux,
Cherchent en les quittant à les rendre odieux :
Pour moi, fidèle au vrai, fidèle à ma pensée,
C'est ainsi qu'en partant je leur *fais mes adieux.*

AFFAIRE.

« A demain les affaires sérieuses ! »

Mot d'Archias, gouverneur de Thèbes en Béotie (IVe siècle avant J.-C.).

Voici comment on le trouve rapporté dans Plutarque :

Au milieu d'un festin, un envoyé d'un autre Archias, grand pontife d'Athènes, lui apporta un message le prévenant qu'un complot était ourdi contre lui. Au lieu d'en prendre aussitôt connaissance, comme le messager l'en priait instamment, « Archias en se riant luy respondit, « A demain matin les affaires » : et prenant la lettre la meit dessoubz son chevet, puis retourna à continuer le propos qu'il avoit commencé avec Philidas : mais depuis ceste parole est demourée en usage entre les Grecs, comme un proverbe commun,

« A demain matin les affaires. » (Τὰ σπουδαῖα, plus exactement : les choses sérieuses.)

(Vie de Pélopidas, fin du chap. x. — Trad. Amyot, chap. xx.)

Dans la nuit même, Archias était mis à mort par les conjurés thébains qui, sous la conduite de Pélopidas, délivrèrent ainsi leur cité du joug des Lacédémoniens (379 avant J.-C.).

***

« Il n'y a pas d'affaire Dreyfus. »

Nous rappellerons dans quelles circonstances ce mot, qu'on a tant reproché à M. Jules Méline, a été prononcé.

A la séance de la Chambre du 4 décembre 1897 se produisirent une demande d'interpellation de M. Marcel Sembat, une autre de M. de Mun, et une question de M. Castelin à propos des incidents relatifs à l'affaire Dreyfus. (On se souvient que le 15 novembre, par une lettre à M. Billot, ministre de la guerre, M. Mathieu Dreyfus avait dénoncé, comme l'auteur du fameux bordereau, le comte Walsin-Esterhazy, commandant d'infanterie.)

En réponse à M. Castelin, qui pressait le président du conseil de rassurer l'opinion publique, M. Méline s'exprima en ces termes :

L'honorable M. Castelin me demande d'apporter à la Chambre des explications de nature à rassurer l'opinion publique sur ce qu'il appelle l'affaire Dreyfus. Que l'honorable M. Castelin me permette de lui dire tout de suite ce qui sera la parole décisive dans ce débat : Il n'y a pas

d'affaire Dreyfus. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*) Il n'y a pas en ce moment (*exclamations à l'extrême gauche et à gauche*) et il ne peut pas y avoir d'affaire Dreyfus (*Nouveaux applaudissements. — Interruptions à l'extrême gauche*)...

Une accusation de trahison a été portée contre un officier de l'armée... La justice militaire a été saisie uniquement de cette question particulière, qui, encore une fois, n'a rien à voir avec l'autre...

(*Journal officiel. Débats de la Chambre*, p. 2734.)

Le 9 février suivant, au début de la troisième audience du procès Zola, devant la Cour d'assises de la Seine, M. le président Delegorgue, répondant à Me Labori qui venait de parler de « l'affaire Zola », affirmait à son tour : « Il n'y a pas d'affaire Zola. » « Bruits et rires », ajoute le compte rendu. (*Le Procès Zola*, édit. du *Siècle*, t. I, p. 132.)

Le 13 décembre 1900, dans une deuxième séance de la Chambre, au cours de la discussion sur l'amnistie pour certains faits relatifs à l'affaire Dreyfus, M. Méline ayant pris la défense du général Billot, eut à répondre à ces deux interruptions :

M. Augé. — Mais il n'y avait pas d'affaire Dreyfus ! (*Bruit.*) Vous l'avez dit.

M. Michel. — C'est vous, monsieur Méline, qui avez créé l'affaire Dreyfus en disant qu'il n'y en avait pas. (*Bruit.*)

M. Jules Méline. — Il n'y en avait pas à ce moment, en effet, puisqu'il n'y avait pas de fait nouveau permettant d'introduire le procès en revision.

(*Journal officiel. Débats de la Chambre*, p. 2676, col. 1.)

C'était se tirer habilement d'une situation difficile, dont un autre aurait pu ressentir quelque embarras.

***

« Les affaires, c'est l'argent des autres. »

On sait assez généralement que dans *la Question d'argent*, de M. Dumas fils (Gymnase-Dramatique, 31 janvier 1857), se trouve le dialogue suivant (acte II, fin de la scène VII) :

RENÉ DE CHARZAY. — Qu-'est-ce que c'est donc que les affaires, monsieur Giraud ?

JEAN. — Les affaires, c'est bien simple, *c'est l'argent des autres.*

Il faut savoir gré à M. Dumas d'avoir mis en pleine lumière, et dans un cadre parfaitement approprié, un mot remarquable qui, sans lui, risquait de rester à demi oublié dans la pénombre d'un roman de Mme de Girardin : *Marguerite ou Deux amours.*

On l'y voit figurer, au chap. XVII, comme une piquante saillie de Montrond, l'ami de Talleyrand, rapportée par le docteur Cabarrus.

Voici le passage en question :

Montrond demandait à un banquier millionnaire de lui prêter de l'argent ; le banquier lui répondit qu'il n'avait pas d'argent : propos de millionnaire bien connu.

— Comment ! vous osez me dire que vous n'avez pas d'argent ?

— Eh ! sans doute, quand on est dans les affaires, si riche que l'on soit, on n'a jamais d'argent. Vous, mon cher Montrond, vous ne savez pas ce que c'est que les affaires.

— Les affaires ! reprit Montrond, eh ! si, vraiment, je sais très bien ce que c'est que les affaires : les affaires, c'est l'argent des autres !

(Éd. de Bruxelles, 1852, t. II, p. 104.)

Peut-être Mme de Girardin tenait-elle directement ce propos de Cabarrus, comme l'a prétendu la comtesse Dash (*Portraits contemporains*, par Jacques Reynaud, nouvelle série, p. 159). Peut-être aussi l'avait-elle simplement recueilli dans un feuilleton de *la Presse*, publié peu de jours après la mort de Montrond sous ce titre : *Oraison funèbre du dernier roué*, où il était rapporté sous la forme que voici :

A lui seul appartient cette définition effrayante des affaires : Ils sont toujours à dire les affaires, faire des affaires, qu'est-ce que c'est donc que les affaires : C'est *le bien d'autrui.*

(6 novembre 1843, art. signé COMTESSE DE G.)

Mais voici autre chose :

L'heureux mot n'était même pas de Montrond, qui s'en était fait honneur, mais n'avait eu qu'à le prendre tout fait dans cette drolatique élucubration intitulée *le Moyen de parvenir*, que l'on a attribuée à Béroalde de Verville.

Usons notre temps, dit un interlocuteur, avec la ponce de bien-seance, ou le grez de sagesse, et que cependant notre satyre soit perpetuelle, pour découvrir l'abomination des affaires du mauvais monde. PÉTRARQUE. Mais de quoy sont composees les affaires du monde ? QUELQU'UN. Du bien d'autruy. (*Œuvre contenant la raison de tout ce qui a esté, est, et sera.* Imprimé vers 1610, p. 117.)

Béroalde lui-même semble n'avoir fait que traduire les anciens... mais nous arrêterons ici cette filiation, déjà longue, dont les principaux éléments nous ont été signalés dans l'intéressante collection de *l'Intermédiaire des chercheurs*.

Ces rencontres peuvent d'ailleurs se produire très

naturellement, sans qu'il y ait réminiscence ni plagiat. La Bruyère le disait en ces termes dans ses *Caractères* :

> Horace et Despréaux l'a dit avant vous. — Je le crois sur votre parole ; mais je l'ai dit comme mien, ne puis-je pas penser après eux une chose vraie, et que d'autres penseront encore après moi ?
>
> (*Des ouvrages de l'esprit*, § 69.)

AGE.

« Mort avant l'âge. »

On lit dans la préface d'*Hernani*, que Victor Hugo datait du 9 mars 1830 : « L'auteur de ce drame écrivait, il y a peu de semaines, à propos d'un poète *mort avant l'âge...* » (Il s'agissait du jeune Dovalle, tué en duel à 20 ans.)

On est tellement habitué à cette façon de parler qu'on ne s'aperçoit plus de la naïveté qu'elle renferme. On ne peut dire, en effet, qu'il y ait un âge pour mourir.

MM. Meilhac et Halévy ont fait, dans *les Brigands* (Variétés, 10 décembre 1869), une bien fine parodie de ce lieu commun.

Au deuxième acte (scène x), Falsacappa, le chef des brigands, dit à son fidèle Piétro :

> Toi qui m'a appris le métier... Toi qui, prenant la place d'un père *pendu avant l'âge...*

C'est bien ici qu'il convient de rappeler ce mot du

spirituel compositeur Auber, à qui l'on faisait compliment de sa verte vieillesse : « Que voulez-vous ? répondait-il, *j'ai passé l'âge où l'on meurt.* »

On trouve dans la *Correspondance littéraire* de Grimm, à la date de janvier 1782, ce quatrain facétieux de M. Harduin, probablement l'avocat au Parlement, membre de l'Académie d'Arras (1718-1785) :

Un vieillard de cent ans apprenant le trépas
De son voisin plus que nonagénaire :
Cet homme était, dit-il, trop valétudinaire,
J'ai prédit qu'il ne vivrait pas.

On voit que, pour décider qu'un homme est « mort avant l'âge », tout dépend du point de vue où l'on se place.

***

Qui n'a pas l'esprit de son âge
De son âge a tout le malheur.

Voici des vers que l'on trouve fréquemment cités et qui méritaient bien d'être retenus. Ils terminent la troisième des stances que Voltaire adressait, en 1741, à Mme Du Châtelet.

Comme ils sont dignes de La Fontaine, M. Cuvillier-Fleury eut un jour la malencontreuse idée de les attribuer au grand fabuliste, dans un article où il malmenait quelque peu M. Dumas fils à propos de *la Femme de Claude*. (*Débats* du 3 février 1873.)

M. Dumas, qui n'aimait pas les erreurs d'attribution, le lui reprocha un peu durement dans la Préface de sa pièce :

Pour que le trait pénètre mieux, écrivait-il, vous l'aiguisez de cette citation..., et vous ajoutez, avec cette assu-

rance d'un lettré qui a reçu ses pouvoirs de l'Université et de l'Académie : « Comme a dit La Fontaine. »

Et c'est de Voltaire ! Je ne le dirai pas, soyez tranquille.

M. Dumas aurait pu être plus indulgent pour ces petits méfaits littéraires. Il n'ignorait pas que des écrivains du plus grand mérite s'en sont parfois rendus coupables, et qu'il s'en est glissé jusque dans certains discours de réception des académiciens. (Voy. au mot CORNEILLE.)

AGNEAU.

Ah ! eh ! les p'tits agneaux !

Débris d'une chanson intitulée *Une maison tranquille*, paroles et musique de Charles Colmance (1857).

En citer le refrain nous paraît suffisant :

Ah ! eh ! les p'tits agneaux,
Qu'est-c' qui casse les verres ?
Les poêlons, les fourneaux,
Les plats, les soupières ?
Qu'est-c'qui casse les pots ?
Les p'tits, les gros,
Les brocs, les verres,
Qu'est-c'qui casse les verres,
Qu'est-c'qui casse les pots ?

Cette chanson fut si populaire que MM. Th. Cogniard et Clairville intitulèrent leur revue de l'année 1857 : *Ohé ! les p'tits agneaux*. (Variétés, 19 décembre.)

AGRICULTURE.

L'agriculture manque de bras.

C'est là un vieux cliché bien usé. Sa place était donc tout indiquée dans notre collection, mais encore fallait-il nous en procurer un échantillon satisfaisant, emprunté à quelque document officiel.

Nous avons découvert le suivant dans un rapport de M. de Raineville, directeur de la ferme-école de la Somme, au ministre de l'agriculture, rapport inséré dans *le Moniteur universel* du 21 juillet 1850 :

Monsieur le Ministre,

Les bras manquent à l'agriculture dans un grand nombre de localités...

Devons-nous rappeler qu'il s'est trouvé un mauvais plaisant pour prétendre que la Vénus de Milo, — qui manque de bras, — était la statue de l'Agriculture ?

On nous affirme que l'auteur de cette plaisanterie serait M. Charles Joliet, le romancier bien connu.

AIGLE.

« L'Aigle volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame. »

Le 1er mars 1815, Napoléon, s'étant enfui de l'île d'Elbe, débarquait au golfe Juan avec une escorte d'un millier d'hommes environ, dans l'espoir, chimérique en apparence, de reprendre possession de l'Empire. Aussitôt que la petite troupe fut à terre, on lui donna lecture d'un proclamation *à l'Armée*, que Napoléon

avait fait copier pendant la traversée, d'après les exemplaires déjà imprimés à Porto-Ferrajo.

Dans cette harangue, il engageait les soldats à reprendre leur ancien drapeau, et à se rallier autour du chef qui les avait si souvent conduits à la victoire.

Son existence, disait-il, ne se compose que de la vôtre... ; son intérêt, son honneur, sa gloire, ne sont autres que votre intérêt, votre honneur et votre gloire. La victoire marchera au pas de charge, l'Aigle, avec les couleurs nationales, volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame : alors vous pourrez montrer avec honneur vos cicatrices ; alors vous pourrez vous vanter de ce que vous aurez fait ; vous serez les libérateurs de la patrie. (*Moniteur* du 21 mars.)

On sait qu'après une marche triomphale à travers la France, Napoléon venait s'installer aux Tuileries dans la soirée du 20 mars.

ALARME.

« Remettez-vous, Monsieur, d'une alarme aussi chaude. »

Molière. *Le Tartuffe* (1664) ; acte V, scène VII, vers 1905. Rôle de l'exempt, à Oronte, lorsqu'il vient arrêter Tartuffe.

ALEXANDRE.

« Ainsi qu'Alexandre le Grand,
A son entrée à Babylone... »

Le Nouveau Seigneur du Village, opéra-comique

en un acte de MM. Creuzé de Lesser et J.-F. Roger, musique de Boïeldieu. — Op.-Com., 29 juin 1813.

Compliment préparé par le bailli pour la réception au château du nouveau seigneur, le marquis de Farmann :

Ainsi qu'Alexandre le Grand,
A son entrée à Babylone,
Fit naître un doux ravissement
Devant tout l'éclat de son trône ;
Ainsi votre aspect, Monseigneur,
Comble en ces lieux notre bonheur.

(Scène XV.)

A noter dans cet ouvrage (scène VIII), un chœur de villageois, bon spécimen de poésie d'opéra-comique :

Célébrons la journée heureuse
Et glorieuse,
Où nous avons le bonheur
De voir not'nouveau seigneur.

ALLER.

« Ça ira. »

La revue *la Révolution française* du 4 juin 1899 contient (p. 513 à 529) une intéressante étude de M. Gustave Isambert sur l'historique du *Ça ira*. Ce travail très consciencieux nous a fourni quelques-uns des éléments du présent article.

Disons d'abord que le *Ça ira* prit naissance au mois de juillet 1790, pendant les travaux de terrassement du Champ de Mars, auxquels s'était associée une grande

partie de la population parisienne, afin que tout fût prêt pour la fête de la Fédération du 14 juillet.

La *Chronique de Paris* du 9 juillet contenait ce passage (p. 758) :

Il n'est point de corporation qui ne veuille contribuer à élever l'autel de la Patrie. Une musique militaire les précède ; leur cri de ralliement est ce refrain si connu d'une chanson nouvelle qu'on appelle le *Carillon national.* Tous chantent à la fois : *Ça ira, ça ira, ça ira.* Oui, *ça ira,* répètent tous ceux qui les entendent.

Le Moniteur du 11 disait à son tour :

Les différentes corporations de la capitale étaient précédées de musique ou de tambour ; chacune d'elles avait son drapeau, sur lequel on lisait : *Pour la patrie, rien ne nous coûte. Vivre libre ou mourir. Les esclaves du despotisme sont entourés des enfants de la liberté. Ça ira,* refrain d'une chanson patriotique et populaire.

Ce n'était pourtant pas encore, paraît-il, une chanson au vrai sens du mot, mais un refrain auquel chacun joignait des paroles selon sa fantaisie, sur un air de contredanse du musicien Bécourt.

Un chanteur des rues, Ladré, recueillant peut-être quelques couplets qu'il avait entendus, en ajoutant d'autres de sa façon, écrivit les paroles les plus connues de cette chanson. Ils furent gravés dans un recueil du temps, intitulé : *Révolutions lyriques ou le Triomphe de la liberté française.*

Le n° 4 de cette collection a pour titre : *Ah ! ça ira, Dictom* (sic) *populaire*, air de la nouvelle contredanse *le Carillon national.*

D'après Dumersan (1780-1849), ces couplets ont été faits le matin même du 14 juillet, au Champ de Mars, pendant une averse, et il en donne comme preuve le

couplet suivant, où il est fait allusion à ce contretemps :

Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
En dépit d'z'aristocrat' et d'la pluie ;
Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Nous nous mouillerons, mais ça finira.
Ah ! ça tiendra, ça tiendra, ça tiendra,
Et dans deux mille ans on s'en souviendra.

(*Chansons nationales et républicaines*, in-32, p. 89.)

Les paroles du refrain étaient, dit-on, un souvenir de la réponse que faisait Franklin, pendant son séjour à Paris (1776-1785), aux questions qu'on lui adressait sur les événements d'Amérique.

Anacharsis Cloots écrivait, dans la *Chronique de Paris* du 4 mai 1792 (p. 499) :

Les Américains commencèrent par être battus à Bunkershill ; et nonobstant cela, l'armée anglaise fut chassée de Boston. Les meilleures troupes de l'Allemagne et de l'Angleterre ne purent subjuguer un peuple pauvre et clairsemé, un peuple entouré de sauvages et de nègres...

Nous en témoignâmes nos inquiétudes au sage Franklin ; ce grand homme répondoit à toutes nos objections avec une sérénité admirable. L'Amérique, disoit-il, est travaillée par une foule d'aristocrates ; mais, en dépit de la cabale intérieure et extérieure, *ça ira*. Et Franklin répétoit toujours *ça ira*. Plusieurs de nos révolutionnaires se sont rappelé le tic du législateur de la Delaware ; et c'est ce qui a donné lieu à notre chanson patriotique, à notre *ranz des vaches*. Vive le congrès ! Vive l'Assemblée nationale ! ça ira, ça ira.

M. A. Granier de Cassagnac, dans son *Histoire des Girondins et des massacres de Septembre* (1860, t. I, p. 372), cite le *Ça ira* comme une des trois chan-

sons ou hymnes les plus populaires des premiers temps de la Révolution.

Trois choses sont hors de doute, dit-il, quant au *Ça ira* : la première, que cette chanson fut composée sur ce mot de Franklin au sujet de la Révolution, mot qui eut un succès immense : *Ça ira, ça tiendra* ; la seconde, qu'elle fut faite vers la fin de 1789, après les pendaisons exécutées par la populace, à la lanterne de la place de Grève ; la troisième, qu'elle eut pour auteur un chansonnier ambulant, nommé Ladré.

Malgré l'assertion de cet historien, le *Ça ira* ne doit pas être antérieur à juillet 1790. Du moins n'en a-t-on retrouvé aucune trace avant cette époque.

Quant au couplet révolutionnaire que l'on cite souvent, on ne le voit figurer dans aucune des versions connues du *Ça ira*.

Quelques-uns, dit Dumersan dans le recueil cité plus haut (p. 77), ajoutèrent de sinistres paroles que je n'ai jamais vues imprimées, mais qu'à cette époque j'ai entendu chanter dans les rues et les promenades :

Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Les aristocrates à la lanterne ;
Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Les aristocrates on les pendra ;
Et quand on les aura tous pendus,
On leur fich'ra la pelle au c...

C'est tout ce que je me rappelle de cette brutale improvisation.

M. Isambert n'a pu retrouver qu'un lambeau de ce couplet, dans un certain Dictionnaire laconique, imprimé en 1791.

Toutefois, il est certain que le cri sinistre « à la lanterne ! » remonte à 1789. On l'entendit souvent retentir dans les journées des 5 et 6 octobre, et il dut prendre naissance lors des pendaisons qui furent

faites dès le mois de juillet au fameux réverbère de l'épicier Delanoue, au coin de la place de Grève et de la rue de la Vannerie.

Beethoven s'est servi de l'air du *Ça ira* pour sa symphonie sur la *Bataille de Victoria*.

ALPHONSE.

Alphonse.

Le 26 novembre 1873, M. Alexandre Dumas fils fit représenter au Gymnase une comédie en trois actes intitulée *Monsieur Alphonse*.

Nous ne ferons pas ici une analyse de la pièce ; nous rappellerons seulement en quelques lignes quelle sorte de personnage en est le héros.

Père sans entrailles, Octave cherche à se débarrasser du soin d'élever sa fille naturelle, Adrienne, âgée de onze ans, à qui il ne s'est fait connaître que sous le nom de *M. Alphonse*. Amant sans honneur, il a profité des ressources de Mme Guichard, ancienne servante d'auberge, riche et plus âgée que lui. Il cherche même à consolider sa situation équivoque en épousant cette malheureuse femme, trop aveuglée par la passion pour comprendre à quel point il est digne de son mépris. Elle sait pourtant ce que vaut cet homme, car elle lui adresse ces dures paroles à propos de la mère d'Adrienne (acte II, scène III) :

Pourquoi n'as-tu pas fait ton devoir ? Pourquoi ne l'as-tu pas épousée, cette femme ? Elle était donc pauvre ?

L'ignominie d'Octave finit par se montrer au grand

jour, et, à la fin de la pièce, Mme Guichard le repousse avec horreur en lui disant :

Tu peux garder tout ce que tu as reçu de moi. Et maintenant, file !

Il n'est pas besoin d'autres explications pour faire comprendre le sens infamant que l'on a attaché, en souvenir de cette comédie, au nom d'Alphonse. Il a remplacé avec avantage un autre mot emprunté à la faune maritime, et trop avili par le langage du trottoir pour qu'il soit permis de l'employer dans la bonne compagnie. Il est certain que ce nouveau terme a rendu de réels services en se prêtant à l'expression d'une idée répugnante que l'on ne pouvait rendre que difficilement sans le secours d'une périphrase.

Parmi les causes qui contribuèrent à populariser le nom d'Alphonse, il faut citer le succès d'une chanson licencieuse intitulée *la Famille Alphonse du Gros-Caillou*, qui fut inspirée à M. Lacombe, artiste dramatique, par la pièce de Dumas, et la suivit de très près.

Elle ne fut imprimée qu'en 1888 et donna lieu à des poursuites contre l'auteur et l'éditeur (Police correctionnelle, 17 octobre 1888). On nous assure que le malheureux artiste en mourut de chagrin.

M. René de Pont-Jest a raconté gaiement, dans la *Revue du Palais* du 1er octobre 1898, comment, sans lui, la pièce de Dumas fils se serait appelée non pas *Monsieur Alphonse*, mais *Monsieur Jules* (*Souvenirs judiciaires*, p. 653).

Un jour que tous deux se rendaient à une des premières audiences du procès Bazaine (6 octobre-10 décembre 1873), Dumas lui exposa le sujet de sa comédie.

Il paraissait enchanté du nom de Jules, qu'il avait choisi pour son héros. M. de Pont-Jest commença par trouver ce choix excellent, puis, se ravisant tout à coup : « Mais non, au contraire, dit-il, ce nom est impossible. — Pourquoi donc ? — Parce que, de même que Rome a eu l'ère des Césars, nous avons, nous, l'ère des Jules, nous y sommes en plein : Jules Grévy, Jules Simon, Jules Ferry, Jules Favre. C'est un nom sacré. » Dumas se rendit à l'évidence et renonça définitivement à Jules.

AME.

« États d'âme. »

Ceux qui se piquent de pénétrer et de nous révéler les mystères du cœur humain nous parlaient autrefois des états d'esprit, des dispositions morales, etc.

Toutes ces expressions, émoussées par un long usage, ont paru surannées à une nouvelle école de romanciers psychologues qui ont cru nécessaire d'y substituer les « *états d'âme* », dont il a été tant parlé dans ces dernières années.

Ce n'est assurément pas qu'ils puissent se flatter d'avoir inventé cette formule, mais ils ont réussi à la mettre en valeur, à lui donner la vogue, à l'élever au rang de cliché.

Que faut-il entendre exactement par un « état d'âme » ? Voici un passage tiré des *Essais de psychologie contemporaine*, de M. Paul Bourget, qui va nous fournir quelques lumières à ce sujet.

Comparant l'âme au corps, que certains médecins (jouant un peu sur les mots) se refusent à considérer

comme malade, l'ingénieux psychologue écrit (p. 12) :

> Il n'y a ni maladie ni santé de l'âme, il n'y a que des états physiologiques, au point de vue de l'observateur sans métaphysique, car il n'aperçoit dans nos douleurs et dans nos facultés, dans nos vertus et dans nos vices, dans nos volitions et dans nos renoncements, que des combinaisons, changeantes, mais fatales, et partant anormales, soumises aux lois connues de l'association des idées.

C'est à l'observation constante et à la peinture minutieuse de ces « états » que se sont voués les écrivains de cette école, dont M. Paul Bourget est l'un des maîtres les plus en vue, et qui reconnaissent volontiers pour chef de file l'auteur de *Madame Bovary*, Gustave Flaubert. « État d'âme » comprend l'ensemble de tous les sentiments qui nous animent, de tous les mobiles qui nous font agir : idées héréditaires, influence de l'éducation, des milieux, des lectures, des exemples *suggestifs*, etc.

Il n'est pas une de nos actions, bonne ou mauvaise, fût-ce le plus sublime dévouement ou le crime le plus odieux, qui ne se puisse aisément expliquer, sinon excuser, par un « état d'âme ».

Cet homme donne sa vie pour sauver son semblable : état d'âme. Cet autre vous dévalise au coin d'un bois : état d'âme. Une femme déshonore son foyer et empoisonne son mari : état d'âme. Un député vend son vote, un ministre trafique de son influence ; un misérable ruine des milliers de naïfs dans une entreprise véreuse : état d'âme ! toujours état d'âme !

Chacun de nous doit être fier de sentir qu'il a aussi son petit « état d'âme ».

Si M. Bourget n'est pas le père de cette espèce de néologisme, il en est à coup sûr un des parrains ; aussi

est-ce à lui que nous tenons à emprunter un exemple du précieux cliché.

Dans *le Disciple* (fin de 1889), Robert Greslou, le héros du drame, analysant ses propres sensations, écrit (p. 168) :

Il n'y a rien de bien original, je crois, dans cet *état d'âme* d'un homme qui, ayant cultivé à l'excès en lui-même la faculté de penser, rencontre un autre homme ayant cultivé au même degré la faculté d'agir, et qui se sent tourmenté de nostalgie devant cette action pourtant méprisée.

M. Julien Viaud (Pierre Loti), dans son discours de réception à l'Académie (7 avril 1892), où il faisait à ses nouveaux collègues cet étrange aveu : « Je ne lis jamais », semait l'éloge de son prédécesseur de quelques épigrammes à l'adresse des romanciers des écoles dites *naturaliste* et *psychologique*.

De ce que les romans d'Octave Feuillet, disait-il, ne rentrent pas dans la catégorie étiquetée *psychologique*, il serait aussi enfantin de dire qu'ils ne contiennent point de psychologie que de conclure qu'il n'y en a pas non plus dans les œuvres de Racine ou de Shakespeare, parce que ces écrivains n'ont pas intercalé dans le dialogue tragique de longues dissertations sur les *états d'âme* de leurs personnages.

Il est amusant de remarquer que M. Paul Bourget, prenant place à son tour dans la même Assemblée (13 juin 1895), s'est plu à citer un passage de son prédécesseur où figure précisément l'expression qu'il a mise en honneur :

M. Maxime Du Camp, l'auteur des *Mémoires d'un suicidé* et des *Forces perdues*, était... un mélancolique et un tourmenté qui devait, plus tard, dire de lui-même et

de ces deux romans de jeunesse : « Tristes livres ! Le plus singulier et le moins agréable pour moi, c'est que j'ai horriblement souffert de cet *état d'âme.* »

AMI.

« Dieu me garde de mes amis ! Je me garderai de mes ennemis. »

S'il faut en croire une indication trop sommaire du *Dictionnaire étymologique des Proverbes et des Locutions*, de Quitard (1842, p. 47), le compilateur grec Stobée, qui vivait vers la fin du ve siècle, rapporte que le roi Antigone priait les dieux de le protéger contre ses amis, et en donnait cette raison un peu paradoxale : « C'est que, connaissant mes ennemis, je puis m'en préserver. »

Il s'agit évidemment ici d'Antigone II, surnommé Doson, roi de Macédoine, mort en 221 avant J.-C., dont Stobée a recueilli plusieurs mots dans son *Florilegium.*

***

Qu'un ami véritable est une douce chose !

La Fontaine. Livre VIII, fable XI : *Les Deux Amis*, vers 26.

Le fabuliste complète ainsi sa pensée :

Il cherche vos besoins au fond de votre cœur,
Il vous épargne la pudeur
De les lui découvrir vous-même :
Un songe, un rien, tout lui fait peur,
Quand il s'agit de ce qu'il aime.

Il faut que La Fontaine ait considéré l'amitié comme un bien à peu près introuvable pour avoir placé les deux héros de sa fable dans un pays invraisemblable, au Monomotapa !

Lui-même n'avait-il pas écrit, à propos des vrais amis, dans sa fable intitulée *Parole de Socrate* (livre IV, fable XVII) :

> Rien n'est plus commun que ce nom,
> Rien n'est plus rare que la chose.

Ces deux derniers vers traduisent assez exactement celui que Phèdre plaçait au début de sa fable : *Socrates ad amicos* (la 9e du livre III) :

> Vulgare amici nomen, sed rara est fides.

AMITIÉ.

« L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux. »

Voltaire. *Œdipe* (1718) ; acte I, scène I, vers 121. Rôle de Philoctète ; allusion à l'amitié d'Hercule.

Voltaire composa *Œdipe* à l'âge de dix-neuf ans.

On ne peut guère citer ce vers fameux sans rappeler l'émouvant incident auquel il servit de prétexte à une représentation d'*Œdipe* donnée à Erfurt pendant le séjour des deux empereurs Napoléon et Alexandre, le 3 octobre 1808.

Les deux souverains, dont l'intelligence était parfaite alors, se rendaient chaque soir au théâtre, où l'on représentait les chefs-d'œuvre du répertoire tragique français avec le concours des premiers comé-

diens de Paris : Talma, Saint-Prix, Mlles Raucourt, Duchesnois, etc. Leurs fauteuils étaient placés l'un près de l'autre, très en évidence, dans cette partie du théâtre où se trouve aujourd'hui l'orchestre.

A ce vers d'*Œdipe*, dit M. Thiers, *L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux*, Alexandre, de manière à être aperçu de tous les spectateurs, saisit la main de Napoléon, et la serra fortement. Cet à-propos causa dans l'assistance un mouvement de surprise et d'adhésion unanime.

(*Histoire du Consulat et de l'Empire*, livre XXXII.)

Dans ses *Souvenirs des cours de France*, *etc.*, lord Holland dit à ce propos :

Le maréchal Soult, qui était au théâtre et fut témoin de cette scène, m'a dit que Napoléon était à moitié endormi quand Alexandre, saisissant sa main avec émotion, lui dit que ce vers semblait s'adresser à lui, tant il en sentait la vérité.

(Tome XXVII des *Mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le XVIIIe siècle*, 1862, p. 128.)

Ce fut Talma, lisons-nous dans une biographie du grand tragédien, qui donna à Napoléon l'idée de se faire accompagner à Erfurt par la Comédie-Française. « Soit, répondit le maître de l'Europe, venez ; vous aurez là un beau parterre de rois. » (*Talma*, par Émile Duval, 1826, p. 82.)

On sait qu'outre les deux empereurs tous les princes de la Confédération du Rhin s'y trouvaient réunis.

AMOUR.

« C'est l'amour, l'amour... »

Refrain emprunté à *la Marchande de Goujons ou les Trois Bossus*, vaudeville « grivois » en un acte de MM. Francis d'Allarde et Dartois. — Variétés, 31 mars 1821.

Il était chanté à la scène XVII, sur un air connu, par Eustache, commis et prétendu de Mme de Fraîche-Marée, la belle marchande de poissons (Mlle Flore) :

C'est l'amour, l'amour, l'amour
Qui fait le monde
A la ronde,
Et chaque jour à son tour
Le monde
Fait l'amour.

***

« Et l'on revient toujours
A ses premiers amours. »

Joconde, ou les Coureurs d'Aventures, opéra-comique en trois actes, d'Étienne, musique de Nicolo. Opéra-Comique, 28 février 1814.

Acte III, scène Ire. Romance chantée par Joconde, dont voici le second couplet :

Ah ! d'une ardeur sincère
Le temps ne peut distraire,
Et nos plus doux plaisirs
Sont dans nos souvenirs.
On pense, on pense encore
A celle qu'on adore,
Et l'on revient toujours
A ses premiers amours.

Joconde a quitté Édile, sa maîtresse, qu'il croit infidèle, pour courir le monde avec le comte Robert de Martigue. Il regrette l'objet de son amour, qu'il retrouvera, bien entendu, à la fin de la pièce.

***

L'amour fait passer le temps; le temps fait passer l'amour.

Cette ingénieuse antithèse a fourni au vicomte Joseph, Alexandre de Ségur l'idée d'une chanson qui eut jadis un grand succès et que l'on trouvera dans son volume de *Comédies, proverbes et chansons* (Paris, 1802, p. 47).

En voici le canevas en quelques mots :

Le Temps, sur le bord d'un fleuve, veut passer sur l'autre rive où il aperçoit un essaim de jeunes beautés.

L'Amour, répondant à son appel, vient le prendre dans sa barque, et dit malicieusement :

Vous voyez bien, jeunes bergères,
Que l'amour fait passer le Temps.

Mais l'enfant est bien vite fatigué. Le vieillard prend sa place, saisit la rame, et s'écrie :

Pauvre enfant ! quelle est ta faiblesse !
Tu dors, et je chante, à mon tour,
Ce vieux refrain de la sagesse :
Ah ! le Temps fait passer l'amour.

Il y a, dans cette allégorie, un délicieux sujet de pendule, dont les industriels du temps ont dû tirer un excellent parti.

***

« La pitié n'est pas de l'amour »...

...mais parfois elle se confond entièrement avec lui, comme dans la pièce d'où ce vers est tiré : *Le Prisonnier ou la Ressemblance*, opéra-comique en un acte d'Alexandre Duval, musique de Della Maria (Théâtre Favart, 29 janvier 1798).

A la scène XV, la jeune Rosine apprend à sa mère qu'elle aperçoit chaque jour Blinval dans sa prison, et qu'elle l'entend gémir sur son sort.

— Je ne l'aime pas, maman, dit-elle, mais je le plains beaucoup.

Les couplets dans lesquels elle exprime la part qu'elle prend à sa douleur ont pour refrain :

Maman, ne sois pas mécontente,
La pitié n'est pas de l'amour.

L'illusion est de courte durée, et la pièce se termine, à la satisfaction générale, par la délivrance du prisonnier et le mariage des deux jeunes gens.

***

Mort d'amour... et d'une fluxion de poitrine.

A la fin de son *Essai sur la philosophie de Sancho*, placé en tête du *Livre des proverbes*, de Le Roux de Lincy (1842), M. Ferdinand Denis citait ces exemples de l'influence du scepticisme moderne sur la formation des proverbes :

Nos pères avaient dit : *Pauvreté n'est pas vice ;* la

société s'est écriée : *C'est bien pis!* Le chevaleresque moyen âge disait avec sa simplicité : *C'est trop aimer quand on en meurt.* Vous avez : *Il est mort d'amour et d'une fluxion de poitrine.*

Nous retrouvons cette plaisanterie, aujourd'hui devenue classique, dans *le Ci-devant jeune homme,* comédie en un acte, de Brazier et Merle, représentée aux Variétés le 28 mai 1812. L'acteur Potier y jouait le rôle de Boissec, qui fut, paraît-il, une de ses meilleures créations.

— J'ai autrefois, disait Boissec au valet Labranche (scène II), inspiré une passion des plus violentes à une femme adorable, que mon inconstance naturelle m'a fait abandonner... la malheureuse ne s'en est pas consolée.
— Elle en est morte ?
— Morte, quelque temps après.
— D'amour ?
— Oui, *et d'une fluxion de poitrine.*

***

« Nos amours ont duré toute une semaine. »

Le Hussard de Felsheim, comédie-vaudeville en trois actes de MM. F. de Villeneuve, Dupeuty et *** (de Saint-Hilaire). — Vaudeville, 12 mars 1827.

Air chanté par Bathilde, déplorant le départ du jeune baron de Felsheim, au IIe acte, scène I (musique arrangée par Doche fils) :

Nos amours ont duré toute une semaine ;
Mais que du bonheur les instants sont courts.
S'adorer huit jours,
C'était bien la peine ;
Le temps des amours
Devrait durer toujours.

***

On ne meurt pas d'amour.

Aphorisme qui a servi de refrain à deux romances (au moins), l'une de E. Lhuillier, et l'autre, beaucoup plus récente, de l'aimable poète chansonnier Eugène Baillet (musique d'Adolphe Vaudry). Cette dernière, qui date de 1869, se trouve dans son recueil de *Chansons et petits poèmes* (Labbé, 1885).

Était-ce une réponse à la chanson intitulée : *Je meurs d'amour* (1824), paroles de Firmin aîné, musique de Romagnesi ?

Il faudrait pourtant s'entendre : meurt-on ou ne meurt-on pas d'amour ? Nous prions MM. les chansonniers de se mettre d'accord sur cette question.

Voici un vieux proverbe du XVe siècle qui tient pour l'affirmative :

C'est trop aymé quand on en meurt.

Cité par Le Roux de Lincy dans *le Livre des proverbes français*, tome II, p. 195.

***

« Ton amour m'a refait une virginité. »

Dans le manuscrit de *Marion de Lorme* (1831), Victor Hugo faisait dire à la célèbre courtisane, repoussant les ignobles propositions de Laffemas (acte V, scène II) :

Fût-ce pour te sauver redevenir infâme,
Je ne le puis ! Ton souffle a relevé mon âme.

Mon Didier ! près de toi rien de moi n'est resté,
Et ton amour m'a fait une virginité.

Une des notes que l'auteur a jointes à la pièce nous apprend que ces vers ont été supprimés à la représentation. Ils diffèrent quelque peu de la version la plus répandue que nous mettons en tête de cet article, et que nous trouvons reproduite dans les *Mémoires* d'Alexandre Dumas, tome XXII, 1854, p. 157 :

De l'autre Marion rien en moi n'est resté,
Ton amour m'a refait une virginité.

AN.

Cédez-moi vos vingt ans si vous n'en faites rien.

Charles Joseph Lacretelle, dit Lacretelle jeune (1776-1855), lorsque l'âge l'eut obligé à renoncer à l'enseignement public, adressa à la jeunesse l'exposé des convictions de sa vie dans un livre qu'il intitula : *Testament philosophique* (Paris, 1840).

Parmi les dix pièces de vers qui terminent l'ouvrage, figure son *Discours en vers sur les faux chagrins*, daté de 1835, où il s'élève avec éloquence contre « la mode d'être triste » et même un peu poitrinaire, qui sévissait alors chez certains jeunes gens, et se faisait remarquer surtout dans les soirées mondaines :

Où fuir de vos accords les ennuis solennels,
Fanfarons de chagrins et pleureurs éternels ?
Quel vent vous a soufflé dans des lieux pleins de charmes
Un nuage de spleen chargé de grosses larmes...
Un bal brillant s'annonce... ah ! mon ennui redouble

Quand de pénitents noirs une procession
Marche la contredanse avec componction...
Sur mes cheveux blanchis l'illusion voltige,
Et je dis aux danseurs d'un si grave maintien :
Cédez-moi vos vingt ans si vous n'en faites rien.

(Tome II, p. 349, v. 46.)

Louis Véron, dans les *Mémoires d'un bourgeois de Paris* (1853, t. I, p. 204), a rappelé cette spirituelle riposte d'Ancelot à Lacretelle :

Mais, quand vous les aviez, vous en serviez-vous bien ?

ANCÊTRE.

« C'est nous qui sommes des ancêtres. »

On raconte que, le maréchal Soult (1769-1851) causant un jour avec le duc de Montmorency, celui-ci lui disait : « Vous êtes duc, mais vous n'avez pas d'ancêtres. — C'est vrai, répondit Soult ; *c'est nous qui sommes des ancêtres.* » (Voy. le *Cinquantenaire* du Jockey-club, dans *le Clairon* du 11 mars 1882.)

Ce dialogue est rapporté un peu différemment par M. A. Combes, qui le place en avril 1814, dans son *Histoire anecdotique de Jean-de-Dieu Soult* (Castres, 1869, p. 102) :

Peu flatté, dit-il, de la « morgue aristocratique » des hommes de la Restauration, il était aussi un objet de suspicion pour ceux qui n'aimaient guère « les parvenus de l'Empire ».

Soult en fut particulièrement affecté. Homme nouveau, il ne pouvait pas se plier aux allures de l'ancien régime, restauré par les ennemis de la France, lui qui demandant

alors, dans un salon à Paris, et au milieu d'invités assez nombreux : *Mais de quoi donc ces gens-là sont-ils si fiers ?* et ayant reçu cette réponse : *De leurs ancêtres*, reprit avec énergie : *Est-ce que je ne suis pas un ancêtre, moi ?*

Le même trait a été mis sur le compte de Junot, duc d'Abrantès (1771-1813) et du maréchal Lefebvre, duc de Dantzick (1755-1820).

Cette fière réponse d'un homme qui ne devait ses grades et son titre qu'à ses mérites personnels, rappelle un mot de Voltaire, qui, dans sa jeunesse, recherchait la société des grands, et qui n'eut pas toujours à s'en applaudir.

Vers 1725, dînant un jour chez le duc de Sully, il combattit peut-être un peu trop vivement l'avis du chevalier de Rohan-Chabot, homme dont la conduite passait pour peu digne de sa naissance. « Quel est, dit le chevalier, ce jeune homme qui parle si haut ? — *Je suis*, aurait répliqué Voltaire, *le premier de mon nom, et vous le dernier du vôtre.* » (*Biographie universelle* de Michaud.) Le jeune poète paya son audace de quelques coups de bâton.

Il y a plusieurs versions de cette anecdote. Selon l'abbé Du Vernet, qui tenait le fait de Thiriot, l'ami de Voltaire, celui-ci aurait dit moins brutalement : « M. le Chevalier, c'est un homme qui ne traîne pas un grand nom, qui fait honorer celui qu'il porte. » (*La vie de Voltaire*, Genève, 1786, p. 59.)

La réponse de Voltaire semble d'ailleurs inspirée de celle d'Iphicrate à Harmodius, telle que la donne Plutarque dans ses *Apophthegmes des rois et des empereurs* (*Œuvres morales*, Didot, 1868, t. I, p. 224).

On méprisait Iphicrate parce qu'on le croyait fils d'un obscur artisan. Comme Harmodius lui reprochait

son humble extraction, il répondit : « *Ma race commence avec moi ; la tienne finit avec toi.* »

ANCIEN.

« Les anciens sont les anciens, et nous sommes les gens de maintenant. »

Molière. *Le Malade imaginaire* (10 février 1673) ; acte II, scène VI.

Thomas Diafoirus prétend épouser Angélique même sans son agrément :

ANGÉLIQUE.

C'est un méchant moyen de se faire aimer de quelqu'un que de lui faire violence.

THOMAS DIAFOIRUS.

Nous lisons des anciens, Mademoiselle, que leur coutume étoit d'enlever par force de la maison des pères les filles qu'on menoit marier, afin qu'il ne semblât pas que ce fût de leur consentement qu'elles convoloient dans les bras d'un homme.

ANGÉLIQUE.

Les anciens, Monsieur, sont les anciens, et nous sommes les gens de maintenant.

ANGLAIS.

« Guerre aux tyrans ! Jamais en France, Jamais l'Anglais ne régnera ! »

Charles VI, opéra en 5 actes, de Casimir et Ger-

main Delavigne, musique d'Halévy, représenté à l'Académie royale de musique, le 17 mars 1843.

Refrain du *Chant national* du vieux soldat Raymond (acte III, scène I) :

La France a l'horreur du servage,
Et, si grand que soit le danger,
Plus grand encore est son courage
Quand il faut chasser l'étranger.
Vienne le jour de délivrance,
Des cœurs ce vieux cri sortira :
Guerre aux tyrans ! Jamais en France,
Jamais l'Anglais ne régnera.

ANGUILLE.

Pâté d'anguille.

Allusion à un conte de La Fontaine qui porte ce titre (IVe partie, conte XI), et qui tend à démontrer que toute jouissance dont on abuse, celle, par exemple, de se nourrir exclusivement du mets le plus délicat, nous conduit fatalement à la satiété et au dégoût. C'est cette vérité que le poète exprimait dans son début :

Même beauté, tant soit exquise,
Rassasie et soûle à la fin.
Il me faut d'un et d'autre pain :
Diversité c'est ma devise.

La Fontaine avait tiré ce conte de la Xe des *Cent Nouvelles nouvelles*, ouvrage qu'on croit pouvoir attribuer à Antoine de La Sale, l'auteur du *Petit Jehan de Saintré*, et dont la première édition est de 1486.

Il s'agit ici d'un chevalier d'Angleterre, qui, s'étant marié, voulut que son « mignon » continuât, comme par le passé, à pourvoir à ses menus plaisirs. Celui-ci s'y refusant, le chevalier le soumit à un régime uniquement composé de pâtés d'anguilles, son mets favori.

Au bout de peu de jours de ce traitement, le mignon demanda grâce, et se rendit à l'excellent argument de son maître, dont la valeur n'échappera pas, nous en sommes certain, aux partisans de la polygamie.

L'idée même qui fait l'objet de ce conte a été formulée par une foule d'auteurs et a inspiré diverses anecdotes où l'on voit un roi, coupable de quelques infidélités envers la reine, et recevant à ce propos de vifs reproches de son confesseur, lui faire servir à chaque repas un plat de perdrix (ou de bécasses).

— Toujours perdrix ! finit par s'écrier le malheureux prêtre.

— Toujours la reine ! riposte sentencieusement le roi.

A dater de ce jour, le confesseur serait devenu un peu moins sévère.

L'anecdote a été mise sur le compte du roi Henri IV, et plus tard sur celui de Louis XIV et du Père jésuite Michel Letellier, dernier directeur spirituel du roi (1709), et les perdrix sont devenues des bécasses.

Dans le même ordre d'idées, nous rappellerons cette pensée que nous trouvons attribuée à Saadi, poète et philosophe persan du XIIIe siècle : *Toujours du plaisir n'est pas du plaisir*, et ce sage conseil que donnait Voltaire dans une de ses Épîtres morales :

Quittons les voluptés pour savoir les reprendre.

(4e Discours : *De la Modération en tout*. 1738.)

Montaigne faisait aussi remarquer, au livre II de

ses *Essais* (chap. xv), « qu'il n'est naturellement rien si contraire à nostre goust, que la satieté qui vient de l'aysance ».

ANIMAL.

Cet animal est très méchant,
Quand on l'attaque il se défend.

Vers tirés de *la Ménagerie,* chanson-parade de M. Théodore P. K. (?), musique d'Edmond Lhuillier, qui date de 1828. (Chez Petit, 18, rue Vivienne.)

La vignette de la première page représente un montreur de bêtes curieuses en train de débiter son boniment.

Peut-être lira-t-on avec plaisir ces deux couplets du début :

Voici l'heure, c'est le moment,
  Entrez tous ici dedans.
Venez voir la ménagerie,
Le superbe tigre royal,
Le grand lion du Sénégal,
L'ours blanche de la Sibérie,
Le pélican saignant ses flancs
Pour en nourrir tous ses enfants.
  Ça n' cout' que deux sols par tête,
Suivez l'monde au bureau, passez.
  Nous avons beaucoup de bêtes,
Messieurs, Mesdames, entrez, entrez.
Vous allez voir le grand serpent,
Le fameux boa tout vivant,
Le même qui perdit la vie
A l'incendie du Bazar.
De plus le cruel léopard
Venant du fond de l'Arabie.

Cet animal est très méchant,
Quand on l'attaque il se défend.
Ça n'coûte que deux sols, etc.

APPAREIL.

« Belle sans ornement, dans le simple appareil
D'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil. »

Racine. *Britannicus* (1669). Acte II, scène II, vers 389-390 ; rôle de Néron, avouant à Narcisse son amour pour Junie.

APPARENCE.

Il ne faut point juger des gens sur l'apparence.

La Fontaine. Livre XI, fab. VII : *Le Paysan du Danube*, 1er vers.

Dans *le Cochet, le Chat et le Souriceau* (livre VI, fable V), la souris dit au souriceau :

Garde-toi, tant que tu vivras,
De juger les gens sur la mine.

(Derniers vers.)

APPÉTIT.

« Bon appétit, Messieurs ! — O ministres intègres !
Conseillers vertueux ! »

Victor Hugo. *Ruy Blas* (1838) ; acte III, scène II, rôle de Ruy Blas.

***

L'appétit vient en mangeant.

On lit dans Rabelais, au chap. v de *Gargantua* (1535) :

L'appétit vient en mangeant, disoit Angeston, mais la soif s'en va en beuvant.

D'après les commentateurs de Rabelais, cet Angeston serait Jérôme de Hangest, docteur en Sorbonne et grand scolastique, connu par ses attaques contre les Luthériens, mort en 1538.

Sa boutade était plaisante, mais rien n'autorise à le considérer comme l'auteur du proverbe en question.

On rapporte que Jacques Amyot (1513-1593), le fameux traducteur de Plutarque, déjà pourvu de l'abbaye de Bellozane, qui suffisait à ses besoins, voulut encore qu'on lui accordât l'évêché d'Auxerre. Le roi Charles IX s'étant étonné de sa gourmandise : « L'appétit vient en mangeant », aurait répondu Amyot.

On peut encore rappeler ici ce passage des *Métamorphoses* d'Ovide relatif à Erisichton, le fils de Triopas, condamné par Cérès aux tortures d'une faim insatiable :

... Cibus omnis in illo
Causa cibi est.

(Livre VIII, chap. VII.)

Ce qu'on peut traduire ainsi :

Plus il mange, plus il veut manger.

APPRENDRE.

« Ils n'ont rien appris ni rien oublié. »

On prétend que M. de Talleyrand qualifiait ainsi les émigrés : « des gens qui n'ont rien appris ni rien oublié depuis trente ans. » MM. Henri de Latouche et Amédée Pichot ont recueilli ce propos dans l'*Album perdu* (1829, p. 147).

Il n'y avait là, comme on l'a souvent fait remarquer, qu'un souvenir de ce passage d'une lettre adressée de Londres, en 1796, par le chevalier de Panat, officier de marine français, à Mallet Du Pan :

Vous nous parlez souvent, disait-il, de la folie de Vérone. Hélas ! mon cher ami, cette folie est générale et incurable. Combien vous vous trompez en croyant qu'il y a un peu de raison dans la cour du frère ! Nous voyons tout cela de près et nous gémissons : personne n'a su ni rien oublier, ni rien apprendre.

(*Mémoires et correspondance* de Mallet Du Pan, 1851, t. II, p. 196.)

On sait que les royalistes avaient alors, outre l'armée de Condé, deux grands foyers d'intrigues, l'un à Vérone, où Monsieur, conservant toujours ses illusions, s'était fait proclamer roi sous le nom de Louis XVIII ; un autre à Londres, où son frère, le comte d'Artois, décourageait par ses maladresses ses amis de France et de l'étranger.

ARAIGNÉE.

L'araignée de Pellisson.

Pellisson-Fontanier, premier commis et confident

du surintendant Fouquet, partagea sa disgrâce et fut enfermé à la Bastille en septembre 1661. Louis XIV le fit traiter avec la dernière rigueur.

N'ayant plus d'autre distraction que la société d'un Basque grossier, joueur de musette, il parvint, à force de patience, à apprivoiser une araignée qui, chaque jour, au signal donné par les sons de la musette, sortait d'un soupirail et venait prendre des mouches jusque sur ses genoux.

Cette anecdote a été rapportée par l'abbé d'Olivet, dans son Éloge de Pellisson (*Histoire de l'Académie française*, 1729, t. II, p. 243).

Delort ajoute que le gouverneur de la Bastille, Besmaus, étant venu visiter Pellisson dans sa prison et ayant été témoin des confiantes évolutions de l'insecte, fut assez brutal pour l'écraser et priver ainsi Pellisson de son unique consolation : « Ah ! Monsieur, s'écria le prisonnier, j'aimerais mieux que vous m'eussiez cassé le bras. »

(*Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres*, 1829, t. I, p. 57.)

En 1806, l'abbé Delille a chanté l'araignée de Pellisson dans son poème *l'Imagination* (fin du VIe chant). Comme, en ce temps-là, il n'était pas de bon ton d'appeler un chat un chat, le poète a cru devoir ne la désigner que par cette périphrase : « *Un insecte aux longs bras.* »

ARGENT.

L'argent n'a pas d'odeur.

Allusion à un trait de l'empereur Vespasien, cé-

lèbre par sa rapacité, que rapporte ainsi Suétone (chap. XXIII) :

Blâmé par son fils Titus d'avoir imposé jusqu'à l'urine, il lui fit flairer le premier argent provenant de cet impôt, et lui demanda s'il sentait mauvais. Titus ayant répondu négativement : « Pourtant, dit Vespasien, cela vient de l'urine. »

La même anecdote est racontée, en des termes presque identiques, par Dion Cassius, dans Xiphilin, au chap. de *Vespasien*.

C'est, on le sait, en souvenir de ce singulier impôt, qu'on a donné jadis le nom de *vespasiennes* à de certaines colonnes placées sur la voie publique, et aussi à des voitures destinées à offrir aux passants un abri temporaire (entreprise qui fut peu productive).

***

Le temps est de l'argent.

Traduction du proverbe anglais : *Time is money*, qui caractérise assez exactement l'activité dévorante des peuples anglais et américain.

On rencontre déjà cette maxime dans un écrit de Benjamin Franklin (1706-1790) intitulé : *Conseils à un jeune artisan* (écrits en 1748).

N'oubliez pas, disait ce sage, que le *temps* est de l'argent (remember, that *time* is money). Celui qui dans un jour peut gagner dix schellings par son travail et qui va se promener ou qui reste oisif la moitié de la journée, quoiqu'il ne dépense que six sous durant le temps de sa promenade ou de son oisiveté, ne doit pas compter cette

seule dépense ; il a réellement dépensé ou plutôt prodigué cinq schellings de plus.

N'oubliez pas que le *crédit* est de l'argent...

(*The Works of B. Franklin*, Boston, t. I, 1840, p. 87.)

Il est difficile d'affirmer que Franklin ait été le premier à formuler cette maxime, mais assurément ce genre de création était tout à fait conforme à la nature de son génie.

Franklin, écrivait Sainte-Beuve dans ses *Lundis* (3e éd., t. VII, p. 146), avait naturellement ce don populaire de penser en proverbes, et de parler en apologues et paraboles.

On a cru trouver l'idée première de ce proverbe dans une parole que Diogène Laërce prête à Théophraste (liv. V, chap. II, 40) :

πολυτελὲς ἀνάλωμα εἶναι τὸν χρόνον.

(Le temps est ce qu'on dépense de plus précieux.)

François Bacon, au chapitre XXV de ses *Essais* (1597), a fait aussi ce rapprochement entre le temps et l'argent :

Time is the measure of business, as money is of wares. (Le temps est la mesure des affaires, comme l'argent est la mesure des marchandises.)

Franklin a écrit encore, dans *le Chemin de la fortune ou la Science du bonhomme Richard* (1757) :

Ne prodiguez pas le temps, car c'est l'étoffe dont la vie est faite.

Si le temps est la plus précieuse de toutes les choses, prodiguer le temps doit être la plus grande des prodigalités.

On lit dans les *Nouveaux mélanges* de Mme Necker, femme d'une haute valeur, morte en 1796 (tome I, 1801, p. 196) :

L'argent et le temps se ressemblent dans leur emploi ; tous les deux deviennent plus précieux par le bon usage qu'on en fait.

***

« On rend l'argent de tout achat qui a cessé de plaire. »

Réclame d'une maison bien connue d'habillements pour hommes, fondée à Paris le 30 octobre 1868 : la *Maison du Pont-Neuf*, aujourd'hui liquidée.

On sait qu'elle avait pour enseigne un jeune garçon tenant une banderole sur laquelle on lisait ces mots : *On rend l'argent*, qui ont donné lieu à une foule d'applications plaisantes. A une certaine époque (notamment en 1874), les annonces portaient en outre : *de tout achat qui a cessé de plaire.*

Afin de n'être pas confondue avec la *Belle Jardinière*, sa voisine de la rue du Pont-Neuf, on sait encore que cette maison inscrivait sur tous ses prospectus cette phrase non moins fameuse : *La maison n'est pas au coin du quai.*

André Gill a parodié cette réclame dans une spirituelle, mais assez méchante caricature de *l'Éclipse* du 12 mai 1872. On y voyait l'ex-empereur Napoléon III tenant une banderole avec cette variante : *On ne rend pas l'argent.* En bas : *La maison est au coin du quai.*

Peut-être le rédacteur de cette célèbre réclame

avait-il connaissance de ces deux vers de *Philippe et Georgette*, auxquels nous consacrons un article spécial :

On veut avoir ce qu'on n'a pas,
Et ce qu'on a cesse de plaire.

ARMÉE.

L'armée est coupée en deux : tant mieux! cela nous fera deux armées.

C'est ainsi qu'on s'est plu à dénaturer la pensée exprimée par Gambetta, dans la dépêche qu'il adressait à Jules Favre et au général Trochu, le 14 décembre 1870 :

Depuis quatre jours, leur écrivait-il, je suis à Bourges, occupé avec Bourbaki à réorganiser les trois corps...

Vous voyez que l'armée de la Loire est loin d'être anéantie, selon les mensonges prussiens. Elle est séparée en deux armées d'égale force prêtes à opérer.

(*Journal officiel* du 18 décembre.)

Il faut bien reconnaître que cette rédaction prêtait un peu à la parodie que de mauvais plaisants, et aussi peut-être quelques optimistes convaincus, mirent alors en circulation.

ARRÊT.

« Voilà de vos arrêts, messieurs les gens de goût! »

Piron. *La Métromanie* (10 janvier 1738) ; acte V, scène VI ou IX (selon l'édition).

Francaleu, poète amateur, a donné, dans *le Mer-*

cure, quelques vers signés d'un nom de femme. Le rêveur Damis s'est pris de passion pour la belle inconnue. Francaleu se dévoile et raille Damis de son amour inconsidéré :

Voilà de vos arrêts, messieurs les gens de goût !
L'ouvrage est peu de chose et le seul nom fait tout.

Il y avait dans ces deux vers une épigramme à l'adresse de Voltaire. Grimm, qui tenait *la Métromanie* pour « la meilleure comédie qui ait été faite depuis *le Misanthrope* », écrivait en janvier 1773, au lendemain de la mort de Piron :

Cet ouvrage est d'autant plus étonnant que Piron comptait en faire un vaudeville du jour, à l'occasion de l'engouement que M. de Voltaire avait pris pour les vers d'une prétendue beauté de Basse-Bretagne (Mlle de Malcroix de la Vigne), laquelle se trouva être un certain Desforges-Maillard, de médiocre mémoire.

Voltaire, en homme d'esprit, avait pris en riant la plaisanterie de Piron, comme le prouve ce passage de sa lettre à Thieriot, du 25 janvier 1738 :

Je suis bien aise que Piron gagne quelque chose à me tourner en ridicule. L'aventure de la Malcrais-Maillard est assez plaisante. Elle prouve au moins que nous sommes très galants : car, quand Maillard nous écrivait, nous ne lisions pas ses vers ; quand Mlle de Lavigne nous écrivit, nous lui fîmes des déclarations.

Voici effectivement sur quel ton de tendre lyrisme il lui adressait ses hommages dans *le Mercure de France* de septembre 1732 (p. 1887) :

Toi, dont la voix brillante a volé sur nos rives,
Toi, qui tiens dans Paris nos muses attentives...
J'ose envoyer aux pieds de ta muse divine, etc.

Lorsqu'il eut été désabusé, le philosophe ne voulut point renier l'intérêt qu'il avait témoigné au malencontreux Maillard. Il n'en resta pas moins en correspondance avec lui.

Votre changement de sexe, Monsieur, lui disait-il en 1735, n'a rien altéré de mon estime pour vous...

(Édit. Garnier, t. XXIII, p. 480.)

Voltaire n'avait, du reste, pas été le seul à donner dans le panneau fort adroitement tendu par la fausse muse bretonne.

***

La Cour rend des arrêts et non pas des services.

Ce mot, dont le souvenir reparaît volontiers dans les procès qui touchent à la politique, remonte à la fin de la Restauration.

M. Dupin aîné, plaidant pour *le Constitutionnel* devant la Cour de Paris, le 26 novembre 1825, y faisait allusion en ces termes dans sa brillante péroraison :

Ne vous inquiétez pas, disait-il aux magistrats, de ce que voudront les ministres actuels et leurs prochains successeurs ; continuez à faire dire de la Cour ce que la Cour a dit d'elle-même : qu'elle *rend des arrêts et non pas des services ;* ou, pour mieux dire, vous rendrez à l'État le service le plus signalé...

(*Procès du Constitutionnel et du Courrier*, 1826, p. 135.)

La Cour était alors présidée par le baron Séguier, et c'est à lui que le mot a été attribué.

D'après une communication adressée au *Courrier de Vaugelas* (15 novembre 1886) par le petit-fils du président Séguier, celui-ci l'aurait dit un jour à un personnage influent venu pour le solliciter au sujet d'une affaire purement civile.

La formule créée par le président Séguier, appliquée en matière politique, devait fournir aux avocats de précieux effets oratoires.

Le 30 novembre 1864, le célèbre Berryer, défendant Jules Ferry dans l'affaire du comité électoral des *Treize*, s'écriait devant la Cour :

Messieurs, permettez-moi de vous rappeler un glorieux souvenir de la magistrature qui commande le respect dont nous nous efforçons toujours de l'entourer.

Il y a quarante ans, dans la salle de la première chambre de la Cour de Paris, en face du premier président Séguier, on lisait cette inscription : « La Cour rend des arrêts, et non pas des services. »

ARRIVER.

Il arrive! Il arrive!

On a reconnu le cri par lequel, depuis nombre d'années, les marchandes de maquereaux ont coutume d'annoncer leur marchandise : « *Ah! qu'il est beau le maquereau, il arrive, il arrive.* »

Mercier, dans son *Tableau de Paris*, en a noté une autre variante :

Si, dit-il, le falot (porte-fanal) crie la nuit, qui ne crie pas dans le jour? Le petit peuple est naturellement braillard à l'excès; il pousse sa voix avec une discordance choquante. On entend de tous côtés des cris rauques,

aigus, sourds. *Voilà le maquereau qui n'est pas mort ; il arrive, il arrive !...* (Chap. 516, t. VI, 1783, p. 221.)

Désaugiers a fait représenter aux Variétés, le 14 mai 1810, un vaudeville intitulé : *Il arrive ! il arrive ! ou Dumollet dans sa famille.*

Cette pièce faisait partie d'une série de vaudevilles où le gai chansonnier retraçait différents épisodes de la vie du célèbre Dumollet, riche marchand de bas de Saint-Malo.

Dans *le Départ pour Saint-Malo ou la Suite des trois étages* (Variétés, 25 juillet 1809) on avait vu cet imbécile, outrageusement bafoué et sifflé pendant son séjour à Paris, reprendre, honteux et confus, le chemin de sa ville natale. C'est même en cette circonstance que ses persécuteurs lui chantaient, sur l'air : *Bonne fête, madame Denis*, ce couplet devenu populaire :

Bon voyage,
Cher Dumollet,
A Saint-Malo débarquez sans naufrage ;
Bon voyage,
Cher Dumollet,
Et revenez si le pays vous plaît.

« — Allez au diable ! » s'écriait le malheureux,

Allez au diable et vous et votre ville,
Où j'ai souffert mille et mille tourments.

Dans *Il arrive ! il arrive !* on assistait au débarquement de Dumollet à Saint-Malo.

Le succès de ce vaudeville a dû contribuer à rendre proverbial le cri des marchandes de marée.

***

« Tout arrive en France. »

Pendant les troubles de la Fronde, après son énergique résistance à Bordeaux, le 4 octobre 1650, le duc de La Rochefoucauld eut une entrevue avec son puissant adversaire, Mazarin, à Bourg, près de Bordeaux. Pierre Lenet, qui en fut témoin comme ami dévoué de la maison de Condé, raconte ainsi quelques-unes des circonstances de cette journée :

Il étoit tard ; c'étoit le jour de Saint-François et il (le cardinal) n'avoit pas ouï la messe : il tira sa montre, et ayant connu que midi approchoit : « Allons, me dit-il, aux Récollets ; vous viendrez à la messe, et ensuite dîner avec moi »... Le cardinal monta en carrosse avec les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, et me commanda de m'y mettre : ce que je fis. Il se prit d'abord à sourire et dit : « Qui auroit cru il y a quinze jours, voire huit, que nous eussions été tous quatre aujourd'hui dans un même carrosse ? — *Tout arrive en France*, lui repartit le duc de La Rochefoucauld. — Comme je n'ai jamais désespéré, dit le duc de Bouillon, de recouvrer quelque jour l'amitié de Votre Eminence, tout ceci, et tout ce dont j'espère qu'il sera suivi, ni ne me surprend, ni ne me surprendra... » (*Mémoires* de Lenet, éd. Michaud et Poujoulat, p. 413.)

Telle est l'origine du mot fameux qu'on a souvent attribué à Talleyrand.

ART.

L'art pour l'art.

Cette formule, dont le sens vague et incertain prête

à l'équivoque, offre un excellent terrain de controverse aux amateurs d'interminables discussions.

Elle peut recevoir, en effet, diverses interprétations, selon le sens que l'on attribue au mot ART : soit qu'on veuille le confondre avec la recherche du beau, ou qu'on lui donne, avec l'Académie (1878), la signification de : « Méthode pour faire un ouvrage, pour exécuter quelque chose selon certaines règles. »

De toutes façons, qu'on la prenne en bonne ou en mauvaise part, la formule « l'art pour l'art » signifie toujours la préoccupation du procédé pour lui-même, sans aucune intention de persuader, d'instruire ou de moraliser.

Considérée au point de vue historique, elle paraît avoir été énoncée pour la première fois par Victor Cousin (1792-1867), dans le cours de philosophie qu'il professa à la Sorbonne en 1818.

Voici comment il s'exprimait dans sa vingt-deuxième leçon, combattant une théorie qui tend à confondre le beau avec la religion et la morale :

> La religion et la morale sont ce qu'il y a de plus élevé ; il ne faut donc les mettre au service d'aucune autre chose que d'elles-mêmes, ni surtout au service de l'intérêt. Il faut de la religion pour la religion, de la morale pour la morale, de l'art pour l'art. Le bien et le saint ne peuvent être la route de l'utile, ni même du beau.
>
> (Paris, 1836, p. 224.)

On voit que le jeune professeur prenait ici le mot *art* dans sa plus noble acception, n'ayant en vue que de séparer le bien du beau.

C'est là d'abord et seulement là, nous dit M. Alfred Michiels, que se trouve formulé dans notre langue, et d'une manière un peu étendue, le système de l'art pour

l'art. Cette locution même appartient au savant philosophe, car on peut exprimer de plusieurs façons que l'art est à lui-même son propre but et ne doit jamais devenir un moyen.

(*Histoire des idées littéraires en France au XIXe siècle*. Paris, Dentu, 1863, t. II, p. 112.)

Rodolphe Tœpffer, ce délicat penseur, a consacré quelques pages de ses charmantes *Réflexions et menus propos d'un peintre genevois* (1840 environ), à réfuter la doctrine de l'art pour l'art. Un de ses chapitres (liv. V, XXIV) a pour titre : « *D'une absurdité célèbre intitulée :* L'ART POUR L'ART. »

Il avait écrit quelques lignes plus haut :

Dire *le beau pour le beau*, ce serait à notre avis lui avoir assigné les expressions que son vrai sens comporte : car si l'art n'est pas le beau, mais seulement la langue du beau, dire *l'art pour l'art*, c'est dire d'aussi près que possible, la langue pour la langue, ou les images pour les images, ou le style pour le style, ou, en termes plus clairs, *la forme pour la forme*.

Il voit dans ces trois mots « la formule dernière de l'art matérialisé à son plus haut degré ». Il dit encore :

L'art pour l'art! C'est donc à dire le vase, non plus pour contenir, mais le vase pour les frises et pour les moulures du vase ! La statue non pas pour exprimer au moyen du marbre un sentiment vivant, une passion forte, une pensée gracieuse ou tendre, mais pour les élégances du contour, pour les finesses du modelé, pour le ténu, ou le gigantesque, ou le hardi, ou le neuf des formes en elles-mêmes ! Le drame, non pas pour produire à la lumière, au moyen d'une action composée à cet effet, les secrets détours, les replis cachés du cœur, les égarements, les souplesses, les épouvantes, les transports ou la vaillance de l'âme humaine aux prises avec

la destinée... mais pour les combinaisons de l'intrigue,... pour le vers autrement coupé, etc.

Tœpffer visait ici les écoles nouvelles qui, aux environs de 1830, opposaient, en littérature, le romantique au classique, et, en peinture, l'éclat de la couleur à la pureté du dessin.

On a effectivement voulu faire de « l'art pour l'art » l'étiquette de l'école romantique, et cela ne paraît pas tout à fait juste. Les chefs-d'œuvre que ses principaux représentants nous ont laissés ne permettent guère d'affirmer qu'ils ont sacrifié systématiquement le fond à la forme.

Nous pensons que cette formule peut être, au contraire, appliquée, en toute justice, à ce petit groupe d'esthètes, poètes ou artistes, qui se sont fait appeler, il y a une vingtaine d'années, les « décadents » ou les « impressionnistes », et à ceux qui aujourd'hui se piquent de posséder « l'écriture artiste ».

Parmi les plus brillants adeptes de *l'art pour l'art*, il convient de citer Flaubert. M. Paul Bourget, analysant les caractères distinctifs de son œuvre, lui consacrait ces lignes dans ses *Essais de psychologie* (1883, p. 158) :

Flaubert a sa place marquée parmi les esprits qui dédaignent toute influence pratique et sociale de leurs compositions. C'est l'école désignée sous le nom d'école de *l'art pour l'art*... « L'art, a-t-il écrit, ayant sa propre raison en lui-même, ne doit pas être considéré comme un moyen... »

M. Ferdinand Brunetière n'est pas tout à fait de cet avis. Il s'en est expliqué dans une conférence sur *l'Art et la Morale*, en janvier 1898 (2e édit., p. 83) :

Si l'objet de l'art, disait-il, n'est évidemment pas d'émou-

voir les passions ou de chatouiller les sens, il n'est pas non plus, il ne saurait être de se terminer et de se borner en quelque sorte à lui-même... Si la théorie de *l'art pour l'art* consiste à ne voir dans l'art que l'art même, je n'en connais pas de plus fausse, et j'ai tâché de vous dire pourquoi. L'art a son objet ou sa fin en dehors et au delà de lui-même ; et si cet objet n'est pas précisément moral, il est social, ce qui d'ailleurs est presque la même chose...

Le brillant conférencier ajoute dans une note, à propos des différentes manières de comprendre *l'art pour l'art* :

Il faudrait, en effet, se garder de croire que, comme l'a dit quelque part Dumas, — dans la *Préface* de son *Fils naturel*, — ce ne sont là que « trois mots vides de sens ». Romantiques ou naturalistes, les théoriciens de *l'art pour l'art* ont très bien su ce qu'ils voulaient dire ; et il est permis, je crois même qu'il est bon, pour bien penser, de ne pas penser comme eux ; mais on ne peut pourtant se contenter avec Dumas de leur opposer une fin de non-recevoir.

Et voici ce que disait Alexandre Dumas fils dans la susdite Préface, dans la 3e série de son *Théâtre complet* (1868, p. 27) :

Inaugurons donc le théâtre *utile*, au risque d'entendre crier les apôtres de *l'art pour l'art*, trois mots absolument vides de sens. Toute littérature qui n'a pas en vue la perfectibilité, la moralisation, l'idéal, l'utile, en un mot, est une littérature rachitique et malsaine, née morte.

Nous citerons aussi l'opinion d'un écrivain de talent, qui, fort éloigné de Flaubert sur ce point, se rapprochait de lui par son mépris pour « le bourgeois » : Jules Vallès. Dans un article de *l'Éclair* du

18 janvier 1898, M. Émile Bergerat lui prêtait ce propos :

— Oh ! l'art pour l'art ! Oh ! les plastiques et le vers beau pour lui-même, et la ligne que le mouvement dérange !... Qu'est-ce qu'un vase où l'on ne peut mettre son liquide, huile ou vin ? Étrusque ou chinois, peint, doré ou ciselé, j'y veux une bouteille. La place d'une bouteille est-elle sur une cheminée ? Les anciens, clamait-il, les anciens avaient l'amphore, nous avons le litre ! Et c'est très beau, le litre, ça vit, ça parle et c'est pratique ! Montrez-moi dans une collection d'étains quelque chose de plus joli, de plus élégant même, oui, de plus élégant en sa juste mesure que le canon des mannezingues ! Avant cinquante ans d'ici, bourgeois, vous le flanquerez sur vos étagères !

Nous retrouvons ici, sous une forme un peu plus rude, l'idée que nous signalions tout à l'heure chez l'aimable philosophe genevois.

Il est curieux de comparer les lignes qui précèdent à ce passage de la Préface de *Mlle de Maupin*, que Théophile Gautier datait de mai 1834. Il s'en prenait à certains critiques, notamment à ceux qu'il appelait les « utilitaires » :

Il n'y a de vraiment beau, disait-il, que ce qui ne peut servir à rien ; tout ce qui est utile est laid ; car c'est l'expression de quelque besoin ; et ceux de l'homme sont ignobles et dégoûtants... L'endroit le plus utile d'une maison, ce sont les latrines.

Moi, n'en déplaise à ces messieurs, je suis de ceux pour qui le superflu est nécessaire ; — et j'aime mieux les choses et les gens en raison inverse des services qu'ils me rendent. Je préfère, à mon pot de chambre qui me sert, un pot chinois, semé de dragons et de mandarins, qui ne me sert pas du tout.

(Éd. in-8° de 1883, p. 46.)

N'avions-nous pas raison d'annoncer que *l'art pour l'art* est un inépuisable sujet de discussion ?

ASSASSIN.

« Que messieurs les assassins commencent. »

Ce mot d'Alphonse Karr, à propos de la peine de mort, est resté célèbre. Voici ce qu'il en dit dans la préface de sa brochure : *Messieurs les assassins*, qui parut en 1885, et qui n'est qu'une réimpression de celle intitulée : *Sur la peine de mort, réponse à Louis Jourdan*, 1864, in-8° :

De tout ce que j'ai écrit, romans, pièces de théâtre, histoire, critique, fantaisie, vers et prose, etc., si j'ai cette rare et heureuse chance que quelque chose me survive, ce sera deux petites phrases — composant trois lignes à elles deux, bagage bien léger... L'une est le résumé de mes études politiques — de ce que j'ai lu et de ce que j'ai vu — je l'ai écrite en 1848 :

« Plus ça change, plus c'est la même chose. »

L'autre est plus ancienne ; — on la trouverait dans *les Guêpes* de 1840 :

« Abolissons la peine de mort, mais *que messieurs les assassins commencent.* »

Le mot de M. Karr ne figure pas dans *les Guêpes* de 1840, mais on trouve dans la suite de ce recueil, à la date du 31 janvier 1849, le passage suivant, à propos de la suppression de la peine de mort :

On a voulu assurer aux Français en toute situation la sécurité de n'avoir à répondre qu'aux lois du pays, —

sans qu'elles puissent jamais être modifiées par les passions ; la loi du pays tue ceux qui ont tué. — Si l'on veut abolir la peine de mort en ce cas, que MM. les assassins commencent, qu'ils ne tuent pas, on ne les tuera pas.

(*Les Guêpes, histoire satirique de notre temps*, 10e année, p. 92.)

Avant Alphonse Karr, Clément (de Dijon) avait énoncé une idée à peu près semblable dans le *Petit Dictionnaire de la cour et de la ville* (1788, t. II, p. 135) :

Quand les voleurs de grands chemins et autres malfaiteurs, écrivait-il, auront proclamé entre eux une loi qui leur défend de tuer et d'assassiner, et qu'ils y seront inviolablement fidèles, nos législateurs pourront, sans inconvénient, abolir la peine de mort.

M. Paul Masson a signalé cette rencontre dans *l'Intermédiaire* du 25 août 1891.

ASSASSINER.

« Elle me résistait... je l'ai assassinée! »

Nous n'apprendrons pas à nos lecteurs que cette phrase sert de dénouement à *Antony*, le fameux drame d'Alexandre Dumas, joué à la Porte-Saint-Martin le 3 mai 1831.

Antony vient de poignarder Adèle d'Hervey, sa maîtresse, qui l'a supplié de lui donner la mort pour échapper à la honte et à la fureur de son mari :

LE COLONEL D'HERVEY, se précipitant sur le théâtre.

Infâme !... que vois-je !... Adèle !... morte !...

ANTONY.

Oui ! morte ! *Elle me résistait... je l'ai assassinée !*

(Il jette son poignard aux pieds du colonel.)

Dumas raconte dans ses *Mémoires* (tome XIV, 1852, p. 151) comment, se promenant un jour sur le boulevard, il s'arrêta net, frappé de l'effet dramatique de cette situation, qui lui donna l'idée de son drame.

Antony devait d'abord être joué aux Français avec Firmin et Mlle Mars pour principaux interprètes. Découragé par le peu de confiance des artistes, Dumas retira la pièce, déjà en répétition, et la porta à M. Crosnier, directeur de la Porte-Saint-Martin. Bocage et Mme Dorval se chargèrent des rôles d'Antony et d'Adèle, et le succès dépassa toutes les espérances.

Nous empruntons encore aux *Mémoires* de Dumas (tome XXI, p. 112) la plaisante anecdote que voici :

Deux ou trois ans après la première représentation d'*Antony*, on demanda la pièce avec Bocage et Dorval pour un bénéfice au Palais-Royal.

Il arriva que le régisseur, mal renseigné, fit tomber la toile sur le coup de poignard d'Antony. Le public réclama le dénouement avec insistance. Bocage, furieux d'avoir manqué son effet, s'était déjà retiré dans sa loge et refusa de paraître. Quand on releva la toile pour le mot de la fin, Mme Dorval, après avoir attendu un moment son camarade, se ranima, s'avança vers la rampe et dit au public :

Messieurs, *je lui résistais, il m'a assassinée !*

Cette spirituelle variante fut, comme on peut le penser, saluée par les applaudissements de toute la salle.

ASSIETTE.

L'assiette au beurre.

L'expression était depuis longtemps courante lorsque fut créée (en 1871) la chanson qui porte ce titre. (Paroles de Paul Burani, musique de Ch. Pourny ; chantée par Jules Perrin aux Ambassadeurs.)

PREMIER COUPLET.

On n'parle dans chaque gazette
Que de chang'ments dans le pays,
C'est l'jeu d'ôt'toi d'là que j'm'y mette,
Et v'là c'que dis'nt tous les partis :
C'est pas toujours les mêmes
Qu'auront l'assiette au beurre.
Et allons-y tout d'même
Au p'tit bonheur.

(Chez Tralin, 5, rue du Croissant.)

Une lithographie de Charlet (*Fantaisies*, 1831) a pour légende : « *C'est toujours les mêmes qui tient l'assiette au beurre.* » (Souvenir de garnison.)

ATTENDRE.

« J'ai failli attendre. »

Louis XIV a-t-il réellement prononcé cette parole, ainsi que le veut la tradition ? Il serait permis d'en douter si l'on en croit un passage des *Fragments historiques* de Racine, où sont rapportés plusieurs exemples de la patience du grand roi.

Le mot serait au contraire tout à fait vraisemblable d'après le témoignage de la duchesse d'Orléans (Élisa-

beth-Charlotte), seconde épouse de Monsieur, frère du roi.

Dans le chapitre qu'elle consacre à Louis XIV, elle écrit :

Il ne pouvait souffrir que l'on se fît attendre.

(*Mémoires, fragments, etc.* Paris, 1832, p. 38.)

AUDACE.

« De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace. »

Dans la séance de l'Assemblée nationale du 2 septembre 1792 (matin), Danton, ministre de la justice, annonçant que la patrie allait être sauvée, et demandant que tous les citoyens qui refuseraient de servir fussent punis de mort, ajoutait :

Le tocsin qui va sonner n'est point un signal d'alarme, c'est la charge sur les ennemis de la patrie. (On applaudit.) Pour les vaincre, Messieurs, il faut *de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace,* et la France est sauvée. (Les applaudissements recommencent.)

(*Moniteur* du 4 septembre 1792, p. 1051, col. 2.)

On serait tenté de voir dans cette triple répétition une réminiscence de la fameuse réponse du maréchal J.-J. Trivulce (1448-1518) à Louis XII, qui lui demandait ce qu'il fallait pour faire la guerre avec succès : « Trois choses sont absolument nécessaires : *premièrement de l'argent, secondement de l'argent, troisièmement de l'argent.* » (V. la *Biographie* Didot.)

AUGURE.

Deux augures ne peuvent se regarder sans rire.

Ce dicton, souvent appliqué aux personnages officiels qui n'ont de sérieux que l'apparence, tire son origine d'une plaisanterie qu'on trouve répétée par deux fois dans les œuvres de Cicéron. (*De la Divination*, liv. III, ch. XXIV, et *De la Nature des dieux*, l. I, ch. XXVI.)

On lit dans le premier de ces deux traités :

Comme on le sait depuis longtemps, Caton disait ne pas comprendre qu'un augure pût ne pas rire, en regardant un autre augure.

N'est-on pas tenté de rappeler ici une parole qu'on a prêtée à M. de Talleyrand, évêque d'Autun, alors qu'il célébrait la messe au Champ de Mars le jour de la première fédération (14 juillet 1790).

Voyant près de lui Lafayette, commandant de la garde nationale, il lui aurait dit tout bas :

Ah çà ! je vous en prie, ne me faites pas rire.

(*Album perdu*, par H. de Latouche, 1829, p. 27.)

AUGUSTE.

Le roi « et son auguste famille ».

Aux environs de l'année 1780, un Allemand nommé Curtius, peintre et sculpteur, avait ouvert sur le boulevard du Temple un cabinet de figures de cire dont la vogue se prolongea jusque sous le règne de Louis-Philippe.

Parmi les célébrités de toute sorte qui s'y trouvaient exposées, et qu'un gardien était chargé d'expliquer au public, figuraient les souverains français ou étrangers.

Curtius offrit successivement aux regards des curieux des groupes représentant Louis XV « et son auguste famille », puis Louis XVI « et son auguste famille », ensuite le Directoire « et son auguste famille », plus tard Napoléon, Alexandre, Guillaume, François, « et leur auguste famille ». Et l'on assure que le directeur de cet établissement, pour éviter de renouveler entièrement son personnel de cire, faisait toujours resservir les mêmes figures en se bornant à les affubler de nouveaux costumes. C'est ainsi que Brazier affirme avoir vu un certain factionnaire placé à l'entrée du musée passer par toute une série de métamorphoses : après avoir été tour à tour hussard Chamboran, grenadier de la Convention, trompette du Directoire, guide consulaire, lancier polonais, chasseur de la garde nationale, ce fidèle serviteur était enfin devenu garde municipal en 1832. (*Le Livre des Cent-et-un*, t. IX, p. 180.)

Pour en evenir au sujet de cet article, cette « auguste famille », complément inévitable de toutes les têtes couronnées, avait fini par devenir proverbiale.

Après 1830, le journal *la Caricature*, qui ne manquait pas une occasion de plaisanter la famille royale, s'égaya plus d'une fois de ce cliché. Il eut même le triste courage d'insérer dans son N° du 3 mai 1832, au plus fort du choléra, un article ayant pour titre : « *Le choléra et son auguste famille.* »

On se demande comment le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie, put tenir son sérieux lorsque, le 1er mai 1833, jour de la Saint-Philippe, il présenta

au roi les vœux du corps diplomatique pour lui et pour « son auguste famille ». (*Moniteur* du 2 mai 1833.)

AURORE.

« L'Aurore aux doigts de rose. »

Traduction du grec ῥοδοδάκτυλος Ἠώς. (Voy. Homère, *Iliade*, chant Ier, v. 477, et ch. XXIII, v. 109 ; *Odyssée*, 1ers vers des chants II, VIII et XVII ; Hésiode, *Opera et dies*, éd. Lehrs, v. 610.)

Cette expression a été adoptée par nos poètes, entre autres par La Fontaine dans *le Remède*, IVe conte du livre V :

> ...Incontinent, l'Aurore aux doigts de rose
> Ayant ouvert les portes d'Orient....
>
> (Vers 74-75.)

Citons encore cette gracieuse image due au cardinal de Bernis (1715-1794) :

> Au moment que l'Aurore avec des doigts de rose
> Sépare en souriant la nuit d'avec le jour...
>
> (*Le Monde poétique*, vers 53-54.)

***

« Quand on fut toujours vertueux,
On aime à voir lever l'aurore. »

Ainsi débute le premier couplet chanté par Salvator dans *Montano et Stéphanie*, opéra en trois actes de Déjaure, musique de Berton (1799). Acte II, scène III.

Suite et fin de cet intéressant couplet :

A son aspect délicieux
L'homme juste est plus calme encore ;
Plus recueilli dans ce moment,
Il jouit d'une ivresse plus pure :
Et rien pour lui n'est si touchant
Que le réveil de la nature.

Les amateurs de poésie naïve trouveront un grand charme à la lecture reposante de cet ouvrage.

AUTEUR.

Un auteur gâte tout quand il veut trop bien faire.

La Fontaine. Livre V, fable I : *le Bûcheron et Mercure*, vers 6.

AUVERGNAT.

« Ni hommes ni femmes, tous Auvergnats. »

Plusieurs pièces de théâtre ont contribué au succès de ce dicton.

Dans *Un Bal d'Auvergnats*, vaudeville de Siraudin, Delacour et Lambert Thiboust (Palais-Royal, 5 avril 1855), une demoiselle Amanda nous apprend (scène II) que son père donne un bal :

« Ni hommes, ni femmes, tous Auvergnats. » Voilà, m'a-t-il dit, ce que portent ses invitations.

Dans *la Rose de Saint-Flour*, opérette de Michel Carré, musique d'Offenbach, jouée aux Bouffes-Parisiens le 11 juin 1856, la jeune Pierrette chante

(scène VIII) ce refrain que reprennent en chœur ses deux prétendants, Champailloux et Marcachu :

Ah ! comme nous nous amujâmes
L'aut'jour chez l'pèr' Cochignats !
Nous n'étions *ni hommes ni femmes,*
Nous étions *tous Auvergnats !*

Le dicton, s'il n'est pas très ancien dans le langage courant, est pourtant antérieur à ces deux pièces. Une note signée Éd. F. (Édouard Fournier ?), que nous trouvons dans l'*Intermédiaire des chercheurs* du 10 décembre 1867 (col. 378), en explique ainsi l'origine :

C'est, si je ne me trompe, la légende d'une lithographie de Daumier du temps que le *Charivari* était encore chez Aubert, au coin de la rue Croix-des-Petits-Champs et du passage Véro-Dodat. La caricature représentait, je crois, *un bal de porteurs d'eau.* Le mot, d'où était sortie l'image, était authentique. Un ami de Daumier le tenait de son frotteur, qui avait pris part à ce *raout* du Cantal.

AUVERGNE.

« A moi, Auvergne, ce sont les ennemis! »

Une légende, qui tend à perdre de son crédit, veut que, dans la nuit du 15 au 16 octobre 1760, avant la bataille de Clostercamp (couvent de Campen, Prusse rhénane), le chevalier d'Assas, officier au régiment d'Auvergne, chargé de faire une reconnaissance, et se trouvant inopinément entouré d'Anglais, ait donné le signal d'alarme en s'écriant : « A moi, Auvergne, ce sont les ennemis ! » C'était son arrêt de mort : il tomba criblé de coups de baïonnettes.

Cette version, mise en circulation par Voltaire, a été soumise à une critique sévère, d'abord dans quelques pages de *l'Esprit dans l'histoire,* d'Édouard Fournier, puis dans une étude beaucoup plus approfondie de M. Jules Loiseleur, publiée dans la *Revue des questions historiques* (1er juillet 1872, p. 123).

Ces deux auteurs ont déjà signalé la plupart des documents dont nous allons parler.

Voltaire, qui, par une singulière inadvertance, place cet épisode au 15 octobre 1758, n'en avait pas dit un mot dans la première édition de son *Précis du siècle de Louis XV* (1768). Ce n'est que dans l'édition in-4° de 1769 que, sur une lettre de réclamation du chevalier de Lorry, lieutenant-colonel (ou major) au régiment d'Auvergne, lettre insérée dans le *Mercure de France* d'avril 1769 (p. 170 du 1er vol.), il se décida à raconter l'anecdote. (Tome XII de la *Collection complète* de ses *Œuvres*, Genève, 1769, p. 351.)

Cependant, des protestations ne tardèrent pas à se produire. Elles furent adressées directement à Voltaire, comme l'indique sa réponse au comte de Schomberg, en date du 31 octobre 1769. Il n'en tint toutefois aucun compte, et se contenta d'en éprouver « des remords ».

D'après certains témoignages recueillis dans les *Nouveaux mémoires secrets et inédits* de Grimm (1834, t. I, p. 188), ouvrage notoirement apocryphe, et qui ne fait d'ailleurs que reproduire à peu près la version de Lombard de Langres, ce serait, non pas le chevalier d'Assas, mais un sergent de sa compagnie, nommé Dubois, qui se trouvait à ses côtés, qui aurait poussé le premier cri d'alarme. Lombard de Langres affirme le fait sur la foi de son père, qui aurait entendu Dubois crier, et d'Assas, blessé grièvement, dire à

ceux qui l'emportaient : « Enfants, ce n'est pas moi, c'est Dubois qui a crié. » (*Mémoires anecdotiques*, 1823, liv. I, chap. x.)

Il est toutefois fort douteux que l'un ou l'autre de ces deux braves soldats se soit trouvé dans la nécessité de sacrifier sa vie pour sauver le reste du régiment. On s'appuie, pour le contester, sur le récit du comte de Rochambeau, colonel au régiment d'Auvergne, bien placé par conséquent pour connaître la vérité sur l'affaire de Clostercamp, et qui d'ailleurs, ayant créé lui-même la compagnie de chasseurs dont faisaient partie d'Assas et Dubois, n'aurait pas manqué de faire valoir un trait d'héroïsme dont il aurait lui-même recueilli quelque honneur.

Or, d'après ses *Mémoires*, publiés en 1809, deux ans après sa mort, voici comment les choses se seraient passées (t. I, p. 162) :

Rochambeau, averti de la présence de l'ennemi, est violemment attaqué une heure avant le jour. Il ordonne aux grenadiers et aux chasseurs de faire feu et de tenir à leur poste jusqu'à la mort. D'Assas, placé à l'extrémité de l'aile gauche, est attaqué et se défend vigoureusement. Un officier lui crie qu'il se trompe et tire sur ses propres troupes. Il sort du rang pour se rendre compte de l'exacte position des Anglais, et crie : « Tirez, chasseurs, ce sont les ennemis ! » Il tombe aussitôt percé de coups.

Cette version, bien qu'elle fasse le plus grand honneur à la vaillance du chevalier, est, on le voit, sensiblement différente de celle qui le représente comme allant explorer le terrain avant le combat, et se vouant à une mort certaine.

AVANTAGE.

C'est un terrible avantage que de n'avoir rien fait, mais il ne faut pas en abuser.

Le Petit Almanach de nos grands hommes, publié par Rivarol, en 1788, contient une Préface dans laquelle l'auteur écrivait :

Il y a parmi les gens du monde certaines personnes qui doivent tout le bonheur de leur vie à leur réputation de gens d'esprit, et toute leur réputation à leur paresse ; ...lisant sans cesse et n'écrivant jamais,...ils deviennent des juges très redoutables,...*C'est sans doute un terrible avantage que de n'avoir rien fait, mais il ne faut pas en abuser.*

AVOCAT.

« Les révolutions commencent par les avocats, mais elles ne finissent pas par eux. »

Ainsi se serait exprimé Royer-Collard, alors qu'exclu du Conseil des Cinq-Cents à la suite du coup d'État révolutionnaire du 18 fructidor an V (4 sept. 1797), il vivait à Paris dans la retraite, observant les événements ; il ajoutait : « Il viendra un général qui mettra ordre à tout et la France sera sauvée. »

C'était à ce moment même que Bonaparte, revenant d'Égypte, débarquait à Fréjus, le 17 vendémiaire an VIII (9 octobre 1799). Un mois après, le Directoire allait cesser d'exister.

(*Histoire anecdotique de Jean-de-Dieu Soult*, par A. Combes ; Castres, 1869, p. 42.)

AVOUER.

« N'avouez jamais! »

Parole fameuse jetée à la foule, du haut de l'échafaud, par le boucher Avinain, exécuté à Paris le 29 novembre 1867.

Voici en quels termes *le Droit* du même jour rend compte de cette exécution :

Ce matin, à sept heures, a eu lieu, sur la place de la Roquette, l'exécution de l'ancien boucher Avinain, dit Davinain, condamné à la peine de mort par arrêt de la Cour d'assises de la Seine du 26 octobre dernier, pour crimes d'assassinats et de vols...

Il était persuadé que ses aveux lui mériteraient sa grâce et il vivait sans inquiétude dans sa prison.

Quand on lui a annoncé que son pourvoi en cassation et son recours en grâce avaient été successivement rejetés et que sa dernière heure était venue, une certaine pâleur s'est répandue sur son visage.

Il s'est levé silencieusement et s'est laissé habiller, puis il a dit qu'il regrettait vivement d'avoir fait des aveux.

« — Ceux qui avouent, s'est-il écrié, sont exécutés ; quant à ceux qui nient, on ne leur fait rien... »

Avinain a gravi assez courageusement les degrés de l'échafaud. Arrivé sur la plate-forme, il s'est tourné vers le public et il a dit d'une voix forte :

« — Messieurs, n'avouez jamais ! »

BACHELIER.

« Mes vœux sont ceux d'un simple bachelier. »

Beaumarchais. *Le Barbier de Séville* (1775) ; acte I,

scène VI. Romance chantée par le comte Almaviva sous les fenêtres de Rosine.

DEUXIÈME COUPLET.

Je suis Lindor, ma naissance est commune ;
Mes vœux sont ceux d'un simple bachelier :
Que n'ai-je, hélas ! d'un brillant chevalier
A vous offrir le rang et la fortune !

BADINGUET.

Badinguet.

Quelle est l'origine de ce sobriquet par lequel on a essayé de ridiculiser l'empereur Napoléon III ? C'est ce que nous allons essayer d'éclaircir.

Une légende assez généralement répandue, et trop facilement accueillie par le Dictionnaire de Larousse (1er et 2e suppléments), veut que Badinguet soit le nom de l'ouvrier maçon dont le prince Louis-Napoléon revêtit le costume lors de son évasion du fort de Ham (26 mai 1846).

Il n'y a pas un mot de vrai dans cette histoire, ainsi que l'a démontré M. Hachet-Souplet dans un chapitre de son ouvrage : *Louis-Napoléon prisonnier au fort de Ham.*

Dans les documents officiels relatifs à cette affaire et au procès qui s'en est suivi, on ne trouve effectivement aucune trace du soi-disant maçon Badinguet.

On rencontre ce nom pour la première fois dans une caricature de Gavarni publiée par *le Charivari*, le 29 janvier 1840 (série des *Étudiants de Paris*, n° 18). On y voit un étudiant qui abuse de la candeur d'une

grisette en lui montrant un squelette accroché au mur et lui disant :

Tu ne la reconnais pas, Eugénie, l'ancienne à Badinguet? une belle blonde... qui aimait tant les meringues et qui faisait tant sa tête... Oui, Badinguet l'a fait monter pour 36 francs...

Selon MM. de Goncourt (*Gavarni, l'homme et l'Œuvre*, 1873, p. 181), Gavarni aurait forgé ce nom d'après celui d'un ami habitant les Landes, nommé Badingo.

S'il est facile de faire justice de la légende de l'ouvrier maçon, il l'est beaucoup moins de comprendre par suite de quelles circonstances le nom de Badinguet, emprunté au dessin de Gavarni, est devenu le sobriquet populaire de l'empereur.

On a parlé vaguement d'un sculpteur en têtes de pipes qui aurait signé ses œuvres du nom de Badinguet. Ces pipes auraient rappelé la figure du prince-prétendant. C'est un fait qu'il s'agirait d'établir.

Dans un vaudeville de Dumanoir et Brisebarre, représenté au Palais-Royal le 15 février 1841 : *Madame Camus et sa demoiselle*, il y a bien un personnage du nom de Badinguet, mais on ne peut trouver dans ce rôle aucune allusion applicable au prince Louis.

L'origine qui semble la plus naturelle nous est fournie par M. A. Morel dans son livre sur *Napolon III, sa vie, ses œuvres et ses opinions*, publié en 1870.

Le prisonnier avait obtenu, par une faveur exceptionnelle, la permission de se livrer à l'équitation dans la cour du château de Ham. Les soldats s'amusaient de ce spectacle, et l'auteur suppose qu'ils ne se

privaient pas de laisser échapper quelques lazzis à son adresse.

Il paraît, dit-il (p. 246), qu'ils lui donnaient entre eux le nom de *Badinguet* : or ce mot, en picard et en wallon, signifie quelque chose d'intermédiaire entre « étourdi » et « badaud ». Louis-Napoléon montra de l'humeur, se piqua, se plaignit, renonça enfin au cheval.

Malheureusement, il est fort douteux que cette étymologie de Badinguet soit exacte. Il n'en est fait aucune mention ni dans le *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, de Grandgagnage (1845), ni dans le *Glossaire du patois picard*, de l'abbé Corblet (1851).

Mais voici un petit fait, jusqu'ici passé inaperçu, qui pourrait bien jeter quelque lumière sur le problème que nous cherchons à pénétrer.

Dans une *Lettre de Ham*, publiée par la *Revue de l'Empire* en 1844, nous avons relevé le passage suivant (p. 257), au milieu d'une description du cabinet occupé par Louis-Napoléon :

Un paravent, couvert de lithographies du *Charivari*, forme une espèce d'hémicycle autour de la table... Ici l'étude donne la main à la science comme l'esprit se récrée par les excentriques bouffonneries du crayon de Grandville et de GAVARNI.

Rappelons que le prince Louis, après sa tentative de Boulogne (6 août 1840), fut condamné à l'emprisonnement perpétuel, et interné, le 7 octobre suivant, dans la citadelle de Ham.

N'est-on pas tout naturellement conduit à penser que le dessin de Gavarni, de publication récente, figurait sur le paravent, et que les gardiens du prince se sont

amusés à lui appliquer un sobriquet qu'ils avaient chaque jour devant les yeux ?

Ce ne peut être là une certitude, bien entendu, mais c'est assurément une hypothèse des plus acceptables.

Détail amusant : on a pu remarquer que, par une singulière coïncidence, l'étudiante de Gavarni portait, comme l'impératrice, le prénom d'Eugénie. Dans l'édition des *Œuvres choisies* du maître que donna *le Figaro* en 1857, pour éviter toute allusion irrespectueuse, Badinguet fut remplacé par Boulinguet.

BAIONNETTE.

« Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et qu'on ne nous en arrachera que par la puissance des baïonnettes. »

Paroles que l'on prête à Mirabeau, en réponse à M. de Brézé, grand maître des cérémonies, enjoignant aux députés de se séparer conformément aux ordres du roi. (Assemblée constituante, séance royale du 23 juin 1789.)

MM. Thiers et Mignet rapportent cette réponse dans des termes presque identiques, mais sans citer aucune autorité.

Voici, d'après *le Moniteur*, comment se serait exprimé Mirabeau « avec le ton et les gestes de l'indignation » :

Oui, Monsieur, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi ;... je déclare que si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres

pour employer la force ; car nous ne quitterons nos places que par la puissance des baïonnettes.

(Du 20 au 24 juin 1789, p. 48, col. 1.)

A la Chambre des pairs, le 9 mars 1833, M. Scipion de Dreux-Brézé, fils du grand maître des cérémonies, rectifiait en ces termes le langage tenu jadis par le député d'Aix :

Mon père fut envoyé pour demander la dissolution de l'Assemblée nationale. Il y arriva couvert, c'était son devoir, il parlait au nom du roi. L'Assemblée, qui était déjà dans un état d'irritation, trouva cela mauvais. Mon père, en se servant d'une expression que je ne veux pas rappeler, répondit qu'il resterait couvert puisqu'il parlait au nom du roi. Mirabeau ne lui dit pas : *Allez dire à votre maître...* j'en appelle à tous ceux qui étaient dans l'Assemblée et qui peuvent se trouver dans cette enceinte ; ce langage n'aurait pas été admis.

Mirabeau dit à mon père : « Nous sommes assemblés par la volonté nationale et nous n'en sortirons que par la force. »

Je demande à M. de Montlosier si cela est exact. Mon père répondit à M. Bailly : « Je ne puis reconnaître dans M. Mirabeau que le député du bailliage d'Aix et non l'organe de l'Assemblée nationale. » Le tumulte augmenta, un homme contre cinq cents est toujours le plus faible ; mon père se retira. Voilà, Messieurs, la vérité dans toute son exactitude.

En dépit de toutes les rectifications, il sera difficile de détruire la légende qui s'est opiniâtrée à dénaturer les paroles de Mirabeau.

Lameth raconta, dit-on, chez Eugène Delacroix, un jour que celui-ci était en train de peindre cette fameuse scène, que Mirabeau, se penchant vers lui, aurait ajouté, en des termes que nous adoucissons : « Et puis, si elles viennent, nous f...icherons le camp. » (Voy.

Ch. Joliet, *Nouveaux jeux d'esprit ;* Hachette, 1892, p. 251.)

D'après une lettre de l'historien Ch. Du Rozoir, insérée dans *le Cabinet de lecture* du 14 septembre 1831 (p. 9), la phrase dite par Mirabeau n'était nullement improvisée ; elle avait pour auteur le poète Volney, l'auteur des *Ruines*, qui n'avait pas une voix d'orateur :

Il allait monter à la tribune, tenant en sa main le discours où se trouvaient ces belles paroles. Mirabeau lui dit : « Donnez-moi votre manuscrit ; avec cette voix faible, on ne vous écoutera pas : je vais parler à votre place. » Volney y consentit, et en s'appropriant ce trait sublime qui, sans cette heureuse inspiration, eût peut-être passé inaperçu, Mirabeau foudroya en quelque sorte la vieille monarchie.

On retrouve un écho de l'apostrophe de Mirabeau dans la protestation un peu déclamatoire que fit entendre Manuel, orateur redouté des royalistes, lorsque, le 3 mars 1823, la Chambre allait voter la proposition de Neuville qui prononçait son exclusion :

Je déclare, dit-il, que je ne reconnais à personne le droit de m'accuser ni de me juger...

Arrivé dans cette Chambre par la volonté de ceux qui avaient le droit de m'y envoyer, je ne dois en sortir que par la violence de ceux qui veulent s'arroger le droit de m'en exclure... (M. STANISLAS DE GIRARDIN, ironiquement. — Arrachez-le de la tribune !... Mettez-le en pièces !...) ; et, si cette résolution de ma part doit appeler sur ma tête de plus grands dangers, je me dis que le champ de la liberté a été quelquefois fécondé par un sang généreux. (*Moniteur* du 5 mars.)

On sait que Manuel, exclu de la Chambre, revint y siéger le lendemain. La garde nationale ayant refusé

d'obéir, on dut le faire arracher de son banc par un détachement de gendarmerie.

***

Les « baïonnettes intelligentes ».

Formule commode et souvent invoquée pour justifier les infractions à la discipline militaire. Elle doit sa notoriété au fameux article qui parut dans le *Journal des Débats* du 10 août 1829, alors que le ministère Polignac venait de succéder au ministère Martignac.

Voici de quelles réflexions le journal faisait suivre les noms des nouveaux ministres :

Ainsi le voilà encore une fois brisé ce lien d'amour et de confiance qui unissait le peuple au monarque !...

... Ceux qui gouvernent maintenant voudraient être modérés qu'ils ne le pourraient...

Que feront-ils cependant ? Iront-ils chercher un appui dans la force des baïonnettes ? *Les baïonnettes aujourd'hui sont intelligentes ;* elles connaissent et respectent la loi...

Cela finissait par ce cri d'angoisse : « Malheureuse France ! malheureux roi ! »

M. Bertin aîné, rédacteur en chef des *Débats*, poursuivi pour la publication de cet article, fut condamné en première instance à six mois de prison et 500 francs d'amende, puis finalement acquitté le 24 décembre suivant par la Cour royale.

Le vrai coupable, M. Étienne Béquet, qui s'était dénoncé lui-même, fut renvoyé des fins de la plainte, M. Bertin ayant déclaré qu'il avait remanié l'article et qu'il en réclamait pour lui seul la responsabilité.

Selon M. Alexandre Dumas, Béquet l'aurait rédigé en sortant ivre-mort d'une soirée chez Mlle Mars. (*Mes Mémoires*, tome XIII, 1852, p. 103.)

BAL.

Elle aimait trop le bal, c'est ce qui l'a tuée.

Victor Hugo. *Les Orientales.*

Fantômes (poésie XXXIII), III, 3e strophe.

La pièce, datée de 1828, débute par ces vers également très connus :

Hélas ! que j'en ai vu mourir de jeunes filles !
C'est le destin : il faut une proie au trépas.

BANQUET.

Au banquet de la vie, infortuné convive...

Gilbert (1751-1780). *Ode imitée de plusieurs psaumes*, composée par l'auteur huit jours avant sa mort. Strophe septième.

Au banquet de la vie, infortuné convive,
J'apparus un jour, et je meurs ;
Je meurs, et sur la tombe où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs.

BARBE.

« Du côté de la barbe est la toute-puissance. »

Molière. *L'École des femmes* (26 décembre 1662) ; acte III, scène II, vers 700. Rôle d'Arnolphe.

BATIMENT.

« Quand le bâtiment va, tout va. »

On attribue volontiers cet aphorisme fameux au socialiste Martin Nadaud, ancien ouvrier maçon, qui fut représentant du peuple à l'Assemblée législative, en 1849, pour le département de la Creuse.

En réalité, le mot était déjà dans la circulation quand M. Nadaud le prononça à la tribune, le 5 mai 1850, alors qu'il demandait un relèvement des crédits alloués au ministère des travaux publics, ainsi que le prouve cet extrait du *Moniteur* :

Vous le savez, disait-il, à Paris, *lorsque le bâtiment va, tout profite de son activité.* (Interruption.)

M. Benoist d'Azy. — C'est un fait vrai ! c'est un proverbe parisien !

(*Moniteur* du 7 mai, p. 1536, col. 2.)

BEAUTÉ.

La beauté passe, mais la laideur reste.

Cette pensée très consolante, dont l'auteur, hélas ! nous est inconnu, n'est pas d'une vérité aussi incontestable qu'on serait tenté de le croire. Il arrive que la

laideur s'atténue avec les années, et nous avons connu un homme d'esprit qui disait d'une vieille dame : « Comme elle a dû être laide ! »

Dans *l'Esprit des femmes et les femmes d'esprit* (Bruxelles, 1851), M. P.-J. Stahl citait cette spirituelle observation, parmi les *Opinions* de son ami Jacques :

Quoi qu'en aient dit Balzac et la chanson, il y a un âge où la laideur passe comme le reste : c'est l'âge où les femmes qui ont été jolies cessent de l'être et où celles qui ont été laides commencent à oser dire qu'elles ont été jolies. (Édit. Hetzel, p. 80.)

Balzac, cependant, reconnaissait aussi qu'il est des cas où la laideur tend à disparaître. Ne lit-on pas ces lignes dans *Eugénie Grandet*, à propos de la révoltante sécheresse du père Grandet envers sa femme mourante :

Depuis la maladie de sa femme, il n'avait plus osé se servir de son terrible ta, ta, ta, ta, ta ! Mais aussi son despotisme n'était-il pas désarmé par cet ange de douceur, *dont la laideur disparaissait de jour en jour*, chassée par l'expression des qualités morales qui venaient fleurir sur sa face... Qui n'a pas observé le phénomène de cette transfiguration sur de saints visages où les habitudes de l'âme finissent par triompher des traits les plus rudement contournés, en leur imprimant l'animation particulière due à la noblesse et à la pureté de pensées élevées ?

(Édit. Charpentier, 1839, p. 263.)

BEC.

Il n'est bon bec que de Paris.

Refrain de la *Ballade des femmes de Paris*, de François Villon (XVe siècle).

Dernière strophe :

Prince aux dames parisiennes
De bien parler donnez le prix ;
Quoi qu'on die d'Italiennes,
Il n'est bon bec que de Paris.

BERGERET.

Bergeret « lui-même ».

Pendant la Commune, le « général » Bergeret, nommé, le 2 avril, délégué à l'état-major de la garde nationale, dut se transporter aux avant-postes de Neuilly.

Son arrivée sur le lieu du combat fut annoncée solennellement à la population parisienne par une dépêche fameuse dont la grotesque rédaction provoqua un immense éclat de rire :

Paris, le 2 avril 1871, 5 h. 30 m. du soir.

Place à commission exécutive.
Bergeret est lui-même à Neuilly...

Signé : le colonel HENRI.

On trouvera cette pièce historique dans *les Murailles politiques françaises*, 3e série, p. 156. Le *Journal officiel* du lendemain, en l'insérant, crut devoir supprimer le mot « lui-même », mais l'affiche l'avait popularisé, et rien ne pouvait le faire oublier.

Rappelons que Bergeret, ancien sous-officier aux voltigeurs de la garde impériale, ancien commis voyageur *en articles de piété*, se signala constamment par une incapacité hors ligne dans ses fonctions de général de la Commune.

Après le 27 mai, quand vint l'heure de rendre des comptes, il sut se mettre à l'abri, et put, grâce à de hautes influences, sauver sa tête et gagner l'étranger. (Voy. Maxime Du Camp, *les Convulsions de Paris*, t. II, p. 130, et IV, p. 283.)

BERTRAND.

« Un instant, Bertrand ! »

On nous affirme, — mais il serait peut-être difficile de le prouver, — que cette plaisanterie aurait pris naissance aux représentations des *Rendez-vous bourgeois*, le charmant opéra-comique d'Hoffmann, musique de Nicolo, représenté le 9 mai 1807.

On ne trouve rien de semblable dans la pièce imprimée, mais il est de tradition que le papa Dugravier, dans la scène où il se croit assailli par des voleurs, adresse cette apostrophe à son fidèle serviteur Bertrand.

BÊTISE.

« Voilà les bêtises qui recommencent ! »

Les Pilules du Diable, féerie en trois actes et 20 tableaux, de MM. Ferdinand Laloue, Anicet Bourgeois et Laurent. — Théâtre du Cirque-Olympique, 16 février 1839. — Nombreuses reprises.

Au IIIe acte (2e tableau, scène II), Magloire et l'apothicaire Seringuinos, depuis longtemps persécutés par les maléfices d'une fée puissante, cherchent en vain à

allumer leurs cigares à une chandelle qui se met à tournoyer. C'est alors que Magloire s'écrie :

Voilà les bêtises qui recommencent !

Ce mot, qui n'a d'autre mérite que de se prêter à d'innombrables applications, est encore souvent cité.

En 1869, MM. Blondeau et Monréal donnèrent aux Délassements-Comiques une revue intitulée : *V'là les bêtises qui recommencent.*

BIDARD.

Bidard.

Synonyme de veinard depuis le succès de la chanson : *Ces veinards de Bidards*, créée, vers la fin de l'année 1878, par Mlle Demay, au Grand-Concert-Parisien. C'était, on s'en souvient, une allusion au tirage de la grande loterie de l'Exposition.

PREMIER COUPLET.

La mèr' Bidard n'avait qu'un billet,
Rien qu'un billet,
Un seul billet,
Elle a gagné très beau bonnet,
Très beau bonnet (*bis*).
La mèr' Bidard, qui n'est pas bête,
Aussitôt le mit sur sa tête ;
C'était un bonnet z'à rubans :
Y en avait des roug's et des blancs.

Refrain en chœur :

Des gens veinards, c'est la mèr' Bidard,
C'est le pèr' Bidard, Bidard fils, Bidard fille !

Chacun dit, voyant cett' famille :
Sont-ils veinards tous les Bidards.

(Paroles et musique d'Émile Mathieu.)

Les couplets suivants nous apprennent que chacun des membres de l'heureuse famille, et jusqu'à leur chien Azor, bien que n'ayant qu'un seul billet, n'en est pas moins favorisé par le sort.

Cette chanson aurait reçu son nom d'une certaine mère Bidard qui tenait un petit restaurant fréquenté par les étudiants.

BIEN.

« C'est posséder les biens que savoir s'en passer. »

Dans *le Joueur*, de Regnard, représenté le 19 décembre 1696, Hector lit à son maître un chapitre de Sénèque : *Du mépris des richesses* :

... Que faut-il à la nature humaine ?
Moins on a de richesse, et moins on a de peine.
C'est posséder les biens que savoir s'en passer...

Lorsque Sénèque fit ce chapitre éloquent,

ajoute Hector, dont l'indication est d'ailleurs de pure fantaisie,

Il avoit comme vous perdu tout son argent.

(Acte IV, scène XIII.)

Sénèque a plusieurs fois exprimé la même pensée sous ces différentes formes :

Épitre IIe à Lucilius :

Cui cum paupertate bene convenit, dives est. (Celui qui

s'accommode bien avec la pauvreté est riche en effet.)

Cette phrase se trouve souvent placée à la fin de l'épître IV.

Épître CVIII, 11 :

Eum esse locupletem, qui paupertati suæ aptatus est, et parvo se divitem fecit. (Celui-là est dans l'opulence, qui s'est conformé à sa pauvreté, et s'est fait riche de peu.)

On lit aussi dans les *Paradoxes* de Cicéron (VI, chap. III) :

Non esse cupidum, pecunia est. (Ne pas être avide de biens, c'est en posséder.)

Il semble bien que Regnard ait traduit plutôt Cicéron que Sénèque.

***

J'ai fait un peu de bien; c'est mon meilleur ouvrage.

Épître de Voltaire *A Horace*, écrite en 1772 ; vers 67.

Le poète, alors âgé de 78 ans, vante le charme de sa retraite à Ferney :

Ma retraite et mon âge ont fait ma sûreté...
Mes sages voluptés n'ont point de repentir.
J'ai fait un peu de bien ; c'est mon meilleur ouvrage.

***

« Je reprends mon bien partout où je le trouve. »

Molière avait emprunté au *Pédant joué*, de Cyrano

de Bergerac (1654), deux scènes qu'il avait introduites dans *les Fourberies de Scapin* (1671), en particulier celle où le vieux Géronte répète le fameux : « Que diable allait-il faire dans cette galère ? »

(Acte II, scène IV du *Pédant ;* acte II, scène XI des *Fourberies.*)

Lorsqu'on lui reprochait ce plagiat, il disait pour son excuse : « Cette scène est bonne, elle m'appartient de droit ; je reprends mon bien partout où je le trouve. »

Voltaire a rappelé plusieurs fois ce propos, notamment dans sa troisième *Lettre sur Œdipe*, et dans son Sommaire des *Fourberies de Scapin.*

La réponse de Molière est ainsi rapportée par Grimarest, dans *la Vie de M. de Molière* (Paris, chez Jacques Le Febvre, 1705, in-12, p. 13 et 14) :

Et comme ce même Cyrano étoit très avide de sçavoir, et qu'il avoit une mémoire fort heureuse, il profitoit de tout, et il se fit un fond de bonnes choses, dont il tira avantage dans la suite. Molière aussi ne s'est-il pas fait un scrupule de placer dans ses ouvrages plusieurs pensées, que Cyrano avoit employées auparavant dans les siens. *Il m'est permis*, disoit Molière, *de reprendre mon bien où je le trouve.*

L'assertion de Grimarest mérite une certaine créance. Voici comment son ouvrage est apprécié par M. Paul Lacroix, dans la *Bibliographie Moliéresque* (Paris, 1875, p. 210, n° 983) :

Cette vie, écrite en quelque sorte sous la dictée du vieux comédien Baron, est bien loin de mériter les dédains qu'elle inspirait à Boileau, à J.-B. Rousseau, et à Voltaire ; elle aurait pu être plus complète sans doute, mais elle est naïvement vraie et sincère.

BIEN-AIMÉ.

« Le bien-aimé ne revient pas. »

Nina ou la Folle par amour, comédie en un acte, mêlée d'ariettes, par Marsollier, musique de Dalayrac, jouée sur le Théâtre Italien, le 15 mai 1786.

Nina, promise à Germeuil, qu'elle aime, puis séparée de lui par la cruelle volonté de son père, a perdu la raison.

A la scène v, elle exhale sa tristesse et chante :

Quand le bien-aimé reviendra
Près de sa languissante amie,
Le printemps alors renaîtra,
L'herbe sera toujours fleurie ;
Mais je regarde... hélas !... hélas !...
Le bien-aimé ne revient pas.

Hâtons-nous de dire, pour rassurer ceux qui s'intéressent au sort de Nina, que son bien-aimé lui est rendu, et que, dans une scène des plus touchantes, elle recouvre la raison.

Grimm nous apprend, dans sa *Correspondance littéraire* (juin 1786), que le sujet de cette pièce, déjà traité dans les *Nouvelles* de Baculard d'Arnaud, sous le titre de *la Nouvelle Clémentine*, repose sur une donnée historique qui remontait à quelques années :

Une jeune fille des environs de Rouen attendait le retour de son fiancé. Elle devait le retrouver dans une auberge située à une ou deux lieues de son village. Elle va au rendez-vous et apprend qu'il est mort la veille d'une chute de cheval. Ce coup terrible lui fait perdre la raison. Depuis lors, elle se rend chaque jour à l'auberge, commande un repas pour deux personnes, sort comme pour aller au-devant de son amant,

et revient en disant : *Il n'arrivera pas encore aujourd'hui, je reviendrai demain.*

Il est difficile, ajoute Grimm, de rendre tout l'effet de ce drame. On l'avait déjà joué avec le plus grand succès à Choisy, chez M. le duc de Coigny... Le succès de *Nina* égalera peut-être celui du *Mariage de Figaro.*

Le rôle de Nina était tenu par Mme Dugazon.

BILLET.

« Ah ! le bon billet qu'a La Châtre ! »

Saint-Simon raconte dans ses *Mémoires* (chap. CLI) que le marquis de La Châtre, alors qu'il possédait les faveurs de Ninon de Lenclos, fut forcé de faire une absence. Avant de partir, il lui avait fait signer un billet par lequel elle s'engageait à lui rester fidèle.

La fidélité n'était pas la qualité maîtresse de Ninon, qui, sitôt La Châtre parti, ne manqua pas de lui donner un remplaçant.

C'est à ce propos qu'elle s'écriait :

— Oh ! le bon billet qu'a La Châtre !

L'anecdote se répandit, et La Châtre, qui s'était vanté de sa bonne fortune, en reçut un ridicule « qui gagna, dit Saint-Simon, jusqu'à l'armée où il était ».

On ne manqua pas de rééditer le mot de Ninon, à propos des quatre cents millions d'assignats créés par décret du 19 avril 1790. *Les Actes des apôtres*, feuille royaliste qui cherchait à combattre par ses railleries

les progrès de la révolution, publièrent alors une chanson qui finissait par ce couplet :

AIR des *Revenants.*

— Ah ! le bon billet qu'a la Châtre !
Disoit Ninon d'un air folâtre,
Dans ses ébats.
Gardez-vous, détracteurs frivoles,
D'appliquer jamais ces paroles
Aux assignats.

(N° 101.)

BLESSÉ.

L'éternelle blessée.

Dans son étude sur *l'Amour*, Michelet écrivait :

Quinze ou vingt jours sur vingt-huit (on peut presque dire toujours) la femme n'est pas seulement une malade, mais une blessée. Elle subit incessamment *l'éternelle blessure* d'amour.

(5e édit., Hachette, 1861, p. 57.)

Au chapitre II, intitulé : *La femme est une malade*, il ajoutait, en s'appuyant sur plusieurs autorités médicales (p. 441, note 3) :

C'est une personne malade, ou, pour parler plus exactement encore, une personne *blessée* chaque mois, qui souffre presque constamment et de la blessure et de la cicatrisation.

S'inspirant du mot de Michelet, M. Vigné d'Octon, homme de lettres et député, a publié chez Lemerre, en 1891, sous le titre : *l'Éternelle blessée*, un roman dont les mères feront bien de déconseiller la lecture à

leurs filles, et dont il ne restera probablement qu'une heureuse expression. C'est déjà quelque chose !

BLOC.

« La Révolution française est un bloc. »

On se souvient des scènes tumultueuses auxquelles donnèrent lieu les représentations à la Comédie-Française de *Thermidor*, drame en quatre actes de M. Sardou, joué les 24 et 26 janvier 1891, et repris le 2 mars 1896 à la Porte-Saint-Martin.

La première représentation se passa assez tranquillement, mais à la seconde, l'ordre fut gravement troublé, dans la salle d'abord, par une légion de siffleurs en tête desquels se fit remarquer M. Lissagaray, dans la rue ensuite où des groupes irrités crièrent : *A mort Sardou !*

Tout ce bruit était motivé par quelques scènes de la pièce (en particulier la IVe du Ier acte entre le comédien Labussière et le soldat Martial), où l'auteur avait osé s'attaquer aux excès et aux violences de la révolution. (On trouvera les principaux passages incriminés dans *le Figaro* du 28 janvier.)

La troisième représentation était annoncée pour le mardi 27.

M. Lozé, préfet de police, ayant déclaré qu'il ne pouvait répondre du maintien de l'ordre si la pièce était jouée, un conseil des ministres tenu dans la matinée prononça l'interdiction du drame de M. Sardou.

L'affiche fut changée, et l'on offrit aux abonnés du

mardi, qui redemandèrent leur argent, au lieu de *Thermidor*, *le Tartuffe* et *le Dépit amoureux*.

Presque unanimement les journaux blâmèrent l'attitude du ministère en cette circonstance, et l'on prétendit que M. de Freycinet lui-même aurait dit : « Nous nous déshonorons. »

Une demande d'interpellation relative à cette affaire fut aussitôt déposée à la Chambre par MM. Henry Fouquier, Joseph Reinach et Francis Charmes. La discussion eut lieu le jeudi 29.

La gauche demandant la remise à un mois :

Prenez garde, dit M. Déroulède, que l'ajournement de la discussion, qui n'est autre chose en somme qu'une suppression déguisée, ne fasse dire qu'après avoir fait remplacer *Thermidor* par *Tartuffe* à la Comédie-Française, vous avez voulu le remplacer par *Tartuffe* à la Chambre des députés !

Après d'assez longs débats, desquels nous ne retiendrons qu'une très fine saillie de M. le comte de Bernis, regrettant qu'on n'ait pas joué plutôt *les Caprices de Marianne*, la clôture étant prononcée, M. Clemenceau demanda la parole pour expliquer son vote.

Sentant que la situation du ministère devenait critique, il crut devoir élargir la discussion en se plaçant sur un terrain exclusivement politique. Nous reproduisons ses paroles, d'après le *Journal officiel* du 30 (p. 155-156) :

Messieurs, il a été joué à la Comédie-Française une pièce évidemment dirigée contre la Révolution française... Assurément, on n'a pas osé faire ouvertement l'apologie de la monarchie contre la République... On a pris un détour, on s'est caché derrière Danton...

Il est temps d'en finir avec ces tartufferies indignes de cette Assemblée...

Messieurs, que nous le voulions ou non, que cela nous plaise ou que cela nous choque, *la Révolution française est un bloc...*

M. MONTAUT. — Indivisible !

M. CLEMENCEAU. — ...un bloc dont on ne peut rien distraire parce que la vérité historique ne le permet pas.

A la suite de ce discours, dont la fin était d'une extrême violence, on se souvient que M. de Freycinet, mis en demeure de dire nettement s'il était pour ou contre les excès de la révolution, fit une réponse embrouillée qui était un petit chef-d'œuvre d'éloquence... évasive.

Il n'en obtint pas moins un vote de l'ordre du jour pur et simple avec une majorité de 123 voix.

BLOND.

Délicat et blond.

On rencontre encore quelques personnes (heureusement assez rares), qui ne peuvent entendre dire : « C'est délicat », sans éprouver le besoin d'ajouter : « et blond ».

Voici l'explication de ce phénomène :

Il existait dans l'ancien langage français une expression, aujourd'hui hors d'usage, dont voici quelques exemples :

Pour la mine, il l'a telle quelle, et surtout il est *délicat et blond comme un pruneau relavé.*

(Montluc, *la Comédie de Proverbes*, 1616, acte Ier, scène VII, rôle de Florinde.)

Dans les *Curiositez françoises*, d'Antoine Oudin (1656), on lit au mot *pruneau :*

Délicat et blond comme un pruneau (grossier).

Le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 (1re édit.) inscrit au même mot :

On dit d'Une personne qui a le teint extrêmement brun, que *C'est* un pruneau relavé.

Et dans le *Dictionnaire universel* de Furetière (La Haye, 1727), nous trouvons ces lignes :

On dit ironiquement d'une fille ou d'une femme qui a le teint extrêmement brun que c'est un petit pruneau, qu'elle est blanche comme un pruneau relavé.

Il ne nous est resté de cette locution familière qu'un débris informe qui pour nous n'a plus aucun sens.

BONAPARTE.

« Je maintiens mon dire : Si Bonaparte fût resté lieutenant d'artillerie, il serait encore sur le trône. »

Ainsi s'exprime M. Prudhomme dans un dessin de Monnier, daté de 1870, tiré de la collection de M. Paul Sédille et reproduit dans *les Dessins du siècle*, de M. Roger Ballu.

Monnier n'a fait ici que modifier un mot dû à M. Xavier Aubryet, qui nous en révèle ainsi l'origine dans son volume *les Jugements nouveaux* (libr. nouv., 1860, p. 59) :

C'est à nous qu'a été dit, et c'est nous qui avons répandu ce mot fameux : *Napoléon était un ambitieux : s'il avait*

voulu rester simple officier d'artillerie, il se serait marié, il aurait eu des enfants, il vivrait peut-être encore tranquille.

BONHEUR.

« Expirer pour sa belle
Est encor du bonheur! »

Le Chalet, opéra-comique en un acte, de Scribe et Mélesville, musique d'Ad. Adam. — Opéra-Comique, 25 septembre 1834.

Ensemble de la scène XIII ; rôle du soldat Max, qui vient de provoquer le fermier Daniel :

Que l'amour et la gloire
Soutiennent ta valeur !
En tout temps la victoire
Sourit aux gens de cœur !
Quand l'amour nous appelle
Tous deux au champ d'honneur,
Expirer pour sa belle
Est encor du bonheur !

***

« Si ces cinq francs peuvent parvenir à ton bonheur, sois-le. »

Parole mémorable placée par Henry Monnier dans la bouche de M. Prudhomme.

Dans une de ses *Scènes populaires* intitulée *la Cour d'assises*, l'auteur nous le présente venant déposer comme témoin.

Jean Iroux est accusé d'une tentative de meurtre. Interrogé sur ses relations avec l'accusé, son ancien disciple, M. Prudhomme raconte que celui-ci, se trou-

vant un jour sur son chemin, fit appel à sa bienfaisance :

Je tirai ma bourse de cette même culotte... J'en retirai cinq francs en lui adressant ces paroles : *S'ils peuvent parvenir à ton bonheur, sois-le.* Il les prit, et je me dérobai à sa gratitude.

(Tome I, 1835, p. 78.)

Monnier n'avait pas trouvé du premier coup cette forme heureuse du mot de Prudhomme. La première édition, datée de 1830, portait simplement : *S'ils peuvent parvenir à ton bonheur, les voici.*

***

Tout bonheur que la main n'atteint pas n'est qu'un rêve.

Josephin Soulary. *Sonnets humouristiques*, nouvelle édition, Lyon, 1859.

Dernier vers du sonnet III : *Rêves ambitieux.*

Soulary, poète lyonnais qui eut son heure de célébrité, est mort à la fin de mars 1891.

BONNET.

La manifestation « des bonnets à poil ».

Le 14 mars 1848, le gouvernement provisoire avait rendu un décret supprimant les compagnies d'élite, grenadiers et voltigeurs, qui se trouvaient ainsi fondues dans la garde nationale.

L'émotion fut grande parmi les citoyens que touchait cette mesure égalitaire ; aussi, le surlendemain 16 mars, plusieurs légions de la garde nationale s'as-

semblèrent et se rendirent à l'Hôtel de ville, au nombre de cinq à six mille hommes, pour faire entendre leurs plaintes aux membres du gouvernement, qui les régalèrent de quelques morceaux d'éloquence officielle.

C'est ce qu'on a appelé, à cause des coiffures que portaient les grenadiers, la manifestation « des bonnets à poil ».

En souvenir de cet épisode, la même dénomination fut appliquée, à la suite d'un spirituel article de M. John Lemoinne, à la démarche collective que les députés de la droite firent auprès de M. Thiers, le 20 juin 1872, pour l'entretenir de leurs inquiétudes et des moyens d'enrayer les progrès du radicalisme. (*Journal des Débats* du 22 juin.)

BOSSU.

Quand un bossu l'est derrière et devant,
Son estomac est à l'abri du vent,
Et ses épaules sont plus chaudement.

Les Bossus, chanson connue aussi par ses premiers vers :

Depuis longtemps je me suis aperçu
De l'agrément qu'on a d'être bossu.

D'après M. Dumersan (*Chansons nationales et populaires de France*, tome I, p. 150), cette plaisanterie aurait été composée vers 1740 par un médecin bossu, neveu du poète Santeul, pour un repas auquel il avait eu la singulière idée de convier tous les bossus de sa connaissance.

BOTTE.

Ah! il a des bottes, Bastien!

Souvenir d'une chanson intitulée *les Bottes de Bastien*, qui fut très populaire sous le second Empire, Paroles de E. Imbert (Vieillot, éditeur).

PREMIER COUPLET.

Ah ! il a des bottes,
Il a des bottes,
Bastien !
Il a des bottes, bottes, bottes, (*bis*)
Il a des bottes,
Bastien !

Bastien est un grand personnage,
Au ventre rond, aux cheveux gras.
On lui donne dans le village
Du *Monsieur* gros comme le bras.
Pieds nus et vivant de carottes,
Hier, c'était un franc vaurien ;

Mais il a des bottes, etc.

Cela se chantait sur la musique de la cinquième figure des *Lanciers*, quadrille d'importation anglaise très à la mode en 1857.

On comprend, d'après cet échantillon, que ce n'est ni la valeur littéraire ni l'esprit qui ont rendu cette chanson populaire. Elle dut son succès à quelques plates allusions, alors fort goûtées, à la personne de l'empereur.

Les bottes de Bastien ont fourni le titre d'un vaudeville joué à Beaumarchais le 5 mars 1859 : *Ah ! il a des bottes, Bastien.* (Auteurs : MM. Ch. Blondelet et Bordet.)

BOUE.

« De la... boue dans un bas de soie. »

Ce mot, sous une forme encore plus expressive, a été prêté tour à tour à lord Granville, à Fox, au marquis de Lauderdale, à Lannes, à Lasalle, et enfin à Napoléon lui-même.

Sainte-Beuve, dans son étude sur *M. de Talleyrand* (1880, p. 37), dit à propos de cette dernière attribution :

> Selon une autre version qui m'est affirmée, le général Bertrand, racontant une scène terrible dont il avait été témoin, et dans laquelle Napoléon lança à Talleyrand les plus sanglants reproches, ajoutait que les derniers mots de cette explosion furent : « Tenez, Monsieur, vous n'êtes que de la... boue dans un bas de soie. »

Quel qu'en soit l'auteur, le mot a comme un parfum de vérité dont M. de Chateaubriand n'a pas cru devoir priver les lecteurs de ses *Mémoires d'outre-tombe* (1849, t. V, p. 402).

BOUQUET.

Pauvre bouquet, fleurs aujourd'hui fanées...
Nous vieillissons sans nous quitter jamais.
Car votre aspect, après bien des années,
Me parle encor (*bis*) **du doux temps où j'aimais.**

Refrain du *Bouquet fané*, « souvenir », chanté jadis par M. Ponchard, aux concerts de la salle Herz. (Paroles de Pierre Véron, musique de Paul Henrion.)

BOUSINGOT.

Les « bousingots ».

Cette expression, prise dans le sens que nous avons en vue, date de 1831 ou 1832.

C'est Léon Gozlan, si l'on en croit sa biographie dans *les Contemporains* de Mirecourt (p. 21), qui, le premier, aurait ainsi baptisé certains républicains turbulents, bohèmes de la politique, organisateurs d'émeutes et orateurs d'estaminet, du nom du chapeau de matelot qu'ils avaient adopté comme coiffure.

La série d'articles anonymes qu'il écrivit contre ces aimables farceurs parut dans le *Figaro*, au commencement de l'année 1832.

Une première attaque (n° du 1er février) portait simplement ce titre : *Les chapeaux cirés*. Il y raillait cette ridicule coiffure :

Nous comprenons très bien, disait-il, la *croix rouge* des Bourguignons (et il énumérait divers signes de ralliement) ;

Mais nous ne comprenons pas les chapeaux cirés. Que signifie, s'il vous plaît, un chapeau ciré ?

Qu'avons-nous reconnu dans ce meuble de tête d'assez mauvais goût ? D'honnêtes commis, d'estimables oisifs, des Guelfes du Colisée d'hiver, des Gibelins du bal d'Italie...

Un second article, du 7 février, intitulé *Le Bousingot*, débutait ainsi :

Le Bousingot, c'est le chapeau ciré.

Le bousingot ou le chapeau ciré existe ordinairement de dix-huit à vingt-trois ans ; il a encore un an de droit à finir pour retourner dans son pays et changer d'opinion. Il reporte ordinairement le luxe de son costume et de ses manières, dans l'excroissance de sa barbe et de ses favoris ; il est tout cuir, poil, loutre et républicain.

Puis venait une charge à fond de train contre les opinions subversives du bousingot, résumées dans la fameuse formule : *il n'y a plus rien.*

Il ne se passait pas de semaine sans quelque nouvelle provocation.

Paraissent successivement : le 13 février, la *Biographie du bousingot* ; le 18, *Le bousingot père de famille* ; le 26, *Banquet des bousingots* ; le 28, *Comment on fait un bousingot* ; le 16 mars, *La femme du bousingot.*

Enfin, le 23 mars, paraît *Le bousingot rouge*, où il est dit :

Après avoir usé le chapeau de cuir verni et le large ruban bleu, il vient d'adopter le chapeau rouge...

Pourquoi l'ont-ils pris rouge ? c'est que le rouge c'est la couleur du sang, le sang leur couleur, leurs principes...

C'en était trop. L'indignation de ces messieurs fut, paraît-il, à son comble. Nous lisons effectivement dans le numéro du 25 mars, sous le titre : *Siège du Figaro par les bousingots roses* :

Hier, à une heure de relevée, un fiacre de pacifique apparence s'est arrêté à la grille de notre journal. (Les bureaux du *Figaro* étaient alors 12, cité Bergère.)

Cinq bousingots roses sortirent du mystérieux véhicule. Ils demandèrent à parler au directeur et voulurent connaître le nom de l'auteur de l'article en question. Il en résulta une explication des plus vives avec le rédacteur en chef, et même un combat sanglant.

Ce dénouement tragique n'empêcha pas les attaques contre les bousingots de se prolonger encore pendant plusieurs mois.

Les bousingots représentaient l'idée révolutionnaire dans le domaine politique, comme les « jeune-France » dans la littérature.

Les bousingots, écrivait M. Privat d'Anglemont, dans *Paris-Anecdote* (éd. de 1885, p. 153), « adoptèrent l'habit de conventionnel, le gilet à la Marat et les cheveux à la Robespierre ; ils s'armèrent de gourdins énormes, se coiffèrent de chapeaux de cuir bouilli ou de feutre rouge, et portèrent l'œillet rouge à la boutonnière ».

Pour ce qui est relatif aux « jeune-France », cette autre ramification de l'école romantique, nous nous contenterons de renvoyer nos lecteurs à l'ouvrage que nous venons de citer et à l'article de Sainte-Beuve dans les *Nouveaux Lundis*, t. V, p. 452.

Une lithographie du dessinateur Charles Nanteuil nous a conservé le souvenir des *bousingots* dans un de leurs bizarres accoutrements. (Caricature du *Figaro*, n° 1, décrite dans le n° du 27 août 1832.)

BOUTON.

« Nous sommes archiprêts ; il ne manque pas un bouton de guêtre. »

Ce mot, auquel nos désastres de 1870 devaient infliger un si cruel démenti, nous reporte à cette triste époque où le second Empire, aveuglé par ses illusions, précipita la France dans la plus terrible des aventures.

On se souvient de la séance du 15 juillet 1870, où M. Émile Ollivier annonça au Corps législatif que la

guerre venait d'être déclarée, et où M. Thiers fit entendre ces paroles prophétiques :

Je suis certain qu'il y aura des jours où vous regretterez votre précipitation.

Mots qui lui valurent cette violente apostrophe du marquis de Piré :

Vous êtes la trompette antipatriotique de la défaite.

(*Moniteur* du 16 juillet, p. 1260, col. 3.)

Après une suspension pendant laquelle la Chambre se retira dans ses bureaux pour délibérer sur une demande de crédits, la séance fut reprise le soir à 8 h. 1/2. M. le marquis de Talhouët, rapporteur de la commission, s'exprima en ces termes :

M. le ministre de la guerre nous a justifié en peu de mots l'urgence des crédits demandés et ses explications catégoriques... nous montraient qu'inspirées par une sage prévoyance, les deux administrations de la guerre et de la marine se trouvaient en état de faire face avec une promptitude remarquable aux nécessités de la situation.

Ce dut être en cette circonstance que le maréchal Le Bœuf, ministre de la guerre, prononça, soit devant la commission, soit dans les couloirs de la Chambre, les fameuses paroles qu'on a si souvent rappelées et que nous n'avons pas trouvées au *Moniteur*.

M. le général Du Barrail, recherchant les responsabilités dans la guerre de 1870, en attribue une petite part au maréchal Le Bœuf. « Certes, dit-il, je ne lui reproche pas d'avoir dit devant la Chambre : « Nous « sommes prêts et archiprêts. La guerre dût-elle durer « deux ans, il ne manquerait pas un bouton de guêtre « à nos soldats. » Là, il ne pouvait parler autrement. »

M. Du Barrail ajoute qu'il n'aurait pas dû tenir le même langage devant ses collègues.

(*Mes souvenirs*, t. III, 1896, p. 148.)

BRAVE.

« Se battre avec une frayeur comme celle-là ! Faut-il qu'il soit brave ! »

Le Chalet, opéra-comique en un acte de Scribe et Mélesville. Musique d'Ad. Adam. — Opéra-Comique, 25 septembre 1834. Scène XIV :

Le soldat Max a provoqué en duel le fermier Daniel pour lui prendre sa maîtresse Betly.

BETLY, à part. — Je me soutiens à peine !

Ce pauvre garçon !... (Le regardant tendrement.) Se battre avec une frayeur comme celle-là ! Faut-il qu'il soit brave !

BRIGADIER.

« Brigadier, vous avez raison. »

Pandore, chanson, paroles et musique de Gustave Nadaud (janvier 1853).

PREMIER COUPLET.

Deux gendarmes, un beau dimanche,
Chevauchaient le long d'un sentier ;
L'un portait la sardine blanche,
L'autre, le jaune baudrier.
Le premier dit d'un ton sonore :
Le temps est beau pour la saison.
Brigadier, répondit Pandore, } (*bis*)
Brigadier, vous avez raison. }

On fit circuler sous l'Empire une parole assez réussie de cette chanson, dont nous ne reproduirons que le premier couplet :

Deux gens d'État, un beau dimanche,
Pataugeaient le long d'un budget :
L'un mettait le poing sur la hanche,
L'autre ruminait un projet.
« Oui, sire, le vide sonore
Résonne dans votre caisson.
— Mon cher Fould, répondit Pandore,
Il faut redorer l'écusson. » } (*bis*)

Une autre parodie causa un jour une vive mortification à l'excellent Nadaud.

S'étant engagé pour un dîner intime chez Lamartine, le chansonnier accepta une autre invitation, pour le même soir, chez la princesse Mathilde. Lamartine se vengea assez doucement d'ailleurs, de cet abandon, en improvisant une épigramme dont *le Figaro* du 24 juillet 1895 a donné ce texte, exact, affirmait-il :

Hier, un vaincu de Pharsale
M'offrait un dîner d'un écu :
Le vin est bleu, la nappe est sale ;
Je n'irai pas chez le vaincu.
Mais que la nièce d'Auguste
M'invite en sa riche maison,
J'accours, j'arrive à l'heure juste !
— Chansonnier, vous avez raison.

Signé : ALPHONSE COQUENARD.

Dans la préface de ses *Nouvelles chansons à dire* (1889), Nadaud reproduisait une lettre de Lamartine, dans laquelle celui-ci s'efforçait d'adoucir la blessure qu'il avait faite au chansonnier.

Il ressort clairement de ses explications, un peu embarrassées, que Lamartine, tout en regrettant vivement d'avoir affligé son infidèle ami, ne pouvait nier qu'il fût l'auteur de l'épigramme, mais que les termes dont il s'était servi différaient un peu de ceux qu'on avait fait circuler.

BRILLER.

Briller par son absence.

A propos de la mort de Junie, nièce de Caton, veuve de C. Cassius et sœur de M. Brutus, Tacite rapporte qu'à ses funérailles on fit exposer les images de vingt familles illustres. Il ajoute : « Sed præfulgebant Cassius atque Brutus, eo ipso, quod effigies eorum non videbantur. » (*Annales*, livre III, chap. LXXVI.)

L'expression « briller par son absence » est un souvenir de ce passage.

Dans sa tragédie de *Tibère*, jouée au Théâtre-Français en décembre 1819, Marie-Joseph Chénier a fait dire à Cneius, racontant les funérailles de Junie :

> Devant l'urne funèbre on portait ses aïeux :
> Entre tous les héros qui, présents à nos yeux,
> Provoquaient la douleur et la reconnaissance,
> Brutus et Cassius brillaient par leur absence.
>
> (Acte Ier, scène Ire.)

Lorsque les jésuites, ennemis de Pascal et d'Arnauld, firent enlever leurs éloges et leurs portraits du livre des *Hommes illustres* de Ch. Perrault (1696-1701), on ne manqua pas de rappeler la fameuse phrase de Tacite. (Voy. le *Dictionnaire historique et critique* de Bayle : art. ARNAULD.)

BRUIT.

« Cela fera du bruit dans Landerneau. »

Alexandre Duval. *Les Héritiers ou le Naufrage*, comédie en un acte ; Théâtre-Français, 27 novembre 1796.

Les héritiers du marin Antoine de Kerlebon, dont la mort paraît certaine, sont réunis dans son château, voisin de la petite ville de Landerneau, pour s'y partager ses dépouilles.

Paraît Antoine de Kerlebon lui-même, miraculeusement sauvé d'un naufrage, qui revient juste à point pour confondre ses indignes parents et faire le bonheur de deux jeunes gens restés fidèles à son souvenir.

— Oh ! le bon tour ! s'écrie à la fin Alain, le domestique d'Antoine. Je ne dirai rien ; mais *cela fera du bruit dans Landerneau.*

***

« Le bruit est pour le fat, la plainte pour le sot,
L'honnête homme trompé s'éloigne et ne dit mot. »

Lanoue. *La Coquette corrigée*, comédie en deux actes représentée par les comédiens ordinaires du Roi le 5 août 1756. Acte Ier, scène II, rôle de Clitandre, à Éraste.

Grimm, dans sa *Correspondance littéraire*, parle, à la date du 1er mars 1756, de la première représentation de cette comédie, alors en cinq actes, comme ayant eu lieu huit jours avant, « sans succès ». Il déclare la pièce mal écrite et en donne pour preuve (peut-être assez mal choisie) les deux vers que nous citons, qui, dit-il, « ont été fort applaudis ».

Lanoue jouait le rôle de Clitandre.

On a rapproché de ce distique un vers des *Amours* d'Ovide (liv. III ; élégie IV, v. 37) :

Rusticus est nimium, quem lædit adultera conjux.
(C'est être par trop stupide que de se croire outragé par l'adultère de sa femme.)

* * *

Voilà bien du bruit pour une omelette !

Allusion proverbiale à une anecdote que conte ainsi Tallemant Des Réaux dans ses *Historiettes* :

Des Barreaux entendant un grand tonnerre un vendredi, pendant qu'il mangeoit une omelette au lard, se leva de table et jeta l'omelette par la fenêtre, disant : « Voilà bien du bruit là-haut pour une omelette. » (Ed. Monmerqué, 1840, t. IX, p. 37.)

Des Barreaux, poète français (1602-1673), était particulièrement célèbre par sa gourmandise et par son mépris pour la religion, qui se transformait tout à coup en une ardente piété dès qu'il se sentait un peu indisposé.

BRULER.

« Adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré. »

Le roi Clovis fut baptisé à Reims le 25 décembre 496. Saint Remi, en lui conférant ce sacrement, lui adressa ces célèbres paroles qui nous ont été

transmises par Grégoire de Tours dans son *Historia Francorum* (livre II, chap. XXXI) :

Mitis depone colla, Sicamber : adora quod incendisti, incende quod adorasti. (Éd. de la Société de l'Histoire de France, 1836, t. I, p. 218.)
Courbe humblement la tête, Sicambre : adore ce que tu as brûlé, etc.

On voit que la traduction classique : « Courbe ton *front, fier Sicambre...* » n'est pas d'une exactitude rigoureuse. On peut toutefois la justifier en considérant que la phrase, qui exprime l'humilité présente de Clovis, contient une allusion à sa fierté d'autrefois.

Mézeray, dans son *Histoire de France*, 6e livre, a donné cette autre traduction, relativement satisfaifaisante :

Dépose ta fierté, Sicambre...

***

« Brûler n'est pas répondre. »

Le 7 janvier 1794, à la *Société des amis de la Liberté et de l'Égalité* (club des jacobins), Camille Desmoulins, dénoncé pour la publication de son journal-pamphlet *le vieux Cordelier*, s'efforça en vain de justifier sa conduite. Robespierre, qui l'avait jusque-là soutenu comme son ami, se déclara obligé de tenir un langage plus sévère :

Camille, dit-il, est un enfant gâté qui avait d'heureuses dispositions, mais que les mauvaises compagnies ont égaré. Il faut sévir contre ses numéros que Brissot lui-même n'eût osé avouer, et conserver Desmoulins au milieu de nous. Je demande pour l'exemple que les numéros de Camille soient brûlés dans la société.

— C'est fort bien dit, Robespierre, répliqua Desmoulins, mais je te répondrai, comme Rousseau : *brûler n'est pas répondre.*

(*Moniteur* du 21 nivôse an II, 10 janvier 1794, p. 446, col. 2.)

Rousseau avait pu le dire, notamment lorsque son *Émile* fut condamné au feu par le parlement de Paris (9 juin 1762), puis par le conseil de Genève (18 juin). Ce qu'on peut affirmer, c'est que, fort peu après cette époque, le mot était connu et employé. Grimm écrivait, à la date du 15 septembre 1762 :

Une petite brochure intitulée : *Mes doutes sur la mort des jésuites*, a été brûlée par ordre du parlement. L'auteur dit cependant que *brûler n'est pas répondre...*

D'après les *Mémoires* de Bachaumont (14 août), cette brochure a été attribuée à l'abbé de Caveirac.

BRUTUS.

« Tu dors, Brutus ! »

Après la bataille de Pharsale (48 avant J.-C.), César avait épargné la vie de Marcus Junius Brutus, qui avait servi la cause de Pompée, et l'avait même comblé de faveurs. Aussi Brutus hésitait-il à conspirer contre son bienfaiteur, bien qu'il y fût activement poussé par les ennemis de César.

La nuict, écrit Amyot dans sa traduction de Plutarque, ilz emplissoyent son tribunal et siege prætorial, là où il tenoit son audience, de petits billets et escritteaux, dont la

pluspart étoit de telle substance, « Tu dors, Brutus, et n'es pas vray Brutus. »

(*Vie de César*, chap. LXII, 2 ; LXXX dans Amyot. — Voy. aussi *Brutus*, chap. IX, 2 ; X dans Amyot.)

Voltaire, dans *la Mort de César* (29 août 1743), fait dire à Brutus dans son monologue de l'acte II, scène II :

Que vois-je, grand Pompée, au pied de ta statue ?
Quel billet, sous mon nom, se présente à ma vue ?
Lisons : « Tu dors, Brutus, et Rome est dans les fers ! »
Mais quel autre billet à mes yeux s'offre encore ?
« Non, tu n'es pas Brutus ! » Ah ! reproche cruel !
César, tremble, tyran ! voilà ton coup mortel.
« Non, tu n'es pas Brutus ! » Je le suis, je veux l'être !

Le reproche adressé à Brutus était, selon une formule consacrée, « renouvelé des Grecs ». Dans l'*Iliade*, Achille, endormi près du rivage, au milieu des Thessaliens, voit apparaître l'ombre de Patrocle, qui, se penchant vers lui, le réprimande ainsi :

« Tu dors, Achille, et tu peux m'oublier ! »

(Chant XXIII, vers 69.)

CALEMBOUR.

« Le calembour est la fiente de l'esprit qui vole. »

Définition improvisée par Tholomyès, dans *les Misérables*, de Victor Hugo (première partie, livre III, chap. VII).

Les quatre étudiants, Tholomyès, Listolier, Fameuil et Blachevelle, offrent à leurs maîtresses une partie de

campagne qui doit se terminer par *une surprise*, c'est-à-dire par un lâche abandon qui précipitera Fantine dans la prostitution.

Ces intéressants messieurs, mis en gaîté par cette *bonne farce*, chantent et font de l'esprit :

— Tholomyès, fit Blachevelle, contemple mon calme.
— Tu en es le marquis, répondit Tholomyès.

Cette fine allusion à un royaliste alors célèbre est accueillie par un silence de glace.

— Amis, s'écria Tholomyès..., remettez-vous. Il ne faut pas que trop de stupeur accueille ce calembour tombé du ciel. Tout ce qui tombe de la sorte n'est pas nécessairement digne d'enthousiasme et de respect. *Le calembour est la fiente de l'esprit qui vole...*

CALICOT.

Les « calicots ».

Ce mot ne fut employé couramment pour désigner les commis des marchands de nouveautés qu'à la suite d'une assez curieuse anecdote que nous raconterons avec quelques détails.

Après l'effondrement du premier Empire, par suite du licenciement de l'armée de la Loire, plus de deux cent mille hommes avaient été rendus à la vie civile.

Après vingt-cinq ans de combats et de victoires, écrivait M. Scribe dans le tome III de son Théâtre (1828, p. 4), tout ce qui rappelait nos anciens succès, tous les hommes qui y avaient contribué étaient l'objet de la faveur uniververselle.

De là cette considération, ce respect dont jouissaient nos soldats, considération que beaucoup de gens espéraient

usurper en se donnant des manières et une tournure militaires. Ainsi des jeunes gens qui n'avaient jamais été à nos armées, des commis marchands qui sortaient de leurs magasins, paraissaient dans toutes les promenades avec des moustaches et des éperons.

On lit d'autre part dans l'*Almanach des Spectacles* pour l'année 1818 (par K. et Z.), p. 121 :

On demandait à un étranger ce qu'il avait remarqué à Paris : « *Tous les militaires en bourgeois et tous les bourgeois en militaires.* »

Le ridicule accoutrement des commis marchands était un sujet de plaisanterie tout indiqué pour les vaudevillistes. La leçon qu'ils méritaient leur fut donnée par MM. Scribe et Dupin dans une sorte de tableau revue en un acte intitulé *le Combat des Montagnes ou la Folie Beaujon*, représenté aux Variétés le 12 juillet 1817.

Le sujet principal de la pièce était relatif à la vogue des montagnes de diverses nationalités, russes, égyptiennes, illyriennes et autres, jeu importé de Russie en France l'année précédente.

On y voyait défiler divers personnages épisodiques incarnant d'autres actualités : l'Hermite de la Chaussée d'Antin, allusion au récent ouvrage de M. de Jouy ; l'Antimèche, lampiste, inventeur d'un nouveau luminaire (on faisait alors des essais d'éclairage au gaz hydrogène), joué par Potier ; puis M. Calicot, marchand de nouveautés, rôle tenu par Brunet.

Nous transcrivons le passage de la scène II où les commis étaient pris à partie :

CALICOT (dans le costume adopté par ces messieurs). — Nous sommes venus si vite... que j'ai accroché le phaéton de ce gros colonel ! Ça a manqué d'avoir des suites... J'ai

vu le moment où ça allait compromettre... le vernis de ma voiture !

LA FOLIE. — Ah ! vous nous rassurez... car, entre militaires, ça pouvait avoir d'autres suites.

HORTENSIA. — Mais, vous vous trompez, ma chère, Monsieur n'est point militaire et ne l'a jamais été... C'est M. Calicot.

CALICOT. — Marchand de nouveautés au mont Ida.

LA FOLIE. — C'est que cette cravate noire !... ces bottes et surtout ces moustaches... Monsieur, je vous prenais pour un brave.

CALICOT. — Il n'y a pas de quoi, madame.

Il chante sur l'air de *Julie* :

Oui, de tous ceux que je gouverne
C'est l'uniforme, et l'on pourrait enfin
Se croire dans une caserne,
En entrant dans mon magasin ;
Mais ces fiers enfants de Bellone,
Dont les moustaches vous font peur,
Ont un comptoir pour champ d'honneur,
Et pour arme une demi-aune.

Les commis marchands, blessés au vif, se coalisèrent pour faire tomber la pièce : une bagarre s'ensuivit et plusieurs arrestations eurent lieu.

Voici ce qu'on lit à ce propos dans *le Moniteur* du 1er août 1817 :

Ce petit événement, sous une plume exercée, pourrait donner matière à un poème burlesque, parsemé d'épisodes assez amusants. On y décrirait entre autres l'un des commis à moustaches et éperonnés, qui s'est fait prendre sur le champ de bataille, cuirassé de la tête aux pieds avec des mains de papier gris ; un autre, qui s'est plaint amèrement, au moment de son arrestation, d'avoir été entraîné par les Armide et les Clorinde des magasins de mode de la rue Vivienne ; un troisième, qui avoue que ce sont les propriétaires des magasins eux-mêmes qui les

ont mis en avant pour venger leur honneur qu'ils prétendent outragé.

La pièce, retirée de l'affiche le 3 août, y reparut deux jours après, accompagnée d'un petit acte intitulé *le Café des Variétés*, « épilogue en vaudevilles », que les auteurs du *Combat des Montagnes* avaient composé à la hâte pour calmer l'irritation de messieurs les commis.

Le commerçant Bernard Lerond y chantait, à la scène v :

AIR : *A soixante ans.*

Rendons honneur aux guerriers intrépides
Qui pour la France ont bravé le trépas ;
S'il le fallait, en les prenant pour guides,
On nous verrait tous marcher sur leurs pas.
Mais jusqu'alors, au sein de nos murailles,
(*Montrant la place des moustaches.*)
Ce noble signe a seul droit de flatter
Ceux qui déjà, sur les champs de bataille,
Ont acheté le droit de le porter.

A la fin de la pièce, le même personnage adressait au public ce couplet pacifique :

AIR du *Val de Vire.*

On sait que c'est par des chansons
Que tout finit en France ;
En chantant, nous vous proposons
Un traité d'alliance :
Il ne suffit pas
Que la guerre, hélas !
Ici soit terminée ;
Par un bruit plus doux,
Messieurs, prouvez-nous
Que la paix est signée.

Le résultat souhaité fut atteint. Les commis se tin-

rent pour satisfaits et les deux pièces restèrent à l'affiche jusqu'au 17 septembre.

La paix, dit M. Scribe dans la Préface de ce vaudeville (tome III, p. 53), fut signée entre les puissances belligérantes, et la bonne intelligence a toujours duré depuis ce temps entre le théâtre des Variétés et les commis marchands.

L'épisode que nous venons de raconter, resté célèbre sous le nom de *guerre des calicots*, provoqua une véritable avalanche de caricatures. La Bibliothèque nationale en conserve une collection qui ne comprend pas moins de soixante pièces, très amusantes pour la plupart.

Peu de temps après, les débats de l'abominable affaire Fualdès vinrent captiver l'attention publique, et Calicot fut relégué au second plan.

CALOMNIER.

Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose.

C'est la devise que l'on est convenu d'attribuer à Bazile, bien qu'elle ne se trouve pas formulée dans sa fameuse tirade sur la calomnie (*Barbier de Séville*, acte II, scène VIII).

Ce dicton était déjà populaire au commencement du XVIIe siècle.

François Bacon (1561-1626), dans son traité *De la Dignité et de l'Accroissement des sciences* (1623), livre VIII, chap. II, à la suite d'une étude sur les para-

boles de Salomon, passe en revue quelques proverbes et s'exprime ainsi :

Comme on dit ordinairement : « *Va ! calomnie hardiment, il en reste toujours quelque chose* (*audacter calumniare, semper aliquid hœret*) » ; on peut dire aussi par rapport à la jactance: « Crois-moi, vante-toi hardiment, il en reste toujours quelque chose. » (Trad. du *Panthéon littéraire.*)

CANAILLE.

« L'immense canaille de l'ombre. »

Victor Hugo. *Les Travailleurs de la mer.* Livre III, chap. I : *L'extrême touche l'extrême et le contraire annonce le contraire.*

Subitement on entend un grand murmure confus...
Il y a quelqu'un derrière l'horizon.
Quelqu'un de terrible, le vent.
Le vent, c'est-à-dire cette populace de titans que nous appelons les Souffles.
L'immense canaille de l'ombre.

CANARD.

Canard (fausse nouvelle).

A quelle époque a-t-on commencé à appeler *canards* les faux bruits et les histoires extraordinaires que les journaux mettent en circulation ?

D'après M. Paul Lacroix (*Mystificateurs et mystifiés*, 1875, p. 276), ce fut au commencement de la Restauration que l'on prit l'habitude de désigner ainsi les

fausses nouvelles imprimées sur des feuilles volantes, dont la police favorisait la propagation.

Les circonstances ont pu vulgariser l'emploi du mot à cette époque, mais nous croyons qu'on peut lui assigner une origine beaucoup plus ancienne.

On lit, en effet, dans les *Curiosités françaises* d'Oudin (1656) :

Vendre ou donner un *canard* à moitié, — « Mentir, en donner en garde, en faire à croire (*sic*). »

Expression « vulgaire », dit l'auteur, qui figurait déjà dans *la Comédie de Proverbes*, de Montluc (1616).

On disait aussi plus simplement (voy. Richelet et Furetière) : « donner des canards à quelqu'un ».

Le mot *canard*, pris dans le sens dont nous parlons, est très probablement un débris de cette ancienne locution, aujourd'hui hors d'usage.

On lira avec intérêt une *Histoire véridique du canard*, par Gérard de Nerval, dans le recueil intitulé *le Diable à Paris* (éd. de 1857, p. 97).

L'auteur y passe en revue les plus célèbres canards, mais ses renseignements manquent de précision.

Le *Charivari* du 26 juillet 1850 raconte l'amusante *lutte de canards* qui venait de se livrer entre Dorinval (sobriquet de Delamarre, rédacteur en chef de *la Patrie*) et Mimi Véron (le docteur Véron, directeur du *Constitutionnel*). Ils avaient fait un pari que devait gagner celui des deux qui ferait avaler la plus forte bourde à ses lecteurs. Au second engagement, le premier n'ayant pas eu de résultat, Mimi Véron aurait terrassé son adversaire par l'annonce de la succession d'un certain Bonnet, qui, mort en Amérique, laissait 40 millions à tous les Bonnet de France. L'émotion fut

telle, paraît-il, parmi les innombrables Bonnet, que le grave *Moniteur* lui-même dut intervenir (*Charivari* du 27 juillet).

***

« Les canards l'ont bien passée. »

Chacun se souvient de l'air sur lequel ce refrain se chantait dans *le Pont-cassé*, une des pièces les plus classiques du théâtre des ombres chinoises. Nous transcrivons ce fragment de la scène II d'après *Feu Séraphin, Histoire de ce spectacle depuis son origine jusqu'à sa disparition, 1776-1870* (Lyon, Scheuring, 1875) :

LE VOYAGEUR.

Hé donc, c'est moi, mon pétit bonhomme. Pourrais-tu me dire si la rivière elle est profonde ?

LE PETIT GAS.

Les cailloux touchent à la terre,
Lire lire laire !
Les cailloux touchent à la terre,
Lire lon pha !

LE VOYAGEUR.

Eh ! troun de l'air, je le sais bien... Dis-moi donc, mon pétit, si je pourrais passer l'eau ?

LE PETIT GAS.

Tiens, cette bêtise ! Pourquoi ne la passeriez-vous pas ?

Les canards l'ont bien passée,
Lire lire laire !
Les canards l'ont bien passée,
Lire lon pha !

Qu'on nous permette d'entrer dans quelques détails

sur l'origine de cette petite pièce. Si enfantine qu'elle soit, nous allons voir qu'elle mérite de fixer un moment notre attention comme renfermant de curieux débris de notre ancienne littérature populaire. L'auteur anonyme de *Feu Séraphin* nous signale (p. 34), dans un recueil de *Chansons ambiguës* publié par la Vve Oudot en 1718, un fabliau intitulé *le Prince et le Berger*, où l'on remarque le dialogue suivant :

LE PRINCE.

Peut-on passer la rivière à gué ?

LE BERGER.

Les canards l'ont bien passée...
O lironfla, lirondère,
O lironfla, lirondé...

— Berger, où va ce chemin-là ?
— Il ne va ni il ne bouge,
O lironfla, etc...
— Berger, vend-on du vin dans ce cabaret ?
— Croyez-vous qu'on le donne ? Etc.

On retrouve une première idée de cette plaisanterie dans un très ancien morceau intitulé *l'Herberie*, que M. Jubinal a reproduit à la suite des *Œuvres complètes de Rutebeuf* (Paris, 1839, tome I).

Voici le passage en question (p. 474) :

— Et où est la terre ? — Sor l'aive.
— Comment apele-l-en l'aive ?
— L'en ne l'apele pas, qu'ele vient bien sanz apeler.

(— Et où est la terre ? — Sur l'eau.
— Comment appelle-t-on l'eau ?
— L'on ne l'appelle pas, elle vient bien sans l'appeler.)

Cyrano de Bergerac a imité ces réponses gouailleuses dans un dialogue du *Pédant joué*, entre le capitan

Chasteaufort et Mathieu Gareau, paysan (acte II, scène II) :

CHASTEAUFORT. — Où vas-tu, bonhomme ?
GAREAU. — Tout droit devant moi.
— Mais je te demande où va le chemin que tu suis ?
— Il ne va pas, il ne bouge.
— Pauvre rustre, ce n'est pas cela que je veux savoir. Je te demande si tu as encore bien du chemin à faire aujourd'hui ?
— Nanain dà, je le trouverai tout fait.

Selon MM. de Manne et Ménétrier (*Galerie historique des comédiens de la troupe de Nicolet*, Lyon, 1869, p. 57), l'auteur du *Pont-cassé* serait Louis-François Archambault, dit Dorvigny (1742-1812), qui créa ou exploita avec succès plusieurs types populaires, tels que le célèbre Janot, Jocrisse, et le père Duchesne, l'horrible marchand de fourneaux dont le nom servit de titre au journal d'Hébert.

L'auteur de *Feu Séraphin* cite *le Pont-cassé* (qui s'appela d'abord *le Pont-rompu*), parmi les œuvres de Guillemain (p. 24), mais il se rectifie lui-même, quelques pages plus loin, en émettant l'idée que Dorvigny s'est inspiré du vieux fabliau.

Dans les *Spectacles des foires et des boulevards de Paris* pour 1776, nous lisons (p. 117) qu'un sieur Ambroise dirigeait dès 1775 le Théâtre des Récréations de la Chine. Il y montrait des ombres chinoises, spectacle dont il se prétendait l'inventeur, mais qui était déjà connu depuis longtemps en Allemagne, ainsi que nous l'apprend Grimm dans sa *Correspondance littéraire* (août 1770).

Je me souviens, écrivait celui-ci, d'avoir été singulièrement émerveillé dans mon enfance par le noble jeu

appelé *Schattenspiel* en allemand, représenté par des comédiens ambulants avec beaucoup de succès.

On vient, ajoute Grimm après avoir donné une exacte description de ce jeu, d'imprimer *l'Heureuse pêche, comédie pour les ombres, à scènes changeantes* ; le titre nous apprend que cette pièce a été jouée en société vers la fin de l'année 1767, c'est l'époque de l'invention du genre en France.

Au mois de juin 1776, le même Ambroise alla donner des représentations à Londres, et parmi les pièces qu'il y joua et dont le recueil cité plus haut (année 1778) donne la description, il est facile de reconnaître *le Pont-cassé* (p. 188) :

5° Un pont, dont une arche est démolie, avec des ouvriers occupés à la réparer. Un voyageur arrive au pont et demande par où il peut passer. Les ouvriers se moquent de lui et lui répondent par un couplet. Le voyageur découvre un petit bateau, il se met dedans, rame, et, lorsqu'il est à la moitié du pont, il donne des coups de canne aux ouvriers.

CANROBERT.

Tout va bien, signe Canrobert.

On ne s'explique vraiment pas par suite de quel malentendu le public a pris l'habitude de répéter ce cliché, qui, comme on va le voir, n'est en rien conforme à la verité.

En 1854, les nouvelles de la guerre de Crimée parvenaient plus lentement en France et en Angleterre par les postes de ces deux pays que celles qui passaient par Saint-Pétersbourg.

Pour remédier à ce grave inconvénient, le gouverne-

ment britannique résolut de relier par un câble sous-marin Varna à Balaklava.

Le 10 avril 1855, le capitaine Spratt, à bord du *Spitfire*, partit du cap Kaliacra (à vingt milles environ de Varna) pour poser un fil télégraphique de 377 milles (le plus long qui ait été fait jusqu'alors), aboutissant au monastère Saint-Georges, près de Balaklava.

La Patrie du 28 avril reproduisait (p. 2, col. 2) cette information publiée par le journal anglais *le Globe* :

MM. Newal et Cie nous ont envoyé le message télégraphique suivant, reçu ce matin même :

« Varna, 25 avril.

« La communication télégraphique de Varna avec la Crimée est complète. *Tout va bien.* »

Canrobert était alors général en chef de l'armée d'Orient, dont il conserva le commandement jusqu'au 16 mai suivant, mais son nom ne figurait point sur la dépêche de Varna.

CAPITAL.

« Écorner son capital ».

Assimiler l'honneur des filles à une richesse, à un capital, est une comparaison qui se présente assez naturellement à l'esprit, dont on s'est souvent servi, et peut-être doit-on renoncer à découvrir l'écrivain qui l'a le plus anciennement employée. Nous rappellerons seulement que l'expression « écorner son capital » et ses nombreuses variantes, étaient devenues fort à la mode à la suite de la publication, dans l'*Opinion nationale* du 8 octobre 1875, d'une lettre de M. Alexandre Dumas fils relative à l'affaire Marambat.

Voici en peu de mots de quoi il s'agissait :

Le jeune Henri Robert avait séduit et rendu mère Mlle Jeanne Marambat. M. Marambat père, après l'avoir inutilement sommé de réparer ses torts par le mariage, avait tué le séducteur (30 septembre). Le 4 octobre, cette tragique histoire avait été rapportée dans le journal de G. Guéroult, par M. Alfred Delilia.

Alexandre Dumas, en moraliste d'une parfaite droiture, prenait chaudement la défense du malheureux père. Trois ans auparavant, dans une brochure célèbre, il avait crié au mari trompé : « Tue-la ! » Cette fois, se faisant le porte-parole de tous les gens de cœur, il disait au père de famille outragé : « Tue-le ! », soutenant cette thèse que, la loi étant impuissante à le protéger, il avait le devoir de se faire justice lui-même.

Une propriété, disait-il, et un capital doivent-ils être protégés par une loi ?

Oui.

L'honneur d'une fille est-il une propriété et sa virginité est-elle un capital ?

Oui.

Propriété d'une telle importance, capital d'une telle valeur, que quand cette propriété a été aliénée ou dérobée, que quand ce capital a été dispersé et détruit, il n'y a rien, absolument rien, dans tout l'univers, qui puisse les remplacer.

Obtenez, dit-il encore, qu'il y ait une loi à peu près conçue en ces termes :

La virginité des filles est un capital.

Tout homme qui sera convaincu de s'être, par n'importe quel autre moyen que le mariage, approprié ce capital... sera condamné à des dommages-intérêts...

La lettre de M. Dumas fils a été rééditée en 1879, dans la 3e série de ses *Entr'actes*.

CAPITOLE.

« Il est peu de distance du Capitole à la roche Tarpéienne. »

Le 22 mai 1790, à l'Assemblée nationale, à la fin d'une discussion sur cette question : *La nation déléguera-t-elle au roi l'exercice du droit de paix et de guerre?* Mirabeau, répondant surtout à Barnave, que le peuple venait d'acclamer, prononça un éloquent discours qui contenait ce passage :

Et moi aussi : on voulait, il y a peu de jours, me porter en triomphe, et maintenant l'on crie dans les rues, la grande trahison du comte de Mirabeau... Je n'avais pas besoin de cette leçon pour savoir qu'il est peu de distance du Capitole à la roche Tarpéienne. (*Moniteur* du 24 mai, p. 584, col. 1.)

On sait que Mirabeau était accusé d'être vendu aux intérêts de la cour.

Il obtint que le droit de déclarer la guerre fût partagé entre le roi et la nation.

CAPORAL.

Le petit caporal.

Voici, d'après les renseignements recueillis de la bouche même de Napoléon par le comte de Las Cases, quelle fut l'origine de ce surnom :

Son extrême jeunesse, lorsqu'il prit le commandement de l'armée d'Italie, ou toute autre cause, y avait établi un singulier usage ; c'est qu'après chaque bataille, les plus vieux soldats se réunissaient en conseil, et donnaient un nouveau titre à leur jeune général. Il fut fait caporal à Lody, sergent à Castiglione ; et de là ce surnom de

petit caporal, resté longtemps à Napoléon parmi les soldats.

(*Mémorial de Sainte-Hélène*, du 1er au 6 septembre 1815 ; édit. Lecointe, 1828, t. I, p. 232.)

Un dessin de Charlet, gravé par Debucourt vers 1828, et reproduit dans tous les formats, représente une sentinelle barrant le chemin à Napoléon, et s'écriant :

On n'passe pas... J'vous dis qu'encore bien même qu'vous seriez le p'tit caporal, on n'passe pas ! !

Le héros de cette anecdote serait, d'après un article de *l'Illustration* du 24 octobre 1846 (p. 117), qui publiait son portrait, le soldat Jean Coluche, né en 1780, qui fit ses premières armes lors de la campagne de Prusse en 1806.

C'était en 1809, disait-on dans cet article, après la victoire d'Ebersberg, bourg sur la Traun entre Linz et Vienne. Ce bourg avait été livré aux flammes pendant l'action, et Napoléon se logea dans une masure à demi ruinée par l'incendie. Jean Coluche fut mis en faction devant sa porte, avec un soldat de la garde impériale, et la consigne qu'ils reçurent était de ne laisser entrer ni sortir aucune personne qui ne fût accompagnée d'un officier d'état-major. Vers le soir, et bien enveloppé de sa modeste redingote grise, Napoléon quitta son palais de décombres. « On ne passe pas ! » lui cria Coluche. Pensif, et la main dans la poitrine, Napoléon, sans l'écouter, continua de marcher à sa rencontre. Coluche prit son fusil à deux mains : « Si tu fais encore un pas, je te... plante ma baïonnette dans le ventre. »

Accourus au bruit, des officiers intervinrent, Napoléon rentra, et Coluche put se croire perdu. L'empereur le fit appeler et lui donna la croix.

CASQUETTE.

La casquette au père Bugeaud.

On sait que Bugeaud (1784-1849), gouverneur de l'Algérie depuis 1840, maréchal de France en 1843, duc d'Isly après la fameuse bataille du 14 juillet 1844, s'était acquis au plus haut point l'affection et la confiance de ses soldats, qui lui donnaient le nom de *père*. Pendant ses longues campagnes en Algérie, il avait adopté pour coiffure une casquette d'une forme un peu particulière, qui faisait la joie des troupiers.

C'était, dit M. Ch. de Rocheville dans le *Magasin pittoresque* du 31 mars 1890 (p. 96), un shako presque semblable à celui que portait la troupe, analogue au *takonnet* qu'ont encore maintenant nos chasseurs d'Afrique, mais de dimension inaccoutumée et auquel son propriétaire faisait ajouter une visière et souvent deux, dont une par derrière et une par devant, qui lui tenaient lieu de parasol.

Sitôt qu'il fit son apparition, ajoute M. de Rocheville, ce couvre-chef fut mis en chanson sur l'air d'une fanfare militaire, composée récemment pour les chasseurs d'Orléans.

M. Widor, dans son recueil de *Vieilles chansons et rondes pour les petits enfants*, si remarquablement illustrées par M. Boutet de Monvel (1885, p. 24) donne le texte de cette chanson :

As-tu vu la casquette, la casquette,
As-tu vu la casquette au père Bugeaud ?
Elle est fait' la casquette, la casquette,
Elle est faite avec du poil de chameau.

Cette fameuse casquette a figuré à l'Exposition universelle de 1889, et voici la suite de son histoire, d'après

une note que nous trouvons dans *le Petit Bleu de Paris* du 6 septembre 1899 :

On sait que le 14e de ligne possède, depuis quelques jours, la casquette du père... du maréchal Bugeaud.

C'est M. Gaston d'Isly, officier de chasseurs, petit-fils du maréchal, qui a fait don de cette précieuse relique au colonel du 14e de ligne, en garnison à Brive...

Cette casquette est un képi en drap de troupe garance avec bandeau bleu foncé et simple passe-poil bleu.

On trouvera, accompagnant les deux articles que nous venons de citer, un dessin de cette pièce historique.

CAUSEUR.

Le causeur à l'heure et à la séance.

Il s'agit d'une annonce pour rire qui eut jadis un grand succès.

M. Alphonse Karr nous la présente ainsi dans *les Guêpes* de juillet 1842 (p. 51) :

Un monsieur qui est en ce moment à Bruxelles, et qui s'appelle le baron Frédéric d'A., a l'honneur d'exposer au public qu'étant doué d'un talent de conversation fort distingué, nourri d'études solides (ce qui devient de plus en plus rare), ayant recueilli dans ses nombreux voyages une foule d'observations instructives et intéressantes, il met son temps au service des maîtres et maîtresses de maison, ainsi que des personnes qui s'ennuieraient de ne savoir avec qui causer agréablement.

Le baron d'A... ouvrait deux fois par jour ses salons à des abonnés au prix de 25 francs par mois.

Les conversations en ville étaient taxées à raison de 10 fr. l'heure ; 20 fr. pour la soirée. Arrangements particuliers pour calembours et jeux de mots.

De plus, il tenait à la disposition de ses clients un choix de causeurs *convenablement vêtus* pour lui donner la réplique.

Il les offre également, disait l'annonce, comme amis aux étrangers et aux particuliers peu répandus dans la société.

Cette plaisanterie, ajoute M. Karr, a été inventée il y a six ans par Gérard, — l'auteur de la traduction de *Faust*, — un jour que nous mangions ensemble du macaroni fait par Théophile Gautier.

Le Gérard dont parle l'auteur des *Guêpes* n'est autre que Gérard de Nerval, qui avait donné en 1828 une traduction très estimée du poème de Gœthe.

CERCLE.

La quadrature du cercle et le mouvement perpétuel.

Voici comment on peut formuler le problème connu sous le nom de la *quadrature du cercle* :

Étant donnée une circonférence dont on connaît le diamètre, calculer le côté d'un carré ayant une surface *rigoureusement égale* à celle que limite la circonférence considérée.

Ce problème, sur lequel nombre de mathématiciens ont inutilement exercé leur sagacité, était déjà célèbre dans l'antiquité.

Selon Plutarque (fin du traité *Sur l'Exil*, § XVII), le philosophe Anaxagore de Clazomène (vers 480 avant J.-C.) s'en serait occupé dans sa prison et aurait écrit un ouvrage sur cette matière.

Nous ne pouvons passer ici en revue tous les auteurs qui ont traité ce sujet. Disons seulement qu'en général les grands esprits ont pressenti l'impossibilité de ré-

soudre ce problème, tandis que maint esprit médiocre ou ignorant s'est vanté d'en avoir trouvé la solution.

L'Académie des sciences fut tellement importunée par les mémoires contenant de prétendues solutions de la quadrature du cercle, qu'en 1775 elle prit la décision de rejeter à l'avenir toute communication de ce genre.

On lit dans l'*Histoire de l'Académie royale des sciences,* année 1775, p. 61 :

L'Académie a pris, cette année, la résolution de ne plus examiner aucune solution des problèmes de la duplication du cube, de la trisection de l'angle ou de la quadrature du cercle, ni aucune machine annoncée comme un mouvement perpétuel.

Condorcet, alors secrétaire perpétuel, fait suivre cette déclaration des motifs qui ont poussé l'Académie à prendre une détermination aussi radicale.

On sait que le problème du mouvement perpétuel consiste à établir une machine telle qu'une fois mise en mouvement, elle continue à fonctionner indéfiniment sans le secours d'aucune impulsion extérieure, ce qui est une absurdité.

Pour tous les détails relatifs à la quadrature du cercle, nous renvoyons au savant ouvrage de Montucla : *Histoire des recherches sur la quadrature du cercle.* Paris, 1754, in-12. (Nouv. édit., 1831.)

CHAGRIN.

Le chagrin monte en croupe et galope avec lui.

Boileau. Épître V : *A M. de Guilleragues,* vers 44 :

Un fou rempli d'erreurs, que le trouble accompagne,
Et malade à la ville, ainsi qu'à la campagne,

En vain monte à cheval pour tromper son ennui,
Le chagrin monte en croupe et galope avec lui.

Boileau traduisait ici ce vers d'Horace :

Post equitem sedet atra cura.

(Odes, livre III, I, v. 40.)

Montaigne, dans ses *Essais*, exprimait la même pensée (liv. I, chap. XXXVIII) :

Nostre mal nous tient en l'âme : or, elle ne se peult eschapper à elle-mesme ;

In culpa est animus, qui se non effugit umquam.

(Horace, Ép. XIV du liv. I, v. 13.)

CHAINE.

« Renouer la chaîne des temps. »

Le 4 juin 1814, le Corps législatif s'assembla, avec une partie seulement du Sénat, pour entendre la lecture de l'Acte constitutionnel promis par Louis XVIII dans sa déclaration de Saint-Ouen (2 mai).

Le préambule, lu par M. Ferrand (directeur général des postes), débutait ainsi :

La divine Providence, en nous rappelant dans nos États, après une longue absence, nous a imposé de grandes obligations...

Nous avons vu dans le renouvellement de la Pairie une institution vraiment nationale et qui doit lier tous les souvenirs à toutes les espérances, en réunissant les temps anciens et les temps modernes... En cherchant ainsi à *renouer la chaîne des temps* que de funestes écarts avaient interrompue, nous avons effacé de notre souvenir, comme nous voudrions qu'on pût effacer, tous les maux qui ont

affligé la patrie durant notre absence. (*Moniteur* du 5 juin, p. 617, col. 3, et 618, col. 1.)

On remarqua surtout et l'on retint l'expression « *renouer la chaîne des temps* », qui caractérisait l'esprit de la Charte « *octroyée* » par Louis XVIII au peuple français.

CHAISE.

Vie de bâton de chaise.

Pourquoi a-t-on adopté cette expression avec le sens de *vie de polichinelle*, vie agitée et désordonnée ? C'est là un mystère que nul n'a encore pu pénétrer.

On a hasardé quelques explications : on a prétendu, par exemple, qu'il y avait là une allusion aux bâtons dont se servaient jadis les porteurs de chaises. Mais on ne voit pas trop en quoi lesdits bâtons pourraient fournir un terme de comparaison propre à caractériser une vie échevelée.

La question, posée dans l'*Intermédiaire des chercheurs*, n'a provoqué que des réponses d'une rare insignifiance (10 août 1897, col. 170).

Nous proposerons, à notre tour, une hypothèse qui pourrait bien nous mettre très près de la vérité.

On sait que, dès les premières années du règne de Louis-Philippe, la gaieté des Parisiens, longtemps comprimée par un régime austère, sembla vouloir prendre une éclatante revanche, et passa par une sorte de crise aiguë, qui atteignit son paroxysme à l'époque du carnaval en 1834 et en 1835.

C'était le temps où lord Seymour, surnommé milord l'Arsouille, étonnait Paris par ses luxeuses excentricités, que d'ailleurs on se plaisait à exagérer.

On se ruait alors aux bals Musard, qui, après avoir quitté la salle des Variétés, et avant de pénétrer à l'Opéra, se donnaient alors rue Saint-Honoré, 359.

Là, disait-on à propos de ce roi de l'orchestre, dans le *Figaro* du 3 mars 1835, tout obéit à ses fantaisies ; dépassant Rossini, il a placé le fracas dans l'orchestre ; la contredanse de la *chaise cassée* se termine par la criaillerie de *cinquante chaises brisées* du même coup. Le fouet, le pistolet, le pétard, tout lui devient harmonie pour célébrer ses joies.

Cinquante chaises brisées !... cela représente un assez joli total de bâtons, dont l'existence, au milieu de cette cohue en délire, devait offrir un parfait modèle de désordre et d'agitation, bien digne de rester proverbial.

Sans nous exagérer la valeur de cette hypothèse, qui s'appuie sur un fait certain, nous la croyons préférable à celles qui ont été proposées jusqu'ici.

CHANGER.

« Alfana » vient d' « equus », sans doute;
Mais il faut avouer aussi
Qu'en venant de là jusqu'ici
Il a bien changé sur la route.

Ce quatrain, si souvent cité à propos des faiseurs d'étymologies fantaisistes, est du chevalier de Cailly, qui signait ses vers du pseudonyme d'Aceilly. On le trouve dans ses *Diverses petites poésies*, publiées en 1667, p. 47.

L'auteur fait ici allusion au fameux linguiste Ménage.

Il nous a paru curieux de rechercher par quel prodige

de déductions ce savant philologue avait bien pu conclure à une aussi invraisemblable étymologie, et voici ce que nous avons découvert dans son ouvrage intitulé : *Le Origini della lingua italiana*, imprimé à Genève, en 1685 (in-folio), à l'art. *Alfana :*

Cavale. De l'espagnol *Alfana*, qui a la même signification et qui peut-être fut ainsi formé de l'article arabe *al* et du nom latin *equa. Equa, eka, aka, haka*, par l'addition de l'H ; *faca*, avec le changement de l'H en F ; *facana*, et par contraction *fana* ; et enfin, avec l'article arabe, *alfana.*

On conviendra qu'une pareille étymologie réalise le comble de la fantaisie et méritait d'être immortalisée par l'épigramme de d'Aceilly.

Nous en pourrions dire autant de celle-ci, due au Père jésuite Bertet, que cite Ménage à la fin du même article ; selon lui, *Alfana* viendrait de *Bucephalus*, de la façon suivante :

Bucephalus, bucephalinus, bucephalina, phalina, phana, fana ; et avec l'article arabe, *Alfana.*

Origine non moins surprenante !

Il faut croire que le chevalier de Cailly était obsédé par le souvenir de la trouvaille de Ménage, car on peut lire encore dans son recueil, p. 169 et 198, deux autres pièces sur le même sujet.

* * *

L'homme absurde est celui qui ne change jamais.

Auguste Marseille Barthélemy. *Ma Justification*, publiée en 1832.

Ce poète-caméléon, qui avait commencé par encenser le roi Louis-Philippe, répondit à ses bienfaits en attaquant son gouvernement dans la *Némésis*, puis, à la suite de certaines négociations sur lesquelles nous préférons ne pas insister, il reprit sa défense en écrivant, après l'insurrection de juin 1832, la *Justification de l'état de siège*.

Il essaya en vain de sauver son nom du mépris qu'il méritait par ce qu'il appelait sa *Justification*.

***

« Nous avons changé tout cela. »

Molière. *Le Médecin malgré lui*. Palais-Royal, 6 août 1666 ; joué par la troupe du Roi.

Acte II, scène IV (ou VI, selon l'édition).

Sganarelle explique à sa manière à Géronte ce qui cause la maladie de sa fille.

GÉRONTE.

On ne peut pas mieux raisonner, sans doute. Il n'y a qu'une seule chose qui m'a choqué : c'est l'endroit du foie et du cœur. Il me semble que vous les placez autrement qu'ils ne sont ; que le cœur est du côté gauche, et le foie du côté droit.

SGANARELLE.

Oui, cela étoit autrefois ainsi ; mais *nous avons changé tout cela*, et nous faisons maintenant la médecine d'une méthode toute nouvelle.

Une très curieuse note de l'édition Regnier (tome VI, p. 88) nous apprend que la *Gazette* du 17 décembre 1650 contient un rapport où il est question du cadavre d'un supplicié dont les organes se trouvaient bizarrement

placés, « le cœur inclinant du côté droit, et la plupart des vaisseaux autrement qu'à l'ordinaire ». Évidemment Molière a pu y trouver l'idée du mot si comique de Sganarelle.

***

« Plus ça change, plus c'est la même chose. »

Ce mot célèbre, auquel les événements de chaque jour ne viennent que trop donner raison, est dû à Alphonse Karr, qui en a plusieurs fois affirmé la propriété en divers endroits de ses écrits.

Il en a fait, en 1875, le titre de deux volumes, réunion d'articles publiés pour la plupart à la suite des événements de 1871. Le premier est intitulé : *Plus ça change...*, le second : ... *Plus c'est la même chose.*

C'est en 1848, écrit l'auteur, que, pour la première fois, j'ai formulé une des convictions que j'ai acquises, en une petite phrase qui a d'abord eu l'air d'un paradoxe et d'une plaisanterie, mais qui exprime une vérité incontestable :

« *Plus ça change, plus c'est la même chose.* »

(*Plus ça change...*, p. 7.)

Dans quelle publication M. Karr a-t-il formulé pour la première fois son célèbre aphorisme ? Lui-même, jadis interrogé par nous, n'a jamais pu s'en souvenir. Ce fut très probablement au lendemain de la révolution de Février, si l'on en croit le comte Joseph d'Estourmel, qui écrivait, à la date du 10 mars 1848, dans ses *Derniers souvenirs* (1860, p. 33) :

M. Karr dit spirituellement : « Ce qui me déplaît dans le changement, c'est que c'est toujours la même chose.

Non alium videre patres, aliumve nepotes
Adspicient. »

On lit, il est vrai, dans la *réimpression* des *Guêpes* de janvier 1849 :

Après tant de bouleversements, de changements, il serait temps de s'apercevoir d'une chose, c'est que c'est comme au cabaret : — cachet vert, cachet rouge, etc. — On change quelquefois le prix, quelquefois le bouchon, mais c'est toujours la même piquette qu'on nous fait boire. — Plus ça change, plus c'est la même chose.

(Édit. Lecou, 1853, 4e série, p. 428.)

Mais si l'on se reporte à l'édition originale, on constate que cette dernière phrase *ne figure pas* à la suite du même entrefilet.

(*Les Guêpes*, *histoire satirique de notre temps*, 10e année, p. 94.)

On peut évidemment rattacher le mot de M. Karr, d'abord à la fameuse parole de l'*Ecclésiaste* : *Rien n'est nouveau sous le soleil* (ch. I, v. 10), puis au fragment des *Astronomiques* de Manilius, cité plus haut (liv. I, v. 529), que Montaigne a commenté dans ses *Essais* (liv. I, ch. XIX).

On pourrait aussi rappeler cette réponse d'un personnage de vaudeville à qui l'on demande ce qu'il y a de nouveau : « Il y a de nouveau que c'est toujours la même chose. » (*Les Auvergnats*, de Désaugiers et Gentil, 25 août 1812, scène II.)

Rien de tout cela ne saurait enlever à l'auteur des *Guêpes* le mérite d'avoir donné à une idée connue une forme particulièrement heureuse, on pourrait dire : définitive.

CHANSON.

« Tout finit par des chansons. »

Dernier vers du couplet de Brid'oison à la fin du *Mariage de Figaro*, de Beaumarchais (1784) :

Or, messieurs, la co-omédie
Que l'on juge en ce-et instant,
Sauf erreur nous pein-eint la vie
Du bon peuple qui l'entend.
Qu'on l'opprime, il peste, il crie,
Il s'agite en cent fa-açons ;
Tout finit par des chansons.

« Où est, s'écriait Alphonse Karr, l'heureux temps signalé par Beaumarchais où *tout finissait par des chansons* ? Hélas ! aujourd'hui tout finit par des discours. » (*L'Esprit d'Alph. Karr*, 1877, p. 84.)

CHANT.

« Les chants avaient cessé. »

M. Raynouard a su tirer de ce mot un très grand effet dans *les Templiers*, tragédie en cinq actes représentée au Théâtre-Français le 24 floréal an XIII (14 mai 1805).

L'ordre des Templiers, fondé par les compagnons de Godefroy de Bouillon vers la fin du XIe siècle, fut en butte, au commencement du XIVe, à des accusations plus ou moins calomnieuses, et cruellement persécuté dans toute la France. Ses membres furent déclarés coupables des crimes les plus odieux contre la religion et les mœurs. Beaucoup furent condamnés comme hé-

rétiques ou relaps, et 54 furent envoyés au bûcher le 12 mai 1310.

Dans la tragédie de François Raynouard, la clémence du roi Philippe le Bel allait différer leur supplice, mais l'ordre de surseoir arriva trop tard, et les malheureux furent brûlés.

C'est dans le récit de cette scène poignante, fait à la reine par le connétable, que se trouve le fameux vers :

Votre envoyé paraît, s'écrie... Un peuple immense,
Proclamant avec lui votre auguste clémence,
Au pied de l'échafaud soudain s'est élancé...
Mais il n'était plus temps... les chants avaient cessé.

(Acte V, scène VIII.)

Disons en passant, d'après le *Précis historique* qui se trouve au début de la brochure, que l'adage « boire comme un Templier » n'a été mis en circulation qu'après l'abolition de l'ordre, et ne peut servir de témoignage contre ceux qui en firent partie. (Voy. p. XI.)

On sait que Scribe a placé un mot qui rappelle le vers des *Templiers*, au Ve acte des *Huguenots* (Académie royale de musique, 29 février 1836).

Tandis qu'on massacre les huguenots qui se sont réfugiés dans le temple pour prier, Valentine s'écrie (scène III) :

Ils chantent encore !

et, lorsque, un moment après, un lugubre silence a succédé aux cris et au bruit des armes, Valentine d'après le livret, Marcel, dans la partition, jette ce cri déchirant :

Ils ne chantent plus !

CHANTER.

« Ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante. »

Beaumarchais. *Le Barbier de Séville* (1775) ; acte I, scène II, rôle de Figaro.

En 1772, Clément (de Dijon) avait fait dire à Boileau dans la satire intitulée *Boileau à Voltaire* (vers 47-50) :

Des succès de Pradon je fis rougir la scène.
Quinault cessa bientôt d'affadir Melpomène,
Et ses vers doucereux, à l'Opéra vantés,
Ne pouvant être lus, du moins furent chantés.

***

« Qu'ils chantent, ils paieront. »

Mot attribué à Mazarin, ainsi rapporté dans l'*Encyclopédiana* qui fait partie de l'*Encyclopédie Méthodique* du XVIIIe siècle, p. 63 :

Quand le cardinal avait mis un impôt nouveau, il demandait à ses créatures ce qu'on disait dans Paris. On répand, lui répondait-on, des couplets atroces contre votre éminence ; *tant mieux*, reprenait le cardinal, *s'ils cantent la cansonnette, ils pagaront.*

En faveur de l'authenticité du mot de Mazarin, nous citerons cet extrait des *Fragments historiques* de la duchesse d'Orléans, mère du régent :

On avait écrit des livres horribles contre le cardinal Mazarin. Il feignit d'en être très irrité, et fit rechercher tous les exemplaires comme pour les brûler. Quand il les eut tous rassemblés, il les fit vendre en secret, et comme à son insu, et en tira 10 000 écus ; ce qui lui fit dire en

riant : « Les Français sont gentils, je les laisse chanter et rire ; et eux, ils me laissent faire ce que je veux. »

(*Mémoires*, etc. de Mme la duchesse d'Orléans, princesse palatine, publiés par Busoni en 1832, p. 332.)

CHAR.

« Le char de l'État navigue sur un volcan. »

Grandeur et Décadence de M. Joseph Prudhomme, comédie en cinq actes de MM. Henry Monnier et G. Vaez. — Odéon, 23 novembre 1852. Acte III, scène III.

M. Prudhomme, à qui l'on a persuadé de poser sa candidature à l'Assemblée nationale, tient à faire paraître dans le journal de la localité un article à sensation. Il se recueille et se met en devoir de dicter à son ami Ducreux le texte de son article :

PRUDHOMME. — C'est étonnant. J'avais hier des idées en masse. Je les disais à madame Prudhomme et quand il faut écrire... Je veux un commencement à effet.

DUCREUX. — Voilà déjà une idée.

PRUDHOMME. — Ah ! écrivez ! l'inspiration me vient.

DUCREUX. — Diable ! il faut en profiter.

PRUDHOMME, *dictant*. — « L'horizon se rembrunit. »

DUCREUX. — Bien !

PRUDHOMME. — Oui, je crois que le début est assez neuf. Est-ce écrit ?

DUCREUX. — Oui !

PRUDHOMME, *dictant*. — « Le char de l'État... »

DUCREUX. — Très bien !

PRUDHOMME. — « Navigue sur un volcan. »

DUCREUX. — Bravo ! ça n'est pas commun ça : un char qui navigue.

PRUDHOMME. — Sur un volcan. (Il se promène en répétant ce qu'il vient de dicter, comme pour trouver la suite.)

Cette suite est dans le même goût, mais elle ne satisfait pas M. Prudhomme qui, à mesure qu'il dicte, fait effacer chacune de ses phrases, de sorte que quand il demande à Ducreux de lui relire ce chef-d'œuvre d'éloquence, il n'y a plus que des ratures sur le papier.

Il est clair que M. Prudhomme était un abonné du *Constitutionnel*, journal célèbre jadis par un langage orné des plus étonnantes métaphores.

Alphonse Karr en a donné quelques exemples dans *les Guêpes* de janvier 1841 (p. 29), celui-ci entre autres :

L'horizon politique se couvre de nuages, que ne pourra peut-être pas renverser l'égide du pouvoir qui tient d'une main mal affermie le gouvernail du char de l'État.

Autre échantillon, extrait des *Bévues parisiennes* de M. G. de Flotte :

Le vaisseau de l'État emporté sur un volcan par les chevaux de l'anarchie.

Ce langage imagé appartenait de droit à M. Prudhomme.

CHARBONNIER.

« Charbonnier est maître chez lui. »

Selon Fleury de Bellingen (*Étymologie des proverbes français*, 1656, p. 31), le proverbe : *Chacun est maître chez soy, dit le charbonnier*, aurait pour origine l'anecdocte suivante :

Le roi François Ier, poursuivant un jour une bête

fauve, s'égara dans une forêt. Surpris par la nuit, il accepta l'hospitalité dans la loge d'un charbonnier. Celui-ci, sans le reconnaître, l'accueillit avec la plus grande cordialité, et lui offrit de partager son repas, mais il s'assit le premier à sa place ordinaire, alléguant que

Par droit et par raison
Chacun est maître en sa maison.

Le lendemain seulement le roi se fit connaître, et témoigna sa reconnaissance au charbonnier en lui accordant le droit de chasse.

Quoiqu'on l'ait souvent affirmé, Blaise de Monluc n'a pas raconté cette anecdote dans ses *Commentaires*. Il y a seulement fait allusion en citant la réponse du charbonnier à François Ier : « *Chacun est roy en sa maison.* »

(Voy. l'éd. publiée par A. de Ruble pour la Société de l'histoire de France, t. III, 1867, p. 482.)

Si l'on en croit le *Dictionnaire lyrique* de Clément, ce proverbe aurait paru pour la première fois, sous la forme généralement adoptée, dans *la Belle Arsène*, opéra-comique de Favart, musique de Monsigny, joué à Fontainebleau le 6 novembre 1773 (acte IV, scène II).

En réalité, il circulait depuis longtemps sous une forme à peu près identique. On le trouve cité ainsi par Corbinelli, dans une lettre de Mme de Sévigné à sa fille, en date du 8 avril 1676 : « *Le charbonnier est maître à sa maison.* »

CHARTE.

« La Charte sera désormais une vérité. »

La Proclamation adressée le 31 juillet 1830 aux habitants de Paris par le duc d'Orléans, acceptant la lieutenance-générale du royaume, se terminait ainsi :

Les Chambres vont se réunir ; elles aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation.
La Charte sera désormais une vérité.

Ces mots affichés sur les murs de Paris produisirent d'abord dans le public un très vif mécontentement. On y voyait le maintien de la Charte de Louis XVIII, et, le pouvoir étant toujours entre les mains d'un Bourbon, le peuple croyait que, malgré la lutte sanglante dont il était sorti victorieux, il n'avait rien obtenu. C'est pour arrêter l'effet de cette mauvaise impression que l'on crut devoir modifier ainsi la dernière phrase dans les nouveaux exemplaires affichés :

Une Charte sera désormais une vérité.

Malgré cela, la Proclamation des députés présents à Paris, insérée dans *le Moniteur* du lendemain 1er août, reproduisait sous leur première forme les paroles de Louis-Philippe.

Le 2 août, le changement de *la* en *une* reparaît encore une fois dans le même journal.

Enfin, comme on s'était sans doute aperçu que cette rédaction n'avait aucun sens, *le Moniteur* du 3 août se rétractait dans l'entrefilet suivant (première page) :

Erratum. — C'est par erreur que la dernière phrase de

la proclamation de S. A. R. Mgr le lieutenant-général du royaume a été imprimée en ces mots :

« Une Charte sera désormais une vérité. »

Cette phrase est ainsi conçue :

« La Charte sera désormais une vérité. »

Et c'est ainsi qu'elle se trouve dans la première édition publiée et affichée sur tous les murs de Paris.

La Proclamation du duc d'Orléans avait été rédigée, sous son inspiration, par M. Dupin aîné, qui l'a rappelé dans ses *Mémoires* (tome II, p. 151).

CHASSEPOT.

« Nos fusils Chassepot ont fait merveille. »

Le Moniteur du 10 novembre 1867 publiait, en première page, une dépêche du général de Failly, datée du 9, rendant compte de la victoire remportée par les troupes françaises et pontificales sur l'armée garibaldienne sous les murs de Mentana (3 novembre). Après avoir annoncé que six cents garibaldiens y avaient trouvé la mort, le chef de l'expédition terminait par ces mots :

Nos fusils Chassepot ont fait merveille.

Cette phrase, qui n'était évidemment pas très heureuse, fut l'objet des plus vives critiques en Italie et de la part des ennemis de l'Empire.

Dans une interpellation sur l'expédition de Rome, qui fut discutée au Corps législatif le 2 décembre suivant, M. Jules Favre reprocha au gouvernement de n'avoir pas laissé les bandes garibaldiennes se retirer sur le territoire italien.

Il fallait bien, interrompit M. Glais-Bizoin, essayer les fusils Chassepot.

M. Eugène Pelletan. — Ces fusils Chassepot qui ont fait merveille.

M. Jules Favre exprima le regret que nos soldats aient eu à se servir de « ces armes perfectionnées qui ont fait tomber, disait-il, les combattants comme l'épi sous la faux du moissonneur, et qui ont permis d'écrire dans le rapport que vous savez, cette phrase qui a causé en Europe une impression horrible : « Nos fusils Chassepot ont fait merveille. »

— Vous auriez mieux aimé qu'ils ratent ! s'écria M. Granier de Cassagnac.

M. Jules Favre. — Je comprends et je subis les inflexibles nécessités de la guerre... Mais j'avoue que je suis profondément attristé lorsque je rencontre, dans un rapport français, cette glorification de la destruction des hommes.

(*Moniteur* du 3 décembre.)

M. le général Du Barrail, en citant le mot de son collègue, l'a ainsi apprécié dans ses *Souvenirs* (t. III, p. 108) :

L'opinion égarée vit un manque de cœur dans cette phrase qu'on lui reprocha tant et qui pourtant était toute naturelle dans la bouche d'un chef rendant compte des effets d'une arme nouvelle.

Rappelons qu'à la suite des succès militaires de la Prusse en 1866, dus en partie au nouveau fusil à aiguille, le gouvernement français, voulant mettre son armement à la hauteur de celui de nos voisins, avait récemment adopté (30 août 1866) le modèle inventé, dès 1857, par Antoine Chassepot.

Quelque temps après, on chantait ce couplet, qui fut vite populaire, dans *les Horreurs de la guerre*, opé-

rette de Philippe Gille, jouée à l'Athénée, le 9 décembre 1868 :

Nous avons des fusils
Se chargeant par la culasse.
Au dehors c'est gentil,
Mais au dedans ça s'encrasse...
Nos petits
Ennemis
N'en ont point.

CHASSEUR.

Grand chasseur devant l'Éternel.

Bible. La Genèse, chap. x :

8. Or Chus (un des fils de Cham) engendra Nemrod, qui commença à être puissant sur la terre.
9. Il fut un violent chasseur devant le Seigneur. De là est venu ce proverbe : Violent chasseur devant le Seigneur, comme Nemrod.

(Trad. Le Maistre de Sacy.)

Dans une autre traduction, destinée au culte protestant (J. F. Ostervald ; Bruxelles, 1865), nous trouvons cette variante :

Comme Nimrod, le puissant chasseur devant l'Eternel.

L'expression adoptée : *grand chasseur* ne rend que très inexactement le mot hébreu qui signifie « un brigand, qui porte la désolation partout ». (Voy. les notes de l'éd. française et latine de 1715, in-fol.)

CHAT.

J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon.

Boileau. Satire I, vers 52.

Je suis rustique et fier, et j'ai l'âme grossière.
Je ne puis rien nommer, si ce n'est par son nom.
J'appelle un chat un chat et Rolet un fripon.

Charles Rolet, procureur au Parlement, était l'objet d'un mépris universel. Dans la première édition des Satires, qui parut à Rouen en 1665, sans l'assentiment de l'auteur, on avait substitué un autre nom à celui de Rolet.

Dans la seconde édition, Boileau avait mis en note à propos de Rolet : *Hôtelier du pays blaisois*. Or, il se trouva que précisément il y avait un hôtelier de ce nom dans le pays, ce qui valut à Boileau les plus vives récriminations de la part du particulier ainsi maltraité. (Voy. l'édition de La Haye, 1722, tome I, p. 19.)

CHAUMIÈRE.

« Une chaumière et son cœur. »

Vieux cliché vulgarisé, sinon créé, par MM. Scribe et Alphonse D*** (?), dans un vaudeville en deux actes représenté sous ce titre au Gymnase-Dramatique, le 12 mai 1835.

Voici en quelques mots le sujet de la pièce :

La jeune Jenny, élevée dans une taverne avec John Gripp, le fils d'un fermier, a été emmenée par des inconnus, puis recueillie par Lord Wolsey, qui la met dans l'opulence et veut en faire sa femme. Mais Jenny

ne peut oublier John et soupire après *une chaumière et son cœur.*

Elle s'enfuit, retourne à la taverne, où elle trouve John Gripp sur le point d'épouser la tavernière. Blessée par sa grossièreté, elle est prise de dégoût et revient au château près de Lord Wolsey, dont elle accepte la main.

Comme conclusion, Jenny adresse ce couplet au public :

Je me trompais, exaltée et légère,
Quand je disais : sa *chaumière* et son *cœur,*
Pour être heureux, un cœur, une chaumière,
Ne suffisent pas, j'en ai peur.

Le titre de la pièce de Scribe a dû lui être inspiré par quelque romance du genre *pleurard*, alors fort à la mode, telle par exemple que *la Chaumière* (paroles du comte de Ségur, musique de Solié), dont on comprendra la note tendre et rêveuse d'après cet échantillon :

O vous dont le cœur veut former
Un doux nœud pour la vie entière,
Amants, jurez de vous aimer
Comme on aime dans ma chaumière.

CHAUMONTEL.

L'affaire Chaumontel.

Titre d'une comédie-vaudeville en un acte de MM. Couailhac et L. Dugard, représentée au Vaudeville, le 14 octobre 1848.

Adolphe de Cernay n'est pas un mari modèle, mais

il tient à sauver les apparences. En épousant Caroline, il lui a promis de renoncer à toutes ses habitudes de plaisir, au jeu, au tabac, etc. Sa femme a voulu que, pour s'occuper, il se lançât dans les affaires. Adolphe en profite pour se distraire et invente une certaine *affaire Chaumontel* qui lui sert à masquer toutes ses fredaines.

Caroline ayant des soupçons, il pousse la duplicité jusqu'à lui présenter un faux Chaumontel en la personne d'un de ses amis.

L'idée était amusante, et « l'affaire Chaumontel » est restée le type des prétextes imaginés par les maris pour donner le change sur leurs infidélités.

CHAUVIN.

Chauvin.

Il ne semble pas facile de déterminer avec précision dans quelles circonstances le mot *chauvin* a paru pour la première fois avec le sens que nous lui donnons aujourd'hui.

Il fut d'abord très probablement le nom d'un brave des armées du premier Empire qui s'était fait remarquer par son enthousiasme guerrier. Dans le très intéressant article que M. Jacques Arago consacre à ce type populaire dans le *Dictionnaire de la Conversation* (2e éd., 1853), nous trouvons quelques indications à cet égard :

Un renseignement précis, nous dit-il, nous arrive des archives de la guerre... Nicolas Chauvin, celui-là même qui a francisé le mot placé en tête de cet article, est né à Rochefort. Soldat à dix-huit ans, il a fait toutes les cam-

pagnes. Dix-sept blessures, toutes reçues par devant, trois doigts amputés, une épaule fracturée, un front horriblement mutilé, un sabre d'honneur, un ruban rouge, deux cents francs de pension, voilà le vieux grognard qui se repose au soleil de son pays en attendant qu'une croix de bois protège sa tombe.

Voilà certes un Chauvin qui mérite bien la longue popularité vouée à son nom. Mais il est à croire qu'il y a eu plus d'un brave soldat de ce nom dans l'armée impériale, et l'auteur de l'article ne nous dit point sur quelles raisons il s'appuie pour affirmer que celui-là plutôt qu'un autre a enrichi notre langue d'un nouveau substantif.

Nous citerons notamment un certain Chauvin (Charles-Pierre) qui poussa l'amour de Napoléon jusqu'à l'accompagner à Sainte-Hélène. En 1835, âgé de 42 ans, il était employé au cabinet du préfet de police et figura comme témoin dans le procès de Fieschi, ce qui nous a révélé son existence. (*Attentat du 28 juillet 1835*, t. II, p. 472.)

D'après le dictionnaire de Littré, Chauvin serait « le nom d'un personnage de quelques dessins populaires, exprimant des sentiments d'un patriotisme aveugle et étroit au sujet des succès et des revers de Napoléon Ier ».

C'est bien, en effet, dans les dessins faits sous la Restauration, et en particulier dans les lithographies de Charlet, que nous retrouvons les premiers indices du personnage en question, et peut-être bien est-ce à lui que nous devons cette création.

La lithographie classée sous le n° 627 dans le Journal de la librairie du 14 août 1824 (p. 502), et sous le n° 567 du catalogue dans *Charlet*, *sa vie*, *ses lettres*, par M. de La Combe (1866), représente un grenadier assistant

un conscrit prêt à se battre en duel, et lui disant :

Je suis Français, tu es Français, il est Français, nous sommes tous Français ; Chauvin, l'affaire peut s'arranger.

Quelques années plus tard (1837), Charlet publiait une série de dessins retraçant la *Vie civile et militaire du capitaine Valentin* (n° 933 du catalogue). La légende de la planche 20 pourrait donner quelques indications sur l'origine ou tout au moins sur l'histoire de Chauvin :

Sapeur, dit Valentin, j'suis pas l'ami Chauvin de M. Horace Vernet et de M. Charlet, des farceurs ! qui nous font rapporter des serins dans des cages et régaler messieurs les sapeurs.

Le Chauvin, tel qu'il semble être sorti des mains de Charlet, est donc le type du jeune conscrit, récemment arrivé au régiment, et ayant encore conservé presque toute sa naïveté primitive.

Il n'est pourtant plus déjà ce qu'on appelait vers la même époque le *Jean-Jean* ou le conscrit tout frais débarqué de son village natal, ni le blanc-bec, suivant une expression qui serait encore plus ancienne. (Voy. à ce sujet l'article JEAN-JEAN dans le *Dictionnaire de la Conversation*, 2e édit., par M. Ourry.)

La popularité de Chauvin paraît s'être considérablement accrue à la suite du succès d'un vaudeville des frères Théodore et Hippolyte Cogniard : *La Cocarde tricolore*, épisode de la guerre d'Alger (3 actes), qui fut représenté pour la première fois aux Folies-Dramatiques le 19 mars 1831.

Chauvin y paraissait dans un des principaux rôles, sous l'aspect d'un jeune conscrit, mélange de naïveté et

de patriotisme. A ses côtés figurait son ami Dumanet, autre conscrit, dont la tradition associe souvent le nom à celui de Chauvin.

Citons, d'après cet ouvrage, quelques traits qui donneront une idée du caractère de Chauvin.

A l'acte Ier (scène v), il se plaint dêtre malade, et nous explique par ce couplet, qui fut fameux en son temps, les causes de son indisposition :

J'ai mangé du chameau,
J'ai l'ventr' comme un tonneau,
J'verrai pus (*bis*) mon hameau,
Ça m' brûl' dans chaqu' boyau.
Dir' qu'un peu d'aloyau
Peut conduire au tombeau !
J'ai mangé du chameau (*bis*).
D' puis c' matin au bivouac
J'ai des coliqu's d'estomac.
Moi j' croyais m' mettre en frairie,
J' mang' de c'te viande de bouch'rie,
On m' disait qu' c'était bon,
Et comm' c'était nouveau,
J'en mange un bon morceau ;
Mais c'était de la poison.

Plus loin (acte II, scène VIII), nous retrouvons Chauvin guéri (et aguerri), qui s'empare de la personne du dey :

DUMANET (*de la coulisse*). — Où es-tu, Chauvin ?
CHAUVIN. — Par ici !... Je tiens l' dey ! il est vaincu !
DUMANET. — Amène-le ici !
CHAUVIN. — J' voudrais bien... mais y n'veut pas me lâcher.

En récompense de ce haut fait, Chauvin est nommé caporal :

Caporal ! s'écrie-t-il, quel honneur ! Ça me coupe la respiration... O Sophie ! tu seras fierte de ton amant !

Ce n'est pas sans raison, on le voit, qu'à dater de cette pièce la réputation du brave conscrit fut définitivement consacrée.

Chauvin ne s'est pas contenté de ses lauriers gagnés au champ d'honneur. Il a eu ses heures d'inspiration et a taquiné la muse à ses moments perdus.

Nous avons, en effet, sous les yeux un petit recueil de chansons publié en 1833, qui a pour titre : *Guirlande poétique et militaire de Chauvin.* (La 1re édition est de 1825.)

Nous y constatons avec plaisir que l'amour est, avec la gloire, une des principales préoccupations de Chauvin. Nous y relevons les titres suivants : *Les Amours de Chauvin et la belle Jeanneton*, *Fructus belli ou l'Amoureux Sergent*, dont voici le premier couplet :

Mes chers parents, ne plurez plus.
  Je raviens de la guerre.
Dupuis que je n' vous ai pas vus,
  J'ai eu mon sort prospère,
Jé suis borgne... mais j' suis sergent :
Un œil c'est assez suffisant...
Ous qu'est celle qu'elle a mon cœur ?
Qué jé lui fasse son bonheur. (*bis*)

Afin qu'il n'y ait aucun doute possible sur l'auteur de ces poésies, la dernière page de la brochure porte ces mots : *Chauvin composa-vite.*

Nous ne nous sommes pourtant pas contenté de ce document, et, désireux de connaître l'exacte vérité, nous avons appris de la famille même de ce Chauvin, que le véritable auteur était M. Alphonse Allart, homme dont l'esprit fut fort apprécié jadis dans les salons parisiens (1788-1852).

Après Chauvin, peut-être convient-il de mentionner

la figure non moins sympathique du *vieux grognard*, type de soldat du premier Empire, également popularisé par Charlet. Une de ses lithographies, qui date de 1825, représente un grenadier de la garde en train de boire. « Je grogne, dit le vieux brave, c'est mon idée... ça n'empêche pas les sentiments. » (N° 595 du catalogue La Combe.)

L'origine du mot nous est donnée dans *les Cahiers du capitaine Coignet*, publiés en 1883 par Lorédan Larchey, d'après le manuscrit original.

Jean-Roch Coignet raconte (p. 144) qu'à la fin de l'année 1806, pendant la campagne de Pologne qui suivit la bataille d'Iéna, son régiment vint camper par un froid glacial devant Pultusk, qui n'était alors qu'un pauvre village :

C'est là, dit-il en parlant de l'empereur, qu'il vit la désolation dans les rangs de ses vieux soldats qui se faisaient sauter la cervelle. C'est là qu'il nous traita de *grognards*, nom qui est resté et qui nous fait honneur aujourd'hui.

CHEF.

« Je suis leur chef, il fallait bien les suivre! »

Voici en quels termes très vagues Eug. de Mirecourt rapporte, dans ses *Contemporains*, ce propos attribué à Ledru-Rollin :

La destinée de cet homme devait forcément aboutir au ridicule.

Uu jour, le flot populaire traverse la rue, et le grand meneur cède aux premiers braillards qui l'acclament.

On l'entraîne ; on le jette dans le guêpier d'une conven-

tion pour rire, et ce dictateur avorté se console avec ce mot qui le peint de pied en cap :

« — Eh ! je suis leur chef, il fallait bien les suivre ! »

(*Ledru-Rollin*, 1857, p. 11.)

Nous avons vainement cherché une confirmation de ce récit, très probablement relatif à l'émeute du 16 avril 1848, dans les autres biographies de Ledru-Rollin et dans les journaux du temps. Mais voici ce que nous lisons dans les *Derniers Souvenirs* du comte Joseph d'Estourmel (1782-1852), à la date du 19 avril 1848, à propos du célèbre démocrate, alors ministre de l'intérieur :

Cette belle et noble intelligence est à la remorque, la queue mène la tête, et je crois voir, dans je ne sais plus quelle comédie, Potier autour d'une troupe de conspirateurs, disant si naïvement : *Il faut bien que je les suive, puisque je suis leur chef.*

Ainsi donc, loin d'être authentique, le mot ne serait qu'un souvenir de théâtre, et la légende courante résulterait d'un rapprochement assez logique entre la situation de l'homme politique et celle du héros de comédie.

CHEMIN.

« Les rivières sont des chemins qui marchent et qui portent où l'on veut aller. »

Blaise Pascal. *Pensées* ; éd. Auguste Molinier, t. II, 1879, p. 152 (*Pensées diverses*).

CHEVAL.

« Mon royaume pour un cheval ! »

A la dernière scène de la tragédie de Shakespeare, *Richard III* (1597 ?), le roi Richard, dont le cheval vient d'être tué dans sa lutte avec Richmond, entre en scène en s'écriant :

Un cheval ! un cheval ! mon royaume pour un cheval !
(A horse ! a horse ! my Kingdom for a horse !)

La mort de Richard met fin à la guerre des Deux Roses (22 août 1485), et Richmond est proclamé roi (Henri VII).

***

N'oublions pas que nous sommes à cheval !

Le Petit Faust, opéra-bouffe en trois actes de MM. Hector Crémieux et Ad. Jaime ; musique d'Hervé. — Folies-Dramatiques, 23 avril 1869.

Fin du deuxième couplet chanté par Valentin au Ier acte, scène III :

— Il pense a sa future.
LE CHŒUR. — Et s'il n'a pas de future ?
VALENTIN. — Et s'il n'a pas de future,
Il se contente alors de panser sa blessure.
(*Parlé.*) Messieurs, *vous oubliez que nous sommes à cheval.*

Il a fallu l'accent comique que l'excellent acteur Milher savait donner à cette phrase d'une rare insignifiance, pour que le souvenir en soit resté dans le langage populaire.

CHÈVRE.

Ménager la chèvre et le chou.

Expression proverbiale qui signifie *ménager deux partis contraires* et qui paraît avoir pour origine ce petit problème que l'on pose aux enfants :

Sur le bord d'une rivière se trouvent un loup, une chèvre et un chou : il n'y a qu'un bateau, si petit que le batelier seul et l'un d'eux peuvent y tenir.

Il est question de les passer, de sorte que le loup ne mange point la chèvre, ni la chèvre le chou.

Le problème se résout ainsi :

Le batelier passe d'abord la chèvre, puis il retourne prendre le loup. L'ayant passé, il ramène la chèvre, et la laisse sur le bord pour passer le chou ; il retourne ensuite à vide pour reprendre la chèvre.

Ce proverbe est d'ailleurs fort ancien. On le trouve déjà mentionné dans le *Dictionnaire comique, satirique, burlesque*, etc. de Leroux (Amsterdam, 1718).

On lit à l'art. CHÈVRE :

On ne peut pas sauver la *chèvre* et les choux, pour dire qu'on ne peut pas mettre une affaire à l'abri de toutes sortes d'inconvénients, ni se ménager avec tout le monde.

CHIEN.

« Ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, c'est le chien. »

Réflexion d'une haute philosophie, popularisée par Charlet dans une lithographie bien connue qui représente un troupier caressant un chien. (Planche 8 de l'Album publié par Charlet en 1837.)

Ce dessin a pour légende :

A bien dire, ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, c'est le chien.

***

Saint Roch et son chien.

Saint Roch (1295-1327), après s'être consacré en Italie à soigner les malheureux atteints de la peste, fut lui-même frappé de ce mal à son passage à Plaisance. Recueilli dans l'hôpital de cette ville, il s'échappe, pour ne pas être à charge aux autres, se traîne dans la campagne, gagne un bois voisin et s'abrite dans une hutte. Là, Dieu lui envoie une pluie bienfaisante qui le rafraîchit et calme un peu ses souffrances.

Il y avait aux environs du bois un village où les principaux citoyens de Plaisance s'étaient réfugiés. L'un des plus opulents, nommé Gothard, remarqua qu'un de ses chiens lui dérobait chaque jour un morceau de pain et s'enfuyait avec son larcin. Étonné de voir ce manège se renouveler, il eut l'idée de suivre l'animal et le surprit apportant son pain au malade. Transporté d'admiration pour les voies mystérieuses de la Providence, il s'approcha de saint Roch, le consola et parvint, à force de soins, à lui rendre la santé.

Tels sont les détails, bien connus d'ailleurs, que nous ont transmis les Bollandistes, d'après la biographie de François Diédo. (Voy. *Acta sanctorum*, à la date du 16 août.)

C'est en souvenir de cet épisode qu'on représente saint Roch ayant à ses côtés un chien qui tient un pain dans sa gueule, tel qu'on peut le voir devant la façade de l'église de la rue Saint-Honoré.

Cette traditionnelle association a donné naissance à une phrase proverbiale que l'on applique à deux personnes inséparables : *c'est saint Roch et son chien.*

Il n'est pas un écolier qui ne possède l'art de représenter *saint Roch et son chien* sous cette forme d'une simplicité vraiment exquise :

La presque totalité du dessin est occupée par un vaste pan de mur. A la partie supérieure émerge un bâton orné de la gourde classique du pèlerin. Sur l'un des côtés s'arrondit une queue en trompette.

Sans doute, on peut regretter que l'artiste ait choisi, pour exécuter son étude, le moment où les deux figures ne sont pas en vue. Mais serait-il arrivé, en prenant plus de peine, à faire comprendre son sujet avec une plus saisissante clarté ?

Nul ne peut s'y méprendre : saint Roch est bien là, en personne, derrière ce mur, — et son chien aussi.

On trouve un échantillon de cette charge dans *le Charivari* du 7 avril 1841.

CHOSE.

« Pourtant j'avais quelque chose là ! »

Le poète André Chénier fut condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire le 25 juillet 1794 (7 thermidor an II), et exécuté le jour même.

Henri de Latouche rapporte qu'au moment de marcher au supplice, Chénier dit à son ami, le poète Roucher, qui allait mourir avec lui : « Je n'ai rien fait pour la postérité. » Puis il ajouta en se frappant le front : « Pourtant j'avais quelque chose là ! » (Notice en tête des *Œuvres posthumes* d'André Chénier ; Paris, 1839, p. XXXI.)

CHOU.

Le chou colossal.

Il s'agit d'une mystification des plus audacieuses qui fut lancée par un habile industriel un peu avant 1840, et dont parle ainsi M. Alphonse Karr dans ses *Guêpes* de novembre 1841 (p. 63) :

Il y a deux ou trois ans, on vit à la quatrième page de tous les journaux de toutes couleurs un éloge pompeux d'un nouveau *chou*...

Ce chou était le vrai chou ; les choux qu'on avait vus jusque-là n'étaient que des ébauches, des embryons de choux ; — *le chou colossal de la Nouvelle-Zélande* — servait à la fois à la nourriture des hommes et des bestiaux, et donnait un ombrage agréable pendant l'été ; — c'était un peu moins grand qu'un chêne, — mais un peu plus grand qu'un prunier : on vendait chaque graine un franc.

On en achetait de tous les coins de la France...

Il n'y avait, hélas ! de colossal dans cette affaire, que la naïveté du public et l'impudence du marchand.

Au bout de quelques mois, continue M. Karr, les graines du chou colossal de la Nouvelle-Zélande avaient produit deux ou trois variétés de choux connues et dédaignées depuis longtemps ; la justice s'en mêla, je ne sais pourquoi, car c'est ainsi à peu près que *travaille* le commerce.

Parmi les victimes de cette fallacieuse annonce, on devait s'attendre à voir figurer M. Joseph Prudhomme.

Henry Monnier nous l'a montré, en effet, « revenu à sa charrue » comme le soldat laboureur, plantant les précieuses graines dans « sa propriété ».

Félicité, la servante de M. Prudhomme, lui reproche de s'être laissé attraper avec de prétendus dahlias bleus :

PRUDHOMME, *montrant son petit sac.* — C'est possible, mais voici qui ne nous trompera point.

FÉLICITÉ. — Combien avez-vous encore payé cette graine-là ?

PRUDHOMME. — Cela ne vous regarde pas.

FÉLICITÉ. — Il y en a bien pour dix sous. Je gage bien que ça vous coûte pour le moins quatre écus.

PRUDHOMME. — Quatre écus ? On vous en donnera pour quatre écus de la graine de chou colossal !

(*Grandeur et Décadence de M. Joseph Prudhomme*, 1852, Acte II, scène II.)

Une fable de La Fontaine a pu inspirer l'inventeur du chou colossal.

On se rappelle le dialogue des deux voyageurs dans *le Dépositaire infidèle* (livre IX, fable I) :

Celui-ci se croyoit l'hyperbole permise :
J'ai vu, dit-il, un chou plus grand qu'une maison.
Et moi, dit l'autre, un pot aussi grand qu'une église.
Le premier se moquant, l'autre reprit : Tout doux ;
On le fit pour cuire vos choux.

L'histoire du chou et de la marmite était d'ailleurs connue longtemps avant la fable de La Fontaine.

On la trouve notamment reproduite sous cette forme, par J. P. Lange, dans ses *Deliciæ academicæ*, d'après Jacques Pontanus (*Attica bellaria*, 1615-1620) :

Deux farceurs voulant un jour raconter des choses grandes et inouïes, le premier dit qu'en un certain pays il avait vu un chou d'une telle grandeur qu'il pourrait abriter cinq cents cavaliers. — Et moi, dit le second, j'ai vu dans un autre pays un chaudron que cent ouvriers étaient en train de fabriquer, et d'une si vaste dimension qu'ils ne pouvaient entendre les coups frappés par les autres. Le premier reprit : Que voulaient-ils donc faire, mon Dieu, d'un si grand chaudron ? L'autre répondit : C'était pour y faire cuire ton chou. (Heilbronn, 1665, livre III, p. 122.)

CIEL.

« Fils de saint Louis, montez au ciel! »

Ainsi se serait exprimé l'abbé Edgeworth de Firmont, confesseur de Louis XVI, lorsqu'il accompagna au pied de l'échafaud, le 21 janvier 1793, le malheureux prince que Michelet a eu le triste courage d'appeler le « faux martyr ». (*Histoire de la Révolution française*, t. VI, 1878, p. 291.)

Cette belle parole, que tant d'historiens ont répétée, a été l'objet de plusieurs études critiques, parmi lesquelles nous citerons celle de M. Louis Combes, dans ses *Épisodes et curiosités révolutionnaires* (1872, p. 236-247), celle de M. Édouard Fournier (*l'Esprit dans l'histoire*, 5e édition, p. 379), et celle de M. Du Fresne de Beaucourt, dans la *Revue des questions historiques* du 1er octobre 1892 (p. 564 à 576).

Il résulte des nombreux documents recueillis par les deux premiers de ces auteurs que l'abbé Edgeworth n'a rien dit de semblable. Il aurait affirmé lui-même qu'il n'en avait gardé aucun souvenir, et le mot aurait été inventé dans un souper, le soir de l'exécution.

M. Combes ajoute ce détail :

> M. Michelet rapporte qu'un de ses amis, fort jeune alors, l'a entendu faire. Deux journalistes, le jour de l'exécution, dînaient dans un des pavillons de restaurateur à l'entrée des Champs-Élysées. « Qu'aurais-tu dit à la place du confesseur ? dit l'un d'eux. — Rien de plus simple ; j'aurais dit : Fils de saint Louis, montez au ciel ! »

(M. Combes ne nous dit pas à quel ouvrage de Michelet il emprunte ces lignes, qui ne figurent pas dans son récit de la mort du roi.)

Ce témoignage est d'autant moins négligeable qu'il se trouve nettement confirmé par un passage des *Mé-*

moires du baron d'Haussez, ministre de la marine à la fin de la Restauration (1778-1854).

A propos d'une statue de Louis XVI allant au supplice, dont le projet avait été adopté en 1824, il écrit dans une note (t. II, p. 20) :

Le comte Beugnot m'a, à ce sujet, rapporté l'anecdote suivante : « Le jour de la mort du roi, dit-il, j'étais avec quelques amis qui partageaient ma douleur. L'idée vint à un de nous d'ennoblir ce qui était si affligeant, et il proposa de mettre dans la bouche du prêtre qui accompagnait le monarque, le mot vraiment sublime qui a fait une si grande fortune. » L'abbé Edgeworth a dû être bien surpris en voyant le lendemain dans les journaux que son cœur avait été si bien servi par son esprit.

On a cru longtemps que l'auteur du mot était Charles His, qui rédigeait alors *le Républicain français*. M. Fournier est d'avis qu'il faut en restituer la paternité à Charles Lacretelle, dit Lacretelle *jeune*. Voici comment cet historien s'exprime, dans ses *Dix années d'épreuves pendant la Révolution* (1842, p. 134) :

Je fis dans l'un des journaux du temps, soumis à l'unique censure de la guillotine, un récit des derniers moments de Louis XVI. Comme c'était alors presque le seul où respirât de l'intérêt pour l'auguste victime, il fut généralement copié et traduit dans plus d'une langue. C'est là que se trouve le mot attribué au confesseur du roi, l'abbé Edgeworth... J'en ai cherché depuis vainement l'auteur. Je ne me crois pas assez éloquent pour l'avoir trouvé, et il me semble que le souvenir d'une telle invention ne doit point se perdre ; j'ai pu avec franchise l'insérer dans mon Histoire de la Convention, qui parut d'abord sous le titre de *Précis historique* (1806).

M. Combes a inutilement cherché l'article en question dans les journaux du temps. Il a trouvé le mot pour la première fois reproduit, sous une forme un

peu différente, au bas d'une gravure des *Révolutions de Paris*, qui se rapporte au n° 185 (19-26 janvier 1793), mais qui ne dut paraître que dans le courant de mars, avec le numéro 192.

M. Fournier nous assure que Ch. Lacretelle, moins modeste dans l'intimité, se reconnaissait volontiers l'auteur de la belle parole attribuée à l'abbé Edgeworth. Un tel aveu fait plus d'honneur à son imagination d'artiste qu'à sa conscience d'historien.

M. le marquis de Beaucourt n'attache qu'une médiocre valeur à l'attribution nouvelle produite par M. Fournier, et passe sous silence les témoignages rapportés par Michelet et par M. d'Haussez. Il cite un grand nombre d'extraits empruntés à divers historiens et narrateurs, qui ont reproduit le mot conformément à la tradition. Malheureusement, il est à remarquer qu'aucun de ces documents n'émane d'un témoin pouvant affirmer qu'il a entendu l'abbé Edgeworth prononcer la fameuse phrase. Aussi hésite-t-il avec beaucoup de raison à conclure d'une manière positive à son authenticité.

CIMETIÈRE.

« Vous ne voulez pas faire de la France une caserne; prenez garde d'en faire un cimetière. »

Le général Du Barrail, dans ses intéressants *Souvenirs*, rappelle les difficultés que rencontra le maréchal Niel, ministre de la guerre sous l'Empire, pour organiser la garde mobile.

Un jour, dit-il, qu'on lui reprochait de vouloir transformer « la France en caserne », il s'éleva au plus haut

point de l'éloquence humaine en s'écriant : « Vous ne voulez pas faire de la France une caserne ; prenez garde d'en faire un cimetière. »

(Tome III, 1896, p. 86.)

Le projet de loi sur le recrutement de l'armée et la création de la garde mobile fut discuté au Corps législatif à partir du 19 décembre 1867, et adopté le 14 janvier 1868, malgré les efforts de l'opposition. M. Jules Simon, notamment, toujours plein de généreuses illusions, demandait la suppression des armées permanentes, comptant sur la levée en masse pour assurer la défense du territoire.

CITOYEN.

Appelez-vous messieurs, mais soyez citoyens.

Dernier vers d'une pièce de François Andrieux, intitulée : *Dialogue entre deux journalistes*, lue à l'Institut en séance publique le 15 vendémiaire an IV (6 octobre 1796).

Les deux interlocuteurs se disputent, l'un voulant être appelé « monsieur », l'autre « citoyen ».

Le dialogue débute ainsi :

Bonjour, cher *citoyen*. — *Monsieur*, je vous salue.

On le trouve dans les *Mémoires de l'Institut national des sciences et arts. Littérature et Beaux-Arts*. Tome IV, p. 447.

A propos des mots *messieurs* et *citoyens*, nous rappellerons une anecdote assez piquante dont M. Antony Thouret, représentant du peuple pour le département

du Nord, fut le héros à l'Assemblée législative, le 6 octobre 1849.

L'honorable membre demanda pourquoi la qualification de *citoyen*, après dix-huit mois d'existence, s'était trouvée tout d'un coup supprimée dans le compte rendu des séances.

J'ai eu l'honneur, ajouta-t-il, de déposer sur le bureau une pétition demandant l'enseignement gratuit et obligatoire, et vous savez que chacun de vous est dans l'usage de remettre en pareil cas une note à MESSIEURS les sténographes du *Moniteur*. (Hilarité générale.)

Voix diverses : Ah ! ah ! On vous y prend ! — Un gage ! (L'hilarité redouble.)

L'orateur, que ce succès imprévu ne démonte pas, se plaint de ce que, dans sa note, le mot *monsieur* a été substitué au mot *citoyen*, et demande au *citoyen* président s'il a donné l'ordre de falsifier les notes remises aux sténographes.

Le citoyen président, qui était alors M. Dupin aîné, répondit :

La question a été tranchée par un vers de bon sens :

Appelons-nous messieurs et soyons citoyens.

L'Assemblée, se rangeant à l'avis de M. Dupin, fit justice de cette niaiserie et vota la question préalable à une forte majorité.

Quelques jours après, le 13 octobre, on chantait aux Variétés, dans le 4e n° de *la Foire aux idées*, journal-vaudeville de MM. de Leuven et Brunswick (acte Ier, scène v) :

Finissons-en avec les mots anciens ;...
Déjà du tutoiement on a proscrit l'usage...
Appelons-nous monsieur, et soyons citoyen.

***

Roi citoyen.

Dans *Soliman second ou les Trois sultanes*, comédie en trois actes, de Favart, représentée à la Comédie Italienne le 9 avril 1761, Roxelane, jeune Française destinée au sérail de l'empereur Soliman, se plaint de son sort et regrette sa patrie :

Point d'esclaves chez nous ; on ne respire en France
Que les plaisirs, la liberté, l'aisance.
Tout citoyen est Roi, sous un Roi citoyen.

(Acte II, scène III.)

Qu'on nous permette ici une courte digression.

Roxelane (1505-1557), du mot persan *roshan*, qui signifie lumière, était en réalité d'origine russe. D'abord esclave de Soliman, elle sut s'élever, tant par le pouvoir de ses charmes que par son intelligence et ses intrigues, au rang d'impératrice. Elle est restée célèbre par son petit nez retroussé (nez *à la Roxelane)*, un de ces nez « dans lesquels il pleut », comme on dit vulgairement. Marmontel a insisté sur cette particularité de sa physionomie dans un de ses *Contes moraux*, intitulé *Soliman II*, où Favart a puisé le sujet de sa pièce (1761, t. I, p. 50 et suiv.).

Pour en revenir à l'objet de cet article, nous rappellerons que, peu d'années avant l'époque où fut joué *Soliman second*, lord Bolingbroke avait tracé le portrait d'un roi patriote, *patriot king*, d'un roi qui se montre digne du pouvoir en gouvernant non pas en égoïste, mais avec l'unique pensée de faire le bonheur de son peuple. Sa lettre sur l'*Idée d'un roi patriote*, datée du 1er décembre 1738, fut publiée en anglais en

1749, puis traduite en français par de Bissy (Londres, 1750). L'opuscule de ce précurseur des encyclopédistes doit avoir contribué à faire naître l'expression de *roi citoyen*.

On sait que cette qualification fut donnée plus d'une fois à des souverains français, notamment à Louis XVI, pendant la révolution, et à Louis-Philippe, qui la méritait plus que tout autre par ses mœurs bourgeoises et par sa simplicité.

En 1790, on chantait sur l'air : *Vive Henri IV :*

Vive Louis seize,
Ce bon Roi citoyen.

(Voy. le recueil de cette époque intitulé : *Révolutions lyriques ou le Triomphe de la liberté française*, n° 11 : *les Vœux de la nation.)*

Dans une de ses *Messéniennes*, écrite au lendemain des journées de 1830, Casimir Delavigne s'écriait, faisant allusion à l'accolade donnée publiquement au duc d'Orléans par le vieux Lafayette :

O toi, roi citoyen, qu'il presse dans ses bras,
Aux cris d'un peuple entier, dont les transports sont justes,
Tu fus mon bienfaiteur, je ne te louârai pas.

(Livre III, 9e pièce : *Une semaine de Paris.*)

CLÉRICALISME.

« Le cléricalisme, voilà l'ennemi! »

Le 4 mai 1877, à l'occasion d'une interpellation de MM. Leblond, Laussedat et de Marcère « sur les me-

sures prises par le gouvernement pour réprimer les menées ultramontaines », Gambetta terminait ainsi son discours :

Vous sentez donc, vous avouez donc qu'il y a une chose qui, à l'égal de l'ancien régime, répugne à ce pays, répugne aux paysans de France... (Bruyantes interruptions à droite)... c'est la domination du cléricalisme ! (Bravos et applaudissements à gauche et au centre.)

Vous avez raison, et c'est pour cela que du haut de cette tribune je le dis, pour que cela devienne précisément votre condamnation devant le suffrage universel !... (Rumeurs à droite.) Et je ne fais que traduire les sentiments intimes du peuple de France en disant du cléricalisme ce qu'en disait un jour mon ami Peyrat : *Le cléricalisme ? voilà l'ennemi !* (Acclamations et applaudissements prolongés à gauche et au centre.)

(*Journal officiel* du 5 mai 1877, p. 3284, col. 2.)

M. Alphonse Peyrat, journaliste, fondateur de *l'Avenir national* (1865), est l'auteur de plusieurs ouvrages sur des questions religieuses. Il devint sénateur de la Seine, et mourut dans les premiers jours de 1891.

En sa qualité d'opportuniste, Gambetta savait, à l'occasion, mettre une sourdine à ses déclamations contre le parti clérical. On cite de lui cette parole qu'il aurait dite à propos des crédits affectés à nos établissements religieux du Levant :

L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation.

Il est douteux que le mot se trouve dans un discours de Gambetta, mais un de ses amis nous affirme que dans l'intimité il se servait souvent de cette formule.

COCHON.

Le cochon de saint Antoine.

Saint Antoine *abbé*, le père des religieux Cénobites, qui vécut de 251 à 356 (?), et qu'il ne faut pas confondre avec saint Antoine *de Padoue* (XIIIe s.), avait, dit la légende, pour compagnon fidèle un cochon. Tel est du moins l'attribut que les artistes sont convenus de lui donner.

Pour expliquer cette tradition, le Dictionnaire de Larousse cite un passage d'on ne sait quelle édition de la Légende dorée (*Legenda sanctorum*) de Voragine, où il est question d'une truie qui, ayant mis bas un petit cochon infirme, le déposa aux pieds du saint pour obtenir sa guérison. Saint Antoine, qui avait le don des miracles depuis son triomphe sur les démons tentateurs, ayant exaucé ses vœux, la truie reconnaissante se serait pour toujours attachée à ses pas. Cette absurde histoire ne mérite pas un seul instant d'attention.

Fleury de Bellingen, dans *l'Étymologie des proverbes* (1656, p. 226), rapporte que les religieux de l'abbaye de Saint-Antoine de Viennois (fondée par Gaston, gentilhomme dauphinois en 1093) élevaient des pourceaux en l'honneur de leur patron. Ces animaux, reconnaissables à la clochette qu'ils portaient au cou, allaient manger dans toutes les maisons du pays, sans que personne osât les chasser, ce qui donna naissance à ce proverbe déjà en usage au XVe siècle : « *C'est le pourcheau de saint Antoine* » ; c'est-à-dire : c'est un pique-assiette. (Voy. le ms. fr. de la Bibl. nat., n° 12441 : Proverbes en vers recueillis par Jean Mielot en 1456, fol. 67.)

J. Bolland, dans ses *Acta sanctorum* (Anvers, 1643, t. II de janvier, p. 158, col. 2), suppose, avec Aymar Falcon, que l'usage de représenter un porc aux pieds

de saint Antoine est un souvenir du rôle joué par cet animal dans les miracles du saint.

Ce peut être aussi, d'après Molanus (Ver Meulen), pour enseigner au peuple que le bétail est préservé des maladies par son intercession, et c'est, dit-il, « pour implorer et proclamer ce bienfait que la communauté élève en divers endroits un porc que l'on nomme le pourceau de saint Antoine ».

Le même auteur voit encore dans le choix de cet attribut un souvenir des obsessions que le saint homme eut longtemps à souffrir de la part des démons, représentés par des porcs. (*De Picturis et imaginibus sacris*, Louvain, 1570, in-12, fol. 110.)

Ajoutons que, s'il était permis de considérer la légende du compagnon de saint Antoine comme une allusion à son extrême saleté, elle serait pleinement justifiée. Saint Athanase, qui nous a laissé un récit détaillé de la vie de saint Antoine, son contemporain, nous apprend, en effet, que jamais il ne changeait de vêtement, et qu'il manquait aux soins de propreté les plus rudimentaires. (Chap. LX.)

***

Tout homme a dans son cœur un c..... qui sommeille.

Dans *le Figaro* du 15 janvier 1879, M. Philippe Gille publiait quelques notes tirées du carnet du sculpteur Auguste Préault, mort peu de jours auparavant, qui avait collaboré au journal de Villemessant.

Au nombre de ces pensées se trouve le fameux vers-axiome.

On l'a souvent attribué à Charles Monselet et à Baudelaire.

CŒUR.

« Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît point. »

Pensées de Pascal. (Édition Molinier, Paris, 1879, t. II, p. 140.)

La 1re édition des *Pensées* est de 1670.

***

Le « cœur léger ».

Dans la mémorable séance du Corps législatif du 15 juillet 1870, M. Émile Ollivier, garde des sceaux, annonça que, le roi de Prusse ayant refusé de recevoir notre ambassadeur M. Benedetti, la guerre venait d'être déclarée.

On se souvient des paroles pleines de sagesse par lesquelles M. Thiers répondit à cette communication.

Je décline, quant à moi, dit-il, la responsabilité d'une guerre aussi peu justifiée.

M. le garde des sceaux, en réponse aux observations de M. Thiers et de plusieurs autres députés, parla en ces termes :

Oui, de ce jour commence pour les ministres, mes collègues, et pour moi, une grande responsabilité. (Oui, *à gauche.*)

Nous l'acceptons le cœur léger...

(*Vives protestations à gauche.*)

M. Boduin. — Dites : attristé !

M. Esquiros. — Vous avez le cœur léger ! Et le sang des nations va couler !

M. le garde des sceaux. — Oui, d'un cœur léger, et n'équivoquez pas sur cette parole, et ne croyez pas que je

veuille dire : avec joie ; je vous ai dit moi-même mon chagrin d'être condamné à la guerre...

(*Journal officiel* du 16 juillet, p. 1260, col. 5.)

Le 10 avril 1901, quelques jours avant la réception de M. Faguet à l'Académie par M. Émile Ollivier, l'*Écho de Paris* publia une conversation tenue par un de ses rédacteurs, M. Fernand Hauser, avec le ministre du 19 janvier. Celui-ci commentait et justifiait ainsi sa fameuse parole :

Pensez-vous que si vraiment je croyais avoir, d'un *cœur léger*, jeté mon pays dans la pire des catastrophes, je vivrais ainsi, tranquille, depuis trente et un ans ?...

D'un cœur léger ! D'un cœur léger !... Mais tous les gens sensés savent que cette expression ne signifie pas : *d'un cœur joyeux* ; j'avais le cœur ulcéré, au contraire ; je l'ai dit, on n'a qu'à relire le *Moniteur*.

Mon discours, d'un bout à l'autre, est un cri de douleur...

Un *cœur léger*, cela veut dire : un cœur que le remords n'alourdit pas, parce que nous avons fait tout ce qu'il était humainement possible de faire pour empêcher cette guerre...

Relisez mon discours, vous y verrez cette explication...

Mais quand on est ministre, quand on parle à des députés, on ne doit pas employer une expression de poète ; j'ai eu tort ; à des goujats, je devais parler en goujat... Et puis, je lis trop souvent la Bible ; dans la Bible, vous le savez, on retrouve ces expressions : « cœur léger, cœur lourd », j'ai employé une expression biblique ; et je n'ai pas été compris.

On trouve effectivement dans la Bible, pour n'en citer qu'un exemple, l'expression de cœur alourdi, appesanti, *ingravatum*, employée à propos de Pharaon (*Exode*, c. VII, v. 14).

Dans *le Radical* du 19 avril suivant, M. Ranc relevait en termes assez vifs l'explication donnée par M. Ollivier :

J'assistais, dit-il, à la séance dans la tribune des jour-

nalistes. Je le vois encore lançant son mot d'un ton de défi, j'ai encore, comme au moment même, présente à l'esprit l'impression de stupeur qui saisit non seulement les députés, mais tous les assistants. Il passa dans la salle un frisson...

Il paraît certain que la pensée de M. Ollivier fut alors mal comprise.

COLLIGNON.

Va donc, hé ! Collignon !

Il n'est guère d'altercation un peu vive entre messieurs les cochers que l'on n'entende retentir cette invective, suprême injure quand ils ont épuisé toutes les ressources de leur répertoire habituel.

Comme le souvenir de ce Collignon s'est probablement effacé de beaucoup de mémoires, nous ramènerons pour un instant l'attention sur cette célébrité des annales parisiennes.

Le 16 septembre 1855, M. Juge, directeur de l'école normale de Douai, étant venu à Paris avec sa femme pour visiter l'Exposition, se fit conduire à Auteuil par une voiture de remise, dont le cocher lui réclama 5 francs au lieu de 3 qui étaient dus. Très irrité de cette exigence, M. Juge paya, mais déposa dès le lendemain une plainte à la Préfecture de police.

Le cocher, nommé Jacques Collignon, âgé de quarante-neuf ans, fut mandé le 22 à la fourrière et reçut l'ordre de restituer à son client la somme indûment perçue. Le lendemain, il achetait une paire de pistolets et vendait son mobilier, annonçant qu'il allait s'embarquer.

Le 24, il se rendait au domicile de M. Juge, 83, rue

d'Enfer, lui remboursait les 2 francs, et, pendant que celui-ci lui préparait un reçu, il lui brûla froidement la cervelle. Il tira ensuite sur Mme Juge, qu'il manqua.

Arrêté par M. Proudhon, le célèbre utopiste, Collignon ne manifesta aucun regret de son crime. Il fut condamné à mort le 12 novembre et exécuté le 6 décembre, conservant jusqu'au bout son sang-froid et son insouciance.

...Et voilà pourquoi les cochers se plaisent à s'appeler « Collignon » !

COLONEL.

« Du haut des cieux, ta demeure dernière,
Mon colonel, tu dois être content. »

Voilà un mot qui porte bien la marque d'un temps où les sentiments simples et naïfs étaient encore goûtés du public. Cela nous semble aujourd'hui bien vieilli.

C'est le pieux souvenir adressé à son bienfaiteur par le soldat Stanislas dans *Michel et Christine*, vaudeville en un acte de MM. Scribe et Dupin, représenté au Gymnase le 3 décembre 1821.

Stanislas a reçu 12 000 francs de son colonel mourant. Une partie de cet argent a servi à la jeune Christine, servante d'auberge, à devenir patronne à son tour. Stanislas, qui l'aime, pousse la générosité jusqu'à lui donner le reste de la somme alors qu'elle épouse son rival.

C'est à ce moment (scène XV), qu'il chante :

AIR des *Amazones*.

C'était l'argent d'un brave militaire
Qui pour la gloire et son pays,
Au champ d'honneur terminant sa carrière,

Comme un dépôt en mes mains l'a remis.
Du haut des cieux, ta demeure dernière,
Mon colonel, tu dois être content :
Je viens de fair' des heureux, je l'espère ;
Selon tes vœux j'ai placé ton argent.

MM. Meilhac et Halévy ont fait allusion au mot de Stanislas dans les couplets chantés par Gabrielle, la gantière, au deuxième acte de *la Vie Parisienne* :

Je suis veuve d'un colonel
Qui mourut à la guerre !...
... du haut du ciel,
Sa demeure dernière,
Il est content mon colonel.

COLONIE.

Périssent les colonies plutôt qu'un principe!

Forme proverbiale donnée habituellement à une parole de Dupont (de Nemours) prononcée à l'Assemblée nationale le vendredi 13 mai 1791, et complétée par Robespierre.

Il s'agissait de fixer l'état politique des nègres libres ou affranchis dans nos colonies (Saint-Domingue, Martinique, Guadeloupe, etc.).

La population des colonies se divisait alors en trois grandes classes : esclaves, blancs (propriétaires et petits blancs), et nègres libres.

On redoutait le mécontentement des blancs propriétaires (ou grands blancs), si l'on donnait aux nègres libres des droits politiques égaux aux leurs.

M. Dupont de Nemours prit la parole après MM. Goupil de Préfeln, Robespierre, etc., et s'exprima ainsi :

On nous menace du ressentiment de ces nobles d'outre-mer... Ils se consoleront comme se sont consolés les nobles

français qui avaient un peu de sens. Si toutefois cette scission devait avoir lieu, s'il fallait sacrifier l'intérêt ou la justice, *il vaudrait mieux sacrifier les colonies qu'un principe.*

(*Le Moniteur* du 15 mai, p. 558, col. 1.)

Périssent les colonies! s'écria à son tour Robespierre, s'il doit vous en coûter votre bonheur, votre liberté! Je le répète : périssent les colonies si les colons veulent, par les menaces, nous forcer à décréter ce qui convient le plus à leurs intérêts!

On ne sait trop pourquoi M. le duc de Lévis, dans ses *Souvenirs et portraits*, a reproché à Barnave d'être l'auteur de cette sentence brutale. Un tel langage eût été bien peu conforme à son attitude dans la discussion sur les gens de couleur, comme on en peut juger par ce passage du discours qu'il prononça dans la séance du 11 mai :

Vous n'avez donc qu'une question à résoudre. Voulez-vous avoir des colonies, n'en voulez-vous pas avoir? (Il s'élève beaucoup de murmures.) Si cette constitution coloniale est au point que je vous ai annoncé, il faut ou l'admettre, ou renoncer aux colonies, et dire : « Les avantages de notre commerce, de notre marine, de notre agriculture nous sont moins chers que la consécration des principes. (Il s'élève de nouveaux murmures.)... S'il y a quelque mérite à appuyer, à discuter des principes généraux, il y a quelque mérite encore à présenter, quand de grands intérêts le commandent, des modifications particulières à ces principes.

(*Moniteur* du 13 mai, p. 550, col. 1.)

Il n'y avait là, comme l'a bien fait comprendre M. Léon Deschamps, dans son livre sur *la Constituante et les Colonies* (1898, p. 322), qu'une sorte de préparation à la formule attribuée à Robespierre.

COLONNE.

Ah! qu'on est fier d'être Français
Quand on regarde la colonne.

Ces deux vers, qui semblent dus à une heureuse collaboration de Chauvin et de M. Prudhomme, nous viennent d'une chanson d'Émile Debraux, intitulée *la Colonne*, qui date de 1818. Ils terminent le deuxième couplet, empreint, comme on va le voir, du plus pur enthousiasme patriotique :

Salut, monument gigantesque
De la valeur et des beaux-arts,
D'une teinte chevaleresque
Toi seul colores nos remparts ;
De quelle gloire t'environne
Le tableau de tant de hauts faits !
Ah ! qu'on est fier d'être Français
Quand on regarde la colonne.

La figure de Napoléon ne se voyait plus alors au sommet de la colonne. La statue de Chaudet, en costume d'empereur romain, qui y avait été placée en 1812, fut renversée en avril 1814, peu de jours après l'entrée des Alliés (31 mars), et remplacée par le drapeau blanc.

Le 21 juillet 1833, une autre statue, représentant l'empereur vêtu de la redingote et du petit chapeau, fut hissée sur la calotte de bronze qui surmonte le monument.

C'est à cette époque que Letellier, chanteur des rues, composa la chanson dont le refrain fut si populaire :

Rendez-lui son petit chapeau,
Sa redingote grise,
Et sa noble devise ;
Rendez-lui son petit chapeau,
Et son épée et son drapeau.

(Chanson calquée sur *le Léger bateau*, paroles de Saint-Elme Champ, musique d'Éd. Bruguière, qui avait pour refrain :

Rendez-moi mon léger bateau
Et ma chaumine au bord de l'eau.)

Ce fut aussi le temps où le petit chapeau de Napoléon vint prendre place sur les murs de Paris à côté de la poire, de « Crédeville voleur », du nez de Bouginier et autres hiéroglyphes.

COMBAT.

« Et le combat cessa faute de combattants. »

Corneille. *Le Cid* (1636); acte IV, scène III, vers 1328. Récit de Rodrigue.

COMÉDIE.

« Il est si facile de ne pas faire une comédie en cinq actes en vers! »

Cette vérité serait due à Jules Sandeau, si l'on en croit Théophile Gautier dans son compte rendu de *l'Enseignement mutuel*, comédie représentée au Théâtre-Français en septembre 1845.

Nous la trouvons, d'autre part, attribuée à Montrond, dans un feuilleton de *la Presse* du 6 novembre 1843, écrit peu de jours après la mort de celui qui mérita d'être appelé *le dernier roué*.

L'auteur de cette *Oraison funèbre*, parodiant un cliché célèbre, disait :

Son jugement sur la pièce à peu près tombée d'un homme d'esprit qui, nous l'espérons pour lui, ne prendra pas sa revanche, restera comme un modèle d'atticisme : — Je ne comprends pas que l'auteur se soit trompé à ce point, il est pourtant bien facile de ne pas faire une comédie en cinq actes.

COMMANDEUR.

Le coup du commandeur.

Les Diables roses, comédie en 5 actes mêlée de chants, par MM. Eugène Grangé et Lambert Thiboust (Palais-Royal, 4 septembre 1863).

Acte II, scène IV : Pavillon, professeur d'escrime, rôle créé par Hyacinthe, explique à madame Belzingue (Mme Thierret) ce fameux coup:

— J'ai une botte secrète... le coup du commandeur... vous ne connaissez pas le coup du commandeur ?...

Mme BELZINGUE. — Non.

PAVILLON. — C'est bien simple... Votre adversaire est devant vous... vous êtes engagé en tierce... après ça, vous seriez engagé en quarte que ça ne ferait rien... tout à coup vous vous mettez à crier : « Ah ! v'là les gendarmes ! » Votre adversaire se retourne pour voir ; alors... vous... (*Faisant le geste d'embrocher quelqu'un.*) V'lan ! (*Avec satisfaction.*) Voilà le coup du commandeur ! On le fait rarement, parce qu'il y a des témoins qui s'y opposent.

COMMENCEMENT.

« Ce que je sais le mieux, c'est mon commencement. »

Racine. *Les Plaideurs* (1668) ; acte III, scène III, vers 674. Rôle du portier Petit Jean, commençant sa plaidoirie.

COMPAGNIE.

Bonsoir, la compagnie!

Il ne peut être question de chercher une origine à des formules aussi banales que celle-ci, mais il y a lieu de faire connaître les circonstances qui leur ont valu quelque notoriété, et dont ces formules évoquent le souvenir.

Voici donc comment l'abbé de L'Attaignant, le gai chansonnier auquel on attribue un de nos refrains les plus populaires : *J'ai du bon tabac*, sentant sa fin prochaine, adressait ses *Adieux au monde*, en sept couplets, dont voici le premier :

J'aurai bientôt quatre-vingts ans ;
Je crois qu'à cet âge il est temps
D'abandonner la vie :
Je la quitterai sans regret,
Gaîment je ferai mon paquet ;
Bonsoir la compagnie.

De Piis, élève de l'abbé, lui fit cette jolie réponse :

Eh ! pourquoi donc compter tes ans ?
Tant qu'on pense il n'est jamais temps
De dédaigner la vie.
N'excite point notre regret,

En faisant déjà ton paquet ;
Demeure en compagnie.

(*Chansons et autres poésies posthumes de M. l'abbé de L'Attaignant*, 1780, in-12, p. 193 et 195.)

L'abbé suivait ici le conseil donné par La Fontaine à un centenaire :

..... Je voudrais qu'à cet âge
On sortît de la vie ainsi que d'un banquet,
Remerciant son hôte ; et qu'on fît son paquet.

(*La Mort et le mourant*, liv. VIII, fab. Ire.)

L'Attaignant écrivait sa chanson d'adieu en 1777, et mourait deux ans après.

En 1850, le chansonnier Justin Cabassol dédiait ce souvenir à L'Attaignant :

A quatre-vingts ans
Il partit sans
Cérémonie ;
En homme poli
Il dit, dans un couplet joli :
« Je ne puis surseoir,
Or donc : *Bonsoir*
La compagnie !... »
Et chez les élus
Ce fut un bon vivant de plus.

***

« Il n'y a si bonne compagnie qui ne se sépare... »

Le dicton populaire ajoute : « *disait en mourant Dagobert à ses chiens* », ou : « *comme disait le roi Dagobert en noyant ses chiens.* »

Que Dagobert se soit laissé aller à noyer ses chiens,

« de gale tout couverts », cela paraît très vraisemblable, si l'on en croit un couplet de la chanson qui l'a rendu populaire.

Quant aux paroles mémorables qu'il aurait prononcées en cet instant solennel, c'est un point qui reste encore incertain.

Suivant un autre couplet, peu connu, que nous trouvons cité dans la *Revue de Paris* (t. XXVII, 1841, p. 187), voici de quelle façon la chose se serait passée :

Quand son trésor fut sec,
Il vint à l'étang de Méobec ;

Là, après avoir lié ses chiens par le cou, il les jeta à l'eau en disant :

Allez, mes bons amis,
Allez voir au fond si j'y suis.

Laquelle des deux versions est la vraie ? Ni l'une ni l'autre ne fait honneur à la sensibilité du « bon roi », et nous préférons n'en accepter aucune jusqu'à ce que de nouveaux documents soient venus jeter quelque lumière sur cette obscure question.

COMPILER.

Il compilait, compilait, compilait.

Vers fameux d'une satire de Voltaire : *Le Pauvre Diable*, dans laquelle il prend à partie l'abbé Trublet, auteur d'une compilation intitulée *Essais de littérature et de morale*, publiée en 1736. (Vers 227.)

La pièce de Voltaire est datée de 1758.

CONFIANCE.

« Confiance! confiance! »

C'est par ces mots fameux que M. Émile de Girardin, reprenant la plume après la sanglante journée du 24 février 1848, cherchait à ramener le calme dans la population parisienne affolée.

La Presse datée du 26, tirée sur quart de feuille (le papier ayant manqué), contenait, sous la rubrique *Confiance! confiance!* un article dans lequel l'éminent publiciste engageait les marchands à rouvrir leurs boutiques, les agents de change à rétablir les négociations interrompues, et tous les citoyens à reprendre le cours de leur vie normale.

L'ordre et la liberté, écrivait-il, — la liberté qui ne saurait exister sans l'ordre, — sont appelés à triompher d'une difficile épreuve.

La défiance est comme le paratonnerre qui attire la foudre...

La confiance est le courage de l'esprit...

Confiance, confiance! c'est là ce qui sauvera l'ordre, et par l'ordre, se sauveront la liberté, la paix, l'indépendance nationale!

CONFRÈRE.

« Notre spirituel confrère. »

Cette formule, parfait modèle des politesses banales qui s'échangent couramment entre journalistes, ne date pas précisément d'hier, comme on va le voir, non plus que les plaisanteries auxquelles elle a donné lieu.

Le Figaro du 7 mars 1839 publiait (p. 2) un article assez lestement enlevé qui avait pour titre : *Notre spi-*

rituel confrère, et portait comme épigraphe ce vers des *Femmes savantes* (acte III, scène II) :

Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis.

Nous en détachons ces quelques lignes :

Notre spirituel confrère ! c'est la formule entre journalistes. On ne se désigne pas autrement dans le feuilleton... *Spirituel confrère* est le mot invariable, c'est l'épithète sacramentelle... *spirituel compère* serait peut-être plus convenable...

Ces railleries n'ont pas empêché « notre spirituel confrère » de fournir encore une longue et brillante carrière.

CONQUÊTE.

« Et par droit de conquête et par droit de naissance. »

Voltaire. Deuxième vers de *la Henriade*, dont la première édition (1723, in-8) débutait ainsi :

Je chante les combats, et ce roi généreux,
Qui força les Français à devenir heureux...

Sur les observations du Grec Dadiky, interprète du roi d'Angleterre, Voltaire changea ce début un peu énigmatique dans l'édition qu'il fit imprimer à Londres en 1726, et écrivit :

Je chante ce héros qui régna sur la France
Et par droit de conquête et par droit de naissance.

Par malheur, ce second vers était un emprunt (probablement involontaire) à l'abbé Cassagnes, qui, dans

son poème *Henry le Grand au Roy*, faisait dire par Henri IV à son petit-fils Louis XIV :

Lorsqu'après cent combats je possédai la France,
Et par droit de conquête et par droit de naissance,
Le monde vit briller dans mes illustres faits
La Valeur, la Bonté, la Victoire, et la Paix.

(Paris, 1661, in-fol., vers 5 à 8.)

***

La plus noble conquête de l'homme.

Il est sans doute superflu de rappeler que cette expression fut employée par Buffon dans son étude *Du cheval*, auquel il donne le premier rang parmi les animaux domestiques (*Quadrupèdes*, 1753).

On connaît le début de ce morceau célèbre :

La plus noble conquête que l'homme ait jamais faite est celle de ce fier et fougueux animal, qui partage avec lui les fatigues de la guerre et la gloire des combats : aussi intrépide que son maître, le cheval voit le péril et l'affronte ; il se fait au bruit des armes, il l'aime, il le cherche, il s'anime de la même ardeur...

Il semble que le grand naturaliste se soit inspiré ici d'un fameux passage du livre de Job, où le noble caractère du cheval est ainsi tracé :

Il frappe du pied la terre, il s'élance avec audace, il court au-devant des hommes armés.

Il ne peut être touché de la peur, le tranchant des épées ne l'arrête point.

Les flèches sifflent autour de lui, le fer des lances et des dards le frappe de ses éclairs.

Il écume, il frémit, et semble vouloir manger la terre ; il est intrépide au bruit des trompettes.

Lorsque l'on sonne la charge, il dit : Allons ; il sent de loin l'approche des troupes, il entend la voix des capitaines qui encouragent les soldats, et les cris confus d'une armée.

(Chap. XXXIX, v. 19 à 25.)

Dans une de ses charmantes *Nouvelles genevoises*, intitulée *la Bibliothèque de mon oncle*, Rodolphe Tœpffer nous a donné une variante assez originale du mot de Buffon. Il raconte qu'étant écolier, il reçut dans sa salle d'études la visite d'un hanneton qui, de sa tarière trempée dans l'encre, traça sur son cahier quelques hiéroglyphes d'une délicatesse merveilleuse. Bientôt, en guidant patiemment l'insecte, l'enfant parvint à lui faire écrire son nom. « Il fallut deux heures, dit Tœpffer ; mais quel chef-d'œuvre ! » et il ajoute : « La plus noble conquête que l'homme ait jamais faite, dit Buffon, c'est... c'est bien certainement le hanneton ! »

CONSIDERANT.

L'œil de Considerant.

On sait qu'il a été longtemps de tradition, dans les charges qu'on a faites de Victor Considerant (1805-1893), de le représenter muni d'un long appendice caudal à l'extrémité duquel se trouve un œil.

Il y avait là une allusion ironique aux théories sociales de Charles Fourier (1768-1837), l'illustre inventeur du phalanstère, dont Considerant, en 1830, s'était fait l'ardent apôtre, et dont il devint plus tard le continuateur.

Les œuvres de ces deux réformateurs ne contiennent point cette étrange conception. On trouve, il est vrai,

dans les écrits de Fourier, quelques idées qui ont pu servir de point de départ à des plaisanteries de ce genre. Dans sa *Théorie des quatre mouvements*, ouvrage publié en 1808, cet honnête rêveur entrevoyait, pour les générations futures, quand « l'ordre sociétaire » serait établi, une augmentation de la taille de l'homme jusqu'à sept pieds, et la durée de la vie commune portée à 144 ans (p. 98).

Cela pouvait déjà prêter à la parodie.

Une *Actualité* publiée par le journal *l'Éclair* du 31 décembre 1893, peu de jours après la mort de Considerant, donnait encore ces détails (dont l'exactitude serait à vérifier sur l'origine du fameux œil :

Le philosophe qui, volontiers, divaguait, surtout en astronomie, avait découvert que les habitants du soleil, occupant une planète qui était le centre du foyer des attractions, devaient posséder, étant organisés supérieurement, un membre de plus que nous, membre très puissant et très beau. Quel membre ? Il ne le disait pas. La petite presse inventa que c'était une queue avec un œil au bout.

D'autre part, *les Annales politiques et littéraires* du 11 août 1901 reproduisaient une conversation prêtée à Considerant, d'où nous extrayons ce passage :

Vous me voyez sourire, aurait-il dit, de mon appendice caudal. Voici l'origine de cette plaisanterie : Fourier, dans ses hypothèses cosmogoniques, a supposé que les solariens gigantesques, doués de sens plus délicats et plus nombreux que les terriens, possèdent, comme l'éléphant, une sorte de trompe, et il la fixait du côté de la nuque.

Les caricaturistes de 1848 m'ont représenté alors affligé d'une queue partant du coccyx, avec un œil au bout...

Dans le premier volume de *la Destinée sociale*, Con-

siderant nous révèle la provenance de cette plaisanterie (1834, p. 343) :

La *Revue de Paris*, dit-il, pour amuser ses lecteurs, prendra du *Figaro*, qui l'a pris à *Vert-Vert*, qui l'a pris à je ne sais qui, et le *National* répétera ensuite après eux tous, que le système de Fourier consiste à promettre aux hommes une queue de trente-deux pieds, terminée par un œil ! Ceci est une plaisanterie très pardonnable à *Vert-Vert* et à *Figaro* : mais, en vérité, les grands journaux ne devraient-ils pas avoir autre chose à dire sur un pareil sujet, que des farces volées à *Vert-Vert* et à *Figaro* ? — *Le National* ! *le National* ! qui en est à la queue de trente-deux pieds ! !

Théophile Gautier lui-même, dans cette violente diatribe contre les critiques, qui sert de préface à *Mlle de Maupin* (en date de mai 1834), s'adressait ainsi à ceux qu'il appelait les *utilitaires :*

Le seul de vous qui ait le sens commun, c'est un fou.... c'est Charles Fourier le phalanstérien... — Il affirme, sans hésiter, que les hommes ne tarderaient pas à avoir une queue de quinze pieds de long avec un œil au bout...

Considerant eut beau protester, ce malencontreux attribut, aussi tenace que l'aune de boudin du conte de Perrault *(les Trois souhaits)*, devait rester invinciblement attaché à son individu, et son image, sous cette forme en quelque sorte définitive, se transmettre à la postérité. Louis Reybaud en plaisantait encore en 1848, au chapitre IX de *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des républiques*, chapitre intitulé : *Les queues promises à l'humanité*. A l'en croire, Charles Fourier, ayant su que les accapareurs de grains en avaient jeté à la mer un chargement entier, tandis qu'il avait le dos tourné, eut aussitôt la révélation de l'appendice indispensable à l'humanité.

En 1849, Tony Johannot joignait à l'édition in-4° de cet ouvrage une planche représentant Considerant orné de sa fameuse queue, appuyé sur les œuvres de son maître, Fourier.

Cham, vers la même époque, a fait d'innombrables et très amusantes variations sur le même thème, comme on peut le voir dans ses dessins du *Charivari*, à partir du 24 septembre 1848, et dans *l'Assemblée nationale comique*, d'Auguste Lireux.

CONTER.

Si Peau-d'âne m'était conté,
J'y prendrais un plaisir extrême.

La Fontaine. Livre VIII, fable IV : *le Pouvoir des Fables*, vers 67-68.

On a souvent fait observer qu'il ne pouvait être question ici du conte de Perrault, qui ne fut publié que longtemps après, en 1694.

Ces deux vers ont été ainsi parodiés par Siraudin, l'auteur dramatique :

Si mille écus m'étaient comptés,
J'y prendrais un plaisir extrême.

(Voy. *le Matin* du 9 février 1889 ; art. de M. Scholl.)

CORNEILLE.

Un coup d'œil de Louis enfantait les Corneilles.

L'abbé Delille. Épître à M. Laurent, *à l'occasion d'un bras artificiel qu'il a fait pour un soldat invalide* (1760).

Le poète parle des grands hommes :

Louis, qui, rassemblant tous les arts sous sa loi,
Du malheur de régner se consoloit en roi ;
Louis, de ses regards récompensoit leurs veilles :
Un coup d'œil de Louis enfantoit les Corneilles.

Il arriva un jour certaine déconvenue à M. Dumas fils à l'occasion de ce vers.

Dans son discours de réception à l'Académie française (séance du 11 février 1875), il s'exprimait ainsi, citant de mémoire :

Un *regard* de Louis enfantait *des* Corneilles,

a dit Boileau, il s'est trompé...

Or, non seulement le vers n'est pas de Boileau, mais il est inexactement cité. L'erreur d'attribution fut signalée longtemps après par M. Aimé Camp, inspecteur honoraire d'Académie à Montpellier, dans une lettre qu'on peut lire dans *la Revue Bleue* du 5 mars 1887.

Ne semble-t-il pas que Delille se souvenait ici de ce verset des *Proverbes de Salomon* (ch. XVI, 15) :

Le regard favorable du roi donne la vie, et sa clémence est comme les pluies de l'arrière-saison.

CORSE.

O Corse à cheveux plats !

Souvenir d'un des plus célèbres *Iambes* d'Auguste Barbier, imprécation contre Napoléon, intitulé l'*Idole*.

Début de la 3e strophe :

O Corse à cheveux plats ! que ta France était belle,
Au grand soleil de messidor !

C'était une cavale indomptable et rebelle
Sans frein d'acier ni rênes d'or...

(1re édit., 1832, p. 76.)

COSAQUE.

« L'Europe sera républicaine ou cosaque. »

Prédiction communément attribuée à Napoléon, qui pourtant fut loin d'être aussi affirmatif.

Dans une conversation qu'il eut, à Sainte-Hélène, avec M. de Las Cases, son compagnon volontaire de captivité, voici comment il s'exprimait, le 18 avril 1816.

Examinant les quelques chances qu'il pouvait avoir de recouvrer sa liberté, il disait :

Enfin une dernière chance, et ce pourrait être la plus probable, ce serait le besoin qu'on aurait de moi contre les Russes ; car, dans l'état actuel des choses, avant dix ans, toute l'Europe peut être cosaque, ou toute en république.

(*Mémorial de Sainte-Hélène*, édit. Lecointe, 1828, t. III, p. 111.)

COUCHE.

Les « nouvelles couches sociales ».

Le 26 septembre 1872, dans une soirée qui lui fut offerte à Grenoble par M. Vogeli, rédacteur en chef du *Réveil du Dauphiné*, Gambetta s'exprima ainsi :

Oui, je pressens, je sens, j'annonce la venue et la présence, dans la politique, d'une *nouvelle couche sociale* qui est aux affaires depuis tantôt dix-huit mois, et qui est

loin, à coup sûr, d'être inférieure à ses devancières... (*La République Française* du 2 octobre 1872, p. 1.)

Peu de jours après la rentrée du parlement, Gambetta fut vivement pris à partie par deux membres de la droite.

Le 18 novembre, le général Changarnier, interpellant les ministres de M. Thiers, suppliait le président de la République de s'unir à la majorité de l'Assemblée « pour combattre l'audace croissante du radicalisme », et stigmatisait en ces termes les paroles prononcées au banquet de Grenoble :

L'honorable M. Gambetta a injurié grossièrement l'Assemblée souveraine... Il a outragé la religion de la majorité des Français. En annonçant l'avènement prochain d'une nouvelle couche sociale, il a inquiété les ouvriers honnêtes, les négociants et les propriétaires sur leur droit de jouir de la position acquise par leur travail personnel.

Il a excité les passions humaines...

— Une nouvelle couche sociale ! s'écriait à son tour le duc de Broglie... Nous l'avons vue à l'œuvre un jour fameux : c'était le 18 mars 1871. Ce jour-là, nous avons vu apparaître avec surprise dans le *Journal officiel* de la Commune les noms des maîtres de Paris, des noms que personne n'avait jamais connus ni prononcés nulle part..., c'était bien là la nouvelle couche sociale !

Gambetta ne crut pas alors devoir riposter ; mais, dans la même Assemblée, le 12 juillet 1873, M. Audren de Kerdrel, représentant du Morbihan, ayant de nouveau relevé sa fameuse expression, il s'expliqua ainsi :

M. de Kerdrel m'a reproché d'avoir jeté dans le pays une expression qui à son sens ne contiendrait pas moins qu'une théorie de guerre civile...

Messieurs, il y a assez longtemps que cette expression de

« nouvelles couches sociales », de « couches sociales différentes », a été employée ici même, et avant moi, par divers membres de cette Assemblée, pour que, si ce n'était que le mot lui-même, je n'eusse ni à le revendiquer, ni à le défendre...

L'orateur ajoutait qu'il entendait par *nouvelles couches sociales* « celles qui ont été créées par la Révolution française,... et qui ont pris, peu à peu, obscurément d'abord, d'une façon plus sensible, plus claire, plus intelligente par la suite, conscience et possession d'elles-mêmes à l'aide du suffrage universel... »

(*Journal officiel* du 13 juillet, p. 4673, col. 2.)

COURT.

Je n'ai pas eu le temps de faire plus court.

Pascal écrivait, en terminant sa seizième *Provinciale*, qu'il adressait aux jésuites le 4 décembre 1656 :

Mes Révérends Pères, mes lettres n'avaient pas accoutumé de se suivre de si près, ni d'être si étendues. Le peu de temps que j'ai eu a été cause de l'un et de l'autre. Je n'ai fait celle-ci plus longue que parce que je n'ai pas eu le loisir de la faire plus courte...

(Édit. des *Grands écrivains de la France*, t. II, p. 147.)

COUTEAU.

Le couteau de Janot.

Nous ne saurions déterminer exactement à quelle époque a pris naissance cette vieille plaisanterie du

couteau dont on change successivement le manche et la lame, et qui pourtant *est toujours le même*. Tout ce que nous pouvons en dire, c'est qu'on la retrouve dans une ancienne pièce de Dorvigny, *Les battus paient l'amende*, proverbe-comédie-parade en un acte, qui fut joué aux Variétés en 1779.

A la scène v, Suzon, la fille du savetier Simon, apprend à Janot, son amoureux, garçon de boutique de Ragot, fripier, qu'elle a perdu un petit couteau qu'il lui avait donné :

JANOT. — Comment ! S'tustache Dubois que je vous avais fait présent ? Ah ben ! voyez, c'est comme un sort !... Mais c'est égal, je vous en donnerai un autre... tout ce qu'il y a de pus meilleur : vous n'en verrez pas la fin de celui-là. Il m'a déjà usé deux manches et trois lames, c'est toujours le même.

Disons en passant que cette pièce, dont le succès fut prodigieux, fourmille de ces coq-à-l'âne qui ont donné lieu à l'expression : *phrase à la Janot*.

Voici un exemple du style tout spécial de ce nigaud (scène III) :

— J'ai été battre s'te vieille courte-pointe que vous savez ben, avec la voisine qui était toute pleine de poussière...

Si l'on s'en rapporte à ce que raconte Mayeur de Saint-Paul dans *le Chroniqueur désœuvré*, pamphlet anonyme que ce comédien de la foire lança contre ses camarades, Dorvigny n'aurait fait que s'approprier, dans cette pièce, l'œuvre d'autrui.

Voici ce que nous y lisons au chapitre XXXVII, p. 140 de la 2e édition (Londres, 1782) :

On le dit bâtard de Louis XV... Bâtard du roi ou d'un crocheteur, Dorvigny a joué la comédie en province, où il fut trouvé passablement mauvais... Il s'est mis acteur

aux Variétés, où il a fait représenter *les Battus paient l'amende*. Ce fut sa première pièce à ce spectacle, et sa meilleure, puisqu'elle a fait gagner deux cent mille livres aux entrepreneurs. Mais cette parade, qui lui fit tant d'honneur, n'est autre chose que quelques scènes volées à Musson, peintre et bouffon de société.

Peut-être le couteau de Janot était-il du nombre de ces emprunts.

CRAC.

Monsieur de Crac.

On sait que M. de Crac est l'incarnation même de ces récits de chasse fantastiques, de ces hâbleries, de ces *craques* en un mot, dont on est convenu d'attribuer la spécialité aux naturels des bords de la Garonne.

Le nom et le substantif sont liés à ce point que Littré n'a pu décider lequel des deux a donné naissance à l'autre.

Le baron de Crac a été mis à la scène par Collin d'Harleville dans une comédie en un acte, en vers, intitulée : *M. de Crac dans son petit castel*, jouée par les comédiens français le 4 mars 1791.

Nous ne lui connaissons guère d'autre antécédent littéraire, si l'on en excepte quelques grossières productions de l'imagerie populaire. Nous citerons parmi ces dernières, une *Patente de menteur*, pièce facétieuse de la fin du XVIIIe siècle, dont le frontispice représente *M. Sans-Vérité disputant à M. de Crac le passage aux bords de la Garonne*. Cette pièce a été reproduite dans un recueil de *Douze facéties* publiées chez Gay et Doucé, à Bruxelles, en 1881.

La plupart des aventures incroyables mises sur le compte de M. de Crac ont été empruntées à une fan-

taisie du savant allemand Rudolph Raspe, imprimée à Londres en 1785 sous le titre : *Baron Munchausen's Narrative of his marvellous Travels and Campaigns in Russia.*

Cet ouvrage a été traduit en allemand avec une préface du poète Bürger (Gœttingue, 1788), et M. Théophile Gautier fils en a donné en 1862 une traduction française illustrée par Gustave Doré.

On croit que le livre de Raspe, qui à chaque édition s'enrichissait d'aventures nouvelles, avait pour principal objet de tourner en ridicule le véritable baron Jérôme-Charles-Frédéric de Munchhausen (1720-1797), qui s'était acquis une réputation de menteur fieffé par ses récits d'une extraordinaire invraisemblance.

Raspe n'avait d'ailleurs pas inventé toutes les prouesses qu'il prêtait à son héros. Il dut en prendre quelques-unes dans les *Deliciæ academicæ*, compilation due à Jean-Pierre Lange, publiée à Heilbronn en 1665. On trouve notamment dans le troisième livre de ce recueil, intitulé : *Mensonges amusants et ridicules*, p. 123, l'aventure du cheval coupé en deux et celle du loup dont un chasseur retourne la peau comme un gant, et, p. 130, l'histoire du sanglier embroché, récits extraits des *Facéties* de Bebel (1508).

Un autre épisode de la vie du fameux baron paraît avoir une assez curieuse origine. On se souvient qu'un jour il voit s'épanouir sur la tête d'un cerf un magnifique cerisier, né d'un noyau avec lequel il a jadis tiré l'animal (p. 33 de la traduction Gautier).

Or, voici ce que nous lisons dans une *Description des villes de Berlin et de Potsdam*, publiée à Berlin en 1769, où se trouvent énumérées les curiosités du musée de cette ville :

Parmi les singularités qu'on a coutume d'appeller des

jeux de la nature, il y a un bois de cerf trouvé dans la Lithuanie prussienne, tout à fait remarquable en ce que, sur la tête de ce cerf avoit cru la tige d'un chêne, qui avoit environné cette tête de ses branches à travers lesquelles les cornes perçoient de toutes parts. (P. 331.)

On a pensé, non peut-être sans quelque raison, que le nom du célèbre Gascon se rattachait à l'arbre de Cracovie, qui se trouvait dans le jardin du Luxembourg, et était un lieu de rendez-vous pour les nouvellistes. On disait qu'il avait été planté par la reine Marie de Médicis, à laquelle on doit le palais du Luxembourg. Il fut détruit dans les premières années du siècle dernier.

Il y eut encore deux autres arbres de ce nom à Paris, l'un aux Tuileries, et l'autre au Palais-Royal. Celui-ci, déjà en ruine en 1778, fut abattu en 1781.

(Voy. la *Correspondance* de Grimm, édit. M. Tourneux, t. XIII, p. 12, et le *Chansonnier historique* d'Émile Raunié, t. X, p. 9.)

CRAINTE.

La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse.

Sentence qui se trouve répétée dans plusieurs versets de la Bible, savoir :

Les Psaumes, chap. CX, v. 10 ; et l'*Ecclésiastique* (de Jésus, fils de Sirach), chap. I, v. 16 :

Initium sapientiæ timor Domini.

Les *Proverbes* de Salomon, chap. I, v. 7 :

Timor Domini, principium sapientiæ.

(Voy. aussi chap. IX, v. 10.)

e ne conçois pas, dit Chamfort dans ses *Maximes et sées*, de sagesse sans défiance. L'Écriture a dit que le mencement de la sagesse était la crainte de Dieu ; , je crois que c'est la crainte des hommes.

* * *

« La crainte fit les dieux ; l'audace a fait les rois. »

Crébillon. *Xerxès*, tragédie représentée en 1714 ; acte er, scène Ire ; rôle d'Artaban, ministre de Xerxès.

Cette pièce tomba dès la première représentation.

Voltaire raconte que le public, indigné des théories monstrueuses professées par cet Artaban, prit le parti d'en rire plutôt que d'y répondre par des huées. (*Éloge de Crébillon*, 1762.)

Le premier hémistiche du vers de Crébillon est la traduction d'un vers de Stace, qu'on a parfois attribué à Lucrèce.

Louis XVIII partageait cette erreur, comme le rappelait M. Cuvillier-Fleury recevant M. X. Marmier à l'Académie française (7 déc. 1871), à la place de M. de Pongerville, traducteur de Lucrèce.

On sait, disait-il, que l'auteur de la Charte s'était donné le luxe innocent des citations latines et des à-propos érudits. « Comment avez-vous traduit ce vers de Lucrèce ? » dit-il un jour à M. de Pongerville, qui reçut, ne s'y attendant guère, la question et le vers en pleine poitrine : *Primus in orbe deos fecit timor...*

Le traducteur n'hésite pas une minute et répond :

La crainte sur la terre a créé les faux dieux.

« Les faux dieux ? dit le roi, allons donc ! Le texte de Lucrèce n'en dit pas tant. — C'est vrai, Sire, c'est un vers à refaire, » et en réalité Pongerville avait improvisé sa réponse. Le vers était de Stace, dans la *Thébaïde* (liv. III, v. 661). Le roi avait fait une fausse citation. Le poète le

savait et n'avait pas osé le dire au roi... Politesse, non de courtisan, mais d'homme bien élevé.

(*Recueil de discours*, etc., 1876, p. 110.)

Nous ajouterons que le vers de Stace (61-96 de J.-C.) se trouvait déjà dans un fragment attribué à Pétrone (mort l'an 67 de J.-C.), et intitulé : *Timor, deorum origo.* (Édit. Panckoucke ; Pétrone, t. II, p. 237.)

CRILLON.

« Pends-toi, brave Crillon ! »

Les documents relatifs à ce mot sont très connus.

A propos d'un vers de *la Henriade*, où Crillon était nommé (le 97e du chant VIII), Voltaire avait mis en note, dans l'édition de 1730 :

Crillon était surnommé le Brave... C'est à ce Crillon que Henri le Grand écrivit : « Pends-toi, brave Crillon : nous avons combattu à Arques, et tu n'y étais pas... Adieu, brave Crillon ; je vous aime à tort et à travers. »

M. Berger de Xivrey, qui a publié le *Recueil des lettres missives de Henri IV*, dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*, déclare n'avoir jamais pu retrouver le billet signalé par Voltaire. Mais il donne (tome IV, p. 848) la lettre écrite par le roi au même capitaine, devant Amiens, à la date du 20 septembre 1597. Nous en transcrivons ces quelques lignes :

A M. DE GRILLON (*sic*).

Brave Grillon, Pendés-vous de n'avoir esté icy pres de moy lundy dernier à la plus belle occasion qui se soit jamais veue et qui peut-estre se verra jamais. Croyés que je vous y ai bien désiré... J'espère jeudy prochain estre dans Amiens... j'ay maintenant une des belles armées que

l'on sçaurait imaginer. Il n'y manque que le brave Grillon, qui sera toujours le bien venu et veu de moy. A Dieu.

L'éditeur suppose, très judicieusement, que Voltaire a fait une confusion en plaçant le billet du roi, qu'il citait sans doute de mémoire, au lendemain de la bataille d'Arques (21 septembre 1589).

La plupart des historiens ont accepté avec complaisance et contribué à répandre la version probablement fantaisiste donnée par Voltaire.

CRIME.

« Ainsi que la vertu le crime a ses degrés. »

Racine. *Phèdre* (1677) ; acte IV, scène II, v. 1096.

Hippolyte, injustement accusé par Thésée, son père, d'un amour criminel pour Phèdre, cherche à se justifier de cet odieux soupçon :

Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes :
Quiconque a pu franchir les bornes légitimes
Peut violer enfin les droits les plus sacrés.
Ainsi que la vertu le crime a ses degrés.

* * *

« C'est plus qu'un crime, c'est une faute. »

Ce mot a été dit par Fouché ou par M. de Talleyrand à propos du meurtre du duc d'Enghien, fusillé dans la nuit du 20 au 21 mars 1804.

Voici l'opinion de M. de Vaulabelle sur son authenticité :

Le rôle de Fouché, dans ce sanglant drame, pour avoir été moins influent peut-être que celui de M. de Talleyrand, ne fut cependant pas moins actif : ni l'un ni l'autre,

car tous deux s'en sont vantés, n'a donc pu dire à Bonaparte : « La mort du duc d'Enghien est plus qu'un crime, c'est une faute. » On ne se défie pas assez de ces *sentences*, toujours faites après coup, et que jettent à la crédulité de la foule les charlatans politiques. (*Histoire des deux Restaurations*, tome Ier, 1858, p. 92.)

Dans son étude sur *M. de Talleyrand*, écrite en 1869, Sainte-Beuve nous fournit un renseignement plus précis :

On a attribué ce mot à Fouché, et il lui ressemble en effet. Ces mots historiques voyagent jusqu'à ce qu'ils aient trouvé, pour les endosser, le nom auquel ils conviennent le mieux. On m'assure que le mot a été dit en réalité par Boulay (de la Meurthe). Dudon, qui était alors auditeur au Conseil d'État, certifiait l'avoir entendu de sa bouche.

(Édit. M. Lévy, p. 79, note.)

***

« Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud. »

Thomas Corneille. *Le Comte d'Essex* (1678) ; acte IV, scène III, rôle du comte d'Essex.

Il semble que Thomas Corneille ait emprunté l'idée de ce vers à saint Augustin (354-430), qui écrivait dans la lettre 204, § 4 :

...Cum martyrem non faciat pœna, sed causa.

CRITIQUE.

« La critique est aisée et l'art est difficile »

Destouches. *Le Glorieux*, comédie en cinq actes (1732) ; acte II, scène V, rôle de Philinte.

Ce vers rappelle si bien la manière de Boileau, qu'on le lui entend souvent attribuer.

CROIX.

La « croix de ma mère ».

Parmi les œuvres auxquelles ce vieil accessoire de mélodrame doit son incomparable notoriété, nous pouvons citer un drame de Lermite : *la Croix de ma mère*, joué à Beaumarchais le 31 décembre 1857, et une chanson larmoyante de Frédéric Bérat : *la Croix de ta mère*, à laquelle nous empruntons ces deux couplets :

Tu parles de lointains voyages ;
Il te faudrait d'autres rivages,
D'autres sentiers, d'autres ombrages,
Peut-être, hélas ! un autre amour
Un jour. (*bis*)
. . . . . .
J'irais donc seule au cimetière ?
Chaque jour *la croix de ta mère*
N'aurait donc plus qu'une prière ?
Elle n'aurait plus, si je meurs,
De fleurs. (*bis*)

On trouve encore de plus anciens exemples de « *croix de ma mère* ».

Notons d'abord un passage d'*Atala*, du vicomte de Chateaubriand (1801), passage déjà signalé par M. L. Rigaud dans son *Dictionnaire des Lieux communs*. Atala mourante dit à Chactas :

Quand je te parlai pour la première fois, tu vis cette croix briller à la lueur du feu sur mon sein ; c'est le seul bien que possède Atala. Lopez, ton père et le mien, l'envoya à ma mère peu de jours avant ma naissance. Reçois

donc de moi cet héritage, ô mon frère ! conserve-le en mémoire de mes malheurs.

(Édit. de 1830, in-12, p. 97.)

Voici maintenant quelques extraits assez amusants de *la Duchesse de La Vallière*, roman historique de Mme de Genlis (1804, 2 vol. in-12) :

La marquise (mère de Mlle de La Vallière), détachant de son sein une croix de cristal de roche et la passant au cou de sa fille : « Mon enfant, dit-elle, que ce gage précieux et sacré me rappelle toujours à toi ! » (Tome I, p. 28.)

Cueillons au passage une phrase bien remarquable :

(La marquise meurt dans les bras de sa fille.)

C'étoit, dit l'auteur, la vertu prête à recevoir sa couronne, qui se reposoit sur le sein de l'innocence. Ce repos fut éternel !... (P. 29.)

En se déshabillant pour se coucher, elle détacha de son cou la croix de cristal qu'elle avoit reçue de sa mère expirante : O trésor qui m'étois plus cher que la vie, s'écria-t-elle, je t'ai profané, tu dois me quitter avec l'innocence !... Il ne m'est plus permis de te porter, mais chaque jour tu seras arrosée des larmes amères du repentir ! (P. 191.)

D'après M. Gustave Larroumet, l'érudit chroniqueur du *Temps*, la « croix de ma mère » aurait été inventée par Voltaire lui-même, dans sa tragédie de *Zaïre*, représentée le 13 août 1732. (Voy. le *Temps* du 26 février 1900.)

Voici comment cette croix intervient dans la pièce : grâce à elle, Lusignan retrouve en Zaïre, esclave d'Orosmane, soudan de Jérusalem, une fille qui lui avait été ravie jadis par les Sarrasins. (Acte Ier, scène Ire, et acte II, scène III.)

Les plaisanteries sur la « croix de ma mère » ont dû

suivre d'assez près les représentations du drame joué à Beaumarchais. Voici ce qu'écrivait Théophile Gautier dans son feuilleton dramatique du *Moniteur universel* du 18 mai 1863 :

L'invention est-elle donc tarie partout, et M. d'Ennery sera-t-il forcé d'écrire ce fameux drame ironique intitulé *la Croix de ma mère*, dont il menace en riant notre décadence ?

Un digne pendant à la « croix de ma mère », c'est

LE « SABRE DE MON PÈRE »,

qui fut célébré dans un couplet fameux de *la Grande-Duchesse de Gérolstein* (Meilhac et Halévy, Variétés, 12 avril 1867).

Au Ier acte, scène XIII, la grande-duchesse, présentant un sabre au soldat Fritz, qu'elle vient de bombarder général, chante :

Voici le sabre de mon père !
Tu vas le mettre à ton côté.
Ton bras est fort, ton âme est fière,
Ce glaive sera bien porté...

Fritz répond :

Vous pouvez sans terreur confier à mon bras
Le sabre vénéré de monsieur votre père...
Je reviendrai vainqueur, ou ne reviendrai pas !

Il y a cinquante ou soixante ans, il était fort question de ce vénérable accessoire dans les pièces larmoyantes.

Le 21 octobre 1836, à ce même théâtre où l'on devait applaudir un jour la spirituelle bouffonnerie de MM. Meilhac et Halévy, un public moins *blagueur* s'attendrissait en écoutant une touchante comédie de Ch. Desnoyers et d'Avrecourt, intitulée *l'Épée de mon père*.

A la dernière scène, Henri, l'un des héros, renonçant à celle qu'il aime, s'écrie :

Pour me consoler, pour me faire oublier mon amour. il me reste... une mère... et cette épée. L'épée de mon père !

Dans *la Closerie des genêts*, drame en cinq actes de Frédéric Soulié, représenté à l'Ambigu-Comique le 13 octobre 1846, un personnage, apportant des épées pour un duel, disait solennellement aux deux adversaires :

— Voici les épées de vos pères !

Nous citerons enfin ces vers de Victor Hugo, adressés à la France :

T'insulter ! t'insulter ! ma mère !
Mais n'avons-nous pas tous, ô ciel !
Parmi nos livres, près d'Homère,
Quelque vieux sabre paternel ?

(*Le Retour de l'Empereur*, décembre 1840, § IV, 5e stance ; à la suite des *Rayons* et des *Ombres*.)

CUISINIER.

On devient cuisinier, mais on naît rôtisseur.

Brillat-Savarin (1755-1826). *Physiologie du goût ou Méditations de gastronomie transcendante.* (1re édit., 1826.) XVe aphorisme.

Il y a certainement ici un souvenir de cet aphorisme latin, qu'on trouve vaguement attribué à Quintilien :

Fiunt oratores ; nascuntur poetæ.
(On devient orateur, on naît poète.)

Une observation analogue à celle de Brillat-Savarin avait été faite par Vauvenargues. Il écrivait dans ses *Paradoxes mêlés de Réflexions*, etc. (livre III, VI) :

Il ne faut pas beaucoup de réflexion pour faire cuire un poulet ; et cependant nous voyons des hommes qui sont toute leur vie mauvais rôtisseurs. Tant il est nécessaire dans tous les métiers d'y être appelé par un instinct particulier, et comme indépendant de la raison.

(*Introduction à la connaissance de l'esprit humain*, 1746, p. 355.)

Parmi les sentences de ce genre qui se trouvent au début de l'ouvrage de Brillat-Savarin, nous rappellerons encore les suivantes, également très connues :

IV. Dis-moi ce que tu manges ; je te dirai ce que tu es.
XX. Convier quelqu'un, c'est se charger de son bonheur pendant tout le temps qu'il est sous notre toit.

CUIVRE.

« Sous ses heureuses mains le cuivre devient or. »

Regnard. *Le Joueur*, comédie en cinq actes (19 décembre 1696) ; acte III, scène VI.

Valère (le joueur), auquel la fortune a souri pour un instant, dépeint à son valet Hector l'heureux sort du joueur :

Il traîne en tous les lieux la joie et l'abondance ;
On voit régner sur lui l'air de magnificence,
Tabatières, bijoux : sa poche est un trésor ;
Sous ses heureuses mains le cuivre devient or.
— Et l'or devient à rien,

répond sagement Hector.

Regnard, s'imitant lui-même, écrivait dans son Épître III : *A M. Quinault* (vers 12) :

Sous tes critiques mains tout va devenir or.

CULOTTE.

Sans-Culotte.

Les auteurs ne sont guère d'accord sur les circonstances dans lesquelles ce mot fut employé pour la première fois.

Mercier, dans son *Nouveau Paris* (tome III, 1798, ch. 99, p. 204), donne le renseignement suivant, d'ailleurs sans aucune preuve à l'appui :

On ignore communément l'origine de ce mot ; la voici : le poète Gilbert était très pauvre ; il avait tancé quelques philosophes dans une de ses satires : un auteur qui voulait leur faire sa cour pour être de l'Académie, imagina une petite pièce, intitulée : le *Sans-culotte* ; on y raillait Gilbert ; et les riches adoptèrent volontiers cette dénomination contre tous les auteurs qui n'étaient pas élégamment vêtus !

Lors de la revolution, ils se ressouvinrent du terme, le ressuscitèrent, et l'employèrent comme un dard invincible contre tous ceux dont les écrits ou les discours tendaient à une grande et prompte réforme.

D'après cela, l'expression *sans-culotte* serait antérieure à 1780, année de la mort du malheureux Gilbert. Mais les écrits de Mercier, tout curieux qu'ils soient, ne sauraient passer pour une autorité, et son indication peut être considérée comme d'assez mince valeur.

Le mot est le plus souvent attribué à l'abbé Maury, qui l'aurait appliqué à des auditeurs bruyants, dans un discours à la Constituante.

Un jour(?), écrit M. Th. Barrau dans son *Histoire de*

la Révolution française (2e éd., 1862, p. 134), interrompu dans un de ses discours par les cris de quelques déguenillés, placés dans une tribune, il dit : *Monsieur le président, faites taire ces sans-culottes.* Le mot excita une hilarité générale, et il resta dans la langue pour désigner ce que le parti révolutionnaire avait de plus fougueux et de plus cynique, puis vint un temps où les révolutionnaires, loin de repousser cette appellation, s'en décorèrent.

L'abbé de Montgaillard donne une version très peu différente de celle-ci.

Parlant d'une députation d'hommes du bas peuple qui vint le 12 février 1792 complimenter l'Assemblée nationale, il ajoute : « Ils tiennent à honneur de porter le nom de sans-culottes, que leur donne le mépris des courtisans. »

L'auteur affirme, dans une note, qu'un jour (?) l'abbé Maury, interrompu à la tribune par les marques d'improbation de Mmes de Coigny et de Pienne, deux femmes d'un patriotisme ardent, alors qu'il attaquait les principes de liberté et d'égalité constitutionnelles proclamés par l'Assemblée, dit, en les désignant : « Monsieur le président, faites taire ces deux sans-culottes. »

Le mot *sans-culottes* fit fortune, dit le même historien. et fut appliqué aux révolutionnaires les plus outrés. L'abbé Maury se félicitait d'avoir enrichi la langue française de cette dénomination. On l'a entendu, en pays étranger, en réclamer la paternité.

(*Histoire de France depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'à l'année 1825 ;* tome III, 1834, p. 58.)

L'abbé Maury aurait donc contribué à répandre la légende qui lui attribue l'invention du mot.

Suivant d'autres, c'est au marquis de Laqueille qu'on est redevable de ce néologisme.

Voici ce que nous lisons dans l'*Histoire constitutionnelle de la Révolution française*, par le colonel Labaume (t. IV, 1839, p. 432) :

La plupart de ceux qui accompagnaient Danton étaient couverts des livrées de la misère, le marquis de Laqueille les qualifia de sans-culottes ; ce nom donné par le mépris devint aussitôt un titre d'honneur qu'adoptèrent les jacobins et les cordeliers.

Le fait se serait produit à la Constituante, dans la séance du 10 novembre 1790, alors que Danton, accompagnant à la barre de l'Assemblée une députation des quarante-huit sections de la Commune, prit la parole en leur nom pour demander la mise en accusation des ministres, Guignard (comte de Saint-Priest), Champion de Cicé et La Tour-du-Pin.

Ce qui rend le récit de M. Labaume assez peu vraisemblable, c'est qu'il renferme un grave anachronisme : M. le marquis de Laqueille (ou Laqueuille) avait donné sa démission dès le mois de mai 1790, et avait émigré en Belgique.

Autre cloche, autre son :

Dans son n° de septembre 1835, la *Revue rétrospective* insérait une *Notice historique* du conventionnel Sergent-Marceau, précédée d'une lettre d'envoi dont nous détachons ce passage (2e série, t. III, p. 329) :

Des milliers de personnes ont parlé des sans-culottes comme des enfans parlent du déluge. J'étais présent à la *création* du mot, résultat d'une conversation entre des députés constituans, où Dandré, si fameux alors, émit ce mot par ironie sur plusieurs de ses collègues, mot qui fut relevé par Pétion et Buzot ; mais on n'y attacha pas cette idée, prise depuis, de cheveux plats, de veste et de pantalon sales, etc. Bien loin de là, car l'objet de la plaisanterie fut des culottes de velours.

Il n'est pas facile, on le voit, de discerner la vérité parmi tant d'assertions dissemblables.

Voici enfin un passage emprunté à un biographe allemand, qui nous met sur une piste totalement différente.

Frédéric Kapp, écrivant la *Vie du général américain Fr. W. von Steuben*, prétend que le mot de *sans-culotte* aurait pris naissance en Amérique, dans le campement de Washington, pendant la guerre de l'Indépendance, dans l'hiver 1777-78. Il cite à ce propos un fragment du journal de Pierre Du Ponceau, savant américain, né en France en 1760, qui accompagna le général de Steuben en qualité de secrétaire-interprète. Selon lui, le baron de Steuben avait pris l'habitude de désigner ainsi les braves officiers déguenillés de l'armée de la Révolution. (Berlin, 1858, p. 97-98.)

Ce document, qui donne une origine fort acceptable du mot *sans-culotte*, mérite d'être pris en sérieuse considération. Il nous est fourni par le recueil de Büchmann : *Mots ailés (Geflügelte Worte).*

Remarquons d'ailleurs qu'une expression si facile à former a pu prendre naissance presque au même moment en deux contrées différentes.

En 1793, on chanta des couplets de Despréaux, intitulés *Conseils aux sans-culottes*, sur l'air : *C'est ce qui me console.*

Voici le premier de ces conseils :

Rhabillez-vous, peuple français,
Ne donnez plus dans les excès
De nos faux patriotes ;
Ne croyez plus que d'être nu
Soit une preuve de vertu ;
Remettez vos culottes !

(Dumersan. *Chansons nationales et républicaines ;* in-32, p. 193.)

Rappelons, en terminant cet historique trop incomplet du mot *sans-culotte*, qu'il engendra bientôt celui de *sans-culottisme*, et que les cinq jours complémentaires du calendrier républicain reçurent le nom de *sans-culottides*.

DAME.

« Enfant chéri des dames,
Je fus en tous pays
Fort bien avec les femmes,
Mal avec les maris. »

Air chanté par Belfort à son valet Frontin dans *les Visitandines*, opéra-comique en deux actes, de Picard, musique de Devienne, représenté au Théâtre Feydeau le 7 août 1792. (Acte Ier, scène v.)

Il existe au sujet de cette chanson une assez piquante anecdote. Ceux qui sont à même d'en comparer la musique à celle des couplets de Papageno dans *la Flûte enchantée* (La vie est un voyage, etc.), peuvent remarquer que les huit premières mesures sont presque identiques dans les deux motifs. En voici la raison :

L'acteur Gaveaux, qui créa le rôle du jeune Belfort, n'ayant pas trouvé de son goût la musique de Devienne, celui-ci le pria d'en composer une autre de sa façon. Gaveaux prit simplement la musique de Mozart, peu connue à Paris, en se contentant d'en changer le mouvement. On ne s'aperçut point alors de la supercherie, et le succès de Gaveaux fut complet. (Voy. *les Chansons nationales et populaires de France*, de Dumersan et Noël Ségur, 1866, tome II, p. 218.)

DANGER.

« C'est dans les grands dangers qu'on voit un grand [courage. »

Regnard. *Le Légataire universel* (1708) ; acte IV, scène Ire. Éraste à Crispin :

Tantôt tu méditois un héroïque ouvrage :
C'est dans les grands dangers qu'on voit un grand courage.

On cite quelquefois à tort :

.....qu'on voit *les grands courages.*

La Fontaine avait écrit, sous une forme un peu moins concise :

La vraie épreuve du courage
N'est que dans les dangers que l'on touche du doigt.

(Livre VI, fable II : *le Lion et le Chasseur*, vers 16-17.)

Même pensée dans l'*Iliade* : au chant XIII, Homère met ces paroles dans la bouche d'Idoménée, roi de Crète (vers 277-278) :

C'est dans une embuscade que le courage se montre dans tout son lustre, et qu'on distingue d'abord la bravoure de la timidité... (Trad. Bitaubé.)

DANSE.

« La danse n'est pas ce que j'aime,
Mais c'est la fille à Nicolas. »

Sedaine. *Richard Cœur de Lion*, comédie en trois

actes, mus. de Grétry (21 oct. 1784) ; acte Ier, scène I, couplet d'Antonio.

BLONDEL.

Tu aimes donc bien à danser ?

ANTONIO.

La danse n'est pas ce que j'aime,
Mais c'est la fille à Nicolas ;
Lorsque je la tiens par le bras,
Alors mon plaisir est extrême,
Je la presse contre moi-même ;
Et puis nous nous parlons tout bas :
Que je vous plains ! vous ne la verrez pas.

On sait que, d'après une ancienne légende rapportée par Fauchet (XVIe siècle), le trouvère Blondel feignait d'être aveugle, et que, grâce à cette ruse, il parvint à délivrer le roi Richard, retenu captif par le duc d'Autriche Léopold (1192).

DANSER.

Empêcheur de danser en rond.

On a voulu voir dans cette formule peu académique un souvenir du fameux pamphlet que Paul-Louis Courier lança, en 1820, sous le titre : *Pétition pour des villageois que l'on empêche de danser*. Ce document ne contient pourtant aucune trace de l'expression spéciale : *danser en rond*.

Une autre explication, qui emprunte au nom de son auteur, M. Édouard Montagne, une sérieuse autorité, a été donnée par l'*Intermédiaire* du 25 novembre 1889 (col. 693).

Vers 1850 ou 1855, pendant une répétition ou pendant un entr'acte au théâtre des Variétés, quelques figurants et figurantes s'étant avisés de danser une ronde sur la scène, cet accès de gaieté intempestif fut troublé par l'arrivée du régisseur qui leur intima l'ordre de cesser leurs ébats. « En voilà un empêcheur de danser en rond ! » grommela une figurante. Le mot fut trouvé expressif et ne tarda pas à devenir proverbial, surtout dans le monde du théâtre.

DANSEUR.

« Il fallait un calculateur, ce fut un danseur qui l'obtint. »

Beaumarchais. *Le Mariage de Figaro* (1784) ; acte V, scène III, monologue de Figaro :

On pense à moi pour une place, dit-il, mais par malheur j'y étais propre : il fallait un calculateur, ce fut un danseur qui l'obtint.

DÉBARQUER.

Ministres « débarqués ».

Voici, faute de mieux, un document qui donne une indication précise, non pas sur l'auteur du mot, mais sur l'époque à laquelle il a fait son apparition.

M. Tony Révillon écrivait, dans *le Radical* du 3 mars 1892 :

J'ai entendu résumer ainsi la crise : « Rien de changé. Le ministère compte un ministre de moins et le vocabulaire politique compte un mot de plus.

« On a *débarqué* [illegible] »

Notre pays est un pays de générosité. L'ingratitude le révolte. Puisque tous les ministres ont été renversés par le même vote, pourquoi les autres restent-ils et pas lui ?...

Rappelons que l'ancien ministère était tombé le 19 février, et que le nouveau avait paru à l'*Officiel* du 28 (M. Loubet, président du conseil).

DÉBRIS.

Et ces deux grands débris se consolaient entre eux.

Delille. *Les Jardins*, à la moitié environ du chant IV. L'auteur parle des vieux monuments qui sont d'un aspect instructif et consolant :

... Telle jadis Carthage
Vit sur ses murs détruits Marius malheureux ;
Et ces deux grands débris se consoloient entre eux.

Peu de temps après l'apparition du poème des *Jardins* (1782), ce vers fut l'objet d'une assez piquante application.

Le jeune Grimod de La Reynière, qui commençait à se faire remarquer par ses excentricités, donna une nuit une grande fête dans la maison de ses parents, qu'il avait éloignés pour un moment. Grande fut leur stupéfaction, quand, en rentrant le matin chez eux, ceux-ci trouvèrent leur appartement envahi par une société des plus bigarrées.

Madame de La Reynière, écrit Grimm (avril 1783), se montra un moment dans la salle du festin. M. le bailli de Breteuil, qui passe pour lui rendre les soins les plus assidus, lui donnait la main ; comme elle, il est fort grand

et fort maigre ; notre jeune fou dit tout en les regardant de côté :

Et ces deux grands débris se consolent entre eux.

Chamfort, dans ses *Caractères et Anecdotes*, rapporte le même mot en l'attribuant à la maréchale de Luxembourg.

DÉCOUVRIR.

Croire tout découvert est une erreur profonde;
C'est prendre l'horizon pour les bornes du monde.

Début d'une des meilleures pièces académiques du poète Lemierre, intitulée : *l'Utilité des découvertes faites dans les sciences et dans les arts sous le règne de Louis XV*.

Cette composition fut couronnée par l'Académie de Pau en 1756.

DÉJA.

« Déjà ! »

Ce petit mot se recommande à notre attention par deux souvenirs qui n'ont entre eux aucun lien, mais qui ne sont ni l'un ni l'autre sans intérêt.

Le premier se rattache à une réponse du célèbre médecin Bouvart (1711-1787), que rapporte ainsi le duc de Lévis, dans ses *Souvenirs et Portraits* (1815, p. 241, chap. des *Médecins*).

On prétend qu'il répondit au cardinal de ***, prélat peu régulier (d'autres disent à l'abbé Terray), qui se plaignoit

de souffrir comme un *damné* : « Quoi ! déjà, Monseigneur ? » Pour moi, ajoute très justement M. de Lévis, je crois bien qu'il a pu dire cela d'un de ses malades, mais non pas le lui répondre ; les mœurs s'y opposoient.

D'après un récit que mentionne Louis Blanc dans son *Histoire de dix ans*, sans y ajouter foi, la même réponse aurait été articulée à voix basse, par le roi Louis-Philippe venant visiter Talleyrand quelques heures avant sa mort (17 mai 1838). Le mourant, l'ayant entendue, se serait vengé « en donnant à une des personnes présentes des indications secrètes et redoutables ». « C'est, dit Louis Blanc, par des ecclésiastiques que le fait, quelque invraisemblable qu'il soit, a été sourdement propagé. » (Tome V, 1844, p. 296.) Inutile d'insister sur l'absurdité d'un pareil récit.

L'exclamation « déjà ! » évoque encore cet autre souvenir :

On a souvent fait allusion à la scène suivante qui se trouve, dit-on, dans une opérette d'Hervé (dont on ne donne généralement pas le titre) : dans une fête donnée sous Henri III, on annonce M. Poquelin de Molière. « Déjà ! » s'écrie un des assistants, dont la surprise est du plus haut comique. C'est bien ce qu'on peut appeler le comble de l'anachronisme.

Ce mot a eu la singulière fortune de parvenir à la célébrité sans même avoir été prononcé à la scène.

Le 22 avril 1875, les Folies-Dramatiques donnèrent *Alice de Nevers*, « opéra fantaisiste » en trois actes et cinq tableaux, paroles et musique d'Hervé. Or, voici ce qu'en disait *le Figaro*, dans son compte rendu, le 24 avril :

Le titre de la nouvelle opérette d'Hervé était : *Alice de Nevers ou les Beautés de l'Histoire de France*. La censure *Anastasie* (?), comme on l'appelle dans les coulisses, ayant

coupé la portion historique de l'œuvre, l'auteur a substitué Ferrare à Novare, les Bolonais aux Polonais, etc.

La scène, qui était placée primitivement à la cour de Henri III, avait été transportée dans une vague et invraisemblable principauté.

C'est en vain, ajoutait l'article, que le public a attendu l'arrivée si longtemps annoncée de Molière ; une coupure nous a empêché d'entendre le fameux : « Déjà ! » que disait Catherine de Médicis en le voyant paraître à sa cour.

Il est clair que, l'action ne se passant plus à une époque déterminée, le mot eût perdu presque toute sa valeur et ne pouvait plus porter.

Nous ne savons si ces coupures portèrent malheur à la pièce d'Hervé : cette insanité d'un compositeur de talent ne put aller au delà de la vingt et unième représentation.

DÉLIVRER.

Qui me délivrera des Grecs et des Romains!

Ce cri désespéré est le premier vers d'une pièce de Berchoux (1765-1839) intitulée *Élégie*, dont la première édition est de 1801, et que l'on trouve réunie à ses Œuvres. (Michaud, 1829, tome IV, p. 107.)

L'auteur s'y révolte sur un ton plaisant contre le rudiment, les études classiques, etc. :

Ce fut bien pis encore quand je fus au théâtre...

Il y entend Phèdre, Cléopâtre et d'autres,

... hurlant comme des loups ;

Et toi, triste famille, à qui Dieu fasse paix,
Race d'Agamemnon, qui ne finis jamais,
Dont je voyais partout les querelles antiques
Et les assassinats mis en vers héroïques.

D'après M. Éd. Fournier (*l'Esprit des autres*), Berchoux aurait emprunté ce vers à une épître (?) de Bernard Clément, de Dijon, qui avait écrit :

Qui *nous* délivrera des Grecs et des Romains !

Ici, du reste, il ne saurait être question de plagiat, mais seulement d'une allusion comme Berchoux en a fait plus d'une fois.

DÉLUGE.

Après nous le déluge !

L'historien grec Dion Cassius rapporte, au chapitre LVIII de son *Histoire romaine*, que l'empereur Tibère avait coutume de répéter cet ancien adage :

'Εμοῦ θανόντος γαῖα μιχθήτω πυρί.

Vers grec que l'on croit tiré du *Bellérophon* d'Euripide, et dont on trouve plusieurs mentions dans les anciens auteurs. (Cicéron, *De finibus*, liv. III, ch. XIX ; Sénèque, *De Clementia*, liv. II, ch. II.)

Il signifie littéralement :

Après ma mort, que la terre soit dévorée par le feu !

et peut se traduire par :

Après moi la fin du monde !

Au récit de Suétone, Néron, entendant ce vers cité par un de ses familiers, s'écria :

Que ce soit de mon vivant ! (Ἐμοῦ ζῶντος) et il exécuta sa menace.

(Vie de Néron, chap. 28.)

Le mot : « Après nous le déluge ! » qui n'est qu'une variante du précédent, paraît avoir été de ceux qu'affectionnait Mme de Pompadour.

Voici ce qu'écrit à ce propos Mlle Marie Fel (chanteuse de l'Opéra, née en 1706), dans une note sur le peintre Quentin de La Tour, un de ses adorateurs :

Il m'a raconté aussi que peignant Mme de Pompadour, le roy, après l'affaire de Rosbach, arriva fort triste, elle luy dit : qu'il ne falloit point qu'il s'affligeât, qu'il tomberoit malade, qu'au reste après eux le déluge.

La Tour retint le mot ; quand le roy fut party, il dit à la dame que ce mot l'avoit affligé, qu'il valoit mieux que le roy fût malade, que si son cœur étoit endurcy.

(*Le Reliquaire de M. Q. de La Tour, peintre du roi Louis XV*, par Ch. Desmaze ; 1874, p. 62.)

DÉMOCRATIE.

« La démocratie coule à pleins bords. »

Le 3 décembre 1821, le comte de Serre, garde des sceaux, communiqua à la Chambre des députés un projet de loi destiné à rendre plus sévère la répression des délits de presse.

Dans son exposé des motifs, il démontrait la nécessité

de réprimer les excès de la démocratie, dont le flot, disait-il, « a renversé le trône et ses appuis naturels ».

Il se résumait ainsi : « La question, ramenée à sa dernière et plus simple expression, est donc celle-ci : Si le principe démocratique languit chez nous..., déchaînons les journaux ; si, au contraire, la démocratie est partout pleine de sève et d'énergie... si le torrent *coule à pleins bords* dans de faibles digues qui le contiennent à peine, ne soyons pas assez imprudents pour ajouter à sa force et à son impétuosité. »

(*Moniteur* du 4 décembre, p. 1634, col. 2.)

Quand vint la discussion générale sur le projet de loi, dans la séance du 22 janvier suivant, M. Royer-Collard, prenant selon son habitude la défense de la liberté de la presse, rappelait les termes heureux dont s'était servi M. de Serre, et ajoutait : « A mon tour, prenant, comme je le dois, la démocratie dans une acception purement politique, et comme opposée ou simplement comparée à l'aristocratie, je conviens que la démocratie coule à pleins bords dans la France, telle que les siècles et les événements l'ont faite... oui, elle coule à pleins bords dans cette belle France, plus que jamais favorisée du ciel. »

(*Moniteur* du 24 janvier, p. 96, col. 1.)

On voit comment cette formule, excellent échantillon du style pompeux en honneur sous la Restauration, a pu être attribuée à un homme dont le langage avait plus de simplicité (notamment par M. Mignet, au début de son Éloge d'Alexis de Tocqueville, lu à l'Académie le 14 juillet 1866).

DENT.

Des dents, pas de pain; du pain, plus de dents.

Charlet a fait de cette triste et bien juste réflexion la légende d'une de ses lithographies, publiée en 1825.

Le dessin (dont il existe deux types légèrement différents), nous montre au premier plan un vieillard chargé d'un gros pain, tandis que, par un heureux contraste, on voit dans le fond un enfant qui tend la main.

Le vieux dit tristement :

Jeune ! j'avais des dents et pas de pain. Vieux ! j'ai du pain et pas de dents.

C'est une variante de ce que Molière, dans *l'Avare*, faisait dire au prodigue Cléante, le fils d'Harpagon :

Hé ! que nous servira d'avoir du bien, s'il ne nous vient que dans le temps que nous ne serons plus dans le bel âge d'en jouir.

(Acte Ier, scène II.)

Montaigne avait développé la même pensée dans ses *Essais* (liv. III, chap. x, 9e parag.).

Comme ie plaindrois, dit-il, quelque grande adventure qui me tumbast à cette heure entre mains, de ce qu'elle ne seroit venue en temps que i'en peusse iouir.

Et il cite ce vers d'Horace (Ép. v du livre Ier, v. 12) :

Quo mihi fortunas, si non conceditur uti ?

ce qui le conduit à évoquer le proverbe : « moustarde aprez disner. »

***

L'enfant à la dent d'or.

Gérard de Nerval, dans son *Histoire véridique du canard*, parle, en termes assez vagues, de l'histoire d'un *enfant à la dent d'or* qui occupa pendant plusieurs années l'attention des savants.

On trouve dans l'*Histoire des Oracles*, de Fontenelle (1re éd., 1687), des renseignements assez précis sur ce vieux « fait-divers ».

L'éminent philosophe, voulant faire comprendre combien il importe d'être bien assuré d'un fait avant d'en rechercher les causes, raconte cette plaisante aventure arrivée au siècle précédent à quelques savants allemands :

En 1593, le bruit courut que les dents étant tombées à un enfant de Silésie, âgé de sept ans, il lui en était venu une d'or, à la place d'une de ses grosses dents. Horstius, professeur en médecine dans l'Université de Helmstad (Helmstædt, dans le duché de Brunswick), écrivit, en 1595, l'histoire de cette dent, et prétendit qu'elle était en partie naturelle, en partie miraculeuse, et qu'elle avait été envoyée de Dieu à cet enfant, pour consoler les chrétiens affligés par les Turcs...

Plusieurs savants, Rullandus, Ingolsteterus, Libavius, rédigèrent force mémoires sur ce cas extraordinaire.

Il ne manquait, ajoute Fontenelle, autre chose à tant de beaux ouvrages, sinon qu'il fût vrai que la dent était d'or. Quand un orfèvre l'eut examinée, il se trouva que c'était une feuille d'or appliquée à la dent avec beaucoup d'adresse ; mais on commença par faire des livres, et puis on consulta l'orfèvre.

(1re dissertation, chap. IV, p. 31-34.)

La très juste réflexion de Fontenelle avait déjà été formulée et longuement développée par Montaigne (que n'y a-t-il pas dans Montaigne !) au livre III de ses *Essais* (chap. XI) :

Ie veois ordinairement que les hommes, aux faicts qu'on leur propose, s'amusent plus volontiers à en chercher la raison, qu'à en chercher la verité. Ils passent par dessus les presuppositions ; mais ils examinent curieusement les consequences : ils laissent les choses, et courent aux causes...

Ils commencent ordinairement ainsi : « Comment est ce que cela se faict ? » « Mais, se faict il ? » fauldroit il dire... Ie treuve, quasi partout, qu'il fauldroit dire : « Il n'en est rien ;... » Suyvant cet usage, nous sçavons les fondements et les moyens de mille choses qui ne feurent oncques ; et s'escarmouche le monde en mille questions, desquelles et le Pour et le Contre est fauls...

***

Œil pour œil, dent pour dent.

On lit dans l'*Exode*, au chap. XXI, v. 24, parmi les ordonnances de justice qui suivent les commandements de Dieu :

En général on rendra œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied.

Dans le *Lévitique*, chap. XXIV, v. 20, le Seigneur dit à Moïse :

Il (celui qui aura blessé quelqu'un) recevra fracture pour fracture, et perdra œil pour œil, dent pour dent ; il sera contraint de souffrir le même mal qu'il aura fait souffrir à l'autre.

Telle était l'antique loi des Hébreux, qui a reçu le

nom de loi du *talion*, du mot latin *talio*, dérivé, paraît-il, de *talis*, tel.

Le Christ remplaça ce principe, conforme à la stricte justice, par une autre loi plus généreuse, dont il a fait une des bases de sa morale. (Voy. saint Matthieu, chap. v, v. 38.)

DÉSESPÉRER.

> **« Belle Philis, on désespère**
> **Alors qu'on espère toujours. »**

Molière. *Le Misanthrope* (1666) ; acte Ier, scène II, fin du sonnet d'Oronte.

Il y aurait à citer de nombreux exemples de cette opposition des idées d'espoir et de désespoir, dont Molière a voulu critiquer l'abus.

Dans *le Roman de la Rose*, on lit à la fin de la partie composée par Guillaume de Lorris (mort vers 1260) :

> Et si l'ai-ge perdu, espoir,
> A poi que ne m'en désespoir.
> (Peu s'en faut que je ne m'en désespère.)
>
> (Édit. Méon, 1813, vers 4069-70.)

Corneille avait écrit dans *le Cid* (1636 ; acte I, scène II, rôle de l'Infante, vers 135) :

> Ma plus douce espérance est de perdre l'espoir.

Dans *Bajazet* (1672), Atalide dit à son esclave Zaïre :

> Mon unique espérance est dans mon désespoir.
>
> (Acte I, scène IV, vers 336.)

DÉSHONNEUR.

« Qu'il reste seul... avec son déshonneur. »

La Favorite, opéra en quatre actes, de MM. Alphonse Royer et G. Vaez, musique de Donizetti (2 décembre 1840) ; acte III, scène IX.

Le chœur, c'est-à-dire un groupe de seigneurs *sans importance*, exprime ainsi son indignation de voir Fernand épouser Léonor, « la maîtresse du Roi ! » :

Que nul de nous ne cherche sa faveur.
Qu'il reste seul...

On sait que, le vers se trouvant ainsi coupé par une pause assez longue, il est de tradition, dans quelques théâtres de province, que le public crie : *une*, *deusse*, *troisse... partez !* Le chœur reprend :

...avec son déshonneur.

DÉSOLATION.

L'abomination de la désolation.

Expression biblique empruntée au livre du prophète Daniel (VIIe siècle avant J.-C.), où elle se trouve trois fois répétée (chapitre IX, v. 27; XI, v. 31 et XII, v. 11).

Dans le premier de ces versets, l'ange Gabriel, qui apparaît à Daniel pour lui prédire la ruine de Jérusalem, lui dit :

Les hosties et les sacrifices seront abolis, l'abomination de la désolation durera jusqu'à la consommation et jusqu'à la fin.

Les orateurs et les écrivains sacrés ont pieusement

conservé cette expression, par laquelle ils entendent le triomphe de l'idolâtrie, le sacrilège et les plus grandes profanations.

DÉSORDRE.

« Chez elle un beau désordre est un effet de l'art. »

Boileau. *L'Art poétique* (1674) ; chant II, v. 72. Il s'agit de l'ode :

Son style impétueux souvent marche au hasard,
Chez elle un beau désordre est un effet de l'art.

DEVINER.

« Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses. »

P. Corneille. *Héraclius* (1647) ; acte IV, scène IV, vers 1408. Rôle de Léontine, montrant à l'empereur Phocas les deux princes Héraclius et Martian, et refusant de lui révéler lequel des deux est son fils.

DEVOIR.

« Certain devoir pressant m'appelle en certain lieu. »

Regnard (1655-1709). *Le Légataire universel*, comédie en cinq actes (9 janvier 1708) : acte Ier, scène IX.

Au milieu d'une entrevue avec la jeune Isabelle, qu'il prétend épouser, Géronte, subitement incommodé, se voit obligé de lui fausser compagnie.

Regnard parodiait ici un vers du *Tartuffe* (acte IV, fin de la scène Ire) :

Certain devoir pieux me demande là-haut,

dont on trouve cette variante dans la *Lettre sur la comédie de l'Imposteur* :

Certain devoir chrétien m'appelle en d'autres lieux.
(Éd. Regnier, t. IV, p. 545.)

Les œuvres de Regnard abondent en imitations de ce genre. Nous signalerons encore, dans la même comédie, cet autre emprunt au *Tartuffe* :

C'est à vous de sortir et de passer la porte.
La maison m'appartient.
(Acte III, scène II ; Crispin à Géronte.)

***

« En passant près d'ici, j'ai cru de mon devoir
De joindre le plaisir à l'honneur de vous voir. »

Ces deux vers, remarquables par leur platitude, ont pour auteur l'académicien Nivelle de La Chaussée, le créateur de la comédie larmoyante, que Voltaire, dans les *Écrivains du siècle de Louis XIV*, qualifiait « un des premiers après ceux qui ont eu du génie ».

Ils figurent dans *l'École de la jeunesse ou le Retour sur soi-même*, comédie en cinq actes, représentée au Théâtre-Français, le 22 février 1749 (acte IV, scène II).

Quand Piron se présenta à l'Académie, en 1750, il se rendit chez La Chaussée, et, ne le trouvant point, il eut la cruauté de lui laisser par écrit ce souvenir de sa visite :

En passant par ici, j'ai cru de mon devoir
De joindre etc.

(*Vie de Piron*, par Rigoley de Juvigny ; tome Ier des *Œuvres complètes* de Piron.)

DIEU.

« Dieu, c'est le mal. »

Proudhon. *Système des contradictions économiques ou Philosophie de la misère.*

On peut lire ce mot fameux dans le paragraphe II du chapitre VIII, intitulé : *Exposition du mythe de la Providence. — Rétrogradation de Dieu.*

Proudhon reproche à Dieu de ne pas avoir guidé notre jugement dès les premiers âges de l'humanité. Dieu, dit-il, « nous livre à la fatalité de nos conceptions incomplètes ;... il nous fait aller en aveugles : et puis à chaque chute, il nous punit en scélérats... »

Et il ose conclure ainsi :

Dieu, c'est sottise et lâcheté ; Dieu, c'est hypocrisie et mensonge ; Dieu, c'est tyrannie et misère ; Dieu, c'est le mal.

(Tome IV des *Œuvres complètes*, p. 356 et 360.)

L'ouvrage de Proudhon parut pour la première fois en 1846 chez Guillaumin (2 vol. in-8°).

***

Les dieux s'en vont.

La première édition des *Martyrs*, de Chateaubriand (1809), se terminait par ce paragraphe :

(Eudore et son épouse Cymodocée viennent d'être livrés aux tigres.)

Les époux martyrs avoient à peine reçu la palme, que l'on aperçut au milieu des airs une croix de lumière, semblable à ce Labarum qui fit triompher Constantin ; la

foudre gronda sur le Vatican, colline alors déserte..., et l'on entendit, comme autrefois à Jérusalem, une voix qui disoit :

« Les dieux s'en vont. »

Chateaubriand faisait allusion à ce passage de l'historien grec Flavius Josèphe (39-95 de J.-C.), décrivant les signes précurseurs de la ruine de Jérusalem :

Le jour de fête qu'on a nommé Pentecôte, les prêtres étant entrés la nuit dans le temple pour remplir leur ministère habituel, dirent avoir entendu d'abord une rumeur et un grand fracas, puis une voix comme celle d'une foule compacte qui criait : « *Eloignons-nous d'ici* (μεταβαίνωμεν ἐντεῦθεν). »

(*De Bello judaico*, l. VI, chap. v, III.)

***

L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux.

Le deuxième morceau des *Méditations poétiques* de Lamartine est intitulé : *L'homme*.

L'auteur s'adresse à lord Byron et le conjure, en des vers d'une admirable harmonie, de se soumettre à la volonté divine qui interdit à l'homme de tout connaître. Descends, dit-il,

Descends du rang des dieux qu'occupait ton audace ;
Tout est bien, tout est bon, tout est grand à sa place ;
Que celui qui l'a fait t'explique l'univers...
Borné dans ses désirs, infini dans ses vœux,
L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux.

Lamartine publia ce premier volume de *Méditations* en 1820, à l'âge de trente ans.

***

« Mon Dieu-je! »

Théodore de Banville, dans un article que reproduisait *l'Almanach parisien* de Fernand Desnoyers (année 1860, p. 57), rappelle ce mot, ou, si l'on veut, ce tic de Lassagne, acteur des Variétés, mort en 1863. Il disait aussi, à la grande joie du public : « *Seigneur-je* », et « *Désespoir-je.* »

Ce qu'il y a de plus extraordinaire aujourd'hui, écrivait Banville, c'est le MON DIEU-JE ! de Lassagne.

Cet artiste, plus particulièrement chargé des rôles de paysans et de troupiers, avait pu contracter ces tics en imitant le parler gauchement prétentieux que l'on prête aux campagnards.

On dit bien : *Que sais-je? Que vois-je?* Pourquoi ne pas dire aussi bien : *Où cours-je? D'où sors-je? Que perds-je?* Au besoin même, pour cette dernière expression, on pourrait invoquer l'autorité du grand Corneille lui-même, qui faisait dire à Aglatide dans sa tragédie d'*Agésilas* :

Ne perds-je pas assez, sans doubler l'infortune ?
(1666, acte II, scène VII, vers 842.)

Pourquoi s'arrêter en si belle voie et, au lieu du vulgaire *mon Dieu !* ne pas aller comme Lassagne jusqu'à *mon Dieu-je !* N'est-ce pas mille fois plus gracieux ?

Mais qui se souvient aujourd'hui des tics de Lassagne ? Qui se souvient du *gnouf ! gnouf !* de Grassot ?... C'est le sort des acteurs de mourir tout entiers.

Rappelez-vous, disait Kean à miss Anna dans la pièce de Dumas, que l'acteur ne laisse rien après lui, qu'il ne

vit que pendant sa vie, que sa mémoire s'en va avec la génération à laquelle il appartient, et qu'il tombe un jour dans la nuit... du trône dans le néant...

(*Kean ou Désordre et génie ;* Variétés, 31 août 1836 ; acte II, scène IV.)

***

Quand « la Pasque Dieu » décéda,
« Par le jour Dieu » lui succéda :
« Le Diable m'emporte » s'en vint près;
« Foy de gentilhomme » vint après.

C'est ainsi que Brantôme cite les serments de quatre *Roys* (Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier), d'après « un petit quolibet rithmé tellement quellement, faict de ce temps, que j'ay veu parmy les papiers de nostre maison ». (*Hommes illustres et grands capitaines français*, chap. LII. Publiés en 1666, longtemps après la mort de Brantôme : 1614.)

Il existe de cette pièce une variante en six vers, que M. Éd. Fournier a donnée dans l'*Esprit des autres*, d'après les *Œuvres de maistre Roger de Collerye* (1470-1540).

***

Sera-t-il dieu, table ou cuvette?

La Fontaine. *Le Statuaire et la Statue de Jupiter.* (Livre IX, fable VI.)

***

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Voltaire. *Épître à l'auteur du livre des Trois Impos-*

teurs (1769) ; vers 22. Le *Traité des trois imposteurs* avait paru en 1768, sans nom d'auteur ; « très mauvais ouvrage, écrivait Voltaire, plein d'un athéisme grossier ».

Voltaire rappelle que les plus grands hommes ont tous adoré un être supérieur :

> Si les cieux, dépouillés de son empreinte auguste,
> Pouvaient jamais cesser de le manifester,
> Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Au plus fort de la Terreur, Robespierre reprit à son compte la formule créée par Voltaire.

Prenant la défense de la liberté des cultes, à la séance des Jacobins du 1er frimaire an II (21 novembre 1793), il prononça ces paroles qu'on ne s'attend peut-être pas à rencontrer dans la bouche d'un tel homme :

> Celui qui veut les empêcher (les prêtres de dire la messe) est plus fanatique que celui qui dit la messe...
> L'athéisme est *aristocratique ;* l'idée d'un grand être, qui veille sur l'innocence opprimée, et qui punit le crime triomphant, est toute populaire... Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.

(*Moniteur universel* du 6 frimaire, p. 266, col. 2.)

DIMANCHE.

« Voilà pourtant comme je serai dimanche ! »

Ainsi parle, dans une lithographie de Charlet qui date de 1822, un chiffonnier loqueteux en contemplation devant un personnage gisant ivre-mort au coin d'une borne. (N° 280 du catalogue La Combe.)

Charlet ne faisait qu'emprunter cette légende à ce passage de Sébastien Mercier, extrait de son curieux *Tableau de Paris* (Amsterdam, 1782, chap. 331 : *Les dimanches et les fêtes*, tome III, p. 162) :

Un savetier voyant un jeudi, au coin d'une borne, un sergent ivre qu'on tâchait de relever et qui retombait lourdement sur la pierre, quitta son tire-pied, se posta devant l'homme chancelant, et, après l'avoir contemplé, dit en soupirant : « *Voilà cependant l'état où je serai dimanche !* »

DINER.

« Le véritable Amphitryon
Est l'Amphitryon où l'on dîne. »

Argument très pratique de Sosie dans l'*Amphitryon* de Molière (acte III, scène v, vers 1703-1704).

On a souvent fait remarquer que cette idée plaisante se trouvait en germe dans ce dialogue de la pièce de Plaute (acte IV, scène IV) :

JUPITER. — Viens donc enfin, Sosie ; j'ai faim.
SOSIE, *désignant Amphitryon.* — Ne t'ai-je pas bien dit que celui-ci était un sorcier.

(Vers 1001 ; trad. Andrieux.)

Dans *les Sosies*, comédie représentée en 1636, Rotrou faisait dire à un capitaine thébain (acte IV, scène IV) :

Point, point d'Amphitryon où l'on ne dîne point,

vers dont Molière s'est évidemment inspiré.

***

... Un dîner réchauffé ne valut jamais rien.

Boileau. *Le Lutrin* (1674) ; chant Ier, vers 104 :

Reprenez vos esprits, et souvenez-vous bien
Qu'un dîner réchauffé ne valut jamais rien.

DISCORDE.

La discorde est au camp d'Agramant.

Cette formule fait allusion à un épisode de *Roland furieux*, de l'Arioste, poème en 46 chants, publié pour la première fois en 1516 (*Orlando furioso*, Ferrare, in-4°).

Paris est assiégé par les troupes du roi maure Agramant.

La veille du jour où il attend l'assaut, Charlemagne fait dire des prières publiques, et lui-même, au milieu d'une grande pompe, se rend à la principale église et implore la protection divine.

Sensible à ses vœux, le Seigneur envoie l'archange saint Michel chercher le Silence et la Discorde.

L'ange croit trouver le Silence dans les monastères, la parole étant interdite aux religieux, mais au lieu du silence, c'est la Discorde qu'il y rencontre. « Saint Michel l'appelle et lui ordonne d'aller se mêler parmi les plus vaillants Sarrasins et de trouver les moyens de les exciter les uns contre les autres afin qu'ils se battent et se détruisent dans des combats acharnés... » (chant XIV, 85).

La Discorde quitte le couvent le soir même, en lais-

sant à la Fraude le soin d'y entretenir la guerre jusqu'à son retour, et se rend au camp d'Agramant, en compagnie de l'Orgueil et de la Jalousie (chant XVIII, 26 à 28).

Quant au Silence, il reçoit l'ordre de conduire Renaud de Montauban à Paris avec l'armée qu'il amène d'Angleterre pour secourir Charlemagne (ch. XIV, 94 et suiv.).

Grâce à d'aussi puissants auxiliaires, Renaud et Charlemagne parviennent à triompher des Sarrasins et contraignent Agramant à lever le siège de Paris (ch. XXXI, 79 à 89).

On sait que l'Arioste avait emprunté les principaux personnages de son poème à l'*Orlando innamorato* de Boïardo (1434-1494), entre autres Agramant, Rodomont, Sacripant, etc.

DISCOURS.

Nu comme le discours d'un académicien.

Alfred de Musset. *Namouna*, conte oriental ; chant Ier, strophe IIIe.

DOCUMENT.

Le « document humain ».

On attribue volontiers la paternité de cette formule à M. Émile Zola. Il convient de la restituer à son véritable auteur : M. Edmond de Goncourt.

Au mois d'août 1876, il écrivait, dans la préface d'une étude intitulée : *Quelques créatures de ce temps* :

Ce volume complète l'Œuvre d'imagination des deux

frères. Il montre, lors de notre début littéraire, la tendance de nos esprits à déjà introduire dans l'invention la réalité du *document humain*, à faire entrer dans le roman un peu de cette histoire individuelle qui, dans l'Histoire, n'a pas d'historien.

Dans la préface des *Frères Zemganno*, datée du 23 mars 1879, M. de Goncourt disait encore (p. x) :

Donc ces hommes, ces femmes et même les milieux dans lesquels ils vivent, ne peuvent se rendre qu'au moyen d'immenses emmagasinements d'observations, d'innombrables notes prises à coups de lorgnon, de l'amassement d'une collection de *documents humains*... Car seuls, disons-le bien haut, les documents humains font les bons livres...

Enfin, dans une autre préface, celle de son roman *la Faustin* (1882), il annonçait « un roman bâti sur des *documents humains* » et ajoutait en note (p. ii) :

Cette expression, très blaguée dans le moment, j'en revendique la paternité, la regardant, cette expression, comme la formule définissant le mieux et le plus significativement le mode nouveau de travail de l'école qui a succédé au romantisme : l'école du *document humain*.

M. Zola n'a donc fait que reprendre une formule déjà créée pour en faire la base du système de composition qu'il a essayé de faire prévaloir au théâtre et dans le roman.

L'apôtre du « naturalisme » a exposé ses idées à ce sujet dans plusieurs séries d'articles qu'il a réunis sous ce titre : *le Roman expérimental* (Charpentier, 1880), et plus particulièrement dans un chapitre de son traité *Du Roman*, intitulé *Les Documents humains* (p. 255 et suiv.).

Selon M. Zola, l'évolution naturaliste, commencée

dès le XVIIIe siècle dans le domaine scientifique, s'est étendue, grâce surtout à l'influence de Balzac, au domaine littéraire, où elle tend à s'imposer de plus en plus.

L'écrivain doit, avant tout, observer les faits que lui présente la vie réelle, et les transporter dans son œuvre, avec toutes leurs conséquences logiques.

Une œuvre littéraire peut se passer de toute intrigue et de dénouement, et le roman peut se réduire à « une simple monographie », à « une page d'existence », à ce qu'on appelle maintenant une *tranche de vie*.

Il proscrit l'imagination telle que la comprenaient les maîtres du roman feuilleton, fussent-ils Dumas père ou Eugène Sue.

Ce n'est pas par des aventures compliquées, d'une invention relativement facile, qu'il convient d'intéresser le public :

> Prenez au contraire des faits vrais que vous avez observés autour de vous, classez-les d'après un ordre logique, comblez les trous par l'intuition, obtenez ce merveilleux résultat de donner la vie à des DOCUMENTS HUMAINS, une vie propre et complète, adaptée à un milieu, et vous aurez exercé dans un ordre supérieur vos facultés d'imaginer (p. 259).

M. Zola a soin d'ajouter qu'il est loin de dédaigner les productions poétiques, celles où la fantaisie prend ses ébats (les féeries par exemple) ; ce qu'il condamne, ce sont ces œuvres qu'on nous donne comme des études de mœurs, et dans lesquelles on ne nous présente que des faits mal observés, « œuvres bâtardes et hypocrites », qui tendent à « conclure sur des mensonges ».

> Ou vous êtes un observateur qui rassemblez des *documents humains*, ou vous êtes un poète qui me contez vos

rêves, et je ne vous demande que du génie pour vous admirer...

DOIGT.

Le petit doigt d'un chasseur.

Les bulletins de guerre, si contradictoires selon la source d'où ils émanent, présentent parfois un caractère de naïve exagération dont on ne peut s'empêcher de sourire.

C'est ainsi qu'au début de la guerre hispano-américaine, dans la reconnaissance que les Américains firent à Matanzas le 28 avril 1898, ils se vantèrent d'avoir mis une soixantaine d'Espagnols hors de combat. De leur côté, les Espagnols n'avouèrent que la perte d'un mulet (dépêche de Madrid du 29).

On se souvient que, les projectiles espagnols ayant atteint, paraît-il, un malheureux requin, ce combat était devenu légendaire sous le nom de « bombardement de la mule et du requin ».

Un des plus célèbres bulletins de ce genre est celui que le général Beurnonville adressa au ministre de la guerre, le 20 décembre 1792, et dont il fut donné lecture le lendemain à la Convention.

Le général annonçait que la République française était enfin maîtresse du territoire situé entre la Sarre et la Moselle jusqu'au pont de Consaarbrück.

Les deux affaires d'hier, disait-il, ont été dirigées par le général Landremont. L'on ne peut trop estimer la perte des ennemis, que l'on croit être très grande... La nôtre se réduit, par leur maladresse en tirant trop haut ou trop bas, à la perte du petit doigt d'un de nos chasseurs.

Il ajoutait que dans les dix ou douze affaires qui

avaient marqué cette expédition, on n'avait perdu que 7 tués et 60 blessés, tandis que 1 200 ennemis avaient été mis hors de combat. (*Moniteur* du 23 décembre.)

L'étrange dépêche de Beurnonville fit la joie des Parisiens et fut saluée par ce couplet :

Quand d'ennemis tués on compte plus de mille,
Nous ne perdons qu'un doigt, encor le plus petit !
Holà ! monsieur de Beurnonville,
Le petit doigt n'a pas tout dit.

(*Biogr.* Michaud.)

DOMINIQUE.

« Allez voir Dominique ! »

Tel est le titre d'une comédie en un acte de Joseph Pain, représentée au Vaudeville le 28 septembre 1801.

A la scène VIII, le médecin Diétis, consulté par le célèbre arlequin Dominique sur une invincible mélancolie, lui donne ce conseil, sans se douter qu'il s'adresse à l'artiste lui-même : « Allez voir Dominique. »

— Je suis le seul, répond le malheureux mime, qui ne puisse pas profiter de l'ordonnance.

Bien que cette formule ne soit pas réellement populaire, nous avons tenu à l'enregistrer, parce qu'elle peint, avec une bien poignante ironie, le contraste, hélas ! si fréquent, entre la gaîté de commande de ceux qui ont pour métier de faire rire et la tristesse qu'ils ont dans le cœur.

Le personnage que Joseph Pain a mis à la scène dans la comédie qui porte ce titre, ne peut être que Pierre François Biancolelli, dit Dominique IIe (1680-1734),

puisqu'on y voit figurer son contemporain Marivaux. C'est cependant son père, Joseph Dominique (1640-1688), que les biographies nous représentent comme particulièrement enclin à la mélancolie, et c'est à lui que l'anecdote a été attribuée. (Voy. Ém. Deschanel, *la Vie des comédiens*, 2e partie, chap. XVIII, et Dulaure, *Histoire physique, civile et morale de Paris*, édit. Dufour, t. IV, 1856, p. 249.)

Une réponse qui rappelle celle du médecin Diétis fut adressée un jour à Collin d'Harleville (1755-1806). M. Daru, qui lui succéda à l'Académie, disait dans son discours de réception, le 13 août 1806 :

> La faiblesse de sa santé lui donnait assez habituellement cette mélancolie qu'on aime à retrouver dans ses ouvrages, et qui lui valut un jour de la part de quelqu'un qui ne le connaissait pas, le conseil d'aller voir l'*Optimiste*.

Collin d'Harleville était précisément l'auteur de cette comédie, qui fut représentée au Théâtre-Français le 22 février 1788.

DORMIR.

« Nous l'avons, en dormant, Madame, échappé belle. »

Molière. *Les Femmes savantes* (1672) ; acte IV, scène III, vers 1266.

Trissotin annonce à Philaminte que le monde a été près de finir.

> Je viens vous annoncer une triste nouvelle.
> Nous l'avons, en dormant, Madame, échappé belle :
> Un monde près de nous a passé tout du long...

***

« Si vous ne dormez pas... »

Ma chère sœur, si vous ne dormez pas, je vous supplie, en attendant le jour qui paraîtra bientôt, de me raconter un de ces contes agréables que vous savez.

C'est ainsi, on s'en souvient, que, dans *les Mille et une Nuits*, Dinarzade s'adresse chaque nuit à sa sœur la sultane Scheherazade pour obtenir la suite d'un récit commencé la nuit précédente. (Édit. Aimé Martin, *Panthéon littéraire*, 1838, p. 13.)

Cette fatigante répétition valut au traducteur des contes arabes une plaisante mystification que nous trouvons ainsi rapportée dans la *Galerie de l'ancienne cour* (1786, t. II, p. 418) :

Quelques jeunes gens qui venoient de souper en ville, passant par la rue Dauphine où demeuroit M. Galland, l'appelèrent de toute leur force. Éveillé par leurs cris, il se jette hors de son lit, et court tout nu à sa fenêtre. Il faisoit le plus grand froid. Après différentes questions, les jeunes gens finissent par lui dire : Monsieur Galland, si vous ne dormez pas, faites-nous quelqu'un de ces beaux contes que vous savez.

Cette expédition eut le résultat souhaité : à la 70e nuit, M. Galland annonça qu'il supprimait, dans la suite de sa traduction, les continuelles interruptions de Dinarzade, avec cette note conciliante :

Comme cette répétition a choqué plusieurs personnes d'esprit, on l'a retranchée pour s'accommoder à leur délicatesse.

La phrase de Dinarzade a été plaisamment introduite

par Andrieux dans *l'Hôpital des fous, conte persan pour faire suite aux Mille et une Nuits*, qui fut lu en séance publique à l'Institut, le 15 messidor an IV.

Si vous ne dormez pas, je vais vous endormir,

disait l'auteur en débutant. Il terminait par ces mots :

Ce conte, mes amis, fut fait pour vos ébats ;
Comment le trouvez-vous, *si vous ne dormez pas ?*

L'intérêt de ce petit conte, qui était une fine satire, nous donne à penser que la prévision du trop modeste auteur ne s'était pas réalisée.

(Tome Ier des *Mémoires de l'Institut national des Sciences et Arts pour l'an IV de la République*, p. 234.)

DOS.

Le dos au feu, le ventre à table.

Souvenir de la chanson intitulée *la Barque à Caron* (auteur inconnu), dont voici le premier couplet :

Ah ! que l'amour est agréable !
Il est de toutes les saisons :
Un bon bourgeois, dans sa maison,
Le dos au feu, le ventre à table,
Un bon bourgeois, dans sa maison,
Courtisait un jeune tendron.

Il est à croire que cette façon de parler était depuis longtemps proverbiale. *L'Esprit des autres* (8e éd.) en signale une variante dans un vieil almanach du XVIe siècle, intitulé : *La Prenostication de maistre Albert Songecreux bisscain.*

On y lit, en effet (p. 2, v. 77-80) :

En ceste saison faict bon estre
Sortis de viande notable
En sa maison assis en lestre
Doz au feu, la panse à la table.

L'unique exemplaire connu de cette curieuse plaquette, imprimée en caractères gothiques, provient de la bibliothèque du duc de La Vallière, et appartenait en 1861 à M. L. Double, qui l'a fait reproduire en fac-simile. Il a été acquis en 1863 par Mgr le duc d'Aumale. (Voy. le catalogue de la *Collection Double*, p. 158.)

DOULEUR.

La douleur est un siècle, et la mort un moment.

Gresset. *Épître à ma sœur sur ma convalescence*, vers 92.

J'ai souffert plus de maux, au bord du monument,
Que n'en apporte la mort même :
La douleur est un siècle, et la mort un moment.

***

« Qu'une nuit paraît longue à la douleur qui veille. »

Blanche et Guiscard, tragédie de l'académicien Saurin (25 février 1763) ; acte V, scène v, rôle de Blanche :

Que, pour les malheureux, l'heure lentement fuit.
Qu'une nuit paraît longue à la douleur qui veille.

Saurin semble avoir imité dans ce vers une épigramme de Lucien que l'on peut traduire ainsi :

La vie entière est courte pour les hommes heureux ; une seule nuit est longue pour les malheureux.

La même pensée se trouve encore dans un des rares fragments qui nous soient parvenus du poète comique Apollodore (de Gela ?).

Deux autres vers de *Blanche et Guiscard* ont mérité d'être retenus :

La loi permet souvent ce que défend l'honneur.
(Acte V, scène VI.)

Longtemps on aime encore en rougissant d'aimer.
(Acte III, scène III.)

DOUTE.

Dans le doute abstiens-toi.

On trouve cette maxime dans les livres sacrés des Perses, adorateurs du feu. Elle est ainsi formulée dans le Sad-der (mot qui signifie les *Cent portes* ou *puissances)*, abrégé des rites et des préceptes de Zoroastre, ouvrage écrit en langue persane vers la fin du XVe siècle :

PORTE XXX.

Quand tu éprouves quelque embarras pour savoir si une action est méritoire ou coupable, il faut la remettre jusqu'à ce que tu aies pris l'avis du destour (prêtre de la religion des Perses). Car, dans la religion, il est certain que Dieu a dit à Zertusht (Zoroastre) du fond de sa retraite : Si tu ne sais si une action est méritoire ou cou-

pable, ne la fais point ; et tant que cela n'est pas parfaitement clair, n'y mets point de hâte.

(D'après la traduction latine donnée par Thomas Hyde, dans son *Historia religionis veterum Persarum*... Oxford, 1700, p. 451.)

Voltaire écrivait à ce sujet, dans son *Dictionnaire philosophique* (art. ZOROASTRE) :

Si c'est Zoroastre qui, le premier, annonça aux hommes cette belle maxime : « Dans le doute si une action est bonne ou mauvaise, abstiens-toi, » Zoroastre était le premier des hommes après Confucius.

Si cette belle leçon de morale ne se trouve que dans les cent Portes, longtemps après Zoroastre, bénissons l'auteur du Sadder.

DOUX.

« Ah! qu'il est doux
De ne rien faire,
Quand tout s'agite autour de nous ! »

Galatée, opéra-comique en deux actes de MM. Jules Barbier et Michel Carré, musique de Victor Massé. — Op.-Com., 14 avril 1852.

Refrain des couplets chantés au deuxième acte, scène 1re, par Ganymède, le nonchalant serviteur de Pygmalion.

DRAPEAU.

« Le drapeau rouge n'a jamais fait que le tour du Champ de Mars, et le drapeau tricolore a fait le tour du monde. »

Le 25 février 1848, au lendemain des combats qui avaient ensanglanté Paris, M. de Lamartine, qui faisait

partie du gouvernement provisoire comme ministre des affaires étrangères, descendit seul au milieu de la foule en armes qui entourait l'Hôtel de ville, demandant que le drapeau rouge fût officiellement adopté, et prononçait un discours fameux qui finissait ainsi :

Je repousserai jusqu'à la mort le drapeau de sang, et vous devriez le répudier plus que moi ! car le drapeau rouge que vous nous rapportez n'a jamais fait que le tour du Champ de Mars, traîné dans le sang du peuple en 91 et en 93, et le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie !

(*Histoire de la Révolution de 1848*, par Lamartine, livre VII, chap. XXVII.)

M. de Lamartine se souvenait peut-être de la prédiction formulée quarante ans auparavant par le général de Lafayette, alors qu'il présenta aux électeurs assemblés à l'Hôtel de ville, avec son projet d'organisation de la milice parisienne sous le nom de *garde nationale*, la nouvelle cocarde tricolore (à la suite d'une délibération du 16 juillet 1789) :

Je vous apporte, leur avait-il dit, une cocarde *qui fera le tour du monde*, et une institution à la fois civique et militaire qui doit triompher des vieilles tactiques de l'Europe...

Lafayette avait remarqué que les deux couleurs qui composaient la cocarde de la révolution étaient celles de la livrée de la maison d'Orléans. Il crut devoir y joindre la couleur blanche, l'ancienne couleur française, et la cocarde tricolore, adoptée par l'Hôtel de ville, devint ainsi la cocarde nationale.

(*Mémoires de Lafayette*, 1837, tome II, p. 266.)

DROIT.

C'est un droit qu'à la porte on achète en entrant.

Boileau. *L'Art poétique* (1674) ; chant III, vers 150. Il s'agit, on le sait, du droit de siffler au théâtre.

***

« Chacun chez soi et chacun son droit. »

Le discours que M. Dupin aîné prononça à la Chambre des députés le 6 décembre 1830, à propos de la levée de 80,000 hommes, en faveur de la politique pacifique du gouvernement, se terminait ainsi :

La France n'est hostile envers personne : elle ignore d'où pourront lui venir des ennemis : à tout événement, elle sera en mesure de les repousser : sa maxime forte, à laquelle elle doit invariablement tenir, est celle-ci : *chacun chez soi et chacun son droit.* (*Moniteur universel* du 8, p 1648.)

M. Dupin se plaint dans ses *Mémoires* (tome II, p. 266) qu'on ait travesti sa pensée en lui faisant dire : *chacun chez soi, chacun pour soi*, maxime égoïste qu'il repousse énergiquement. Il explique qu'il a seulement voulu dire que « les peuples voisins n'ont pas le droit d'aller troubler les gouvernements étrangers sous prétexte de donner aux peuples des constitutions plus parfaites ». (On demandait alors l'intervention dans les affaires de Pologne, de Belgique, etc.)

M. Dupin reproche en particulier à Louis Blanc d'avoir reproduit cette version inexacte dans son *Histoire de dix ans* (tome II, p. 146).

Charlet a fait du mot ainsi défiguré de Dupin la légende d'une de ses belles lithographies, publiée en 1840.

***

« Où il n'y a rien, le roi perd ses droits. »

Le 15 avril 1765, Mlle Clairon, la célèbre actrice de la Comédie-Française, avait refusé de paraître dans le spectacle annoncé (*le Siège de Calais*, de P. L. de Belloy), pour ne pas recevoir la réplique de son camarade Dubois, convaincu de friponnerie. Le lendemain, un exempt vint lui signifier l'ordre qui lui était donné de la conduire au For-l'Évêque :

Cette héroïne, disent les *Mémoires* de Bachaumont (à la date du 20 avril), a reçu la nouvelle avec une noblesse digne d'elle ; elle a déclaré qu'elle étoit aux ordres du Roi, que tout en elle étoit à la disposition de Sa Majesté ;... mais que son honneur resteroit intact, et que le Roi lui-même n'y pouvoit rien : « vous avez bien raison, Mademoiselle, a-t-il répliqué, *où il n'y a rien, le roi perd ses droits.* »

Grimm, dans sa *Correspondance littéraire* (janvier 1770), a mis la même réponse dans la bouche de Sophie Arnould.

Ce n'est pas là, bien entendu, l'origine de ce proverbe, qui figure déjà dans le *Thresor de Sentences dorees* de Gabriel Meurier sous la forme :

Ou rien n'y a le Roy perd son droit.

(Rouen, 1578, p. 146.)

C'est très probablement un vieil adage de droit coutumier.

DUÈGNE.

« ...Une duègne, affreuse compagnonne,
Dont le menton fleurit et dont le nez trognonne. »

Victor Hugo. *Ruy Blas* (1838) ; acte IV, scène VII, rôle de don César de Bazan.

On a supposé, peut-être sans raison sérieuse, qu'en écrivant ce vers Victor Hugo avait pensé à un M. Trognon, ancien précepteur et secrétaire des commandements du prince de Joinville. (Voy. Maxime Du Camp, *Souvenirs littéraires*, t. I, p. 149.)

L'édition définitive des *Œuvres* de Victor Hugo, publiée « d'après les manuscrits originaux », nous fournit cette variante :

Dont *la barbe* fleurit et dont le nez trognonne.

(Tome IV du Drame, 1880, p. 214.)

EAU.

« Que d'eau ! que d'eau ! »

On s'est plu à prêter quelques mots un peu naïfs au maréchal de Mac Mahon. On raconte, par exemple, qu'arrivant un jour à Toulouse alors que le pays était dévasté par les inondations, il se serait écrié, en voyant les débordements de la Garonne : « *Que d'eau ! que d'eau !* »

L'abbé Berry, dans son intéressante brochure sur *Mac Mahon* (Autun, 1895, p. 65), explique ainsi cette exclamation :

Le maire de Toulouse, voulant recevoir dignement le Président de la République, avait commencé à lui

débiter un long et ennuyeux discours. C'est alors que le maréchal, pour couper court à ce déluge de paroles, aurait dit, en regardant les plaines envahies par les eaux, le mot pour lequel on l'a si mal à propos plaisanté.

Le bienveillant abbé Berry semble avoir ignoré que le mot se trouve déjà dans *le Voyage en Chine*, opéra-comique en trois actes, de Labiche et Delacour, musique de François Bazin, représenté à l'Opéra-Comique le 9 décembre 1865.

Au IIIe acte, scène II, un personnage ridicule, Olidor de Rosenville, invité à parler et n'ayant rien à dire, émet cette pensée profonde, en contemplant l'Océan :

— J'aime la mer, mais que d'eau ! que d'eau !...

Il est donc fort à croire que de mauvais plaisants ont simplement voulu s'amuser aux dépens du maréchal.

ÉCRITURE.

« Donnez-moi six lignes de l'écriture d'un homme, et je me charge de le faire pendre. »

On fait souvent allusion à cette parole fameuse qu'on attribue volontiers à Laubardemont, et dont on pourrait citer de nombreuses variantes. Le désaccord des citateurs porte surtout sur le nombre des lignes : chez les uns c'est quatre, chez d'autres, les moins exigeants, ce n'est que deux.

Le seul document précis que nous ayons à citer est un passage des *Mémoires* de Mme de Motteville (1621-1689), où il est dit, à propos du chevalier de Jars,

compromis dans les intrigues contre le cardinal de Richelieu, et alors emprisonné à Troyes :

Laffemas avoit promis au ministre qu'il le tourmenteroit si bien qu'il en tireroit à peu près ce qu'il désiroit savoir, et que sur peu de mal il trouveroit les moyens de lui faire son procès selon les manières mêmes du cardinal, qui, à ce que j'ai ouï conter à ses amis, avoit accoutumé de dire qu'avec deux lignes de l'écriture d'un homme on pouvoit faire le procès au plus innocent, parce qu'on pouvoit sur cette matière ajuster si bien les affaires, que facilement on y pouvoit faire trouver ce qu'on voudroit.

(1re éd., 1723, t. Ier, p. 58.)

Rappelons ici un propos attribué à Voltaire :

Il aurait dit « que pour juger de ce que valait un écrivain, il lui suffirait de recevoir de lui une lettre de six lignes ».

(*Pièces intéressantes et peu connues*, par Pierre Antoine de La Place, t. IV, 1785, p. 210.)

On est tenté de rapprocher du mot de Richelieu l'idée exprimée par Rabelais dans la préface de son édition des *Aphorismes d'Hippocrate* (Lyon, 1532, in-16, p. 4) :

Vocabula unica, vel addita, vel expuncta, quin et apiculus inversus, aut præpostere adscriptus, multa hominum milia haud raro neci dedit.

Phrase que Henri Martin, dans son *Histoire de France* (1857, t. VIII, p. 207), traduisait ainsi :

Un seul mot ajouté ou retranché, une virgule transposée mène à la mort des milliers d'hommes.

Il est vrai qu'ici Rabelais n'avait en vue que l'importance de la pureté des textes dans les livres de médecine.

***

L' « écriture artiste ».

On s'accorde à attribuer la création de cette formule singulière au raffiné *styliste* Edmond de Goncourt.

Voici ce qu'il écrivait dans la préface des *Frères Zemganno*, datée du 23 mars 1879 (p. VIII) :

Le Réalisme, pour user du mot bête, du mot drapeau, n'a pas en effet l'unique mission de décrire ce qui est bas, ce qui est répugnant, ce qui pue ; il est venu au monde, aussi, lui, pour définir dans de l'écriture *artiste*, ce qui est élevé, ce qui est joli, ce qui sent bon...

Dans son étude sur Edmond et Jules de Goncourt, M. Jules Lemaître les appelait « les frères siamois de l'écriture artiste », et appréciait ainsi leur procédé, par lequel ils touchent de près aux « décadents » :

On ne saurait étudier leurs descriptions sans parler en même temps de leur style ; car c'est la volonté de *peindre* plus qu'on n'avait fait encore qui les a conduits à se faire une langue, à inventer à leur usage une « écriture artiste », comme dit M. Edmond de Goncourt. L'expression est juste, quoique bizarre.

(*Les Contemporains*, 3e série, 1887, p. 38 et 75.)

Les écrivains de cette école ont, en effet, la prétention peu réalisable de peindre avec des mots comme un peintre avec des couleurs. Il en est même qui ont poussé la fantaisie jusqu'à établir une étroite relation entre les lettres et les couleurs. On sait qu'Arthur Rimbaud, l'un des trois *Poètes maudits* que Paul Verlaine présentait au public en 1884, avait composé un sonnet des *Voyelles*, commençant ainsi :

A noir, E blanc, I rouge, U vert, O bleu, voyelles...

La cause première de cette tendance serait, d'après M. Lemaître, l'entrée dans la vie littéraire d'hommes préalablement versés dans les arts plastiques, tels que Flaubert et Théophile Gautier.

Si l'on essaie d'analyser les procédés mis en œuvre par les « esthètes » voués à l'écriture artiste ou au genre décadent, voici quelques-uns des caractères particuliers que l'on peut observer :

Application à la prose des licences réservées jusqu'ici à la poésie ;

Transposition des mots, par exemple, du substantif et de l'adjectif, du verbe et du régime, contrairement à l'usage reçu ;

Mots vieillis ou hors d'usage (exemple : *idoine à* au lieu de *propre à*) ;

Mots détournés de leur sens habituel (*falot*, signifiant décoloré, sans éclat, et non plus cocasse, ridicule, peut-être par analogie avec le substantif) ;

Mots tirés directement du latin (*abscons*, *amène*, *orbe*) ;

Mots empruntés aux vocabulaires scientifiques spéciaux ;

Mots forgés avec d'autres mots français (*envolée*, *ensoleillement*, *veulerie*, *plumuleux*, *tremblance*, *somnambuler*).

On arrive, grâce à cet ensemble de procédés, à constituer un jargon qui ressemble fort à un argot, c'est-à-dire parfaitement inintelligible pour les profanes.

Ceux qui seraient tentés de pénétrer plus complètement les secrets de cette langue nouvelle, — combien suave ! — pourront consulter avec fruit, outre quelques recueils spéciaux tels que la *Revue indépendante* (1884), les *Écrits pour l'Art* (1887), les *Entretiens politiques et littéraires* (1890), etc., le *Petit Glossaire* dans

lequel M. Jacques Plowert a réuni, en 1888, plus de 400 mots employés par les « décadents » et les « symbolistes », afin d'initier les profanes « au prestige hermétique des vocables ».

Ce volume, souvent curieux, nous a appris que le mot *décadent*, déjà employé par Gautier, Flaubert et Goncourt dans le sens de raffinement littéraire, aurait été appliqué pour la première fois, par M. Maurice Barrès, à Verlaine et à son groupe, lors de l'apparition des *Poètes maudits*.

Dans les *Taches d'encre*, M. Barrès leur a effectivement consacré un chapitre intitulé : *les Décadents*, dans lequel il disait :

Ils se complaisent aux plus hideuses maladies pourvu qu'elles soient rares, et poussent l'amour de l'unique jusqu'au culte du décadent.

Outre Paul Verlaine, Stéphane Mallarmé et Maurice Rollinat, M. Barrès comprenait dans ce groupe Catulle Mendès, Pierre Loti (avec *Fleurs d'ennui* et *Mon frère Yves*), Francis Poictevin, « ce curieux Japonais d'Heidelberg », Huysmans, et les deux Goncourt, « ces deux artistes merveilleux », dont l'effort « aboutit à désarticuler la prose comme fait Verlaine du vers ».

(N° du 5 décembre 1884, p. 36-37.)

Et voici ce que pensait Verlaine du qualificatif qu'on lui infligeait. Nous empruntons ce dialogue à l'*Enquête sur l'évolution littéraire*, de M. Jules Huret (1891, p. 71) :

— Comment se fait-il que vous ayez accepté l'épithète de décadent, et que signifiait-elle pour vous ?

— C'est bien simple. On nous l'avait jetée comme une insulte, cette épithète ; je l'ai ramassée comme cri de

guerre ; mais elle ne signifiait rien de spécial, que je sache. Décadent ! Est-ce que le crépuscule d'un beau jour ne vaut pas toutes les aurores !...

Déjà il avait dit dans sa préface des *Poètes maudits*, dont les vers étaient accompagnés de portraits :

De même que les vers de ces chers Maudits sont très posément écrits, de même leurs traits sont calmes, comme de bronze un peu de décadence, mais qu'est-ce que décadence veut bien dire au fond ?

Guy de Maupassant nous paraît avoir jugé très sainement les fantaisies de langage des écoles décadente et symboliste, dans sa préface de *Pierre et Jean* (septembre 1887, p. XXXIII). Résumant les préceptes qu'il tenait de Gustave Flaubert, il écrivait :

Quelle que soit la chose qu'on veut dire, il n'y a qu'un mot pour l'exprimer, qu'un verbe pour l'animer, qu'un adjectif pour la qualifier. Il faut donc chercher, jusqu'à ce qu'on les ait découverts, ce mot, ce verbe et cet adjectif, et ne jamais se contenter de l'à peu près, ne jamais avoir recours à des supercheries, même heureuses, à des clowneries de langage pour éviter la difficulté...

Il n'est point besoin du vocabulaire bizarre, compliqué, monstrueux et chinois qu'on nous impose aujourd'hui sous le nom d'écriture artiste, pour fixer toutes les nuances de la pensée...

Efforçons-nous d'être des stylistes excellents plutôt que des collectionneurs de termes rares.

Voltaire s'élevait énergiquement contre l'abus des néologismes :

N'employez jamais un mot nouveau, disait-il dans ses *Conseils à un journaliste*, à moins qu'il n'ait ces trois qualités : d'être nécessaire, intelligible, et sonore. Des idées nouvelles, surtout en physique, exigent des expressions

nouvelles ; mais substituer à un mot d'usage un autre mot qui n'a que le mérite de la nouveauté, ce n'est pas enrichir la langue, c'est la gâter.

Voici enfin l'opinion exprimée par un fin lettré, M. Émile Deschanel, dans *les Déformations de la langue française* (1898, p. 202) :

On veut du nouveau, quel qu'il soit. Si l'on ne sait pas le mettre dans les idées, on le met dans les mots. On entremêle des néologismes souvent mal faits et des archaïsmes mal entendus. Décalquant en français les vocables latins comme « l'écolier limousin » de Rabelais, on ne paraît pas se douter que, si cette pédanterie était déjà risible il y a trois cents ans, elle l'est encore bien plus aujourd'hui. — Et voilà la prose nouvelle, faisant gloire d'employer des expressions « désuètes ».

Parmi les maîtres qui les premiers ont pratiqué l'écriture artiste, il faut assurément placer Victor Hugo, surtout à partir des *Misérables* (1862). Il y a dans ce beau roman, dans *les Travailleurs de la mer*, dans *l'Homme qui rit*, etc., nombre de phrases qui appartiennent à l'écriture artiste. Seulement le grand poète savait tout animer et ennoblir de son puissant génie.

ÉDIFICE.

« Le couronnement de l'édifice. »

Le 14 février 1853, l'empereur Napoléon III, ouvrant la session législative au Palais des Tuileries dans la salle des Maréchaux, faisait entrevoir au pays ce que pourrait être un jour le « couronnement de l'édifice ».

Après avoir montré les bienfaits des nouvelles insti-

tutions qui avaient sauvé la France de l'anarchie, il ajoutait :

A ceux qui regretteraient qu'une part plus large n'ait pas été faite à la liberté, je répondrais : La liberté n'a jamais aidé à fonder d'édifice politique durable ; elle le couronne quand le temps l'a consolidé. (Vive approbation.)

Ce n'est que quatorze ans après que l'empereur, cédant aux conseils de M. Walewski, crut le moment venu de réaliser la promesse que semblait contenir cette parole, et s'engagea résolument dans une voie libérale qui, dans sa pensée, devait donner plus de stabilité à son gouvernement.

Le 19 janvier 1867, date mémorable dans l'histoire du second Empire, l'empereur rendait un décret par lequel il remplaçait la discussion de l'adresse, instituée depuis le 24 novembre 1860, par le droit d'interpellation ; les ministres devaient prendre part aux discussions dans les deux Chambres.

Une lettre jointe à ce décret, adressée à M. Rouher, ministre d'État, annonçait de plus un projet de loi renvoyant les délits de presse devant les tribunaux correctionnels.

L'empereur rappelait, en terminant, sa fameuse formule :

Par les mesures que je viens d'indiquer mes paroles se réalisent, je n'ébranle pas le sol que quinze années de calme et de prospérité ont consolidé, je l'affermis davantage en rendant plus intimes mes rapports avec les grands pouvoirs publics, en assurant par la loi aux citoyens des garanties nouvelles, en achevant enfin le couronnement de l'édifice par la volonté nationale.

M. Émile Ollivier a longuement exposé dans son vo-

lume intitulé *le 19 janvier*, qui parut au commencement de 1869, quelle part personnelle il prit à cette évolution de l'empereur, qui devait aboutir, moins d'une année après, à la formation d'un ministère centre gauche, avec M. Ollivier comme chef de cabinet (2 janvier 1870).

Nous n'avons pas à rappeler ici quel épouvantable réveil attendait la France presque au lendemain de ces jours de confiance et d'illusion.

ÉDITION.

C'est elle... Dieux, que je suis aise!
Oui... c'est... la bonne édition;
Voilà bien, pages neuf et seize,
Les deux fautes d'impression
Qui ne sont pas dans la mauvaise.

Pons (de Verdun). Épigramme intitulée *le Bibliomane*. On la trouvera dans *les Loisirs, ou Contes et poésies diverses de M. Pons (de Verdun)*, Paris, 1807, p. 9.

Comme l'a rappelé M. Fournier dans *l'Esprit des autres*, Scribe a replacé cette bonne plaisanterie dans *le Savant*, comédie-vaudeville en 2 actes (en collaboration avec Monvel ; Gymnase-Dramatique, 22 février 1832). Il y fait chanter les quatre derniers vers, avec des changements insignifiants, par son savant, le professeur Reynolds (acte II, scène III).

ÉGOISME.

L'amour est un égoïsme à deux.

On met en général cette pensée sur le compte d'une femme d'un grand esprit : Mme de Staël.

M. Édouard Fournier déclare pourtant qu'elle ne se trouve pas dans ses œuvres. (*L'Esprit des autres*, 8e éd., p. 388.) Il n'y a relevé d'approchant que cette phrase, dans son chapitre sur *les Femmes* :

Leur personnalité est toujours à deux, tandis que celle de l'homme n'a que lui-même pour but. (*De l'Allemagne*, Ire partie, chap. III.)

Nous signalerons encore ces lignes, extraites d'un autre ouvrage du même auteur :

Il est heureux, dit-elle à propos du mariage, dans la route de la vie, d'avoir inventé des circonstances qui, sans le secours même des sentiments, confondent deux égoïsmes au lieu de les opposer. (*De l'influence des passions*, 1818 ; 2e section, chap. III.)

Mais ce n'est pas là encore la formule cherchée. Celle-ci a été aussi vaguement attribuée à Antoine de Lassalle, le philosophe du XVIIIe siècle, auteur du *Désordre régulier* (1786) et de *la Balance naturelle* (1788).

ÉLÉPHANT.

« La baleine et l'éléphant. »

On a raconté que M. de Bismarck, voulant un jour faire comprendre toute l'invraisemblance d'une guerre entre l'Angleterre et la Russie, l'avait assimilée au combat de la baleine et de l'éléphant.

D'après le *Dictionnaire des Contemporains* de Vapereau, il aurait dit, dans un entretien particulier : « Je n'ai jamais vu un poisson faire la guerre à un cheval. » C'est le même mot sous une autre forme.

Au commencement de 1878, alors que l'Europe s'inquiétait des suites de la guerre turco-russe, le *Journal des Débats* eut avec la *Post* de Berlin une discussion sur la perspicacité de M. de Bismarck en matière politique.

Dans un article du 16 avril, le journal français passait en revue quelques « paroles ailées » du chancelier, relatives aux affaires d'Orient, et s'efforçait de démontrer que toutes ses prévisions se trouvaient contredites par les événements. La *Post*, dont la réponse fut reproduite dans les *Débats* du 26, relevait un à un les arguments présentés par son confrère parisien.

Voici les mots qui faisaient l'objet de cette discussion :

1° Le « petit brin d'Herzégovine » (ein Bisschen Herzegowina), le seul petit nuage à l'horizon, avait dit M. de Bismarck, le 18 décembre 1875 (d'après la *Post*), devant quelques membres du Parlement ;

2° « La question orientale ne vaut pas pour l'Allemagne les os d'un grenadier poméranien. » — M. de Bismarck avait dit exactement, au Reichstag, le 5 décembre 1876 : « Les os en bon état (*gesunden Knochen*) d'un simple fusilier poméranien. » (Voy. le t. VII de ses *Discours*, p. 28.)

3° « Les Russes sont, dans les positions qu'ils ont conquises sur les Turcs, à l'état de *beati possidentes* », mot auquel les *Débats* croyaient juste de substituer « *miseri possidentes* ».

4° « Le rôle de l'Allemagne doit être celui « d'un honnête courtier » (ehrlichen Maklers).

Ces deux dernières paroles ailées se trouvent dans son discours du 19 février 1878. (Même volume, p. 118 et 123.)

5° On citait enfin le combat de la baleine et de l'éléphant.

Ce mot a inspiré au caricaturiste Caran d'Ache un amusant dessin publié dans *le Figaro* du 15 août 1898.

EMBÊTER.

Grassot embêté par Ravel.

On fait constamment allusion à cette formule, qui sert de titre à un petit acte de Paul Siraudin, représenté en août 1850 sur le théâtre de la Montansier (Palais-Royal).

Grassot et Ravel tenaient eux-mêmes les rôles qui portaient leurs noms.

Grassot, dégoûté du théâtre, s'est décidé à vivre dans la retraite. Ravel tombe chez lui à l'improviste, s'y installe, casse la vaisselle, bouleverse le mobilier, le tout pour guérir Grassot de son accès de misanthropie. Tout cela n'est ni très logique, ni bien amusant, du moins à la lecture, et l'on conçoit qu'il ne soit resté de cette pochade qu'une formule qui, avec un simple changement dans les noms, trouve de faciles applications.

EMBRASSER.

« Embrassons-nous, Folleville! »

Titre d'un très amusant vaudeville en un acte de La-

biche et Lefranc, représenté sur le théâtre de la Montansier (Palais-Royal), le 6 mars 1850.

Manicamp, par reconnaissance, veut à toute force faire épouser sa fille à Folleville, qui n'ose refuser.

A chaque instant, il se jette dans ses bras en s'écriant :

— Embrassons-nous, Folleville !

A quoi Folleville répond invariablement :

— Avec plaisir, Manicamp.

(Scène II, etc.)

***

« J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer. »

Racine. *Britannicus* (1669) ; acte IV, scène III, vers 1314 ; Néron à Burrhus, à propos de son apparente réconciliation avec Britannicus.

Montaigne avait écrit, dans ce chapitre de ses *Essais* où il fait une si étrange apologie de la solitude et de l'égoïsme :

La pluspart des plaisirs, disent-ils (les sages), nous chatouillent et embrassent pour nous estrangler, comme faisoient les larrons que les Aegyptiens appeloient ***Philistas.*** (Liv. I, ch. XXXVIII.)

Ce n'était déjà que la traduction de cette phrase de Sénèque, relative aux voluptés :

Latronum more, quos *philetas* Ægyptii vocant, in hoc nos *amplectuntur, ut strangulent.*

(Fin de la 51e Épître morale.)

EMPEREUR.

« Un empereur doit mourir debout. »

L'empereur Vespasien (an 7-79 de J.-C.), se sentant atteint de la fièvre, se rendit à Cutilies, dans le pays des Sabins.

Là, dit Suétone, son mal augmenta... Il n'en remplissait pas moins les devoirs de sa dignité avec autant d'exactitude qu'auparavant : il recevait même au lit les députations qu'on lui envoyait. Mais se sentant tout à coup défaillir à la suite d'un flux du ventre, « un empereur, dit-il, doit mourir debout », et, dans le moment même où il s'efforçait de se lever, il expira entre les mains de ceux qui l'y aidaient.

(*Vie de Vespasien*, chap. XXIV, trad. de l'éd. Nisard.)

On cite du roi Louis XVIII un mot qui n'est pas moins admirable que celui de l'empereur romain.

Ceci se passait trois semaines environ avant sa mort, qui eut lieu le 16 septembre 1824 :

Le 25 août, jour anniversaire de sa fête, écrit Vaulabelle, il avait surmonté son affaiblissement pour recevoir, avec le cérémonial accoutumé, les hommages et les félicitations des membres de sa famille, du corps diplomatique, des autorités civiles et militaires de tous les ordres, et des officiers de la garde nationale. La réception dura trois heures. Vainement on l'avait prié de s'épargner l'inutile fatigue de ces représentations. « Un roi de France peut mourir, avait-il répondu ; il n'est jamais malade. »

(*Histoire des deux Restaurations*, 1858, tome VII, p. 73-74.)

***

« Vous êtes empereur, Seigneur, et vous pleurez ! »

Racine. *Bérénice* (1670) ; acte IV, scène V, vers 1154, rôle de Bérénice, à Titus.

A l'acte suivant, Bérénice dit encore à l'empereur (scène v, vers 1345-1346) :

> ... Vous m'aimez, vous me le soutenez ;
> Et cependant je pars, et vous me l'ordonnez !

Il y a dans ces vers, comme Voltaire l'a fait observer, un souvenir de la réponse que fit Marie Mancini à Louis XIV, au moment de partir pour l'exil (22 juin 1659) :

Quand elle partit, dit la duchesse d'Orléans, mère du régent, le roi pleura à chaudes larmes. Mme de Colonne lui dit : « Vous êtes roi, vous pleurez, et je pars ! » C'était dire beaucoup en peu de mots.

(*Mémoires, fragments historiques, et correspondances*, publiés par Ph. Busoni, 1832, p. 46.)

Mme de Motteville a rapporté le même mot dans ses *Mémoires* :

Il fallut enfin, dit-elle, que le roi consentît à une séparation si rude et qu'il vît partir Mlle de Mancini... Ce ne fut pas sans répandre des larmes, aussi bien qu'elle ; mais il ne se laissa pas aller aux paroles qu'elle ne put s'empêcher de lui dire, à ce qu'on prétend : « Vous pleurez, et vous êtes le maître. »

Nous empruntons à la *Correspondance* de Grimm (février 1783) une bien jolie allusion au vers de Racine.

A propos du *Bon ménage ou la Suite des deux Billets*, arlequinade du chevalier de Florian, représentée à la Comédie-Italienne le 17 janvier 1783, le rédacteur fait remarquer que Florian a prêté au personnage d'Arlequin une sensibilité inconnue jusqu'alors, et il ajoute :

On est tenté de lui dire quelquefois : Vous êtes Arlequin,

seigneur, et vous pleurez ! Mais il pleure de si bonne grâce qu'il y aurait de l'humeur à le trouver mauvais.

EMPIRE.

« L'Empire est fait. »

Ce mot de M. Thiers, dont l'effet fut si retentissant, et qu'on a si souvent rappelé, fut dit au commencement de l'année 1851 ; ce n'est que près de deux ans plus tard qu'il devait être pleinement justifié.

Le 10 janvier, le jour même où *le Moniteur* enregistrait, avec un remaniement du ministère, la révocation du général Changarnier, commandant supérieur des gardes nationales et commandant en chef de l'armée de Paris, M. de Rémusat interpellait les ministres, demandant que dans le cas où ils refuseraient de s'expliquer, l'Assemblée se retirât immédiatement dans ses bureaux pour nommer une commission chargée de prendre « toutes les mesures que les circonstances peuvent commander ».

A la suite des explications un peu confuses de M. Baroche, ministre de l'intérieur, l'urgence fut votée à une grande majorité, puis le renvoi immédiat dans les bureaux.

La discussion du projet de résolution préparé par la commission ne tint pas moins de quatre séances, du 15 au 18 janvier.

Le 17, M. Thiers finissait ainsi son discours :

Il n'y a que deux pouvoirs aujourd'hui dans l'État, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

Si l'Assemblée cède aujourd'hui, il n'y en a plus qu'un... Et quand il n'y en aura plus qu'un, la forme du gouvernement sera changée ; le mot, le titre viendront... quand

ils viendront, cela importe peu ; mais ce que vous dites ne pas vouloir, si l'Assemblée cède, vous l'aurez obtenu aujourd'hui même ; il n'y a plus qu'un pouvoir... le mot viendra quand on voudra... l'Empire est fait.

(*Moniteur* du 18, p. 187, col. 1. — Ce texte est celui des *Discours parlementaires* de M. Thiers ,t. IX, p. 114.)

La discussion se termina par le vote d'un ordre du jour de M. Sainte-Beuve, ainsi conçu : « L'Assemblée déclare qu'elle n'a pas confiance dans le ministère et passe à l'ordre du jour. »

Longtemps avant M. Thiers, le journal de M. de Girardin, *la Presse*, prévoyait déjà un retour à l'Empire. Le n° du 23 mai 1849 débutait par un article dans lequel, sous la rubrique *L.-N. Bonaparte, empereur*, on discutait les chances de succès et les difficultés d'un coup d'État.

Quiconque, disait l'article, donnerait au président de la République le conseil de tenter un coup d'Etat serait un traître ou un imbécile.

EMPOIGNER.

« Empoignez-moi cet homme-là ! »

Le colonel de Foucault, chargé d'expulser Manuel de la Chambre des députés, le 4 mars 1823, dit aux gendarmes placés sous ses ordres : « *Empoignez-moi M. Manuel.* »

Le Moniteur imprima : « Gendarmes, qu'on exécute l'ordre », mais l'autre mot, M. de Vaulabelle l'affirme, est absolument authentique. (*Histoire des deux Restaurations*, t. VI, 1858, p. 320.)

Ce dramatique incident, qui fut aussitôt connu dans tout Paris, eut pour l'acteur Bouffé les conséquences les plus inattendues.

Il jouait alors, au Panorama-Dramatique, dans un mélodrame comique en trois actes intitulé *Tringolini*, un rôle d'alcade dans lequel il avait à donner plusieurs ordres d'arrestation.

Le soir du 4 mars, M. Ferdinand Laloue, l'un des auteurs (anonyme) de la pièce, engagea Bouffé à dire à ses alguazils : *Empoignez-moi cet homme là !* en l'assurant qu'il en obtiendrait le plus grand effet. Bouffé, qui n'avait alors que vingt-trois ans, pensant venger ainsi l'honneur du député outragé, eut la malencontreuse idée de suivre ce conseil dans une des scènes du troisième acte.

Le mot fut effectivement accueilli par un tonnerre d'applaudissements. Mais une surprise désagréable lui était réservée à sa rentrée dans la coulisse. Le commissaire de police l'y attendait, qui verbalisa et, aussitôt le spectacle fini, l'emmena à la Préfecture de police où le pauvre artiste passa une fort mauvaise nuit. Fort heureusement, l'affaire n'eut pas de suite grave pour le jeune étourdi. (*Mes Souvenirs*, par Bouffé, 1880, p. 60 et suiv.).

Victor Hugo, dans *les Châtiments*, a tenu à consacrer le souvenir de l'expression employée par le colonel de Foucault. La XIe pièce du livre IV débute par ces vers :

Vicomte de Foucault, lorsque vous empoignâtes
L'éloquent Manuel de vos mains auvergnates,
Comme l'Océan bout quand tressaille l'Etna,
Le peuple tout entier s'émut et frissonna ;
On vit, sombre lueur, poindre mil huit cent trente...

EMPOISONNER.

« Vous êtes tous empoisonnés, messeigneurs... »

Victor Hugo. *Lucrèce Borgia* (1833) ; acte III, scène II. Rôle de Lucrèce.

ENFANT.

« Il n'y a plus d'enfants. »

Molière. *Le Malade imaginaire* (10 février 1673) ; acte II, scène VIII. Rôle d'Argan, après sa conversation avec la petite Louison.

L'auteur comique Nougaret a écrit sous ce titre une comédie en un acte, qui fut jouée devant le roi par les enfants de l'Ambigu-Comique, le 8 avril 1772.

***

Laissez ces enfants à leurs mères,
Laissez les roses aux rosiers.

Vers les plus connus d'une romance qui a pour titre et pour refrain ; *Laissez les roses aux rosiers*. Paroles extrêmement morales de Chaubet, musique assez ennuyeuse d'Étienne Arnaud.

Nous en citerons le second couplet qui ne peut qu'avoir une influence bienfaisante sur nos lecteurs :

Beaux séducteurs au doux langage
Qui semez l'or à volonté,
Des jeunes filles du village
Respectez l'humble pauvreté.
N'allez pas en larmes amères
Changer la paix de leurs foyers.
Laissez ces enfants à leurs mères,
Laissez les roses aux rosiers.

(Album de Meissonier pour 1856.)

Bien que cette romance soit déjà ancienne, il n'est pas un joueur d'orgue qui ne se plaise, encore aujourd'hui, à nous la pleurer sur son redoutable instrument.

***

« Quand ils ont tant d'esprit, les enfants vivent peu. »

Casimir Delavigne. *Les Enfants d'Édouard*, tragédie en trois actes. — Théâtre-Français, 18 mai 1833.

Acte Ier, fin de la scène II ; sinistre prédiction du duc de Glocester, irrité des reparties du jeune duc d'York, dont il médite la perte.

Dans sa tragédie de *Richard III* (1597 ?), Shakespeare avait fait dire au même personnage :

So wise so young, they say, do ne'er live long.
(Si sage, si jeune, jamais, dit-on, on ne vit longtemps.)
(Acte III, scène I.)

Casimir Delavigne n'a donc fait que traduire le vers anglais par un beau vers français.

Cette pensée était proverbiale au XVIIe siècle. Fleury de Bellingen la cite sous cette forme :

Les enfants trop tost sages ne vivent pas longtemps.
(*Étymologie des proverbes français*, tome I, p. 191.)

***

— Un homme qui se marie à soixante ans a-t-il des enfants?
— Quelquefois.
— Et à soixante-dix ans?
— Toujours!

Cette plaisanterie d'un goût équivoque a été intro-

duite par Henri de Latouche dans un drame intitulé *la Reine d'Espagne* qui fut représenté au Théâtre-Français en 1831.

On y trouve le dialogue suivant (acte Ier, scène v) :

LE ROI (Charles II). — Docteur, penses-tu qu'un homme de mon âge, soixante ans et un peu plus, mais un Roi! puisse avoir des enfants ?
MONVILLE. — Quelquefois, Sire.
LE ROI. — Et à soixante-dix ans, mon bon ami ?
LE CONFESSEUR. — Toujours !

Henri de Latouche n'était d'ailleurs pas l'inventeur de cete facétie, qui aurait, dit-on, pour origine une conversation entre Napoléon Ier et son médecin, Corvisart, à l'époque où l'empereur songeait à divorcer d'avec Joséphine (1809). — (Voy. le *Dictionnaire de la Conversation*, 2e éd., art. CORVISART par le Dr Isidore Bourdon.)

ENNEMI.

« Le corps d'un ennemi mort sent toujours bon. »

Parole fameuse de l'empereur Vitellius, visitant le champ de bataille de Bédriac (19 avril 69).

Voici en quels termes Suétone rapporte cet épisode :

Arrivé dans la plaine où s'était livrée la bataille, et voyant quelques-uns des siens reculer d'horreur devant les cadavres en putréfaction, il dit ce mot exécrable : Un ennemi tué sent toujours bon, surtout quand c'est un citoyen. (Optime olere occisum hostem, et melius civem.) Toutefois, pour corriger la mauvaise odeur, il se mit à boire du vin pur...

(*Vitellius*, chap. x, trad. de l'éd. Nisard.)

Dion Cassius (*Histoire romaine,* liv. LXV, 1) et Tacite (*Histoires*, liv. II, LXVI) parlent tous deux de l'odieuse insensibilité de Vitellius en cette circonstance, sans mentionner le mot qui lui est attribué.

D'après Brantôme, Charles IX se serait exprimé de la même façon, en présence du cadavre de Coligny, au lendemain des massacres de la Saint-Barthélemy.

Quelques jours, écrit-il, amprès que M. l'admiral fut tué et porté à Montfaucon pendu par les piedz, ainsi qu'il commençoit à rendre quelque senteur le roy l'alla voir. Aucuns qui estoient avecques luy bouchoient le nez à cause de la senteur, dont il les reprit et leur dit : « Je ne le bousche comme vous autres, car l'odeur de son ennemy est très bonne : » odeur certes point bonne, et la parolle aussy mauvaise.

(*Hommes illustres et grands capitaines françois ; quatriesme livre : Charles IX.*)

ENNUI.

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

La Motte Houdard. *Fables nouvelles* ; Paris, 1719 ; livre IV, fab. XV : *Les Amis trop d'accord.*

C'est un grand agrément que la diversité.
Nous sommes bien comme nous sommes.
Donnez le même esprit aux hommes,
Vous ôtez tout le sel de la société.
L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

On raconte que Mme de Chateaubriand, se trouvant un jour dans un petit cénacle où M. de Fontanes, grand maître de l'Université, et Joubert, inspecteur, n'avaient

cessé de parler lycées, écoles et professeurs, laissa échapper ce mot cruel :

L'ennui naquit un jour... de l'Université.

Cette anecdote a été souvent rapportée, notamment dans la notice de Paul Raynal qui précède la 2e édition des *Pensées, essais, maximes et correspondance* de Joseph Joubert (tome I, p. 60).

ENNUYER.

Le secret d'ennuyer est celui de tout dire.

Voltaire. VIe Discours sur l'homme : *Sur la nature de l'homme* (1737), vers 172.

Le poète philosophe soutient que l'homme, ne pouvant être parfaitement heureux, doit se résigner à son sort, et employer de son mieux le temps qu'il a à vivre :

Le temps est assez long pour quiconque en profite.
On peut vivre beaucoup sans végéter longtemps;
Et je vais te prouver par mes raisonnements...
Mais malheur à l'auteur qui veut toujours instruire !
Le secret d'ennuyer est celui de tout dire.

On se souvient que Boileau avait écrit :

Tout ce qu'on dit de trop est fade et rebutant :
L'esprit rassasié le rejette à l'instant.
Qui ne sait se borner, ne sut jamais écrire.

(*L'Art poétique*, chant Ier, v. 61 à 63.)

ENRICHIR.

« Enrichissez-vous ! »

Le 1er mars 1843, à l'occasion d'une loi relative aux fonds secrets, quelques députés de l'opposition attaquèrent vivement M. Guizot, ministre des affaires étrangères, sur sa politique intérieure et extérieure. Ils lui reprochaient notamment de faire trop longtemps attendre les réformes désirées, entre autres la réforme électorale.

M. Dufaure déclara qu'après avoir soutenu pendant deux ans le ministère du 29 octobre (1840), il se décidait à se séparer de lui, ainsi que ses amis, qui composaient ce qu'on appelait alors le *tiers parti*.

M. Guizot, sans s'opposer en principe aux réformes demandées, en contestait l'opportunité. Selon lui, le progrès à accomplir devait consister, pour le moment présent, à apprendre l'usage des droits sociaux et politiques conquis par la révolution.

A présent, disait-il, usez de ces droits ; fondez votre gouvernement, affermissez vos institutions, éclairez-vous, ENRICHISSEZ-VOUS, améliorez la condition morale et matérielle de notre France : voilà les vraies innovations ; voilà ce qui donnera satisfaction à cette ardeur de mouvement, à ce besoin de progrès qui caractérise cette nation.

(*Moniteur* du 2 mars, p. 345, col. 2. — Guizot, *Histoire parlementaire de la France*, t. IV, p. 68.)

Dès le lendemain, dans son premier article, le journal *le Siècle* nos des 1er et 2 mars), dénonçait en ces termes le langage tenu par M. Guizot :

Il tient pour certain qu'à présent la France est fort au-dessous de ses institutions.

Le conseil qu'il croit devoir lui donner, en l'avertissant que la tâche ne sera pas facile, c'est de se mettre au niveau de ces institutions, c'est d'apprendre à user de ces libertés

que nos pères ont conquises. « Eclairez-vous, *enrichissez-vous, moralisez-vous*, s'écrie le professeur calviniste, voilà votre mission, votre devoir et nous vous aiderons à les remplir. » — « Moralisez-vous ! » Et c'est M. Guizot qui ose adresser cette insultante recommandation à la France !

Les ennemis de M. Guizot s'emparèrent de son mot « enrichissez-vous ! » et s'en firent une arme contre le gouvernement de Juillet, qu'ils accusaient d'être exclusivement dominé par la préoccupation des intérêts et des jouissances matériels.

Voici comment s'exprimait M. Jules Simon dans sa *Notice historique sur M. Guizot*, lue à l'Académie des sciences morales et politiques, le 10 novembre 1883 :

On raconta qu'un jour, dans un banquet, au milieu de ses électeurs de Lisieux, il s'était écrié : « Enrichissez-vous ! » Voilà le conseil que donnait à ses contemporains ce grand ministre, ce philosophe, ce chrétien, dont on vantait l'austérité ! Voilà, suivant lui, le but de la vie humaine et de la société humaine ! M. Guizot n'avait fait que vanter les avantages de l'activité et de la bonne conduite. Il avait dit : « Enrichissez-vous par le travail et l'épargne. »

(*Thiers*, *Guizot*, *Rémusat*, 1885, p. 280.)

Pour avoir une idée de la mauvaise foi avec laquelle on a attaqué M. Guizot, il faut lire ce passage de sa biographie, dans les *Contemporains* de Mirecourt (s'il est permis de donner le nom de biographie à ce venimeux pamphlet) :

Enrichissez-vous ! criait M. Guizot aux électeurs de Lisieux. Cela voulait dire : La fortune seule a droit aux respects du monde ; qu'importe le reste ? Un sac d'or est tout, l'honneur ne se compte pas. Combien les votes ? je suis prêt à payer. Quel prix mettez-vous à vos dévouements ? Je les achète. Enrichissez-vous ! enrichissez-vous !

(3e éd., 1855, p. 55.)

Le mot de M. Guizot ayant toujours été soigneusement isolé du reste de son discours, ce n'est pas sans peine qu'on est parvenu à en découvrir l'origine et à lui restituer son véritable sens. Une note insérée dans l'*Intermédiaire des Chercheurs* du 22 novembre 1899 (t. XL, col. 869) nous a rendu ce double service.

M. Fallières, président du Sénat, dont la bonne foi doit être mise hors de cause, répétait encore le mot de Guizot en lui donnant l'interprétation la plus malveillante, dans le discours qu'il prononça le 22 décembre 1901, à l'inauguration du monument de Baudin. Et M. Cornélis de Witt, petit-fils de Guizot, a, une fois de plus, fait justice de cette légende dans deux lettres, l'une adressée à M. Fallières et reproduite par plusieurs journaux, notamment par *le Figaro* du 24 décembre, l'autre insérée dans *le Temps* du 29. Il affirmait que M. Guizot avait répété son mot, en ajoutant : « par le travail, par l'épargne et la probité, » dans un banquet que lui avaient offert ses électeurs, en 1843, à Saint-Pierre-sur-Dives.

ENTENTE.

« L'entente cordiale. »

Le 27 décembre 1843, dans son discours d'ouverture de la session parlementaire, le roi Louis-Philippe, exprimant sa confiance dans l'heureuse issue des événements d'Espagne et de Grèce, ajoutait :

La sincère amitié qui m'unit à la reine de la Grande-Bretagne et la *cordiale entente* qui existe entre mon gouvernement et le sien me confirment dans cette confiance...

Cette illusion devait être de courte durée.

D'autres événements qui venaient de s'accomplir à Taïti (affaire Pritchard) faillirent troubler gravement la bonne intelligence des deux nations, et permirent de donner à l'expression du discours royal un sens tristement ironique.

On sait que l'amiral Dupetit-Thouars, exaspéré par les intrigues du missionnaire anglais Pritchard à la cour de la reine Pomaré, crut devoir remplacer notre protectorat à Taïti par une occupation (5 novembre 1843). La nouvelle en parvint à Paris seulement dans la matinée du 16 février suivant.

Afin que l'*entente cordiale* ne fût pas compromise, l'amiral fut bientôt désavoué par le gouvernement français.

L'expression du discours du Trône n'était d'ailleurs que la traduction de celle dont s'était servi peu de temps auparavant le ministre anglais lord Aberdeen, dans une lettre confidentielle adressée à son frère, sir Robert Gordon, ambassadeur à Vienne, à propos de la politique qu'il désirait suivre à l'égard de la France : « *A cordial good understanding* », une cordiale bonne entente. M. Thureau-Dangin pense que ces mots furent alors formulés pour la première fois. (*Histoire de la Monarchie de Juillet*, t. V, p. 207.)

En 1897, une association anglo-française fut fondée sous le titre de « *l'entente cordiale* », ayant pour but d'améliorer les bonnes relations entre l'Angleterre et la France.

Malgré les efforts du comité de Londres qui, sous la présidence de sir Arthur Arnold, tint sa première réunion le 11 juin, cette association paraît avoir été accueillie avec quelque froideur dans le monde politique anglais.

Au commencement de l'année 1898, quelques difficultés s'étant élevées entre la France et l'Angleterre, c'était bien pour *l'entente cordiale* l'occasion de se montrer. M. Philip Stanhope, député de la Chambre des communes et fondateur de la société, ayant été interrogé à ce sujet, répondit par une lettre publiée dans *le Matin* du 14 mars 1898. Il déclarait ignorer si le comité avait l'intention d'agir, mais ne le supposait pas, croyant se rappeler qu'il « avait pris la résolution de s'abstenir de toute intervention dans les questions politiques ». On se demande alors à quoi pouvait bien servir *l'entente cordiale*.

ÉPARGNER.

« Daignez m'épargner le reste. »

Les Visitandines, comédie en deux actes, mêlée d'ariettes, de Picard (l'auteur de *la Petite Ville*), musique de Devienne. — Théâtre de la rue Feydeau, 7 août 1792.

Refrain des couplets chantés au IIe acte (scène III) par la sœur tourière au jeune Belfort, qui s'est introduit dans le couvent déguisé en religieuse.

Le second couplet est assurément le plus piquant :

Dans cette maison, à quinze ans,
Je n'étais que pensionnaire ;
Un jeune abbé des plus charmans
Logeait au prochain séminaire ;
Un certain jour il vint me voir,
Il avait un air tout céleste,
Et sans la grille du parloir...
Daignez m'épargner le reste.

Les Visitandines furent jouées avec un troisième acte en 1793.

Les Allemands emploient la locution : *Esparen Sie mir den Rest.*

ÉPINARD.

C'est comme les épinards...

Voici sous quelle forme on trouve cette vieille plaisanterie dans un recueil d'anecdotes intitulé : *Paris, Versailles et les provinces au XVIII*e siècle, par un ancien officier aux gardes françaises (tome II, 1817, p. 346) :

Mme de B... disait un jour naïvement étant à table : « Mon Dieu, je suis heureuse de ne point aimer les épinards, car j'en mangerais, et je ne puis pas les souffrir. »

Mme Campan faisait quelque cas de cet ouvrage, dont l'auteur est le Mis Dugast de Bois Saint-Just.

Ce recueil, écrivait-elle en tête de ses *Anecdotes*, est plein d'anecdotes piquantes, et presque toutes ont été reconnues pour vraies par les contemporains de l'auteur.

(*Mémoires*, t. III, 1826, p. 2.)

Il est presque superflu de faire remarquer l'extrême utilité de ce genre de dictons. Ils permettent, grâce à une simple allusion, d'exprimer une idée complexe avec plus de précision qu'on ne pourrait le faire à l'aide d'une longue explication.

ÉPOUSER.

Il ne tiendrait qu'à moi de l'épouser, si elle voulait.

C'est une de ces bonnes plaisanteries qui ont bien mérité de devenir proverbiales.

Elle est tirée d'une chanson de Vadé (1720-1757), le chantre des halles, créateur du genre *poissard* (le mot serait de Fréron), que Voltaire appelait volontiers « ce polisson de Vadé » (lettre à Mme Du Deffand du 7 septembre 1774), et auquel ses amis décernèrent le titre de « Téniers de la poésie ».

Une des fantaisies de Vadé a pour titre : *Lettres de la Grenouillère, entre M. Jérôme Dubois, pêcheux du Gros-Caillou, et Mlle Nanette Dubut, blanchisseuse de fin.*

Dans une de ses missives, Jérôme envoie à son adorée une chanson qu'il vient de composer sur l'air :

Dedans Paris quelle pitié
D'voir tant de filles pleurer.

Il peint sa flamme pour une brunette,

Belle comme Curpidon...
Alle a de l'esprit flèrement,
Tout comme un garçon de trente ans...

J'sais ben, dit le dernier couplet,

J'sais ben qu'i' n'tiendrait qu'à moi
D'l'épouser si alle voulait ;
Son sarviteur très humble
Attend sa volonté ;
Si ça se fait ben vite,
Fort content je serai.

(*Œuvres complètes*, 1785, t. V, p. 122.)

***

« J'aurais mieux fait, je crois, d'épouser Célimène. »

Ce vers, qui termine *l'Irrésolu*, comédie en cinq actes de Destouches (1713), marque d'un dernier trait le caractère hésitant de Dorante, qui regrette Célimène au moment même où il se décide à épouser sa sœur Julie.

ÉPOUX.

« Il faut des époux assortis
Dans les liens du mariage. »

Le Prisonnier ou la Ressemblance, comédie en un acte, mêlée de chants ; paroles d'Alexandre Duval, musique de Domenico della Maria. — Théâtre Favart, le 29 janvier 1798.

Premier couplet de l'air chanté par Mme Belmont à la scène v.

Il faut des époux assortis
Dans les liens du mariage ;
Vieilles femmes, jeunes maris
Feront souvent mauvais ménage.

Ce rôle fut créé par Mme Dugazon ; Elleviou lui donnait la réplique dans celui de Blinval (le prisonnier).

ERREUR.

Vérité en deçà, erreur au delà.

On lit dans les *Pensées* de Blaise Pascal (1re partie, chap. *De la justice. Coutumes et préjugés*) :

Trois degrés d'elevation du pole renversent toute la

jurisprudence, un meridien decide de la verité, en peu d'années de possession, les lois fondamentales changent, le droit a ses epoches, l'entrée de Saturne au Lion nous marque l'origine d'un tel crime. Plaisante justice qu'une riviere borne ! Verité au deça (*sic*) des Pyrénées, erreur au delà.

(Édit. A. Molinier, t. I, 1877, p. 92.)

Avant Pascal, Montaigne, remarquant que les lois changent avec les temps et avec les pays, avait écrit :

Quelle bonté est ce, que ie veoyois hier en credit, et demain ne la sera plus ; et que le traiect d'une rivière faict crime ? Quelle verité est ce que ces montaignes bornent, mensonge au monde qui se tient au delà ?

(*Essais*, livre II, chap. XII ; édit. Lefèvre, 1823, t. III, p. 304.)

Pourquoi ne pas citer aussi ces réflexions de l'illustre Gobseck, exposant sa philosophie à l'avoué Derville, dans les *Scènes de la vie privée*, de Balzac :

Mes principes ont varié comme ceux des hommes, j'en ai dû changer à chaque latitude. Ce que l'Europe admire, l'Asie le punit, ce qui est un vice à Paris est une nécessité quand on a passé les Açores. Rien n'est fixe ici-bas, il n'y existe que des conventions qui se modifient suivant les climats.

Balzac a daté *Gobseck* de janvier 1830.

ESCARGOT.

Les escargots sympathiques.

Voici assurément une des plus plaisantes manifestations de la naïveté humaine que nous ayons rencontrées dans nos excursions au travers des gaietés du passé.

En 1850, un illuminé qui devait figurer plus tard parmi les fantoches de la Commune, Jules Allix, annonçait au monde la découverte extraordinaire de deux *savants*, MM. Benoît (de l'Hérault) et Biat-Chrétien (Américain), dans une bizarre élucubration qui avait pour titre : « *Communication universelle et instantanée de la pensée*, à quelque distance que ce soit, à l'aide d'un appareil portatif appelé boussole pasilalinique sympathique. »

Nous analyserons succinctement ce long mémoire, qui parut en feuilleton dans *la Presse* des 25 et 26 octobre 1850.

Pour caractériser nettement, écrit M. Allix, la base du système de la nouvelle communication, il faudrait dire qu'elle se fait par l'intermédiaire de la sympathie galvano-magnétique-minérale-animale et adamique. » (Nous voici déjà éclairés sur la nature intime du phénomène qui va nous être révélé.)

MM. Benoît et Biat ont en effet découvert que certains escargots possèdent une propriété remarquable, celle de rester continuellement sous l'influence sympathique l'un de l'autre, lorsque après les avoir mariés ensemble et mis ensuite en rapport par une opération particulière avec le fluide magnétique et adamique, on les place dans les conditions de cette sympathie.

Il suffit alors, au dire de l'auteur, d'employer l'appareil dit *boussole pasilalinique sympathique*, imaginé par les deux inventeurs, pour obtenir « instantanément, et à quelque distance que soient placés l'un de l'autre les escargots sympathiques, une commotion très sensible qu'ils ont appelée la commotion escargotique, laquelle se manifeste et se communique toutes les fois que la sympathie de deux escargots est excitée par l'approche de deux autres escargots également sympathiques entre eux et avec tous les autres ». (Dans

l'argot de ces messieurs, *pasilalinique* signifiait : propre au langage universel.)

Voici en quoi consiste la précieuse boussole. Dans des trous pratiqués autour d'une roue en bois, mobile sur son axe, sont disposés des godets ou auges en zinc, maintenus par des lames de cuivre, représentant les éléments d'une pile voltaïque.

Au fond de chaque godet, sur lequel est inscrite une des lettres de l'alphabet, se trouve fixé un escargot vivant, convenablement préparé pour l'expérience.

Le système complet se compose de deux appareils semblables, l'un pour l'expédition, l'autre pour la réception.

Les appareils ordinaires ont plus de deux mètres de haut, mais, comme le fait très ingénieusement observer l'auteur, si l'on prend de tout petits escargots, on peut en faire de la dimension d'une montre de poche.

Arrivons à l'expérience exécutée (le 2 octobre) par M. Benoît, en présence d'Allix et d'un troisième observateur, M. Triat.

Les deux appareils conjugués se trouvaient réunis dans la même pièce, condition suffisante, selon l'opérateur, pour démontrer le principe de sa découverte.

L'instant était solennel. « Il se faisait entre nous, dit pieusement Allix, un silence religieux.

Je touche un escargot par derrière ; M. Benoît le voyant remuer, en approche un autre, et va de là avec un troisième se présenter à la seconde boussole. Il l'approche de plusieurs, puis l'un d'eux s'agite et M. Triat dit : « Je le vois », et note la lettre qui y correspond.

Une seconde lettre, puis une troisième arrivent de même.

On obtint ainsi, paraît-il, la transmission de quelques mots, un peu estropiés il est vrai.

On s'occupa ensuite de se mettre en communication

avec l'Amérique, où M. Biat (âgé de soixante-dix ans) devait observer son appareil à l'heure fixée pour l'expérience.

On expédia le nom de M. Biat, puis on attendit anxieusement la réponse.

Bientôt on vit quelques escargots s'agiter, et, en notant les lettres correspondantes, on put lire : C'EST BIEN.

M. Allix n'hésite pas à déclarer cette épreuve concluante, malgré quelques petites erreurs de transmission. Il entrevoit les conséquences incalculables d'une aussi merveilleuse découverte, et termine en faisant espérer de nouvelles expériences, auxquelles toute la presse doit être convoquée.

Malheureusement ces expériences, souvent annoncées, étaient toujours remises, au grand désappointement du public.

Les retards étaient dus à des perfectionnements que M. Benoît devait apporter à son appareil grâce à une nouvelle découverte qui était venue se greffer sur la précédente. Ce n'était plus d'escargots qu'il s'agissait, mais d'un certain *farineux*, non moins sympathique sans doute, qui devait assurer la transmission de la pensée.

Quant à M. Biat (toujours en Amérique), il se serait laissé dérober ses précieux élèves, et nous n'avons jamais pu savoir s'il avait reçu la fameuse dépêche, et dicté la réponse.

Nous n'avons pas besoin de dire que les révélations de M. Alix obtinrent un vif succès de gaieté.

Cham ne manqua pas d'exploiter cette veine comique dans ses spirituels dessins du *Charivari*, dont l'un (24 nov.) représente le malheureux M. Biat retrouvant sous une cloche ses escargots métamorphosés en canards. Pénible allusion !

Clairville fit représenter au théâtre de la Montansier (Palais-Royal) une bouffonnerie en un acte : *les Escargots sympathiques*, et le Vaudeville donna une revue de 1850 intitulée : *le Règne des Escargots*.

S'il est permis de se divertir un moment aux dépens de l'apôtre de la télégraphie escargotique, il est juste d'ajouter qu'on ne saurait voir en lui ni un farceur, ni un charlatan cherchant à duper le public, mais un naïf, profondément convaincu de la réalité du phénomène annoncé. Il n'est pas douteux non plus que MM. Biat et Benoît n'aient été en cette affaire de la plus parfaite bonne foi.

ESPAGNOL.

« Il grandira, car il est Espagnol. »

La Périchole, opéra-bouffe en trois actes et 4 tabl., de MM. Meilhac et Halévy, musique d'Offenbach. Variétés, 6 octobre 1868 et 25 avril 1874. Acte Ier, scène v.

Second couplet de « l'Espagnol et la jeune Indienne », chanté par la Périchole :

Un an plus tard, gage de leur tendresse,
Un jeune enfant dort sous un parasol...
Et ses parents chantent avec ivresse :
Il grandira, car il est Espagnol !

Rôle créé par Mme Schneider.

***

« Y a des gens qui se dis'nt Espagnols,
Et qui n'sont pas du tout Espagnols...
Pour nous, nous somm's de vrais Espagnols,
Et ça nous distingue des faux Espagnols. »

Les Brigands, opéra-bouffe en trois actes de MM. Meil-

hac et Halévy, musique d'Offenbach. Variétés, 10 décembre 1869. Acte II, scène IX.

Couplets chantés par le comte de Gloria-Cassis, chambellan de la princesse de Grenade.

ESPÉRANCE.

« Laissez toute espérance, vous qui entrez. »

Traduction de ce vers de la *Divine Comédie*, de Dante Alighieri (1265-1321) :

Lasciate ogni speranza voi ch'entrate.

Paroles que Dante lut au-dessus de la porte de l'Enfer.

(*L'Enfer*, chant III, vers 9.)

ESPOIR.

« Quand on a tout perdu, quand on n'a plus d'espoir,
La vie est un opprobre, et la mort un devoir. »

Voltaire. *Mérope* (1743) ; acte II, derniers vers, rôle de Mérope.

De mauvais plaisants n'ont pas craint de remplacer le second vers par celui-ci :

D'un pan de sa chemise on se fait un mouchoir.

Variante moins correcte :

On prend un pan d'sa chemise pour s'en faire un [mouchoir.

ESPRIT.

« Il y a quelqu'un qui a plus d'esprit que Voltaire : c'est tout le monde. »

C'est ainsi que s'exprimait M. de Talleyrand, dans le remarquable discours qu'il prononça le 24 juillet 1821, à la Chambre des pairs, contre le maintien de la censure.

Après avoir démontré que la liberté de la presse, réclamée par les cahiers en 1789, doit être considérée comme une des nécesités du temps, il signalait les périls auxquels s'exposent les gouvernements qui refusent d'obéir à ces nécessités, du jour où ils les ont reconnues :

Il ne faut jamais, disait-il, compromettre la bonne foi d'un gouvernement. De nos jours, il n'est pas facile de tromper longtemps. Il y a quelqu'un qui a plus d'esprit que Voltaire, plus d'esprit que Bonaparte, plus d'esprit que chacun des Directeurs, que chacun des ministres passés, présents, à venir : c'est tout le monde. S'engager, ou du moins persister dans une lutte où tout le monde se croit intéressé, c'est une faute ; et, aujourd'hui, toutes les fautes politiques sont dangereuses.

(*Opinion de M. le prince de Talleyrand, pair de France, contre le renouvellement de la censure*, p. 11.)

Il s'agissait de proroger pendant trois mois, à partir de l'ouverture de la prochaine session, la loi du 31 mars 1820, qui soumettait temporairement à la censure les journaux et écrits périodiques s'occupant de matières politiques.

Malgré les efforts de M. de Talleyrand, la loi fut votée dans la même séance.

***

« La lettre tue, mais l'esprit vivifie. »

Saint Paul. Deuxième Épître aux Corinthiens, chap. III, vers. 6 :

Et c'est lui aussi (Dieu) qui nous a rendus capables d'être les ministres de la nouvelle alliance, non pas de la lettre, mais de l'esprit ; car *la lettre tue, et l'esprit donne la vie.* »

(Trad. Le Maistre de Sacy.)

***

« L'esprit nouveau. »

Le 3 mars 1894, à la Chambre des députés, M. Denys Cochin posa une question à M. Spuller, ministre de l'instruction publique et des cultes, au sujet d'un arrêté du maire de Saint-Denis, interdisant les cérémonies religieuses sur la voie publique comme « portant atteinte à la liberté de tous les citoyens. »

Le ministre, désapprouvant une pareille mesure, fit cette courageuse réponse :

Je dis qu'il est temps de lutter contre tous les fanatismes, quels qu'ils soient, contre tous les sectaires, à quelque secte qu'ils appartiennent. Je dis que sur ce point vous pouvez compter à la fois et sur la vigilance du gouvernement pour maintenir les droits de l'Etat, et sur *l'esprit nouveau* qui l'anime (*Applaudissements répétés au centre et à droite*), et qui tend à réconcilier tous les citoyens...

— Qu'entendez-vous par esprit nouveau ? demande M. Gustave Rivet.

— Cet esprit nouveau, répond le ministre, c'est l'esprit qui tend, dans une société aussi profondément troublée

que celle-ci, à ramener tous les Français autour des idées de bon sens, de justice et de charité qui sont nécessaires à toute société qui veut vivre.

(*Journal officiel*, *Débats parlementaires*, p. 387, col. 1.)

Cette déclaration si modérée parut peu goûtée de la gauche radicale, et de M. Brisson en particulier, qui obtint de transformer la question en interpellation et pria M. Spuller de s'expliquer plus complètement.

Celui-ci, répudiant hautement toute attache avec aucune secte religieuse ou autre, même avec la franc-maçonnerie, mais se réclamant du titre d'opportuniste, ajouta ces mots :

Je dis que ce qui était possible, nécessaire même en 1877, n'est ni possible, ni nécessaire en 1894, et que telle politique que nous avons dû faire autrefois serait aujourd'hui dangereuse. C'est là ce que j'ai voulu dire, quand j'ai parlé d'un esprit nouveau.

A l'extrême gauche. — Qu'est-ce qui est nouveau ? Quoi ?

M. LE VICOMTE DE MONTFORT. — Ce qu'il y a de nouveau, c'est d'oser le dire.

Cependant M. Casimir Périer, président du conseil, comprenant que *l'esprit nouveau*, ainsi présenté, constituait un aliment d'une digestion trop difficile pour une certaine partie de la Chambre, se hâta de confectionner à son intention une savante mixture composée d'un peu d'esprit nouveau et de beaucoup d'esprit ancien, qui lui permit d'enlever un vote de confiance.

Les radicaux, d'ailleurs, furent promptement rassurés lorsque, moins de deux mois après (19 avril), le conseil des ministres décida la suppression du traitement de Mgr Coullié, archevêque de Lyon, pour s'être opposé à l'exécution de la loi sur les fabriques.

Cet « esprit nouveau » fournit à la presse un inépuisable sujet de commentaires.

A signaler dans *le Pilori* du 13 mai un dessin célébrant fort plaisamment *la Descente de l'esprit nouveau.*

Il n'y aucun lien direct à établir entre le mot de M. Spuller et le beau livre que M. Edgar Quinet a intitulé *l'Esprit nouveau* (Dentu, 1875), dans lequel il entrevoit l'avènement d'une philosophie nouvelle, débarrassée d'un pessimisme maudit et n'acceptant pour guide que la lumière et la vérité.

***

« L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a. »

Gresset. *Le Méchant*, comédie en cinq actes (1745) ; acte IV, scène VII.

Cléon (le méchant) a jeté le trouble dans la maison de Géronte.

Ariste lui reproche ses méchantes plaisanteries qui sont cause de tout le mal, et qui, loin de chasser l'ennui, mettent en fuite la franchise et la bonne humeur :

On est en garde, on doute enfin si l'on rira ;
L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a.

***

« Un homme de bien auquel il n'a manqué qu'un peu d'esprit pour être un écrivain médiocre. »

C'est ainsi que Beaumarchais qualifiait M. Suard dans la Préface qu'il joignit à la première édition du *Mariage de Figaro,* imprimée en 1785.

Lors de la réception de M. le marquis de Montes-

quiou à l'Académie (5 juin 1784), M. Suard, chargé de lui répondre en sa qualité de directeur, avait lancé quelques traits peu flatteurs à l'adresse de Beaumarchais. Celui-ci, pour se venger de ce que Grimm appelle ce « petit soufflet donné à Figaro » (*Correspondance littéraire*, janvier 1785), répétant les expressions mêmes employées par M. Suard, écrivait à la fin de sa Préface :

Puisque j'ai promis la critique de ma pièce, il faut enfin que je la donne.

En général, son grand défaut est *que je ne l'ai point faite en observant le monde ; qu'elle ne peint rien de ce qui existe, et ne rappelle jamais l'image de la société où l'on vit ; que ses mœurs basses et corrompues n'ont même pas le mérite d'être vraies.* Et c'est ce qu'on lisait dernièrement dans un beau discours imprimé, composé par un homme de bien, auquel il n'a manqué qu'un peu d'esprit pour être un écrivain médiocre.

M. Suard se défendit (mal) d'avoir voulu désigner l'auteur du *Mariage de Figaro*, dans une lettre adressée à M. Le Noir.

On trouvera le discours de M. Suard et son aigre riposte dans la *Correspondance* de Grimm (juin 1784 et janvier 1785).

ESSAI.

« L'essai loyal. »

Dans son discours du 17 janvier 1851, où il prévoyait un retour à l'Empire, M. Thiers parlait déjà de cet *essai loyal* dont il a été si souvent question depuis le jour où il fut nommé chef du pouvoir exécutif.

Eh bien, sous la République, qui est le gouvernement de tous les partis, personne n'est humilié. Faisons donc

cette expérience, faisons-la loyalement, sans arrière-pensée.

(*Discours parlementaires*, t. IX, p. 105.)

En 1871, après ce qu'on a appelé le *pacte de Bordeaux* (19 février), alors que la république était acceptée comme gouvernement de fait, M. Thiers revenait à son idée favorite.

Le 8 juin, dans ce même discours où il qualifiait Gambetta et ses amis de *fous furieux*, il s'exprimait ainsi :

Je vous avais dit à Bordeaux : Réunissons-nous tous pour accomplir cette grande œuvre de la réorganisation du pays ; ajournons toutes les questions qui nous divisent et qui, toutes, se rattachent à la forme du gouvernement.

Vous avez accepté ce pacte...

Si la monarchie doit se relever dans le pays, il faut qu'elle puisse dire (de la République) : l'essai en a été fait loyalement.

Il disait encore, le 26 décembre suivant :

Cet essai, il faut le faire sérieusement...

et plus loin :

Croyez-moi, vous qui voulez faire un essai de la République, et vous avez raison, il faut le faire loyal.

(*Discours parlementaires*, t. XIII, p. 321, 328 et 627.)

ÉTAT.

« Le pire des états, c'est l'état populaire. »

Corneille. *Cinna* (1640) ; acte II, scène Ire, vers 521 ; rôle de Cinna.

***

« L'État, c'est moi. »

Comme tant d'autres mots historiques, celui-ci est d'une authenticité fort douteuse.

Le 20 mars 1655, le cardinal Mazarin avait fait enregistrer par le parlement plusieurs édits bursaux, dont l'un, soit dit en passant, relatif à la marque du papier et du parchemin pour actes notariés, a donné naissance à l'impôt du timbre.

Le parlement ayant manifesté l'intention d'annuler ces édits, Louis XIV, alors âgé de dix-sept ans, décidé à les maintenir, se présenta lui-même devant cette assemblée, dans un lit de justice tenu le 13 avril suivant, pour lui signifier sa volonté, très certainement inspirée par Mazarin.

C'est ici, écrit M. Chéruel dans son *Histoire de l'Administration monarchique en France* (1855, t. II, p. 32), que l'on place, d'après une tradition suspecte, le récit de l'apparition de Louis XIV dans le parlement, un fouet à la main, et qu'on lui prête la réponse fameuse au premier président (Pomponne de Bellièvre) qui parlait de l'intérêt de l'État : « L'État, c'est moi. »

D'après les *Mémoires* de Montglat (21e campagne), qui place cette anecdote au 10 avril, le roi serait venu « le matin au parlement, en justaucorps rouge et chapeau gris, accompagné de toute sa cour en même équipage : ce qui était inusité jusqu'à ce jour. »

Comme le roi arrivait de Vincennes, où il allait souvent chasser, on a pu supposer qu'il était alors dans sa tenue de chasseur. Mais cela est d'autant moins probable qu'avant de se rendre au parlement, il était entré à la Sainte-Chapelle.

M. Louis Vian, dans un intéressant article de la

Revue des questions historiques du 1er octobre 1882 : *Louis XIV au parlement*, estime que le roi devait être en costume convenable, et que la légende du fouet a été imaginée par Voltaire, dans l'intérêt de la mise en scène. (Voy. le *Siècle de Louis XIV*, chap. XXIV.)

Quant aux paroles du roi, les voici telles que nous les avons relevées sur les registres manuscrits du parlement à la date du mardi 13 avril 1655 :

Ledict seigneur Roy a dict, Messieurs, chacun sçait les malheurs qu'ont produit les assemblées du parlement. Je veux les prévenir et que l'on cesse celles qui sont commencées sur lois et édictz que j'ay aportés, lesquels je veux être exécutés. Monsieur le premier président, je vous deffend de souffrir aucunes assemblées et a pas un de vous de la demander. Et aussy tost s'est retiré. (*Conseil secret*, archives nat., registre coté X1A, 8390, fol. 90 R°.)

Il paraît donc bien certain que, si Louis XIV a jamais prononcé le mot brutal qu'on lui prête, ce ne fut pas en cette circonstance. Ce ne dut pas être non plus pendant toute la période de son règne qui précéda la mort de Mazarin (9 mars 1661). On sait qu'alors il était plus occupé de ses plaisirs que du gouvernement de son royaume, laissant au cardinal la haute direction des affaires de l'État.

Ce n'est que lorsqu'il perdit son premier ministre qu'il prit personnellement possession du pouvoir. L'abbé de Choisy rapporte, au chapitre II de ses *Mémoires*, que le lendemain de la mort de Mazarin, l'archevêque de Rouen dit au roi : « Sire, j'ai l'honneur de présider à l'assemblée du clergé de votre royaume. Votre Majesté m'avoit ordonné de m'adresser à M. le cardinal pour toutes les affaires : le voilà mort ; à qui veut-elle que je m'adresse à l'avenir ? — A moi, M. l'archevêque », aurait répondu le roi.

Si le fameux mot n'a pas été dit, il faut reconnaître qu'il résume fort exactement la pensée intime de Louis XIV dans toute la suite de son règne, et les idées qu'on se plaisait à entretenir autour de lui.

Bossuet, dans sa *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*, ouvrage composé pour le dauphin, disait :

La majesté est l'image de la grandeur de Dieu dans le prince.

Dieu est infini, Dieu est tout. Le prince, en tant que prince, n'est pas regardé comme un homme particulier : c'est un personnage public, TOUT L'ÉTAT EST EN LUI ; la volonté de tout le peuple est renfermée dans la sienne.

(Livre V, art. 4, 1re proposition.)

M. Lémontey, dans son *Essai sur la monarchie de Louis XIV*, cite ce passage d'un cours de droit public rédigé, par ordre du roi, sous la direction du Mis de Torcy, pour l'instruction du duc de Bourgogne :

La France est un état monarchique dans toute l'étendue de l'expression. Le roi y représente la nation entière, et chaque particulier ne représente qu'un seul individu envers le roi... La nation ne fait pas corps en France. Elle réside tout entière dans la personne du roi.

M. Lémontey est de ceux qui acceptent pour authentique le mot de Louis XIV : « Le Coran de la France, dit-il, fut contenu dans quatre syllabes, et Louis XIV les prononça un jour : « L'État c'est moi. » (1re édit., 1818, p. 327.)

Il est vrai, ce qui atténue singulièrement la valeur de son opinion, qu'il accueille et réédite bien légèrement, un peu plus loin (p. 356), la version de Voltaire.

ÉTOILE.

« Encore une étoile qui file. »

Refrain d'une des plus jolies chansons de Béranger : *les Étoiles qui filent*, composée en janvier 1820 :

Encore une étoile qui file,
Qui file, file, et disparaît.

(Éd. de 1821, t. II, p. 193.)

***

« ... Ver de terre amoureux d'une étoile. »

V. Hugo. *Ruy Blas*, drame en cinq actes. Th. de la Renaissance, 8 novembre 1838 (ouverture). Acte II, scène III.

Lettre de déclaration de Ruy Blas à la reine :

[est là,
Madame, sous vos pieds, dans l'ombre, un homme
Qui vous aime, perdu dans la nuit qui le voile ;
Qui souffre, *ver de terre amoureux d'une étoile* ;
Qui pour vous donnera son âme s'il le faut ;
Et qui se meurt en bas quand vous brillez en haut.

Dans *l'Esprit des autres*, de M. Éd. Fournier (8e édition), le vers qui nous occupe se trouve cité sous cette forme surprenante :

Je suis un ver de terre amoureux d'une étoile.

Dans un de ses fort curieux articles sur *Victor Hugo après 1830*, publié dans *le Correspondant* du 10 octobre 1890, M. Edmond Biré a établi d'étroits rapprochements entre *Ruy Blas* et *la Dame de Lyon*, drame en cinq actes d'Edward Bulwer, joué à Londres à Covent-Garden, le 14 février 1838, soit environ cinq mois

avant que Victor Hugo commençât à écrire son drame (4 juillet). Le sujet est presque le même dans les deux pièces.

Il y a en particulier, dans le drame anglais, une scène où un certain Claude Melnotte, destiné par le chevalier de Beauséant à jouer près de l'héroïne le même rôle que Ruy Blas près de la reine, compare celle qu'il aime à une étoile (acte Ier, scène III).

Il est bien possible que Victor Hugo se soit inspiré de ce passage, ce qui n'enlèverait rien, d'ailleurs, à la valeur de son drame.

ÉTRANGER.

« Ne parlons jamais de l'étranger, mais que l'on comprenne que nous y pensons toujours. »

A la fin d'un banquet que lui offrirent les républicains de Saint-Quentin, le 16 novembre 1871, Gambetta prononçait un discours dans lequel on remarqua particulièrement cette pensée empreinte d'un sentiment de patriotisme très élevé.

L'orateur affirmait qu'avec un peuple tel que le nôtre on ne doit jamais désespérer, mais qu'il ne faut prononcer aucune parole téméraire, peu convenable à la dignité du vaincu : « Car il y a aussi, disait-il, une dignité du vaincu, quand il est tombé victime de son sort et de sa propre faute. Soyons gardiens de cette dignité, et ne parlons jamais de l'étranger, mais que l'on comprenne que nous y pensons toujours. »

(*La République française* du 18 novembre 1871, p. 1, col. 3.)

Le discours de Gambetta, fréquemment interrompu

par des applaudissements enthousiastes, produisit une profonde impression dans toute la France, et en particulier sur les habitants de Saint-Quentin, qui, après leur héroïque résistance contre l'armée allemande (8 octobre 1870), venaient de subir les épreuves d'une longue occupation.

ÉTUDE.

Les « chères études » de M. Thiers.

On a souvent plaisanté M. Thiers sur ses « chères études » auxquelles l'avait arraché la vie publique, dont il parlait volontiers quand sa haute situation semblait menacée, et auxquelles fut finalement rendu, le 24 mai 1873, celui que *la Patrie* du lendemain (26 mai) appelait le *sinistre vieillard*.

Dans le discours qu'il prononça à la Chambre le 29 novembre 1872, en réponse au rapport de M. Batbie, qui lui reprochait d'oublier la neutralité imposée par *le pacte de Bordeaux*, réclamait contre le radicalisme la formation d'un « gouvernement de combat », et indiquait comme remède à la situation de rendre plus difficile l'intervention du chef de l'État dans les discussions de l'Assemblée, M. Thiers se déclarait prêt à descendre du pouvoir, et ajoutait : « Si vous me renvoyiez au repos, à la retraite, aux nobles études auxquelles j'ai consacré la fin de ma vie, je ne pourrais que m'en réjouir ; mais une expression de défiance détournée, permettez-moi de ne pas m'y résigner. »

Le président de la République finissait sur ces mots : « Je jure devant vous, devant Dieu, que j'ai servi deux ans mon pays avec un dévouement sans bornes. »

(*Journal officiel* du 30 novembre, p. 7411, col. 2.)

C'est certainement à cette occasion que M. Alphonse Karr écrivait :

Je croyais qu'il y avait de ces vieilles phrases qu'on n'oserait plus dire aux hommes de ces temps-ci : *le fardeau du pouvoir, les douceurs de la vie privée, le dévouement aux intérêts publics amenant le sacrifice de la liberté, les charmes de la retraite, des chères études, etc.*

(*L'Esprit d'Alphonse Karr*, 1877, p. 341.)

On peut rapprocher du langage que tenait M. Thiers ces paroles de Milton, qui renonça à la politique après la mort de Cromwell, paroles citées par M. Émile Ollivier dans son volume *le 19 janvier* (1869, p. 56) :

Oh ! combien de fois, depuis que je suis entré dans cette mer turbulente de la politique, au milieu de ses rauques disputes, m'est-il arrivé de regretter ma solitude animée d'heureuses pensées et cette atmosphère paisible et pure de mes études bien-aimées qui m'enchantaient d'innocence, de douceur et d'harmonie !

EUSTACHE.

Eustache.

On a appelé ainsi de certains petits couteaux pliants d'un prix très modique, du nom d'un ouvrier de Saint-Étienne qui les fabriquait.

Dans *l'Art des couteliers en ouvrages communs* (1772, in-fol.), M. Fougeroux de Bondaroy les décrit avec soin et donne tous les détails de cette fabrication.

A la campagne, dit-il, on nomme ces couteaux des *Jambettes* ; à Paris, ils sont assez généralement connus sous le nom de *Eustache Dubois*, coutelier de Saint-Étienne en Forez, qui en faisait une grande quantité et de très bons, ce qui leur a mérité une espèce de célébrité. (P. 1.)

Cette dénomination était très populaire au siècle dernier, comme on peut en juger par ce dialogue tiré d'une comédie de Dorvigny : *Les battus paient l'amende*, qui fut jouée pour la première fois aux Variétés en 1779 :

SUZON. — J'y ai t'oublié mon petit couteau que vous m'aviez donné, ou ce que j'en ai ben du chagrin, allez.
JANOT. — Comment ! St'*ustache Dubois* que je vous avais fait présent ?

(Scène v.)

On disait donc un Eustache Dubois.

On s'est déshabitué peu à peu à prononcer le second de ces deux noms, et l'on a dit simplement un *Eustache*.

Ce qu'on croira difficilement, c'est que la prononciation de Janot était celle recommandée autrefois par les dictionnaires.

Furetière et Richelet n'hésitent pas à écrire : *Eustache*, prononcez *ustache*.

ÉVEILLER.

On s'éveille, on se lève, on s'habille et l'on sort;
On rentre, on dîne, on soupe, on se couche et l'on dort.

L'Harmonie imitative de la langue française, poème en quatre chants, par M. de Piis (1re éd., 1785) : chant Ier, vers 143-144.

L'auteur donne ce distique comme un exemple de la concision qui caractérise notre langue :

Par un seul mot on hait ; par un seul mot on aime...
Souvent l'idée a l'air de devancer les signes,
Tant on peut énoncer de choses dans deux lignes.

EXILÉ.

« Triste exilé sur la terre étrangère,
Ah ! que de fois j'ai soupiré
Après toi, ma France si chère,
Séjour de mes enfants, ô pays adoré. »

La Reine de Chypre, opéra de Saint-Georges, musique d'Halévy (22 décembre 1841) : acte III, scène VII.

Cantabile chanté par Jacques de Lusignan, roi de Chypre. La scène se passe au XVe siècle. Les Lusignan étaient une ancienne maison noble du Poitou qui a fourni des rois à Jérusalem et à Chypre.

EXPLOITATION.

« L'exploitation de l'homme par l'homme. »

Vieille rengaine que nous resservent périodiquement les philanthropes et les socialistes. C'est un de ces mots à effet, de ces lieux communs dont on a abusé pour légitimer les revendications des prolétaires contre les « infâmes » capitalistes qui « s'engraissent de la sueur du peuple ».

Cette précieuse formule a été inventée, en 1828, paraît-il, par les saint-simoniens.

Dès cette année, nous la voyons figurer dans une lettre du Père Enfantin à sa cousine Thérèse Nugues (du 15 novembre).

Le continuateur de Saint-Simon, exposant sa doctrine au double point de vue religieux et politique, écrivait :

Le principe de l'exploitation *sans travail de l'homme par l'homme* a dirigé en partie les actes humains et a donné son caractère à nos lois civiles sur la propriété,

à celles qui traitent encore les femmes comme des mineurs, qui les font désirer pour leurs dots et non pour leurs vertus, etc.

(*Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin*, t. XXV, 1872, p. 109, note.)

En 1840, au banquet du XIIe arrondissement, manifestation en faveur de la réforme électorale, le banquier Goudchaux proclamait « la nécessité de régénérer le travail, soumis aujourd'hui à l'exploitation de l'homme par l'homme ». (Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de Juillet*, t. IV, p. 182.)

Le 16 avril 1848, les corporations arboraient des bannières avec cette inscription : *Abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme.* (*Annuaire historique*, p. 162.)

Peut-être va-t-on nous reprocher de traiter avec trop peu de respect une formule qui, après tout, a sa valeur, et qui, alors qu'elle était encore dans sa fraîcheur et n'était pas tombée au rang de vieux cliché, a excité l'admiration d'hommes dont le jugement n'est pas à dédaigner.

Henri Heine disait, dans la préface de ses *Reisebilder* (*Tableaux de voyage*), datée de 1834 (p. 4) :

La belle formule que nous devons, ainsi que beaucoup d'excellentes choses, aux saint-simoniens, *l'exploitation de l'homme par l'homme*, nous conduit bien par delà toutes les déclamations sur les privilèges de la naissance.

FABLE.

« Fable convenue. »

Voltaire écrivait de Ferney, le 15 juillet 1768, à

M. Horace Walpole, à propos de son ouvrage sur Richard III :

J'ai toujours pensé comme vous, monsieur, qu'il faut se défier de toutes les histoires anciennes. Fontenelle, le seul homme du siècle de Louis XIV qui fut à la fois poète, philosophe et savant, disait qu'elles étaient des *fables convenues*.

Voici, à défaut du mot lui-même, comment s'exprimait Fontenelle dans sa longue dissertation sur *l'Origine des fables*, où il déclarait que l'histoire ancienne est un amas de chimères, de rêveries et d'absurdités :

Il n'y a point, écrivait-il, d'autres histoires anciennes que les fables.

Il dit encore un peu plus loin :

Mettez un peuple nouveau sous le pôle, ses premières histoires seront des fables... Les faits dont on gardera le souvenir ne seront (pendant plusieurs siècles) que des visions et des rêveries.

(*Œuvres de Fontenelle*, 1742, t. III, p. 270, 287 et suiv.)

FAITE.

« Et, monté sur le faîte, il aspire à descendre. »

Corneille. *Cinna* (1640) ; acte II, scène Ire, vers 370 ; rôle d'Auguste.

Il s'agit de l'esprit :

Il se ramène en soi n'ayant plus où se prendre,
Et, monté sur le faîte, il aspire à descendre.

FAMILLE.

« Où peut-on être mieux
Qu'au sein de sa famille?
Tout est content, le cœur, les yeux.
Vivons, aimons comme nos bons aïeux. »

Ce quatrain, dont les deux premiers vers jouissent d'une réputation méritée, appartient à *Lucile*, comédie en un acte de Marmontel, musique de Grétry (1769). (Quatuor de la scène IV.)

FANFARE.

C'est un sale coup pour la fanfare!

Voici quelle serait l'origine de ce dicton, d'après une note que nous trouvons dans *l'Intermédiaire des chercheurs* du 22 juin 1900 (t. XLI, col. 1039). Nous la reproduisons en en laissant à son auteur, M. Gustave Fustier, toute la responsabilité :

C'était le 4 août 1870, à Wissembourg ; le 1er tirailleurs se préparait à attaquer le plateau de Schwecken, quand les Bavarois ouvrirent le feu. Le premier soldat atteint fut un caporal-tambour qui eut la jambe emportée, puis, ce furent les musiciens qui, décimés, jetèrent leurs instruments et prirent leur fusil. C'est en voyant ce désarroi, qu'un Parisien, capitaine engagé aux tirailleurs, s'écria en riant : Sale coup pour la fanfare !

C'est possible, mais il serait intéressant de citer quelque témoignage contemporain.

FARINE.

« De même farine. »

C'est-à-dire : de même catégorie, de même acabit ; en latin : *ejusdem farinæ*.

Le mot *farine*, avec ce sens proverbial, paraît avoir été d'un usage assez ordinaire chez les Latins.

L'exemple suivant est emprunté à la cinquième satire de Perse (34-62 de J.-C.), vers 115-117 :

Sin tu, quum fueris nostræ paulo ante farinæ,
Pelliculam veterem retines, et, fronte politus,
Astutam vapido servas sub pectore vulpem...

(Mais toi, qui étais il n'y a qu'un instant de la même farine que moi, si tu ne fais pas peau neuve, et si, avec des dehors honnêtes, tu conserves dans ton cœur corrompu l'astuce du renard...)

Suétone, au chapitre IV de la vie d'Auguste, écrivait :

Materna tibi farina ex crudissimo Ariciæ pistrino...

(Ta farine maternelle vient du très grossier moulin d'Aricie...)

Littré signale l'expression « de même farine » dans la 1re édition du Dictionnaire de l'Académie (1694), et relève l'erreur de Mme de Genlis, qui la fait dater de la Révolution. (*Mémoires*, t. V, 1825, p. 91.)

FAUTE.

« Il n'y a plus une seule faute à commettre. »

Dans la séance du Corps législatif du 14 mars 1867, M. Thiers, prenant la parole au sujet d'une interpellation présentée par lui et par quatre de ses collègues

« sur les affaires extérieures de la France, spécialement en ce qui concerne l'Allemagne et l'Italie », insistait sur l'isolement de la France en Europe, ayant pour principale cause la politique « des grandes agglomérations ». Il reprochait en particulier au gouvernement l'attitude de la France dans l'affaire du Danemark.

Il soutenait que le gouvernement doit chercher non pas une popularité bruyante, mais une bonne et saine popularité, celle qu'on obtient en octroyant au pays de nouvelles libertés.

Selon lui, la politique de ceux qui gouvernent doit être confirmée par l'événement.

Son discours se terminait par ces paroles pleines de sagesse :

En finissant, messieurs, je vous en supplie, pour vous et pour le pays, rattachez-vous complètement à cette politique que j'appelle la politique du bon sens, car, je vous le déclare, *il n'y a plus une seule faute à commettre.*

(*Le Moniteur universel* du 15 mars, p. 295, col. 4.)

Deux jours après, le ministre d'État, M. Rouher, répondait par un long discours où il reprenait un à un tous les arguments développés par M. Thiers.

Passant en revue les résultats obtenus par la politique de l'empire, il ajoutait :

Nous avons réalisé ce programme de 1859... Nous avons fait une Italie libre des Alpes à l'Adriatique...

Nous avons arrêté le vainqueur quand il voulait enlever à la Bavière 900 000 de ses habitants...

Ah ! il n'y a plus une faute à commettre ! Le mot peut être à la fois bien habile et bien dangereux ; je lui oppose la vérité : il n'y a pas eu une seule faute commise.

(*Moniteur* du 17, page 308, col. 5.)

C'est dans la suite du même discours que M. Rouher

exposait sa fameuse théorie des *trois tronçons*, dont nous parlons dans un article spécial.

***

La faute en est aux dieux
Qui la firent si belle!

Vers du poète Jean de Lingendes, qui écrivait au commencement du XVIIe siècle.

Ils font partie d'une suite de stances qui se chantaient sur la musique de Boësset :

Si c'est un crime de l'aimer,
On n'en doit justement blâmer
Que les beautés qui sont en elle,
La faute en est aux dieux
Qui la firent si belle,
Et non pas à mes yeux.

Ces jolis vers furent ainsi parodiés par Gresset, dans sa comédie du *Méchant* (1745) :

La faute en est aux dieux qui la firent si bête.

Acte II, scène VII ; rôle de Cléon (le méchant), cherchant à perdre Chloé dans l'esprit de Valère, son prétendu.

On trouve la chanson de Jean de Lingendes dans le troisième volume du *Recueil des plus belles pièces des poètes français* (Barbin, 1692), p. 37.

L'éditeur ajoute :

Cette chanson plut si fort à M. le cardinal de Retz, qu'il la fit répéter plusieurs fois à Lambert qui la chantait devant lui.

FÉMININ.

L'éternel féminin.

La dernière scène de la seconde partie du *Faust*, de Gœthe, se termine par ces mots du « chœur mystique » :

Das Ewig-Weibliche
Zieht uns hinan.
(L'éternel féminin nous élève au ciel.)

C'est en quelque sorte la conclusion de ce poème si extraordinaire que Gœthe appelait lui-même « un ouvrage de fou ». (*Conversations recueillies par Eckermann*, 10 janvier 1825.)

Ce mot résume la pensée sublime qui plane sur l'œuvre entière : le salut de Faust, c'est-à-dire de l'homme en général, s'opérant par l'amour éternel.

Gœthe resta cinquante ans à méditer la seconde partie de son poème avant de commencer à l'écrire. Il ne se refusait pas à en reconnaître l'extrême obscurité, qu'il semblait même considérer comme une qualité :

Je suis, disait-il, de cette opinion que plus une œuvre poétique est incommensurable et insaisissable pour l'intelligence, meilleure elle est. (6 mai 1827.)

Il disait une autre fois :

Le *Faust* est un sujet incommensurable, et tous les efforts que l'esprit ferait pour le pénétrer entièrement seraient vains... Cette obscurité même attire les hommes et ils se fatiguent à l'éclaircir, comme ils font pour tous les problèmes insolubles. (3 janvier 1830.)

La belle expression de Gœthe a été maintes fois répétée et commentée.

FÉMINISTE.

Féministe.

Voici un mot dont l'origine, de date assez récente, peut être établie avec la plus grande précision.

Il a été employé pour la première fois par M. Alexandre Dumas fils dans sa brochure *l'Homme-Femme*, publiée en 1872, avec la signification qu'il a conservée.

On lit à la page 91 de cet opuscule :

Les *féministes*, passez-moi ce néologisme, disent, à très bonne intention d'ailleurs :

Tout le mal vient de ce qu'on ne veut pas reconnaître que la femme est l'égale de l'homme et qu'il faut lui donner la même éducation et les mêmes droits qu'à l'homme...

Dans sa réponse à M. Dumas fils : *l'Homme qui tue et l'homme qui pardonne* (p. XII), M. Henry d'Ideville a relevé le mot, dont le succès a été croissant dans ces dernières années, grâce au courant d'opinion qui s'est manifesté en faveur de la revendication des droits de la femme.

FEMME.

« Au moins, avec les femmes du monde, quand on a fini de rire, on peut causer. »

L'homme n'est pas parfait, tableau populaire en un acte, de Lambert Thiboust. — Variétés, 12 mars 1864.

Scène III, rôle de Boirot, créé avec un succès inoubliable par Grenier.

***

« Ça manque de femmes! »

Nous trouvons pour la première fois ce mot rapporté par M. Jules Claretie dans les *Petites nouvelles* du *Figaro*, à la date du 25 octobre 1863.

Il le citait comme ayant été dit par Sainte-Beuve à propos de *la Vie de Jésus*, de Renan, qui venait de paraître.

Peut-être n'était-ce là qu'un emprunt à quelque vaudeville contemporain, que nos recherches ne nous ont pas fait découvrir.

Quelques jours après l'incendie du Bazar de la charité (4 mai 1897), où tant de femmes et quelques hommes trouvèrent une mort horrible, le souvenir de ce mot inspira à M. Ranc une cruelle réflexion :

Au lendemain de la catastrophe, écrivait-il dans le *Radical* du 14 mai, une brave femme, après avoir lu la première liste des morts, disait dans son langage populaire : « Ça manque d'hommes ! »

***

Chanter « femme sensible ».

On dit, ou plutôt on disait du temps de nos pères, en réponse à une demande vaine : « c'est comme si vous chantiez *Femme sensible* », et l'on ajoutait : « sur l'air de *Malbrou* (*sic*) » ou « sur l'air de la *Codaqui* » (air auvergnat).

Cette locution, qui n'est plus guère usitée aujourd'hui, passa dans le langage familier à la suite des re-

présentations d'*Ariodant*, drame en trois actes, paroles d'Hoffmann, musique de Méhul, joué au Théâtre Favart le 19 vendémiaire an VII (10 octobre 1798). Une suave mélodie, heureusement mariée à des vers inspirés, valut au chant du barde un très vif succès (acte II, scène I).

Voici le premier couplet, qui a donné naissance au dicton :

Femme sensible, entends-tu le ramage
De ces oiseaux qui célèbrent leurs feux ?
Ils font redire à l'écho du rivage :
Le printemps fuit, hâtons-nous d'être heureux.

***

« Cherchez la femme ! »

Voici les quelques documents qui ont été recueillis sur ce mot si souvent répété.

C'est d'abord un vers de Juvénal, dans sa VIe satire (*Romanæ Mulieres*, v. 242-243) :

Nulla fere caussa est, in qua non femina litem
Moverit : accusat Manilia, si rea non est.

(Il n'y a presque pas de procès où une femme ne joue un des premiers rôles : Manilia accuse, si elle n'est pas accusée.)

Dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er septembre 1845, M. Ch. Didier fait mention d'un proverbe espagnol, fort grossier, qui exprime la même idée (art. intitulé *l'Alpuxarra*, p. 822), et il ajoute :

Le roi Charles III (1716-1788) en était si convaincu que

sa première question en toutes choses était celle-ci : « Comment s'appelle-t-elle ? »

On cite encore ce fragment de l'*Histoire de sir Charles Grandison*, par Richardson (lettre XXIV ; Londres, 1753, t. I, p. 166) :

Such a plot must have a woman in it.
(Il doit y avoir une femme dans une pareille intrigue.)

Enfin, l'expression semble avoir été rendue populaire sous sa forme définitive par un drame d'Alexandre Dumas : *les Mohicans de Paris*, représenté à la Gaîté, le 20 août 1864.

Au troisième acte (v^e^ tableau, scène VI), le policier Jackal interroge Mme Desmaret, maîresse de pension, sur l'enlèvement de Rose-de-Noël. — On découvre un pas de femme dans le sable du jardin :

M. JACKAL. — Que dis-je toujours ?... « Cherchez la femme ! » Cette fois, la femme est trouvée.

Mme DESMAREST. — Comment, la femme est trouvée ? Vous croyez qu'il y a une femme dans cette affaire ?

M. JACKAL. — Il y a une femme dans toutes les affaires ; aussitôt qu'on me fait un rapport, je dis : « Cherchez la femme ! » On cherche la femme, et quand la femme est trouvée...

Mme DESMAREST. — Eh bien ?

M. JACKAL. — On ne tarde pas à trouver l'homme.

Voir aussi le roman qui porte le même titre, chap. XXXIV et XXXV.

Le mot « cherchez la femme », ou sa variante « où est la femme ? » a été attribué à M. de Sartine, lieutenant-général de police en 1759.

***

« Femmes, voulez-vous éprouver...? »

Le Secret, comédie en un acte, mêlée de musique. Paroles d'Hoffmann, musique de Solié. — Op.-Com., 20 avril 1796.

Scène XII, couplets chantés par Dupuis (Solié).

— Écoutez, dit-il à Cécile, sa femme (Mme Dugazon), ce que disait un philosophe aimable à quelques femmes coquettes et exigeantes...

Femmes, voulez-vous éprouver
Si vous êtes encor sensibles ?
Un beau matin, venez rêver
A l'ombre des bosquets paisibles ;
Si le silence, la fraîcheur, (*bis*)
Si l'onde qui fuit et murmure
Agitent encor votre cœur,
Ah ! rendez grâce à la nature.

A quoi Cécile répond :

Maris, qui voulez éprouver
Jusqu'où va notre patience,
Vous pourrez bien aussi trouver
Le prix de votre impertinence.
. . . . . .
Vos femmes valent mieux que vous,
Et j'en rends grâce à la nature.

***

« Il n'y a pas de vieilles femmes. »

Cette thèse, des plus flatteuses pour le sexe aimable, a été soutenue et développée par Michelet dans son livre : *l'Amour* (Hachette, 1858, in-12). Le chapitre IV

du cinquième livre (*Le Rajeunissement de l'amour*) a pour titre : *Il n'y a point de vieille femme.*

L'auteur, particulièrement galant pour nos compatriotes, écrit, p. 335 :

Il n'est pas rare pour celle-ci (la Française) que le corps ait vingt-cinq ans et le visage quarante.

Et plus loin, p. 338 : « *Il n'y a point de vieille femme.* Toute, à tout âge, si elle aime et si elle est bonne, donne à l'homme le moment de l'infini. »

Si les commentaires qui suivent appartiennent à M. Michelet, l'idée avait déjà été émise sous la même forme par le non moins galant M. Alphonse Karr. Nous lisons, en effet, dans *les Guêpes* de mars 1840, p. 82, au chapitre intitulé *Les Femmes :*

Les femmes ne meurent pas plus de vieillesse que d'autre chose. — D'ailleurs, il n'y a pas de vieilles femmes. — La nature, on ne sait pourquoi, à une certaine époque de leur vie, déguise les femmes en vieilles femmes... — Mais au dedans elles sont toujours jeunes ; elles ont les mêmes goûts, les mêmes plaisirs ; — le même amour.

Cette théorie, que nous n'aurions garde de combattre, a été fort plaisamment raillée par deux de nos plus gais vaudevillistes, MM. Eugène Labiche et Édouard Martin, dans une charmante parodie du livre de Michelet, intitulée : *l'Amour, un fort volume, prix : 3 fr. 50*, représentée au Palais-Royal le 16 mars 1859.

Nous y trouvons cet amusant dialogue entre une femme d'un âge mûr et son mari auquel elle cherche à persuader de reprendre la vie commune (scène XII) :

ANATOLIE (Mme Thierret). — Il n'y a pas de vieilles femmes.

PIPEREL. — Qui est-ce qui a dit ça ?

ANATOLIE. — Le chapitre IV.
PIPEREL. — C'est possible !... mais il y a de vieux maris. Bonsoir.

***

« Les femmes, il n'y a que ça. »

La Périchole, opéra-bouffe en trois actes et 4 tableaux, de MM. Meilhac et Halévy, mus. d'Offenbach. Variétés, 25 avril 1874. (Déjà représenté en deux actes sur le même théâtre, le 6 octobre 1868.)

Acte II, scène V, premier couplet de Piquillo :

Et là, maintenant que nous sommes
Seuls et tranquilles tous les trois,
Pourquoi, messieurs les gentilshommes,
Dirions-nous pas à pleine voix :
Les femmes, il n'y a que ça,
Tant que le monde durera,
Tant que la terre tournera !

ENSEMBLE DES COURTISANS.

Les femmes, il n'y a que ça !
Tant que la terre tournera
Il n'y aura que ça !

***

« Pas de femmes ! »

On a souvent répété cette exclamation en souvenir de la ravissante opérette de Meilhac et Halévy, *le Petit Duc*, musique de Lecocq, représentée au théâtre de la Renaissance, le 25 janvier 1878 (acte III, scène VII).

La scène se passe dans le camp du jeune duc de Parthenay, dont le régiment vient d'être victorieux :

LE DUC, *à Montlandry, son instructeur militaire.* — On est très content de leur courage, aux officiers, très content, très content... mais il paraît que ce matin, ils étaient en train de boire et de chanter avec de jolies personnes, et qu'à cause de cela ils ont failli se laisser prendre...

MONTLANDRY. — Hum...

LE DUC. — Pour que cela n'arrive pas une seconde fois, il a été décidé que tout officier surpris avec une jolie personne serait puni de la façon la plus sévère...

On lui demande le mot d'ordre :

LE DUC. — Eh bien ! mais, après ce que je viens de vous dire, il est tout indiqué, le mot d'ordre, c'est : *pas de femmes.*

Ce mot, qui sert de refrain aux couplets du duc, est repris en chœur par les officiers.

On se souvient du succès obtenu par Mlle Jeanne Granier dans le rôle du petit duc.

***

« Souvent femme varie. »

Formule qui, dit-on, fut chère à François Ier.

On cite à ce propos l'anecdote suivante rapportée par Brantôme :

Il me souvient qu'une fois m'estant allé pourmener à Chambord, un vieux concierge qui estoit céans, et avoit esté valet de chambre du roy François, m'y reçut fort honnestement ; car il avoit dès ce temps-là cognu les miens à la cour et aux guerres, et luy mesme me voulut monstrer tout ; et m'ayant mené à la chambre du roy, il me monstra un mot d'escrit au costé de la fenestre :

« Tenez, dit-il, lisez cela, monsieur ; si vous n'avez veu de l'escriture du roy mon maistre, en voylà. » Et, l'ayant leu en grandes lettres, il y avoit ce mot : « *Toute femme varie.* » J'avois avecques moy un fort honneste et habile gentilhomme de Périgord, mon amy, qui s'appelloit M. de Roche, qui me dit soudain : « Pensez que quelques-unes de ces dames qu'il aymoit le plus et de la fidélité desquelles il s'asseuroit le plus, il les avoit trouvées varier et luy faire faux bonds, et en elles avoit descouvert quelque changement dont il n'estoit guieres content, et, de despit, en avoit escrit ce mot. »

(*Vies des Dames galantes*, vers la fin du IVe discours.)

On sait que Victor Hugo, dans *Le Roi s'amuse* (13 novembre 1832), fait chanter au roi entrant dans la taverne de Saltabadil (acte IV, scène II) :

Souvent femme varie,
Bien fol est qui s'y fie !
Une femme souvent
N'est qu'une plume au vent.

Ces paroles ont été imitées de très près par M. Édouard Duprez dans le livret français de *Rigoletto* :

Comme la plume au vent
Femme est volage,
Et bien peu sage
Qui s'y fie un instant.
. . . . . .
Femme varie,
Fol qui s'y fie
Un seul instant.

(Théâtre-Lyrique, 24 décembre 1863 ; même acte, même scène, chanson du duc de Mantoue.)

On connaît le texte du livret italien :

La donna è mobile
Qual piuma al vento, etc.

Virgile avait écrit, dans l'*Énéide*, chant IV, vers 569-570 :

.....Varium et mutabile semper
Femina.

***

« Tout ça, c'est des histoires de femmes. »

Au premier acte de *la Grande-Duchesse de Gérolstein*, opéra-bouffe en trois actes de MM. Meilhac et Halévy, musique d'Offenbach (Variétés, 12 avril 1867, scène II), le général Boum fait avancer le « mauvais soldat » Fritz, qui gâte par ses exemples l'armée de la grande-duchesse :

FRITZ. — Je sais bien d'où ça vient, tout ça...
BOUM, *fronçant le sourcil.* — Qu'est-ce que vous dites ?
FRITZ. — Je dis que je sais bien d'où tout ça vient, *tout ça... c'est des histoires de femmes.*

***

« Toutes les femmes de ce pays sont rousses et acariâtres. »

Voltaire écrivait, en 1750, dans son ouvrage : *Des mensonges imprimés* (§ XXXIII) :

C'est surtout dans les voyageurs qu'on trouve le plus de mensonges imprimés... je ne parle que de ceux qui nous trompent en disant vrai, qui ont vu une chose ex-

traordinaire dans une nation, et qui la prennent pour une coutume... Ils ressemblent à cet Allemand qui, ayant eu une petite difficulté à Blois avec son hôtesse, laquelle avait les cheveux un peu trop blonds, mit sur son album : « *Nota bene*, toutes les dames de Blois sont rousses et acariâtres. »

Ce trait de naïveté a été mis sur le compte de l'historien anglais Tobie Smollett (1721-1771). Cette attribution paraît insoutenable, si l'on songe qu'il vint pour la première fois en France en 1750, l'année même où Voltaire écrivait, et que son grand voyage en France et en Italie date de 1763-1765.

FEU.

« Feu mal éteint. »

Expression qui a rendu les plus excellents services dans le répertoire tragique.

Corneille, dans *Sertorius* (1662), fait dire à son héros (acte Ier, scène III, v. 264):

Et le feu mal éteint est bientôt rallumé.

Et dans *Andromaque* (1667), Oreste dit à Pylade (acte Ier, scène I) :

De mes feux mal éteints je reconnus la trace.

Cette formule faisait encore assez bonne figure un siècle plus tard pour que Colardeau ait cru pouvoir l'employer dans sa belle *Lettre amoureuse d'Héloïse à Abailard* (imitée de Pope, 1758, vers 7e). Elle est au-

jourd'hui tombée au rang des vieux clichés et ne saurait plus être utilisée que dans la parodie.

Rappelons encore ici ces paroles de Didon dans l'*Énéide*, liv. IV, vers 23 :

...Agnosco veteris vestigia flammæ.

FEUILLE.

Et les feuilles tombaient toujours!

Refrain d'une chanson intitulée : *Lucy ou la Chute des feuilles*, paroles d'Émile Barateau, musique de Ch. Plantade.

PREMIER COUPLET.

C'était l'époque où les fleurs vont finir,
Où la feuille tombe agitée,
Un soir à sa mère attristée,
Lucy parlait de joie et d'avenir.
Elle disait : je serai son épouse,
Tu l'as promis : de son bonheur jalouse,
Jeune longtemps, j'embellirai ses jours. (*bis*)
Et les feuilles tombaient toujours !... (*bis*)

Ce rêve, hélas ! n'a pas de lendemain :
Au dernier couplet, la pauvre Lucy est morte, et...

Et les feuilles ne tombaient plus !...

***

Je vais où va toute chose,
Où va la feuille de rose
Et la feuille de laurier.

La Feuille, d'A. V. Arnault ; liv V, fable XVI.

Le succès mérité qu'obtint ce morceau nous engage à le citer entièrement :

— De ta tige détachée,
Pauvre feuille desséchée,
Où vas-tu ? — Je n'en sais rien.
L'orage a frappé le chêne
Qui seul était mon soutien.
De son inconstante haleine,
Le zéphir ou l'aquilon
Depuis ce jour me promène
De la forêt à la plaine,
De la montagne au vallon.
Je vais où le vent me mène.
Sans me plaindre ou m'effrayer,
Je vais où va toute chose,
Où va la feuille de rose
Et la feuille de laurier.

(Édit. Bossange, Paris, 1826. Tome II, p. 39.)

L'auteur nous apprend, dans une note, qu'il composa cette fable à la fin de 1815, alors que, forcé de fuir hors de France, il était réfugié à Bruxelles. Les journaux français, soumis à la censure, n'auraient pu imprimer l'ouvrage d'un proscrit. Aussi la fit-on d'abord circuler comme une pièce trouvée par les petits-enfants de Mme de La Sablière dans les papiers de leur grand'mère. Ceci explique pourquoi la paternité de *la Feuille* put être longtemps contestée à son auteur.

***

Quand vous verrez tomber, tomber les feuilles mortes.

Premier vers du refrain de la romance *les Feuilles Mortes*. Paroles de M. Adolphe Porte, musique de M. Louis Abbadie.

Cette romance était chantée par Mme Raby aux concerts du Ménestrel.

FICELLE.

Tire la ficelle, ma femme!

Ce dicton fut popularisé par une scène comique portant ce titre, dans laquelle Levassor obtint un très grand succès aux Variétés en 1839. (Paroles de E. Bourget, musique de J.-B. Josse.)

Un montreur de tableaux ambulant annonce et explique ainsi au public le spectacle qu'il lui présente :

Approchez tous, c'est magnifique !
Pour vous placer sous le rideau ;
Vous aurez un coup d'œil magique
En regardant chaque tableau.
Oui, celui qui paiera, verra
Que j'enfonce le Diorama !
Vous allez voir, vous allez voir
Ce que vous allez voir.

. . . . . .

Suivez, messieurs et mesdames... ceci vous représente le *basilic du Saint-Père* à Rôme en *Litanie*... vous y voyez lé grand jugément du Roi de Salomon ; à droite est la vraie mère qui veut son enfant tout entier, à gauche est la fausse mère qui n'en veut que la moitié... C'est le moment où le Roi ému sé lève de son trône et s'écrie : Arrête ! arrête ! malheureux ! que vas-tu faire ? ne reconnais-tu pas la vraie mère ! ! ! *Tire la ficelle, ma femme*...

La même phrase revient à chaque nouveau tableau, dont le sujet est traduit par l'*impresario* avec la même clarté et la même éloquence pittoresque.

FIEL.

Aucun fiel n'a jamais empoisonné ma plume.

C'est le seul trait qu'on ait retenu du discours de réception en vers, que Crébillon prononça à l'Académie française le 27 septembre 1731 (vers 13me). L'idée en fut trouvée si juste que l'assemblée l'accueillit par d'unanimes applaudissements. (Voy. les *Œuvres* de Crébillon, éd. P. Didot, 1818, t. I, p. 13 de la Notice, et t. II, p. 339.)

***

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots?

Boileau. *Le Lutrin*, poème héroï-comique en six chants (1674) ; chant Ier, vers 12.

On sait qu'au début de ce poème, Boileau a imité quelques-uns des premiers vers de l'*Énéide* ; il traduisait ainsi le 11e :

...Tantœne animis cœlestibus iræ ?
(De telles haines entrent-elles dans l'âme des dieux ?)

FIÈVRE.

Va te coucher, Basile, tu sens la fièvre.

Allusion proverbiale à cette fameuse scène du *Barbier de Séville* (23 février 1775), où le comte Almaviva, Figaro et Rosine cherchent à se débarrasser de Bazile, dont la présence les importune :

LE COMTE

Allez vous coucher, mon cher Bazile, vous n'êtes pas

bien, et vous nous faites mourir de frayeur. Allez vous coucher.

FIGARO.

Il a la physionomie toute renversée. Allez vous coucher.

BARTHOLO.

D'honneur, il sent la fièvre d'une lieue. Allez vous coucher.

ROSINE.

Pourquoi êtes-vous sorti ? On dit que cela se gagne. Allez vous coucher.

(Acte III, scène XI.)

L'idée est d'un bon comique et l'on ne peut que féliciter Beaumarchais de l'excellent parti qu'il en a su tirer, mais il est difficile de lui reconnaître ici le mérite de l'invention.

On trouve effectivement, dans les *Mémoires* du cardinal de Retz, l'anecdote suivante, qu'il place en 1649 :

(Il y avait grand intérêt pour lui à empêcher son oncle Henri de Gondi, archevêque de Paris, d'aller siéger au Palais, et tous ses efforts en ce sens avaient été infructueux.)

Je sortis, dit-il, de sa chambre au désespoir ; un chirurgien qu'il avoit me pria d'aller attendre de ses nouvelles aux Carmélites, qui étoient tout proche, et il me revint trouver, un quart d'heure après, avec ces bonnes nouvelles. Il me dit qu'aussitôt que nous étions sortis de la chambre de M. de Paris, il y étoit entré ; qu'il l'avoit beaucoup loué de la fermeté avec laquelle il avoit résisté à ses neveux, qui le vouloient enterrer tout vif ; qu'il l'avoit exhorté ensuite de se lever en diligence pour aller au Palais ; qu'aussitôt qu'il fut hors du lit, il lui avoit demandé d'un ton effaré comme il se portoit, que M. de Paris lui avoit répondu : « Qu'il se portoit fort bien. » Qu'il lui avoit dit : « Cela ne se peut, vous avez trop mauvais

visage. » Qu'il lui avoit tâté le pouls ; qu'il l'avoit assuré qu'il avoit la fièvre, et d'autant plus à craindre qu'elle paroissoit moins ; que M. de Paris l'avoit cru ; qu'il s'étoit remis au lit, et que tous les rois et toutes les reines ne l'en feroient sortir de quinze jours.

(Édit. Champollion-Figeac, 1859, IIe partie, chap. XVII ; t. II, p. 181. — Édit. Regnier, t. II, p. 578.)

Scribe a imité de très près cette scène plaisante dans *la Camaraderie ou la Courte échelle*, comédie en cinq actes, représentée au Théâtre-Français le 19 janvier 1837.

Au IVe acte, scène Ire, Césarine empêche son mari, M. de Miremont, de se rendre à la Chambre, en lui donnant des craintes sur sa santé :

M. DE MIREMONT.

Et qu'est-ce que j'ai ? Qu'est-ce que dit le docteur ?

CÉSARINE.

Il dit que c'est une grande irritation de poitrine.

M. DE MIREMONT, *essayant de tousser.*

C'est vrai ! je me sens là une chaleur...

CÉSARINE.

Qui n'est rien en apparence, mais qui pourrait s'aggraver, si vous continuez à suivre vos travaux parlementaires.

FILLE.

Jouer la fille de l'air.

Cette locution familière serait devenue, dit-on, synonyme de *fuir*, *s'esquiver*, en souvenir de *la Fille de l'Air*, féerie en trois actes de MM. Cogniard frères et

Raymond, jouée aux Folies-Dramatiques le 3 août 1837.

Voici en quelques mots le sujet de la pièce :

Une loi fatale, inscrite au livre des Destins, veut que la fille du roi des Génies, parvenue à l'âge adulte, descende sur la terre pour y passer une année d'épreuve. Ce temps expiré, elle doit retourner dans le royaume des airs, à moins qu'un mortel n'ait su s'emparer de son cœur.

Dans la féerie de MM. Cogniard, la jeune Azurine, pour s'être montrée trop sensible aux soupirs d'un villageois nommé Rutland, voit ses ailes tomber et est condamnée à achever sa vie sur la terre.

Il peut paraître singulier qu'on ait dit « jouer la fille de l'air » par allusion à l'héroïne qui fait exactement le contraire de ce que ces mots expriment. Mais il faut admettre, si cette origine est réelle, que le public a été surtout frappé de la particularité qui caractérise le sort des filles de l'air. Et l'on rencontre plus d'un cas de ce genre dans l'histoire des expressions proverbiales.

Il faut ajouter aussi que, le 21 décembre suivant, les Folies-Dramatiques donnaient un vaudeville de MM. Honoré et Michel Delaporte, intitulé *la Fille de l'air dans son ménage*, sorte d'épilogue de la féerie. La pauvre Azurine y faisait fort mauvais ménage avec Rutland, et, grâce à un talisman retrouvé par son compagnon aérien Aquilonnet, finissait par remonter au ciel, ce qui, cette fois, pouvait servir de justification au proverbe.

***

« Monsieur, vous avez une fille?
— Parbleu, monsieur, je le sais bien. »

Le Bouffe et le Tailleur, très joli opéra-bouffon en un

acte, de MM. P. Villiers et Armand Gouffé, musique de Gaveaux. — Théâtre Montansier, 21 juin 1804. Scène IX.

FILS.

Au demeurant, le meilleur fils du monde.

Clément Marot (1495-1544).

Épître intitulée : *Au Roy, pour avoir esté dérobé* (1531).

J'avois un jour un vallet de Gascongne,
Gourmand, yvrongne et asseuré menteur,
Pipeur, larron, jureur, blasphémateur,
Sentant la hart de cent pas à la ronde,
Au demourant, le meilleur filz du monde.

FIN.

« Voilà le commencement de la fin! »

Le mot a été attribué à Talleyrand, prédisant l'effondrement de l'Empire. (*Album perdu*, 1829, p. 128.)

D'après Sainte-Beuve, il l'aurait prononcé à la nouvelle des désastres de la campagne de Russie, en 1812. (Voy. son étude sur *M. de Talleyrand*, chap. III.)

Selon d'autres, ce n'était pas Talleyrand qui avait mis le mot en circulation, mais il en accepta volontiers la paternité lorsque, aux Cent-Jours, M. de Vitrolles lui en fit honneur.

M. Éd. Fournier dit avoir eu connaissance de ce détail par son ami Audibert, « qui le tenait de M. de Vi-

trolles lui-même ». (*L'Esprit dans l'histoire*, 5e éd., p. 438.)

On retrouve déjà cette espèce de jeu de mots dans *le Songe d'une nuit d'été*, comédie de Shakespeare. Au Ve acte, scène Ire, Prologue, personnage chargé d'expliquer la pièce qu'on va jouer pour les noces de Thésée, dit aux assistants :

Si nous vous déplaisons, c'est avec notre bonne volonté. Veuillez croire que nous ne venons vous déplaire qu'avec notre bonne volonté. Montrer notre savoir-faire, voilà le vrai commencement de notre fin.

(*That is the true beginning of our end.*)

FINANCE.

« Faites-moi de bonne politique, je vous ferai de bonnes finances. »

Forme que l'on donne habituellement à un mot du baron Louis (1755-1837). Voici les paroles que lui prête M. Guizot, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps* (t. I, 1858, p. 44) :

En 1830, écrit-il, au milieu de la perturbation qu'avait causée la Révolution de Juillet, je vins un jour, comme ministre de l'intérieur, demander au Conseil, où le baron Louis siégeait aussi comme ministre des finances, de fortes allocations ; quelques-uns de nos collègues faisaient des objections à cause des embarras du trésor : « Gouvernez bien, me dit le baron Louis, vous ne dépenserez jamais autant d'argent que je pourrai vous en donner. » Judicieuse parole, digne d'un caractère franc et rude, au service d'un esprit ferme et conséquent.

FLAMBER.

« Faites flamber finances. »

A la suite des combats qui mirent un terme aux sanglantes orgies de la Commune, on trouva sur le cadavre d'un insurgé un fameux billet ainsi conçu :

4 prairial an 79 (22 mai 1871).

Citoyen Luçay, *faites flamber finances*, et venez nous retrouver.

Signé : FERRÉ.

Lorsque Théophile Ferré, l'un des plus tristes représentants de la Commune, délégué à la Sûreté générale, eut à répondre de ses crimes devant le 3e conseil de guerre, on lui demanda s'il se reconnaissait l'auteur de cet ordre infâme. Il s'y refusa énergiquement :

Je vous en donne ma parole, dit-il, cette pièce est fausse. C'est tout ce que j'ai à dire... Mes autres écritures ne ressemblent pas à celle-là... J'ai vu cette pièce dans la *Liberté ;* j'ai tout de suite pensé que la police avait été trompée...

M. Delarue, expert en écritures, déposa en ces termes :

J'ai été commis pour vérifier l'écriture de l'ordre attribué à Ferré. L'écriture est forcée, renversée ; la signature n'est pas franche... Ferré a cherché à déguiser sa signature, mais il n'y a pas réussi. (*Procès des membres de la Commune*, audience du 8 août. Bordeaux, 1871, p. 49-50.)

Peu importait, d'ailleurs, pour le sort de Ferré, que l'expert se trompât. Convaincu d'autres atrocités non moins odieuses, il fut condamné à mort le 2 septembre, et exécuté.

Dans sa séance du 23 novembre 1900, le Conseil municipal de Paris donna le nom de Théophile Ferré à une rue du 18e arrondissement, précédemment nommée rue de Panama.

Parmi les noms nouveaux que cette assemblée, issue des élections des 6 et 13 mai 1900, crut dignes de figurer sur les murs de la capitale, on remarquait encore ceux de Jules Vallès, Gustave Flourens, Eugène Varlin, Blanqui, Delescluze, et autres illustrations de la Commune.

Fort heureusement pour l'honneur des murs de Paris, cette étrange décision fut annulée au mois de janvier suivant.

FLEGMATIQUE.

« L'empire est au flegmatique. »

M. Ernest Hamel, dans son *Histoire de Saint-Just* (1859, p. 279), rapporte que celui-ci dit à Robespierre, qui s'emportait dans une discussion : « *Calme-toi* ; *l'empire est au flegmatique.* »

Cet aphorisme qui serait, assure-t-on, la traduction d'un proverbe italien, circule sous diverses formes, comme il arrive surtout pour les mots qui n'ont pas pour origine un texte parfaitement authentique. M. Maxime Du Camp en a donné cette variante : *L'avenir est aux apathiques.* (*Souvenirs littéraires*, t. I, p. 31.)

FLEUR.

Aucun chemin de fleurs ne conduit à la gloire.

La Fontaine. *Les Deux Aventuriers et le Talisman*,

livre X, fable XIII (ou XIV dans quelques éditions), premier vers.

Ovide avait dit :

Ardua per præceps gloria vadat iter.

(*Les Tristes*, livre IV, élégie III, v. 74.)

Et dans *Hercule furieux*, tragédie de Sénèque, acte II, vers 437, Mégare dit à Lycus :

Non est ad astra mollis e terris via.

(Ce n'est par par un chemin facile qu'on s'élève de la terre au ciel.)

Cette pensée inspira une jolie réponse au dauphin Louis XVII :

Un jour, écrit François Hue, son valet de chambre, dans ses *Dernières années de Louis XVI* (2e éd., p. 460), dans le jardin de Bagatelle, emporté par sa vivacité, il alloit se jeter à travers un buisson de rosiers. Je courus à lui : « Monseigneur, lui dis-je en le retenant, une seule de ces épines peut vous crever les yeux ou vous déchirer le visage. » Il se retourna ; et me fixant d'un air aussi noble que décidé : « Les chemins épineux, me dit-il, mènent à la gloire. »

* * *

Que c'est comme un bouquet de fleurs.

Souvenir de la chanson intitulée : *le Baptême du petit ébéniste*, scène de famille de Ch. Plantade (paroles d'Émile Durandeau), exécutée par Berthelier, en 1863, au théâtre du Palais-Royal :

Parlé : M'étant trouvé de société dans un repas de famille donné par mon patron, fabricant d'ébénisterie, à l'occasion du baptême du petit Léon, son nouveau-né...

j'ai composé moi-même pour la circonstance quelques couplets familiers que je vais prendre la faveur de vous chanter.

Nous citerons le 3e couplet, qui nous paraît un des meilleurs :

Petit Léon, dans le sein de ta mère,
Tu n'as jamais connu la pauvreté :
Tu n'as pas vu le drapeau de tes pères
Souillé de boue, couvert d'iniquité...

Refrain :

Que j'aime à voir autour de cette table
Des scieurs de long, des ébénisses,
Des entrepreneurs de bâtisses,
Que c'est comme un bouquet de fleurs.

(Chez Chatot, 2, rue de la Feuillade.)

***

« Sans effeuiller la reine des fleurs. »

Dans *les Diables roses*, comédie de MM. Eug. Grangé et L. Thiboust (Palais-Royal, 4 sept. 1863), le maître d'armes Pavillon (Hyacinthe) explique au jeune Antonin, qu'il soupçonne de courtiser sa femme, que, ne pouvant se battre à l'épée à cause de sa profession, il se battrait au pistolet.

PAVILLON. — Et je tire !... A trente pas, je mouche une guêpe.

ANTONIN (fort inquiet). — Ah bah !

PAVILLON — Oui, vous placez une guêpe à trente pas... sur une rose ; j'ajuste... et toc ! je mouche la guêpe, sans même effeuiller la reine des fleurs. L'insecte seul est nettoyé.

(Acte II, scène VII.)

***

« Trop de fleurs ! »

C'est ainsi que, dans *la Belle Hélène*, de MM. Meilhac et Halévy (Variétés, 17 décembre 1864), le grand augure Calchas exprime son mécontentement en voyant le peuple apporter au maître des dieux des offrandes où dominent les fleurs.

FLOT.

« Le flot qui l'apporta recule épouvanté. »

Racine. *Phèdre* (1677) ; acte V, scène VI, vers 1524.

Si nous enregistrons ici ce vers célèbre, ce n'est pas, on le comprend, pour apprendre au lecteur qu'il fait partie du récit de Théramène, mais à cause des nombreuses critiques et discussions auxquelles il a donné lieu.

Disons d'abord que ceux qui y ont vu une faute de goût semblent avoir condamné du même coup ce vers de Virgile, que Racine ne faisait que traduire :

[Dissultant rupæ,] refluitque exterritus amnis.
(*L'Énéide*, chant VIII, vers 240.)

Il est vrai qu'il suffit d'une légère nuance dans la forme pour qu'une métaphore acceptable devienne un modèle de mauvais goût. Nous en trouvons un exemple dans un vers de *Pyrame et Thisbé*, du poète Théophile de Viau (1623), où l'on peut voir une autre imitation de Virgile :

Ce ruisseau fuit d'horreur qu'il a de mon injure,

dit Thisbé dans son monologue du cinquième acte.

Pour en revenir au vers de Racine, voici quelques opinions qui se sont produites à son sujet.

Houdard de La Motte (1672-1731), dans son *Discours sur la poésie*, le trouvait « excessif dans la bouche de Théramène ». Selon lui, il ne se comprendrait que dans une ode, et dit par l'auteur lui-même. (*Œuvres*, t. I, 1754, p. 27.)

Boileau, ami de Racine, répondit à cette attaque dans sa XIe Réflexion sur Longin. Il émettait l'avis qu'une métaphore hardie qui, dans la prose, nécessiterait quelque précaution oratoire, peut s'en passer entièrement dans la poésie.

M. de La Motte, concluait-il, mon confrère à l'Académie française, n'a donc pas raison..., lorsqu'il accuse l'illustre M. Racine de s'être exprimé avec trop de hardiesse dans sa tragédie de Phèdre, où le gouverneur d'Hippolyte... se sert de cette hyperbole :

Le flot qui l'apporta, etc.

Puisqu'il n'y a personne qui ne soit obligé de tomber d'accord que cette hyperbole passeroit même dans la prose à la faveur d'un *pour ainsi dire*, ou d'un *si j'ose ainsi parler*.

(*Œuvres* de Boileau, La Haye, 1722, t. III, p. 255.)

M. de La Motte répliqua à Boileau, après la mort de celui-ci (1711), dans un long mémoire où il ne se déclare nullement convaincu, et que l'on trouvera dans le même volume, p. 332 à 341.

J'avoue de bonne foi, dit-il, après avoir cité le passage qui contient le vers incriminé, que plus j'examine ce vers, et moins je puis me repentir de ce que j'ai dit.

Fénelon disait, à son tour, dans ses *Réflexions sur*

la grammaire, *la rhétorique*, etc. (Paris, 1716, p. 100) :

Rien n'est moins naturel que la narration de la mort d'Hippolyte, à la fin de la tragédie de *Phèdre*, qui a d'ailleurs de grandes beautez. Théramène, qui vient pour apprendre à Thésée la mort funeste de son fils, devroit ne dire que ces deux mots, et manquer même de force pour les prononcer distinctement : *Hippolyte est mort. Un monstre, envoyé du fond de la mer par la colère des dieux, l'a fait périr. Je l'ai vu.* Un tel homme saisi, éperdu, sans haleine, peut-il s'amuser à faire la description la plus pompeuse et la plus fleurie de la figure du dragon ?

Sophocle est bien loin de cette élégance si déplacée et si contraire à la vraisemblance.

Le discours proposé par Fénelon paraîtrait lui-même bien long et trop apprêté, si l'on se refusait à tenir compte de la convention dont le théâtre ne peut s'affranchir et que l'emploi des vers fait accepter plus facilement encore.

Une lettre de Louis Racine à l'abbé d'Olivet, en date du 1er mai 1738, insérée en 1828 au tome VI des *Mélanges publiés par la Société des bibliophiles*, contient ce passage (p. 4) :

Je suis charmé que vous aïez pris la défense d'un vers qui n'a pu déplaire qu'à ceux qui n'entendent pas le langage poétique. Je veux parler de celuy-cy : *Le flot qui l'apporta*, etc. Mais il me paroît qu'en le justifiant par rapport à l'image, vous l'abandonnez à la rigueur grammaticale, à cause qu'*apporta* marque un sens éloigné. Je vous avouë que je ne peux souscrire à cette censure.

Louis Racine faisait allusion aux quelques pages que l'abbé d'Olivet avait consacrées, dans ses *Remarques de grammaire sur Racine*, à défendre le vers de *Phèdre* contre les attaques de La Motte (1738, p. 97).

Enfin, voici Mme Necker qui, dans ses *Nouveaux mé-*

langes (t. I, 1801, p. 141), nous apprend que Buffon ne trouvait pas bon le vers de Racine, « car, disait-il, ce mot moral *épouvanté* ne pouvoit convenir à celui de *flot*. »

Mais, ajoute cette femme de grande valeur, M. de Buffon juge trop sévèrement ; car le vers, le mouvement et le langage étoient si beaux, qu'on pouvoit bien faire une exception à la règle, et personnifier les flots de la mer.

Si nous étions invité à prendre parti dans cette grave discussion, nous n'hésiterions pas à nous ranger à l'avis de Mme Necker.

FLUET.

« Audacieux et fluet, et l'on arrive à tout. »

M. Félix Lespérance est le principal personnage d'une comédie satirique en un acte, de MM. Scribe, Ymbert et Varner, intitulée : *le Solliciteur ou l'Art d'obtenir des places*, représentée aux Variétés, le 7 avril 1817.

C'est, comme on nous l'apprend au début de la pièce (scène II), « un grand monsieur sec, qui sollicite toujours », passe sa vie à faire antichambre dans les ministères, se glissant partout, expert en l'art de forcer les consignes :

C'est le roi des furets,
Il guette, il rôde, il trotte,
En un mot, il se fatigue,
Marche, travaille, intrigue,
Le tout pour parvenir
A ne rien obtenir.

Il nous expose lui-même, à son entrée en scène, sa façon d'opérer :

L'audace ! dit-il, je ne connais que l'audace, moi... *Audacieux et fluet, et l'on arrive à tout.* (Scène v.)

Le mot était amusant : il resta.

C'était une variante du fameux aphorisme de Figaro : « Médiocre et rampant, et l'on arrive à tout. » (*Mariage de Figaro*, acte III, scène v.)

Potier, qui avait le physique de l'emploi, représentait ce solliciteur infatigable, dont les savantes manœuvres n'aboutissent d'ailleurs qu'à un piteux échec.

Une caricature du temps nous a conservé le souvenir de cette longue figure efflanquée.

L'idée première de cette comédie avait été fournie par une fantaisie intitulée : *l'Art d'obtenir des places, ou Conseils aux solliciteurs*, que l'un des collaborateurs de Scribe, J.-G. Ymbert, avait publiée l'année précédente. Il y passait en revue toutes les qualités requises pour faire un bon solliciteur, et recommandait pardessus tout l'audace et l'agilité.

FOI.

« Si la bonne foi était bannie du reste du monde, on la retrouverait dans le cœur des rois. »

L'origine de ce mot est des plus obscures, et son authenticité, des plus contestables.

La plupart des historiens, notamment le président Hénault, dans son *Nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France* (1744), ont prêté cette parole, belle assurément, mais d'allure un peu théâtrale, au roi Jean le Bon, allant reprendre sa captivité en Angleterre, en

décembre 1363, après la fuite de son fils le duc d'Anjou. D'après M. Édouard Fournier (*l'Esprit dans l'Histoire*, V^e^ éd., p. 113), cette attribution ne remonterait pas au delà de la fin du XVIe siècle, et le mot serait plus probablement du roi François Ier. Il invoque à l'appui de cette opinion l'autorité du jésuite espagnol Balthazar Gracian (1584-1668), qui, dit-il, « avait pu l'apprendre à Madrid des gens qui avaient approché le roi chevalier dans sa prison ».

Cet écrivain dit, en effet, dans le 30me chapitre de son ouvrage : *l'Esprit de saillie et l'art d'avoir de l'esprit*, que les maximes royales expriment tantôt la bienfaisance, tantôt la loyauté (fidelidad), « comme cette parole de François Ier de France, disant que si la loyauté se perdait, il faudrait la chercher dans le cœur d'un roi ». (*Agudeza y Arte de ingenio*, Huesca, 1649, in-4° ; discurso XXX, p. 208 ou 213 selon l'édition.)

Le jésuite Michel Mourgues reproduit bien encore, en 1695, dans son *Recueil d'apophtegmes ou bons mots*, la version de Gracian ; mais, dix ans auparavant, Mézeray, dans son *Histoire de France* (t. III, p. 460), cite cette parole que le roi Jean II disait souvent : « Quand la foy et l'assurance seroient bannies du monde, elles devroient toujours demeurer dans la bouche des Princes. »

Dans un autre recueil : le *Dictionnaire des portraits historiques*, (1768, t. II, p. 60 et 312), Lacombe de Prézel était peut-être dans le vrai en prêtant le même mot aux deux souverains, et en supposant que François Ier n'avait fait que le répéter à l'exemple de son prédécesseur.

Un texte antérieur au règne de François Ier viendra peut-être un jour trancher définitivement la question.

FORCE.

La force prime le droit.

M. de Bismarck n'est pas, comme on le croit généralement, l'auteur de cette brutale maxime.

Le 23 janvier 1863, au cours de la discussion de l'adresse à la Chambre prussienne, M. le comte de Schwerin accusa M. de Bismarck de s'être appuyé, dans son discours du même jour, sur ce principe : *la force prime le droit* (*Macht geht vor Recht*). Le ministre-président, absent au moment où ces paroles avaient été prononcées, répliqua en ces termes :

D'après ce que j'entends, l'orateur m'aurait compris comme si j'eusse dit : *la force prime le droit.*

Je ne me souviens pas d'avoir réellement employé de pareilles expressions, et, malgré les marques d'incrédulité avec lesquelles vous accueillez ma rectification, j'en appelle à votre mémoire.

L'orateur expliqua qu'il avait seulement conseillé un compromis entre la Chambre et la Couronne, afin de ne pas apporter de retard dans l'exercice du pouvoir.

(*Les Discours de M. le comte de Bismarck*, tome Ier, p. 26.)

La pensée que renferme cette formule est de celles qui ont été maintes fois exprimées.

Nous nous bornerons à rappeler la forme non moins heureuse que lui a donnée La Fontaine dans sa fable *le Loup et l'Agneau* (liv. I, x) :

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

M. Le Roux de Lincy signale dans un recueil d'*Adages français* (XVIe siècle) le proverbe : *Force passe droit.*

En 1854, M. Émile de Girardin, à la suite d'une polémique sur *le Droit*, en arrivait à cette conclusion :

La certitude que j'ai acquise, c'est qu'il n'y a qu'un seul droit au monde : C'EST LE DROIT DU PLUS FORT...

Après avoir cité l'opinion de quelques philosophes, et cette parole de M. Guizot :

Les droits ne sont rien où n'est plus la *force* de les faire valoir,

il ajoutait :

Ainsi, plus de doute, plus de vague, plus d'équivoque : LA FORCE, C'EST LE DROIT ; IL N'Y A PAS D'AUTRE DROIT QUE LA FORCE.

(*Le Droit*, p. 294 et 296.)

Ce n'était pas, bien entendu, un principe qu'il défendait, mais un fait brutal qu'il constatait.

M. de Bismarck a toujours attaché beaucoup d'importance à ce que la maxime qu'on lui attribue ne restât pas attachée à son nom. Par trois fois il s'est énergiquement défendu de l'avoir prononcée, dans ses discours au Reichstag des 12 mars 1869, 1er avril 1870 et 1er avril 1871.

***

« Nous avons tous assez de force pour supporter les maux d'autrui. »

La Rochefoucauld. *Réfléxions ou Sentences et maximes morales*, n° 19.

L'éditeur des *Grands écrivains de la France* rapproche de cette pensée le proverbe : « Mal d'autrui

n'est que songe », et cette ironie de Swift : « Je n'ai jamais connu personne qui ne fût capable de supporter le malheur des autres en parfait chrétien. »

La Rochefoucauld poussait encore plus loin le scepticisme dans cette triste réflexion (n° 583) :

Dans l'adversité de nos meilleurs amis, nous trouvons toujours quelque chose qui ne nous déplaît pas.

Le célèbre penseur fit d'ailleurs justice de cette maxime en la supprimant dans ses dernières éditions.

FORME.

« La forme! la forme! »

Plaisanterie empruntée au *Mariage de Figaro* (Beaumarchais, 1784).

Dans la scène XIV du IIIe acte, le comte Almaviva demande à Brid'oison pourquoi il s'est mis en robe pour juger une affaire domestique :

— Mais je ne vais jamais san-ans elle, répond le juge bègue ; parce que la forme, voyez-vous, la forme ! Tel rit d'un juge en habit court, qui-i tremble au seul aspect d'un procureur en robe. *La forme, la-a forme !*

FORTUNE.

Chacun est artisan de sa bonne fortune.

Mathurin Regnier. Satire XIII : *Macette.*

(La vieille entremetteuse essaie de corrompre la maîtresse de l'auteur.)

C'est la maxime que cite Salluste dans sa 2e lettre à César sur *l'Organisation de la République* (chap. I), en

l'attribuant au poète Appius Cæcus (*fabrum esse suæ quemque fortunæ*).

Citons encore ce vers de Publius Syrus :

Fortunam cuique mores confingunt sui.

(Pour chacun de nous, le caractère est l'artisan de la fortune.)

* * *

« Ouvrez, c'est la fortune de la France. »

Lorsqu'après la défaite que lui avait infligée à Crécy (26 août 1346) le roi d'Angleterre Édouard III, Philippe VI de Valois s'enfuit du champ de bataille avec quatre barons, il chevaucha jusqu'au château de la Broie. La nuit étant venue, il trouva la porte fermée et le pont levé.

Lors fist le roy appeller le chastelain qui vint sur les guettes et dist : Qui est ce la qui appelle a ceste heure. Le roy dist ouvres ouvres chastellain c'est la fortune de france.

Tel est le texte que nous relevons dans la plus ancienne édition des *Chroniques* de Froissart, imprimée vers 1495 (fol. 90 V°, col. 1).

Sur la foi de ce premier éditeur, plusieurs historiens sans défiance ont adopté et répété le mot ; il en est même qui, plus naïfs encore, ont cru devoir l'admirer. Il n'a été reconnu faux que vers la fin du XVIIIe siècle par M. J. Dacier, qui, s'étant avisé d'en vérifier l'exactitude sur les manuscrits, y a lu non pas : *C'est la fortune de France,* ou *de la France*, mais bien : *C'est l'infortuné roi de France*, ce qui est peut-être moins théâtral, mais infiniment plus conforme à la vraisemblance.

(Voy. la *Collection des Chroniques* de Buchon, t. XI, 1824, p. 70. — Froissart, livre I, part. I, chap. 292.)

FOU.

La folle du logis.

Voltaire, à l'article APPARITION du *Dictionnaire philosophique*, écrivait :

Défions-nous des écarts de l'imagination, que Malebranche appelait *la folle du logis.*

Nous n'avons pas réussi à découvrir cette définition dans les œuvres assez volumineuses du P. Malebranche. Nous avons seulement trouvé le passage suivant, dans son 1er *Entretien sur la métaphysique* :

L'imagination, dit Théodore à Ariste, est une folle qui se plaît à faire la folle.

(Édit. Jules Simon, 1871, t. Ier, p. 3.)

On peut se demander si le mot n'a pas été complété par Voltaire lui-même.

***

Politique de « fous furieux ».

Dans son discours, prononcé à l'Assemblée de Versailles, le 8 juin 1871, sur l'abrogation des lois d'exil (à propos de l'élection du prince de Joinville et du duc d'Aumale, proscrits par la loi du 26 mai 1848), M. Thiers stigmatisait en ces termes les efforts désespérés de Gambetta pour continuer la guerre à outrance :

(Paris n'avait qu'à tenir.) C'était à ceux qui étaient hors

de Paris de considérer s'ils avaient les moyens de repousser l'étranger... Ils se sont trompés, gravement trompés ; ils ont employé des moyens... je ne veux pas accabler les vaincus, mais enfin je dois le dire..., les moyens les plus mal conçus qu'on ait employés à aucune époque, dans aucune guerre. Oui, messieurs, nous étions tous révoltés, je l'étais comme vous tous, contre cette politique de *fous furieux* qui mettait la France dans le plus grand péril. (Vives marques d'assentiment et applaudissements.)

(*Discours parlementaires*, tome XIII, p. 313-314.)

FOUR.

Faire four.

Cette expression est fort ancienne. On la trouve déjà sur le registre de Lagrange, qui inscrivait, après la recette du dimanche 11 juillet 1660 :

Il vint en ce temps une Troupe de Comédiens Espagnolz qui joua trois fois à Bourbon : une fois à demye pistole, la seconde fois à un escu, et la troisième fois *fist un four*. (1876, in-4°, p. 22.)

D'après M. Jal (*Dictionnaire critique*), l'expression *faire four* date du XVIIe siècle. Elle aurait été transmise aux comédiens français par les farceurs italiens avec la signification qu'avait chez eux *fare fuori* : « oster, mettre dehors. » Cela voulait dire : renvoyer le public pour insuffisance de recette. C'est aussi le sens que lui donnait le dictionnaire de l'Académie de 1772, et ce n'est que beaucoup plus tard que le mot four devint, par extension, synonyme d'insuccès.

FRAISE.

« Ah! qu'il fait donc bon cueillir la fraise! »

Chanson de la jardinière Toinon dans *le Bijou perdu*, opéra-comique de MM. de Leuven et de Forges, musique d'Ad. Adam (6 octobre 1853). Acte II, scène v.

Le rôle de Toinon fut créé par Mme Marie Cabel, pour ses débuts à l'Opéra-Comique.

On a déjà fait observer que l'air de ce refrain était, à peu de chose près, celui de la chanson enfantine :

Tremp' ton pain,
Marie, tremp' ton pain,
Marie, tremp' ton pain dans la sauce. Etc.

FRANÇAIS.

Le « grand Français ».

Voici dans quelles circonstances le glorieux surnom de « grand Français » a été donné pour la première fois à M. Ferdinand de Lesseps.

Le congrès international d'études du canal interocéanique, qui s'ouvrit à Paris le 15 mai 1879, tint sa dernière séance le 29 mai suivant.

Le soir de ce jour, les délégués étrangers offrirent aux membres français un banquet à l'Hôtel Continental. A onze heures, M. Appleton et le général Türr, ayant appris que Gambetta, alors président de la Chambre, se trouvait par hasard dans un salon voisin, l'invitèrent à se joindre aux membres du congrès.

Reçu par M. de Lesseps dans la salle du buffet, Gambetta répondit à ses compliments de bienvenue par une

improvisation que reproduisait ainsi *le Moniteur* du lendemain :

Messieurs, si vous me permettez de vous parler en simple citoyen, je vous dirai que votre œuvre est noble et grande ; que je l'ai étudiée et suivie avec le plus grand soin... Je n'en connais pas de plus méritoire au point de vue des progrès de la civilisation... Ce *grand Français* (il désignait M. de Lesseps) est bien un peu cause, par son passé, de ce que vous faites aujourd'hui. Quoi qu'il en dise, c'est grâce à lui que nous voyons ce congrès réunir, sous notre drapeau national, les illustrations du monde entier.

C'est dans la séance de clôture de ce congrès, où le tracé du canal de Panama avait été voté à une forte majorité (78 voix sur 98), que M. de Lesseps avait tenu ce langage qu'on a souvent rappelé :

Si l'on demande à un général qui a gagné une première bataille, s'il veut en gagner une seconde, il ne peut pas refuser.

Qui aurait pu croire alors que cette seconde bataille dût se transformer en un irréparable désastre pour l'homme d'une indomptable énergie dont le nom restera surtout associé au souvenir d'une des œuvres les plus considérables du XIXe siècle ?

***

« Rien n'est changé en France, si ce n'est qu'il s'y trouve un Français de plus. »

Alors que Napoléon venait de signer à Fontainebleau sa seconde abdication, le mardi 12 avril 1814, vers midi, le comte d'Artois fit son entrée dans Paris par la barrière de Bondy. Il fut reçu par M. de Talleyrand en-

touré par de nombreux détachements de la garde nationale.

Voici à peu près, lisait-on dans le *Moniteur* du lendemain, ce qu'on a retenu de la réponse de MONSIEUR au discours du prince de Bénévent :

« Messieurs les membres du gouvernement provisoire, je vous remercie de ce que vous avez fait pour notre patrie. J'éprouve une émotion qui m'empêche d'exprimer tout ce que je ressens. Plus de divisions : la paix ; et la France. Je la revois enfin, et *rien n'y est changé, si ce n'est qu'il s'y trouve un Français de plus.* »

De ce discours, il n'y avait pas un mot de vrai.

M. le comte Beugnot, alors ministre intérimaire de l'Intérieur, qui fut l'un des principaux acteurs de cette petite comédie, nous a conté lui-même avec de fort piquants détails, comment il se trouva fabriquer de toutes pièces la réponse de Monsieur :

Dès qu'on vit paraître le prince, M. de Talleyrand alla à sa rencontre, et en s'appuyant sur le cheval du prince, avec la grâce nonchalante qu'autorise la faiblesse de ses jambes, il lui débita un compliment en quatre lignes, frappé au coin d'une sensibilité exquise. Le prince, qui de toutes parts se sentait pressé par des Français, était trop ému pour pouvoir répondre ; il dit d'une voix étouffée par les sanglots : — Monsieur de Talleyrand, Messieurs, je vous remercie ; je suis trop heureux. Marchons, marchons, je suis trop heureux.

Le cortège se rendit ensuite à Notre-Dame, et, de là, le comte d'Artois retourna aux Tuileries, où M. Beugnot l'introduisit dans ses appartements.

En quittant le prince, continue le narrateur, je repris mon travail ordinaire et je le quittai sur les onze heures du soir pour aller chez M. de Talleyrand. Je le trouvai s'entretenant de la journée avec MM. Pasquier, Dupont

de Nemours et Anglès. On s'accordait à la trouver parfaite. M. de Talleyrand rappela qu'il fallait un article au *Moniteur*. Dupont s'offrit de le faire. — « Non pas, reprit M. de Talleyrand, vous y mettriez de la poésie : je vous connais ; Beugnot suffit pour cela ; qu'il passe dans la bibliothèque et qu'il broche bien vite un article pour que nous l'envoyions à Sauvo. »

M. Beugnot se mit à la besogne, mais fut fort embarrassé quand il eut à reproduire les paroles que le prince avait balbutiées. M. de Talleyrand l'engagea à faire lui-même le discours de Monsieur. « — Faites-le bon, dit-il, convenable à la personne et au moment, et je vous promets que Monsieur l'acceptera, et si bien, qu'au bout de deux jours il croira l'avoir fait ; vous n'y serez plus pour rien. »

Une première version, trop riche en fleurs de rhétorique, ne plut pas à Talleyrand. M. Beugnot recommença son travail d'après les indications de M. Pasquier et rédigea le texte qui se trouve au *Moniteur*. Nous lui rendons la parole :

« — Pour cette fois, je me rends, reprit enfin le grand censeur, c'est bien là le discours de Monsieur, et je réponds que c'est lui qui l'a fait ; vous pouvez être tranquille à présent. » Et en effet, le mot fit fortune : les journaux s'en emparèrent comme d'un à-propos heureux ; on le reproduisit aussi comme un engagement pris par le prince, et le mot du *Français de plus* devint le passeport obligé de toutes les harangues qui vinrent pleuvoir de toutes parts. Le prince ne dédaigna pas de le commenter dans ses réponses, et la prophétie de M. de Talleyrand fut complètement réalisée.

(*Mémoires du comte Beugnot*, chap. XVI, 2e éd., 1868, t. II, p. 126 à 131.)

Béranger a fait allusion au mot du comte d'Artois dans sa chanson *le Bon Français*, composée en mai 1814,

et chantée devant les aides-de-camp de l'empereur Alexandre.

Premier couplet (sur l'air : *J'ons un curé patriote*).

J'aime qu'un Russe soit Russe,
Et qu'un Anglais soit Anglais.
Si l'on est Prussien en Prusse,
En France, soyons Français.
Lorsqu'ici nos cœurs émus
Comptent des *Français de plus*,
Mes amis, mes amis,
Soyons de notre pays,
Oui, soyons de notre pays.

(Éd. de 1821, t. I, p. 119.)

FRANCE.

« La France s'ennuie. »

On a souvent rappelé ce mot de Lamartine.

Il le prononça à la Chambre des députés, le 10 janvier 1839, dans son discours sur la discussion de l'Adresse, en réponse à M. Thiers.

L'orateur, déplorant l'absence d'une majorité, aussi bien à la Chambre que parmi les électeurs, attribuait la cause de ce malaise aux ministres et plus encore au gouvernement de Juillet, auquel manquait toute grande idée directrice depuis son origine :

1830, disait-il, n'a pas su se créer son action et trouver son idée. Vous avez laissé manquer le pays d'action. Il ne faut pas se figurer, messieurs, que, parce que nous sommes fatigués des grands mouvements qui ont remué le siècle et nous, tout le monde est fatigué comme nous et craint le moindre mouvement. Les générations qui grandissent derrière nous ne sont pas lasses, elles ; elles veulent agir et se fatiguer à leur tour : quelle action leur

avez-vous donnée ? La France est une nation qui s'ennuie. (*Bravos à gauche.*).

Et, prenez-y garde, l'ennui des peuples devient aisément convulsion et ruines.

(*La France parlementaire*, par Alphonse de Lamartine, t. II, 1864, p. 148.)

Cette parole a été quelquefois confondue avec la suivante.

Dans son discours *Au Collège électoral de Mâcon*, prononcé après son élection, le 10 juillet 1842, Lamartine disait :

Ni au dedans, ni au dehors, aucune crise ne nous menace. La France réfléchit, travaille ou sommeille. On lui en fait un reproche... je ne m'en inquiète pas, parce que la France veut dormir quelques jours ou quelques années. Les nations ont aussi besoin de ce repos alternatif dans lequel elles retrempent leur vie et repuisent leurs forces... Elle se réveillera, soyez tranquilles ! La France ne vous paraît petite que parce qu'elle est assise, parce qu'elle est couchée. (*Bravos.*)

(Même recueil, t. III, p. 227.)

On croit reconnaître dans cette dernière phrase une réminiscence de celle qui servait d'épigraphe, en 1789, au journal de Prudhomme, *les Révolutions de Paris* :

Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes assis... Levons-nous.

Ajoutons, bien que ceci nous écarte de notre sujet, que Prudhomme avait lui-même emprunté cette pensée à une mazarinade de Dubosc-Montandre, intitulée : *Le Point de l'ovale...*, qui date de 1652, où elle se trouve sous cette forme :

Voyons que les grands ne sont grands que parce que

nous les portons sur nos épaules. Nous n'avons qu'à les secouer pour en joncher la terre... (Voy. l'*Histoire de la Fronde*, du Cte L. C. de Sainte-Aulaire, 1827, t. III, p. 387.)

***

« ... La France sera toujours la France,
Et les Français seront toujours Français. »

Dans une revue de l'année 1835, intitulée *Paris dans la comète*, de MM. de Rougemont, Dupeuty et Étienne Arago, représentée au Vaudeville le 31 décembre, un personnage épisodique nommé *Né malin*, qui naturellement incarnait le vaudeville, chantait sur l'air des *Amazones* :

. . . . . la victoire,
. . . . . les guerriers,
. . . . . la gloire,
. . . . . ses foyers,
. . . . . ses lauriers...
La lâcheté ne vaut pas la vaillance...
Mille revers ne font pas un succès...
Oui, mais la France sera toujours la France,
Et les Français seront toujours Français.

Ce couplet est resté le parfait modèle de ces lieux communs patriotiques avec lesquels des auteurs ou des orateurs sans talent parviennent à récolter quelques applaudissements, en exploitant à leur profit le chauvinisme d'un public trop bon enfant.

FRANÇOIS.

Mon bétit Vranzois...

La Leçon de valse du petit François, allemande ;

paroles et musique de M. Amédée de Beauplan (1834) :

Mon bétit Vranzois, (*bis*)
Toi fouloir qué ché t'apprenne
Gomment audrefois
Che falsais à la prussienne,
Ou pien à la tyrolienne.
Ecoute pien, (*bis*)
La lezon de ton ponne amie ;
Regarte bien, (*bis*)
Comme il fait la crosse Marie.
Tu mettre ton pied là.
Trin, trin, trin, trin, (*bis*)
Zerre-moi mieux qué ça ;
Vass, flin, floun ! der crass'nich fich'clak !
Marque ton la messure ;
Oh ! que ton tête est ture ;
Trin, trin, trin, ta, la, la...

Cette excellente leçon n'intéresse que médiocrement le petit *Vranzois,* qui s'écrie :

Me v'là bloqué par l'Alsacienne !

FRÈRE.

« Est-ce à vous ou à monsieur votre frère que j'ai l'honneur de parler ? »

Cette question a été réellement adressée un jour dans un salon à M. Émile Deschamps par un particulier d'une rare naïveté :

C'est sans doute à monsieur mon frère, répondit sans broncher le facétieux poète, car je n'ai pas l'avantage de vous connaître.

L'anecdote est rapportée par un de ses biographes,

M. Putois, dans les *Annales de l'Académie de Mâcon* (1875, p. 119).

Longtemps avant Émile Deschamps et M. Putois, Tallemant Des Réaux racontait ceci dans ses *Historiettes* (2e éd., tome X, p. 185) :

On demandait à un Saintongeois : « Est-ce toi ou ton frère qui est mort ? — Ce n'est pas moi, dit-il ; mais j'ai bien été plus malade que lui. »

Remarquons que cette plaisanterie renferme une idée parfaitement juste : sur deux frères, il y en a presque toujours un qui est « M. Un Tel », et l'autre qui n'est que « le frère de M. Un Tel ».

***

« Un frère est un ami donné par la nature. »

G. Legouvé. *La Mort d'Abel* (1792) ; acte III, scène III, vers 9e avant-dernier. Rôle de Caïn qui vient de tuer son frère.

On a fait très justement observer que cette parole était assez mal placée dans la bouche de Caïn, à une époque où l'on ne pouvait guère choisir d'autres amis que ceux *donnés par la nature*. Legouvé avait emprunté ce vers à *Démétrius*, tragédie d'un certain Beaudouin l'aîné, épicier-droguiste de Saint-Germain-en-Laye, qui, vers 1784, s'était mis en tête d'écrire pour le théâtre. *Démétrius* fut joué à Saint-Germain par les acteurs du Théâtre-Français le 8 décembre 1785. Le vers en question se trouve dans le rôle de Philippe II, roi de Macédoine, au Ve acte, scène II. L'auteur avait autorisé cet emprunt.

FRISSONNER.

« Il frissonne, il chancelle... »

Qui ne se souvient d'avoir entendu chanter au IIe acte de *Guillaume Tell*, scène IV, dans l'admirable trio des conjurés, Guillaume, Arnold et Walter :

Il frissonne, il chancelle, à peine il respire.

Au IIIe acte de *la Belle-Hélène*, les acteurs des Variétés, parodiant le fameux trio, chantaient au roi Ménélas cette amusante *contre-petterie* des paroles de la partition de Rossini :

Il *frisselle*, il *chansonne*...

C'est dans une œuvre médiocre d'un de nos grands classiques qu'il faut aller chercher l'origine de cet agréable cliché. Au cinquième acte d'*Attila* (1667), scène VI, Corneille fait dire à Valamir, roi des Ostrogoths, retraçant les derniers moments du redoutable chef des Huns :

Il frissonne, il chancelle, il trébuche, il expire...
(Vers 1766.)

FUMISTE.

Farce de fumiste.

On se demande ce qui a pu valoir aux fumistes la réputation consacrée par ces expressions : *farce de fumiste*, *fumisterie* ? On croit généralement qu'elle a pour origine un vaudeville intitulé *la Famille du Fumiste*

(deux actes, par MM. Varner, Duvert et Lauzanne), joué avec grand succès au Palais-Royal le 5 février 1840.

Cette plaisanterie y revient, en effet, à plusieurs reprises dans le rôle du fumiste Jérôme.

Au Ier acte (scène VI), le bourgeois Dumoulin recommande à Jérôme de faire le nécessaire pour que sa cheminée ne fume plus :

JÉROME. — Monsieur Dumoulin, soyez paisible, et comptez sur moi ! je suis un ingrat.

DUMOULIN. — Comment, vous êtes un ingrat ?

JÉROME, *riant.* — C'est une chose qui se dit dans la fumisterie.

Il chante :

La fumée est ma bienfaiteuse :
C'est ell' qui m' nourrit censément,
. . . . . .
Et j' fais à cell' par qui j'existe
Un' guerre à mort !... (C'est mon état.)
Alors, je suis donc un ingrat !...
C'est une farce de fumiste.

Un renseignement puisé à une source des plus autorisées nous permet d'affirmer que l'expression « farce de fumiste » a été inaugurée par M. Nadar, qui ne put rien trouver de plus fort pour exprimer son mécontentement, un jour que son ami Gustave Bourdin (l'un des gendres de M. de Villemessant), l'avait fait poser un peu trop longtemps à un rendez-vous. Le mot, né ainsi par hasard, fut trouvé bon, et de chez Villemessant se répandit immédiatement dans le « tout Paris » d'alors. L'anecdote est peu connue et nous avons cru intéressant de fixer ce point de notre histoire *littéraire*.

FURIE.

Furie française.

Expression plus couramment employée sous sa forme italienne : *furia francese.*

On a prétendu (voy. Bescherelle) qu'elle avait pris naissance lors de la bataille de Fornoue, si audacieusement gagnée par Charles VIII en 1495. L'historien Guicciardini, qui nous a laissé un récit très détaillé de la campagne de Charles VIII, n'en parle pas à cette occasion.

Jean Bouchet (1476-1550), dans le *Panégyric du chevalier sans reproche* (Louis de La Trémoille), racontant la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (1488), s'exprime ainsi :

« L'armée commença à marcher en francisque fureur... » Ce n'est là qu'une autre forme de la même expression.

Dans un récit de la *Guerre romaine* sous François Ier, par le poète macaronique Antoine de Arena (mort en 1544), nous trouvons un vers où la locution italienne apparaît pour ainsi dire à l'état embryonnaire :

In prima furia Francesi tot ita rumpunt.
(Dans leur première furie les Français brisent tout (?) ainsi.)

(*Ad suos compagnones qui sont de persona friantes* ; éd. de 1631, page 27, v. 8.)

En fait d'expressions analogues plus anciennement employées, on a relevé les suivantes :

Furor teutonicus,

dans *la Pharsale* de Lucain, liv. I, v. 255 ; et

Tedesco furor,

dans les *Rimes* de Pétrarque, canzone 5, v. 53.

FUSILLER.

« Fusillez-moi tous ces gens-là ! »

On a bien souvent reproché à M. Challemel-Lacour d'être l'auteur de cette phrase malheureuse, qui, authentique ou non, est restée étroitement liée à son nom. On le lui a rappelé notamment au Congrès de Versailles, le 17 janvier 1895, lors de l'élection présidentielle de M. Félix Faure. Voici dans quelles circonstances le fait se serait produit :

Le 20 septembre 1870, un bataillon de mobiles de la Gironde, commandé par M. de Carayon-Latour, vint occuper Vénissieux, petit village des environs de Lyon.

Quelques jours après leur arrivée, ces jeunes gens enlevèrent un drapeau rouge que la municipalité de cette commune avait cru devoir arborer à la porte de la mairie.

Un rapport, conçu dans les termes les plus malveillants, avait été aussitôt adressé par le maire de Vénissieux à M. Challemel-Lacour, préfet du Rhône depuis le 5 septembre.

Ce rapport aurait été renvoyé au général Bressolles avec cette annotation de la main même du préfet : « Faites-moi fusiller tous ces gens-là. »

Un incident fut soulevé à ce sujet par M. de Carayon-Latour, à l'Assemblée nationale de Versailles, le 30 janvier 1873, au cours d'une discussion sur les marchés de Lyon, conclus pendant la guerre. M. Challemel-Lacour répondit : « Je ne puis entrer dans la discussion d'un fait dont ma mémoire n'a gardé aucun souvenir.» Se-

lon lui, une telle annotation était inadmissible, l'erreur était évidente ; il fallait au moins produire la pièce originale.

Peu de jours après, le 17 février, M. de Carayon-Latour reparut à la tribune, et présenta à la Chambre, à défaut du document demandé, qu'on avait en vain recherché, une lettre du général Bressolles, datée du 8 février, qui contenait ces mots :

Je ne puis qu'affirmer votre récit purement et simplement. Sur un rapport adressé contre vous et votre bataillon, qui m'était envoyé par le préfet, se trouvait l'annotation suivante : « Faites-moi fusiller tous ces gens-là ! » Signé : CHALLEMEL-LACOUR. Je ne pouvais, ajoutait-il, prendre au sérieux une pareille note, que M. Challemel-Lacour n'avait pu écrire que par une exagération de sa pensée terriblement dangereuse, il est vrai.

M. Challemel-Lacour, sans contester la parole du général Bressolles, persista à croire à une méprise et, tout en rendant hommage à la valeur des mobiles de la Gironde, produisit un document émané de l'ancien conseil municipal de Vénissieux, dans lequel les faits étaient présentés sous un tout autre jour.

Selon sa version, les mobiles de M. de Carayon-Latour auraient, par leurs désordres et leurs orgies quotidiennes, donné de nombreux sujets de plainte à la population. C'est pour cela que la municipalité aurait demandé au préfet le changement du bataillon. Le maire, M. Balmont, aurait été arrêté par les mobiles et traîné à près de 1 400 mètres de son domicile. Si donc, pour réprimer ces désordres, M. Challemel-Lacour a invité l'autorité militaire à sévir, il n'a fait, dit-il, que son devoir. « Dans quels termes l'ai-je fait ?... C'est ce qui est et restera sujet à contestation, tant que nous n'aurons pas la pièce. »

L'Assemblée ne voulut voter aucun ordre du jour, et prononça la clôture de l'incident.

Sans prétendre porter aucun jugement sur cette délicate question, nous nous refusons à croire que M. Challemel-Lacour ait pu, même entraîné par la passion politique, se rendre coupable d'un acte aussi indigne d'un homme de sa valeur.

GALÈRE.

« Que diable allait-il faire dans cette galère ? »

Molière. *Les Fourberies de Scapin* (1671) ; acte II, scène XI.

On sait que Molière a pris l'idée de cette scène dans *le Pédant joué*, comédie de Cyrano de Bergerac, représentée en 1654.

Voici un fragment de la scène dont Molière s'est inspiré :

CORBINELLI, *valet du jeune Granger.* — Mon maître ne m'a jamais pu dire autre chose, sinon : Va-t-en trouver mon père, et lui dis... Ses larmes aussitôt suffoquant sa parole m'ont bien mieux expliqué qu'il n'eût sçu faire, les tendresses qu'il a pour vous.

GRANGER (le pédant). — *Que diable aller faire aussi dans la galère d'un Turc ?*

(Acte II, scène IV.)

GALON.

« Quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre. »

Dans *Roland*, tragédie lyrique de Quinault, musique

de Lulli, représentée à la Cour le 18 janvier 1685, on voyait, au deuxième acte (scène v), une troupe d'amants et d'amantes enchantés dansant autour de la Fontaine de l'Amour.

Deux de ces amantes faisaient entendre ces voluptueux accents :

Qui goûte de ces eaux ne peut plus se défendre
De suivre d'amoureuses lois :
Goûtons-en mille et mille fois.
Quand on prend de l'amour, on n'en saurait trop [prendre.

Le « petit chœur » répondait :

Que pour jamais un nœud charmant nous lie.

Il ne paraît pas douteux que le vers en question ne soit une parodie de celui des amantes de Quinault. Mais où et quand cette parodie a-t-elle pris naissance ? C'est ce que n'ont pu éclaircir ni M. Génin dans ses *Récréations philologiques*, ni M. Fournier dans *l'Esprit des autres*.

Nous nous bornerons à constater qu'elle était déjà proverbiale vers la fin du XVIIIe siècle, comme le prouve cette scène de *Ça n'en est pas, ou Tout ce qui reluit n'est pas or,* comédie-proverbe de Dorvigny (Variétés amusantes, 23 décembre 1779).

Janot, qui croit avoir trouvé un trésor, ne met plus de bornes à son ambition :

— Je me ferai grand seigneur, dit-il à son ami Dodinet (scène I)...

Ah ! dame ! moi, v'là comme je suis, vois-tu. C'est comme dit staute, quand on prend du galon on n'en saurait trop prendre.

GARDE.

Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend point nos rois.

Malherbe. Stances à M. Du Périer sur la mort de sa fille (avant-dernière stance).

Ces vers, que de mauvais plaisants ont appliqués dans un sens sur lequel le bon goût nous défend d'insister, sont relatifs à la mort. L'auteur a dit, quelques vers plus haut :

La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles...

***

« La garde meurt et ne se rend pas. »

Mot fameux qu'on a attribué à tort au général de Cambronne, et auquel on a substitué plus tard un autre mot infiniment plus concis, plus énergique, et, d'après les derniers documents produits, d'une authenticité tout aussi contestable. (Voy. *les Misérables* de V. Hugo, 2e partie, livre I, chap. XIV.)

M. le colonel de La Combe, dans son livre sur *Charlet, sa vie, ses lettres* (p. 13), prétend avoir de sérieuses raisons pour croire que la phrase a été inventée par Charlet, qui en a fait le sujet de son Grenadier de Waterloo. Il est regrettable qu'il ne nous ait pas fait connaître ses raisons.

Ce qui paraît certain, c'est que la légende en question fut mise en circulation par le *Journal général de France* du samedi 24 juin 1815, six jours après le terrible drame de Mont-Saint-Jean.

Cette feuille annonçait en première page que les généraux anglais, admirant la bravoure de nos grena-

diers dans ce combat meurtrier, les engageaient à se rendre. Elle ajoutait :

Le général de Cambronne a répondu à ce message : *La garde meurt et ne se rend pas.* La garde impériale et le général de Cambronne n'existent plus.

Ce n'était pas entièrement exact. La garde avait, hélas ! été presque anéantie, mais le général survécut à ses blessures, ce qui lui permit de renier à diverses reprises les paroles qu'on s'obstinait à mettre à son actif.

Il résulte des innombrables documents qui ont été produits que la phrase de Cambronne aurait pour auteur le colonel Michel, dont la famille en revendiqua pour lui la paternité lorsqu'il fut question d'élever à Nantes une statue au général de Cambronne (décédé le 29 janvier 1842).

Ceux qui voudront prendre une connaissance approfondie du dossier relatif au mot qui nous occupe, pourront consulter les ouvrages suivants :

L'Esprit dans l'histoire, d'Éd. Fournier, 5e éd., p. 412 ; les *Fleurs historiques* de P. Larousse, 1888, p. 440 ; et *l'Intermédiaire des chercheurs* du 25 mai 1888, col. 312, et du 10 janvier 1893, col. 20.

GARDIEN.

Qui gardera les gardiens ?

Souvenir de ce passage de la sixième satire de Juvénal : *Les femmes romaines* (v. 346-348) :

Audio, quid veteres olim moneatis amici :
Pone seram ; cohibe. Sed quis custodiet ipsos
Custodes ? Cauta est et ab illis incipit uxor.

Le poète, pour inspirer le dégoût du mariage, s'étend avec complaisance sur les vices et les fourberies des femmes romaines.

J'entends déjà, dit-il, les conseils que vont donner les vieux amis : mettez des verrous, faites garder les portes. Mais qui gardera les gardiens ? La femme est rusée ; c'est par ceux-là mêmes qu'elle commence.

GASPARD.

Les deux Gaspards.

Lorsqu'on emploie cette expression pour désigner deux adroits compères, on ne sait peut-être pas qu'on fait allusion à une petite pièce portant ce titre, représentée au Vaudeville le 3 février 1817, et qui a pour auteurs MM. Moreau, Gabriel et Capelle.

Gaspard-l'Avisé, marchand de fagots, et Gaspard-Simplet, marchand de bas, sont deux Normands retors qui prétendent à la main de Jeannette, fille du sonneur Bourdon. Pour trancher leur différend, ils conviennent qu'une partie de cartes décidera de leur sort. L'Avisé s'empresse de faire une portée, et Simplet fait sauter la coupe. Il s'ensuit une bruyante querelle qui fait tout découvrir, et ni l'un ni l'autre n'épousera Jeannette.

Le type de *Gaspard-l'Avisé* avait déjà été popularisé par un autre vaudeville ainsi nommé, représenté au même théâtre le 27 octobre 1812 (par le trio Barré, Radet et Desfontaines).

Ces deux comédies sont aujourd'hui parfaitement oubliées, mais on n'a pas cessé de dire : les deux Gaspards.

GENDRE.

« Qui est-ce qui m'appelle son gendre?... ça ne peut être que mon beau-père. »

Ce mot, d'une naïveté bien comique, qui a de plus l'incontestable mérite d'être à l'usage de tous les gendres, et qui porte bien la marque de l'esprit primesautier de Duvert, était dit par Arnal dans *les Cabinets particuliers*, folie-vaudeville en un acte, représentée au Vaudeville le 23 octobre 1832 (avec Xavier) ; scène XI.

Arnal, interprète indispensable du répertoire de Duvert, y paraissait dans le rôle de Jacquard, marchand de briquets phosphoriques.

***

« Mon gendre, tout est rompu! »

Labiche et Marc-Michel. *Un chapeau de paille d'Italie*, comédie en cinq actes (Th. de la Montansier, 14 août 1851).

Fadinard épouse la fille de Nonancourt. Ce beau-père irritable, qu'il flétrit du nom de « porc-épic », ne manque pas de s'écrier, chaque fois qu'il aperçoit Fadinard :

— Mon gendre, tout est rompu !

(Acte Ier, scène VI, etc.)

L'immense succès de la pièce a rendu cette phrase populaire.

GÊNER.

« Débarrassons-nous de ce qui nous gêne ! »

On sait que cette maxime commode est due à l'honorable M. Madier de Montjau. Elle fut émise à la Chambre des députés dans la séance du 10 juin 1886, à propos du projet de loi relatif aux membres des familles ayant régné en France. (M. Madier de Montjau était président de la commission.)

L'orateur insinuait que les grèves ont un autre but que la lutte contre l'âpre intérêt industriel, et qu'on souffle à l'oreille du peuple que le pain manque sous la République :

Que sera-ce si l'ouvrier affamé peut dire en même temps que, tandis que la République a pour lui des rigueurs fatales, — car il ne comprendra pas la fatalité de certaines choses, — elle a d'incroyables et inépuisables indulgences pour les princes ? (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

Ah ! ne faites pas croire à de telles partialités, je vous en conjure ! Ne faites pas voir de tels contrastes, je vous en supplie ! (*Applaudissements à gauche.*)

Débarrassons-nous vite de ce qui nous gêne. (*Oui ! oui ! à l'extrême-gauche.*)

A droite : Ah ! Ah ! voilà un aveu !

Oui, ajoutait M. Madier de Montjau, nous avons le devoir de nous débarrasser des boulets qu'on se plaît à attacher à nos pieds, de nous en débarrasser pour marcher vite dans la voie du progrès...

(*Journal officiel. Débats parlementaires*, p. 1057, 3e colonne.)

GÉNIE.

Le génie, c'est la patience.

Cet aphorisme de Buffon se trouve souvent cité,

sous des formes assez différentes, mais sans aucune indication de source. Littré seul, du moins à notre connaissance, y joint un renseignement précis, et (c'est vraiment jouer de malheur) ce renseignement est erroné. Il renvoie au *Discours de réception*, qui ne contient rien de semblable.

Flourens, écrivant l'*Histoire des travaux et des idées de Buffon* (1850), le cite (p. 300), parmi les mots célèbres que ce grand naturaliste a dits ou écrits, sous la forme suivante :

Le génie n'est qu'une plus grande aptitude à la patience.

A défaut du passage même où Buffon a pu formuler ce jugement, nous citerons quelques lignes de Mme Necker, femme du ministre de Louis XVI et amie intime de Buffon, qui prouvent que celui-ci attachait un grand prix à sa définition du génie, et qu'il y revenait volontiers.

Voici les paroles qu'elle lui prête dans ses *Pensées et souvenirs* :

Le génie se forme par la patience, en considérant longtemps une idée, et en trouvant enfin des rapports féconds et bien liés. (*Nouveaux mélanges*, 1801, t. I, p. 154.)

Elle dit encore un peu plus loin (p. 181) :

M. de Buffon est persuadé que l'art d'écrire est de la patience et que le génie est de la patience : il faut bien voir pour bien écrire, il faut penser longtemps pour avoir des idées nouvelles. Quand on a une idée intéressante, il ne faut pas s'empresser de la délayer pour en faire un livre, il faut, au contraire, la mettre de côté, afin de pouvoir la réunir avec toutes celles qui se présentent dans notre esprit, et en faire un corps digne d'attention.

Voilà qui nous fait bien comprendre comment Buf-

fon entendait sa définition, qui, au premier abord, paraît assez discutable.

***

« Quel génie ! quel dentiste ! »

On a souvent répété ce mot depuis le succès des *Trente Millions de Gladiator*, comédie en quatre actes, de Labiche et Ph. Gille, représentée aux Variétés le 22 janvier 1875.

Le dentiste Gredane (Baron) a recueilli Eusèbe Potasse, un pauvre diable qui allait se jeter à l'eau. Se voyant forcé de l'héberger, il songe à l'utiliser et l'installe dans ses salons d'attente en lui faisant les recommandations suivantes :

— Vous vous promènerez dans mes trois salons. J'ai trois salons... et vous direz : « Quel génie que ce Gredane !... Il n'y a que lui !... Il n'y a que lui !... »

EUSÈBE. — Ah ! farceur !... je vous vois venir !

GREDANE. — Quand il y aura du monde !... parce que quand il n'y aura personne, c'est inutile.

Dès que les clients arrivent, Eusèbe, fidèle à sa consigne, parcourt les salons en s'écriant : « Quel génie !... quel dentiste !... Il n'y a que lui ! Il n'y a que lui ! »

GREDANE, *l'écoutant.* — La voix est bonne... il ira bien !...

(Acte III, scènes de VI à X.)

Une autre pièce, jouée sur une scène de moindre importance, mais dont la vogue fut immense, acheva de populariser le mot d'Eusèbe. Nous voulons parler du *Cabinet Piperlin*, comédie-bouffe en trois actes de MM. Hippolyte Raymond et Paul Burani (Athénée-Comique, 5 avril 1878).

Au premier acte, scène II, l'agent matrimonial Piperlin dit à Roussignac, qu'il a engagé en qualité de pierre d'achoppement pour éprouver les femmes dont il garantit la vertu :

— Vous resterez dans ce salon, comme un client... Vous pourrez même faire valoir la maison, comme dans une pièce que j'ai vu jouer aux Variétés... c'était chez un dentiste, et l'employé se promenait en disant : « Quel dentiste ! quel étonnant dentiste ! n'y a que lui ! n'y a que lui ! »

— Parfait, s'écrie Roussignac, et il se promène en répétant les paroles de son maître.

PIPERLIN. — Non ! Ici, vous direz : « Quel génie ! ce monsieur Piperlin ! quelle discrétion ! »

Mais, malgré les instructions de son patron, le commis continue à crier : « Quel dentiste ! » même en présence des clients, qui n'y comprennent rien.

Il convient d'ajouter que, longtemps avant les *Trente millions de Gladiator*, Labiche avait déjà employé le même mot dans un vaudeville en un acte joué au Palais-Royal le 29 novembre 1859 : *Voyage autour de ma marmite* (avec Delacour).

Dans la scène Ire, Jésabel, domestique de M. Alzéador, du Loiret, nous apprend que son maître est un des premiers dentistes de la capitale, l'inventeur des râteliers en cailloux du Rhin. Son camarade, Auguste, n'est domestique que le matin ; de midi à quatre heures, il se transforme en client.

AUGUSTE. — Une idée à Monsieur ! Quand je me suis présenté pour être groom, il m'a trouvé l'air distingué. « Tu mettras un habit noir, m'a-t-il dit, tu te tiendras dans le salon et tu causeras avec tout le monde. »

JÉSABEL. — Elle est jolie, sa conversation ! toujours la

même !... « Monsieur veut consulter M. Alzéador du Loiret ?... Ah ! quel dentiste ! quel étonnant dentiste !... quel incomparable dentiste ! » Il allume !... il allume !...

Labiche avait compris que, dans cette bluette assez insignifiante, il n'avait pas tiré du mot tout l'effet qu'on en pouvait attendre.

Il le replaça dans sa pièce des Variétés, et cette fois avec un plein succès.

Par une assez curieuse coïncidence, dans *les Misérables* (IVe partie, 1863, livre VI, chap. II), Victor Hugo a mis la même exclamation dans la bouche d'un de ses personnages.

Le bandit nommé Montparnasse raconte à Gavroche l'évasion de Babet, autre gredin, qui exerce le métier de dentiste forain :

Gavroche admira l'habileté.
— Quel dentiste ! dit-il.

On relira avec intérêt les Chroniques théâtrales du *Temps* dans lesquelles M. Sarcey a fait l'historique du mot : *Quel génie ! quel dentiste !* (23 et 30 septembre 1889.)

GENRE.

Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux.

Ceci n'est point un vers, mais une simple ligne de prose empruntée à la Préface de *l'Enfant prodigue*, comédie de Voltaire (éd. de 1738, avant-dernier alinéa).

L'auteur, examinant les diverses raisons qui rendent une comédie agréable, a dit, un peu plus haut :

Il ne faut donner l'exclusion à aucun genre, et si l'on

me demandait quel genre est le meilleur, je répondrais : Celui qui est le mieux traité.

GENTILLESSE.

« Peste ! où prend mon esprit toutes ces gentillesses ? »

Molière. *Amphitryon* (1668) ; acte Ier, scène Ire, vers 226.

Sosie, envoyé par Amphitryon pour apprendre sa victoire à Alcmène, adresse, par manière de répétition, un discours à sa lanterne. Il est tout surpris de son éloquence.

GESTE.

Le « beau geste ».

Le sens du mot geste est en train de subir, depuis quelques années, une notable transformation : au lieu de ne signifier, comme par le passé, qu'un mouvement destiné à exprimer un sentiment, il s'applique maintenant à un acte quelconque. Cette évolution a été favorisée, sinon déterminée par une parole déjà célèbre de M. Laurent Tailhade, poète d'une réelle valeur et homme d'esprit. Voici comment M. Jules Huret s'exprimait sur son compte, dans son *Enquête sur l'évolution littéraire* (1891, p. 326) :

M. Tailhade joint à sa brillante réputation de poète celle d'un railleur féroce, se complaisant parfois à des mystifications échevelées d'où il sort toujours avec des mots à l'emporte-pièce. Son esprit, à la fois précieux et mordant, s'est éparpillé en mille revues... Ses mots ont fait le tour du quartier latin...

Le soir du jour où l'anarchiste Vaillant lança en pleine Chambre sa fameuse bombe (9 décembre 1893), le dîner mensuel de *la Plume* réunissait à la brasserie du Soleil d'or quelques hommes de lettres, parmi lesquels se trouvaient MM. Zola, Mallarmé, Verlaine, etc. Un rédacteur du *Journal* pria ces messieurs de vouloir bien inscrire, sur une note qu'il fit circuler, leur impression sur l'événement de la journée.

La feuille nous revint, dit le rédacteur du *Journal*, avec les appréciations suivantes :

M. Émile Zola. Aux époques troublées, la folie souffle, et la guillotine pourra encore moins qu'un idéal nouveau.

ÉMILE ZOLA.

M. Stéphane Mallarmé. Je ne sais pas d'autre bombe qu'un livre.

STÉPHANE MALLARMÉ.

M. Paul Verlaine. J'avoue m'y peu connaître. Mais mon avis est que c'est une assez belle infamie.

PAUL VERLAINE.

M. Laurent Tailhade. Qu'importent les victimes, si le geste est beau ?

Qu'importe la mort de vagues humanités, si, par elle, s'affirme l'individu ?

LAURENT TAILHADE.

Cette profession de foi, assurément un peu déconcertante, mais qu'il était permis de prendre pour une boutade d'un esprit un peu paradoxal, valut à son auteur des commentaires fort désobligeants et un article injurieux de la part d'un rédacteur de *la Petite République*, M. Adolphe Tabarant. L'affaire eut son épilogue sur le terrain.

Voici quelques exemples de l'emploi du mot geste, pris dans sa nouvelle acception.

On se souvient que le 23 février 1899, le jour des obsèques du président Félix Faure, M. Paul Déroulède saisit par la bride le cheval du général Roget, espérant le décider à marcher sur l'Élysée. A la seconde audience du procès en cour d'assises qui résulta de cette tentative manquée, le 30 mai suivant, M. Jules Lemaître vint témoigner en faveur de la sincérité des sentiments de l'accusé et ajouta :

Son acte, qui n'est qu'un geste symbolique, a été dirigé non contre la République, mais contre l'abominable régime parlementaire.

C'est le geste d'un grand patriote.

(Texte de *la Libre Parole* du 31 mai.)

Quelques jours après, le dimanche 4 juin, aux courses d'Auteuil, une manifestation hostile avait lieu contre le président Loubet, et le baron Christiani, escaladant la tribune, levait sa canne sur le chef de l'État.

Le lendemain, *la Libre Parole* rendait ainsi compte de cette scène dans un article signé : Raphaël Viau :

LE BEAU GESTE.

Soudain, on vit un jeune homme blond, très élégamment vêtu, gravir les marches de l'estrade présidentielle, s'accrocher à la rampe et lancer à tour de bras un vigoureux coup de canne à l'élu du syndicat Dreyfus.

On a dit aussi et répété souvent, dans un sens qu'il nous paraît superflu de préciser : « le geste de l'amour. »

* * *

Les Romains expriment par leurs gestes qu'ils manquent de femmes.

On entend quelquefois citer cette phrase comme pro-

venant d'un ancien ballet donné à l'Opéra : *l'Enlèvement des Sabines.* Un ballet en trois actes, portant ce titre, a effectivement été représenté, d'abord à Fontainebleau en 1810, puis à l'Académie impériale de musique en juin 1811. La musique est de Berton, et le livret de Milon, danseur et chorégraphe.

Ce que nous prenions pour une pure plaisanterie est, à une périphrase près, conforme à la vérité.

Voici, en effet, ce qu'on peut lire dans le livret, à la scène IIe de l'acte Ier :

Romulus arrive accompagné de ses Célères (corps de cavalerie d'élite, composé de 300 hommes) ; il les complimente sur la bravoure qu'ils ont montrée..., et il présente aux chefs de chaque cohorte des couronnes de laurier pour orner leurs enseignes.

Les Célères lui témoignent leur reconnaissance ; « mais ils se sentent pénétrés d'un plus doux sentiment, et la tendresse parle à leur cœur ; *ils lui expriment, par leurs gestes, les regrets qu'ils ressentent de ne pouvoir partager leur joie avec une tendre épouse, n'ayant point de femmes parmi eux.* »

Admirons les ressources de la pantomime, qui se prête aussi bien que la parole à l'expression des nuances les plus délicates de la pensée !

GÉVAUDAN.

La bête du Gévaudan.

Dans son numéro du 23 novembre 1764, la *Gazette de France*, que dirigeaient alors M. Suard et l'abbé Arnaud, publiait cet *Extrait d'une lettre de Marvejols dans le Gévaudan, le 1er novembre 1764* :

Il paraît depuis deux mois dans cette province, aux

environs de Langogne et de la forêt de Mercoire, une bête farouche qui répand la consternation dans toutes les campagnes. Elle a déjà dévoré une vingtaine de personnes, surtout des enfants et particulièrement de jeunes filles ; il n'y a guère de jours qui ne soient marqués par quelque nouveau désastre. La frayeur qu'elle inspire empêche les bûcherons d'aller dans les forêts, ce qui rend le bois fort rare et fort cher.

Ce n'est que depuis huit jours qu'on a pu parvenir à voir de près cet animal redoutable. Il est beaucoup plus haut qu'un loup ; il est bas du devant et ses pattes sont armées de griffes. Il a le poil rougeâtre, la tête fort grosse, longue et finissant en museau de lévrier ; les oreilles petites, droites comme des cornes ; le poitrail large et un peu gris ; le dos rayé de noir, et une gueule énorme armée de dents si tranchantes qu'il a séparé plusieurs têtes du corps comme pourrait le faire un rasoir...

Pendant plusieurs mois *la Gazette* revint sur ce sujet, annonçant chaque fois de nouveaux méfaits du mystérieux et insaisissable animal.

D'immenses battues furent organisées dans le pays sans amener aucun résultat. Un détachement de dragons se mit à sa poursuite pendant plusieurs semaines sans pouvoir l'atteindre. Cependant l'animal se montrait sur différents points du pays, signalant toujours sa présence par le rapt de quelque enfant ou de quelque jeune fille gardant les bestiaux.

Les uns supposèrent que l'on avait affaire à une hyène, sans songer que ce carnassier ne s'attaque guère aux êtres vivants. D'autres crurent que c'était un vieux sorcier. Un paysan prétendit même avoir entendu la bête lui dire distinctement, en exécutant un bond prodigieux :

Avouez, mon ami, que pour un vieillard de quatre-vingt-dix ans, ce n'est pas mal sauter. (Grimm, *Correspondance littéraire*, 1er avril 1765.)

L'aventure qui fit le plus de bruit fut celle du jeune Portefaix, âgé de onze ans à peine, qui, aidé de quelques autres enfants, aurait courageusement attaqué la bête et l'aurait mise en fuite. Cette anecdote, rapportée par *l'Année littéraire* de Fréron (t. I, p. 326), a fourni le sujet d'un poème héroïque en deux chants dont Grimm dit quelques mots (*Portefaix*, Amsterdam et Paris, 1765).

Quelques mois après, un gentilhomme picard, le baron de Rhodes, a recueilli dans un autre très mauvais poème tous les récits qui circulaient *Sur la bête monstrueuse et cruelle du Gévaudan*. On en trouvera le sommaire avec quelques extraits dans le *Journal encyclopédique* du 1er octobre 1765.

Enfin, le 20 septembre, le sieur Antoine, chevalier de Saint-Louis, chargé par le roi de donner la chasse au terrible animal, parvint à le cerner dans un bois voisin de l'abbaye des Chazes en Auvergne, et le blessa d'un coup de canardière. Mais ce fut un garde à cheval du duc d'Orléans, nommé Reinhard, qui lui porta le coup mortel et délivra le pays de son redoutable ennemi. L'animal fut reconnu par de nombreux témoins, et son corps fut apporté à Paris et présenté au roi à Versailles, le 1er octobre suivant. Un procès-verbal, qui fut imprimé, constata qu'il s'agissait d'un loup de cinq pieds sept pouces et demi de long (soit 1m87), pesant 130 livres.

Il aurait, d'après *l'Année littéraire*, à laquelle nous empruntons une partie de ces détails, dévoré 46 personnes et blessé 71 (1765, tome VIII, p. 304 et suiv.). Il est bien entendu qu'il ne faut accepter ces chiffres que sous les plus expresses réserves.

La bête du Gévaudan a laissé des souvenirs persistants dans quelques provinces de France qu'une bande de loups avait terrorisées pendant plus d'un an.

Son portrait nous a été transmis par une gravure du

temps, qui a été reproduite dans *le Magasin pittoresque* de 1888, p. 376.

Le dictionnaire de Larousse, qui raconte cette légende avec beaucoup de détails, y mêle malheureusement quelques renseignements fantaisistes.

Il répète, par exemple, d'après M. Walckenaer (*Mémoire sur l'étendue et les limites du territoire des Gabali*, dans les *Mémoires de l'Institut*, tome V, 1821, p. 386), que la bête, qui était un lynx, ne fut tuée qu'en 1787. L'auteur cite à ce propos le *Voyage d'Auvergne* de M. Le Grand d'Aussy, qui ne s'avance pourtant pas autant. Il se contente de dire :

> C'est aux Ternes, près du pont, et dans le bois qui est là sur la droite, qu'a été tué, en 1787, ce lynx, dont le journal de physique et les autres papiers du même genre ont fait mention. (*Voyage fait en 1787 et 1788, dans la ci-devant haute et basse Auvergne* ; Paris, an III, t. I, p. 512.)

Le territoire désigné ici se trouve dans le canton de La Planèse, situé à une lieue de Saint-Flour.

Il n'y a aucune apparence que l'animal tué en 1787 fût précisément celui dont les fabuleux exploits avaient désolé le pays *vingt-deux ans auparavant*.

On peut encore reprocher au dictionnaire de Larousse de prétendre que le portrait du monstre publié par *l'Année littéraire* fut considéré comme une allusion blessante à la jeunesse de Mlle Clairon. La vérité est que Fréron imprima en janvier 1765 (t. I, p. 115) une pièce de vers d'un M. Dudoyer de Gastels, à la louange de la vertueuse Mlle Doligny, actrice de la Comédie-Française, et qu'il la fit suivre de réflexions désobligeantes pour certaines actrices parvenues plus par leur inconduite que par leur talent.

C'est à la suite de cette méchanceté, comme on peut

le voir dans les *Mémoires secrets* de Bachaumont (24 janvier) et dans Grimm (1er février), que Mlle Clairon, se croyant visée, porta plainte contre Fréron, et obtint du roi un ordre qui envoyait celui-ci au For-l'Évêque, ordre qui d'ailleurs ne fut pas mis à exécution.

GIBIER.

C'est par le gibier qu'on commence,
C'est par le peuple qu'on finit.

Au lendemain des *trois glorieuses*, le 17 août 1830, MM. Étienne Arago et Duvert faisaient représenter au Vaudeville : *27, 28 et 29 juillet 1830*, tableau épisodique en trois journées. Dans la scène III de la IIIe journée, l'Anglais Atkinson, déplorant les malheurs causés par la Révolution disait :

— Oh ! j'avais bien prévu le résultat... le souverain qu'il s'occupait beaucoup plus de la chasse que des affaires, il finissait toujours mal. En Angleterre on le dit depuis longtemps.

(Air du *Baiser au porteur.*)

Dans les bois tout le temps qu'il passe
Est perdu pour votre bonheur,
Ce prince il aime trop la chasse,
Je n'aime pas un roi chasseur.
Cet exercice endurcit trop le cœur,
Verser le sang avec indifférence,
Vous voyez où cela conduit !
C'est par le gibier qu'on commence,
C'est par le peuple qu'on finit.

Cette allusion à la passion de Charles X pour la chasse est longtemps restée populaire.

Étienne Arago se défendait énergiquement d'être

l'auteur de ce couplet, dont il rejetait toute la responsabilité sur son collaborateur Duvert. (Voy. les *Souvenirs d'un homme de lettres*, de Jules Claretie, dans *le Temps* du 28 mai 1892.)

GLISSER.

Glissez, mortels, n'appuyez pas.

Ce vers termine un quatrain inscrit au bas d'une gravure qui date de la première moitié du XVIIIe siècle, intitulée *l'Hyver*, et représentant des patineurs :

Sur un mince cristal l'hiver conduit leurs pas,
Le précipice est sous la glace.
Telle est de vos plaisirs la légère surface :
Glissez, mortels, n'appuyez pas.

La composition, due à Lancret, est gravée par Nicolas de Larmessin.

Les vers portent la signature d'un assez médiocre poète nommé Roy, plus célèbre par certaines histoires de coups de bâton que par ses ouvrages.

Voltaire, dans ses épigrammes, et Grimm, dans sa *Correspondance littéraire*, l'accablèrent plus d'une fois de leur mépris comme homme et comme poète.

Roy n'était pourtant pas sans quelque talent. Deux de ses ballets, *les Sens* et *les Éléments*, eurent un grand succès, et il faut reconnaître que dans son quatrain sur les patineurs il n'avait pas été mal inspiré.

GLOIRE.

La France est assez riche pour payer sa gloire.

Après avoir remporté l'éclatante victoire de l'Isly (on

écrivait alors Ysly) sur l'armée marocaine, quatre fois plus nombreuse que la sienne (14 août 1844), le maréchal Bugeaud conclut, le 10 septembre, le traité de Tanger avec l'empereur de Maroc, Abd-er-Rhaman.

Dans son numéro du 14 septembre, le *Journal des Débats* publiait en première page un article annonçant que le duc de Glucksberg et M. de Nyon étaient chargés de proposer la paix à l'empereur, sans ajouter aucune nouvelle exigence aux propositions qui lui avaient été faites avant la victoire. Faisant valoir la générosité des Français, le journal ajoutait cette phrase dont le souvenir ne s'est jamais perdu :

La France est assez riche pour payer sa gloire.

Le 16 septembre, *le Moniteur* enregistrait la dépêche de Tanger annonçant l'issue des négociations.

Si l'on en croit les *Souvenirs littéraires* de M. Édouard Grenier, le fameux article des *Débats* serait de M. John Lemoinne et non de M. Guizot, à qui, dit-il, on continuera de l'attribuer encore et toujours. (*Revue Bleue* du 15 juillet 1893, p. 75.)

GOGO.

Gogo.

Nom générique dévolu à tous les jobards qui se laissent prendre aux annonces financières ou autres.

On se souvient que M. Gogo est un personnage épisodique de la fameuse pièce de *Robert Macaire*, de MM. Frédérick Lemaître, Saint-Amand (Amand Lacoste) et Benjamin Antier. (Folies-Dramatiques, 14 juin 1834.)

Il apparaît à la scène VI du Ier acte, dans laquelle Macaire expose à ses actionnaires que son entreprise

d'*assurance contre les voleurs* est des plus prospères :

— Veuillez, dit-il, prendre la peine de jeter les yeux sur le travail qui est entre vos mains.

M. GOGO. — J'attends qu'on y mette le dividende.

LES ACTIONNAIRES. — Non ! non ! *(tumulte.)*

MACAIRE. — Messieurs, M. Gogo a parfaitement raison et mon intention est de le faire distribuer avant peu...

Mais, pour le moment, Macaire prépare une nouvelle affaire pour laquelle il lui faut un fonds de 5 millions (aujourd'hui c'est 500 qu'il demanderait).

M. Gogo persistant à exiger la distribution immédiate du dividende, Macaire s'indigne :

— Ah ! monsieur, c'est comme cela que vous entendez les affaires !

M. GOGO. — Dame !

BERTRAND. — Il est vendu à nos ennemis !

TOUS. — A la porte ! A la porte !

(Il est expulsé.)

On voit que, dans cette comédie, les auteurs ont fait de M. Gogo le type de l'actionnaire raisonneur et récalcitrant, ce qui le distingue du vulgaire *gogo*, trompé, volé et content, tant prisé des lanceurs d'affaires.

M. Gogo n'est pas mort. De temps à autre, nous le voyons encore révéler sa présence dans certaines assemblées d'actionnaires. Il n'a pas manqué d'apparaître notamment dans les réunions relatives à l'affaire du Panama, en particulier dans la séance qui eut lieu, le 27 janvier 1889, au Palais-d'Hiver.

Nous empruntons les lignes suivantes au compte rendu du *Matin* :

M. M.. a été pendant deux ans directeur des travaux du canal. Il affirme que les comptes ont toujours été très

régulièrement tenus et que 350 millions sont suffisants pour terminer le canal à écluses.

A ce moment, une voix s'élève pour protester (celle de Gogo), *l'assemblée crie : A la porte ! et veut enlever l'interrupteur.*

Dans tous les cas semblables, attendons-nous à retrouver notre ami Gogo. Nous ne lui disons donc pas adieu, mais au revoir.

Les *gogos* sont un gibier tellement précieux pour les financiers en quête de capitaux, que leurs noms, dès qu'ils se manifestent, sont précieusement recueillis et conservés. Les bonnes listes de *gogos* se vendent très cher. Leur prix varie de deux à trois cents francs. Il suffit, pour y figurer, d'avoir, une seule fois dans sa vie, pris part à quelque émission publique. On s'en aperçoit à la nuée de prospectus de toutes sortes qui viennent chaque jour vous assaillir.

GOUVERNEMENT.

C'n'était pas la peine,
Non, pas la peine, assurément,
De changer de gouvernement !

Refrain des couplets chantés par Clairette aux gens de la halle dans *la Fille de Madame Angot*, opéra-comique en trois actes de MM. Clairville, Siraudin et Koning, musique de Lecocq, représenté d'abord à Bruxelles, au théâtre des Fantaisies-Parisiennes, le 4 décembre 1872, puis à Paris, aux Folies-Dramatiques, le 21 février 1873.

On se rappelle le premier couplet :

Jadis les rois, race proscrite,
Enrichissaient leurs partisans ;

Ils avaient mainte favorite,
Cent flatteurs, mille courtisans !
Sous le Directoire tout change !
Pourtant ne vous y fiez pas !
On dit mademoiselle Lange
La favorite de Barras.
Barras est roi, Lange est sa reine,
C'n'était pas la peine,
Non, pas la peine, assurément,
De changer de gouvernement !

(Acte I, scène XIV.)

A comparer au mot d'Alphonse Karr :

Plus ça change, plus c'est la même chose.

***

« Toute nation a le gouvernement qu'elle mérite. »

Fameux aphorisme dû au comte Joseph de Maistre (1753-1821).

Il l'a formulé dans une lettre adressée à M. le chevalier de... (?), et datée de Saint-Pétersbourg, 15/27 août 1811.

Parlant des nouvelles lois constitutionnelles de la Russie, l'illustre écrivain, tout en rendant hommage aux nobles intentions de l'empereur, ne peut cacher les craintes qu'il en ressent. Et voici l'une des raisons qu'il invoque :

Toute nation a le gouvernement qu'elle mérite. De longues réflexions et une longue expérience, payée bien cher, m'ont convaincu de cette vérité comme d'une proposition de mathématiques. Toute loi est donc inutile et même funeste (quelque excellente qu'elle puisse être en elle-même), si la nation n'est pas digne de la loi et faite pour la loi. (*Lettres et Opuscules*, 4e édition, t. I, p. 264. Lettre 76.)

L'auteur donne comme exemple les Géorgiens qui, devenus Russes depuis 1802, en sont encore à regretter le temps où leur souverain rendait la justice, parcourant chaque jour les rues de Tiflis, et faisant donner la bastonnade aux plus coupables.

GRACE.

« Et qui nous fera grâce, à nous ? »

Quelques historiens, Henri Martin entre autres, dans son *Histoire de France* (t. III, 1879, p. 220), et la plupart des biographes du général Moreau (1763-1813), rapportent cette réponse, dans des termes qui varient peu, en l'attribuant au savant helléniste Étienne Clavier, qui fut un des juges du rival de Bonaparte, et qui devint, en 1814, le beau-père de Paul-Louis Courier.

Voici dans quelles circonstances le mot aurait été dit :

Moreau avait été arrêté par les ordres du premier consul le 25 pluviôse an XII (15 février 1804), comme affilié à la conspiration de Pichegru et de Georges Cadoudal. Il fut traduit devant la cour de justice criminelle de la Seine, avec suspension du jury. Après la clôture des débats, le 21 prairial (10 juin), quand les juges furent réunis dans la chambre du Conseil, le juge d'instruction Thuriot, ancien président de la Convention au 9 thermidor, demanda pour Moreau la peine capitale, laissant entendre que cette condamnation serait de pure forme, et qu'il serait fait grâce au condamné. C'est alors que Clavier se serait écrié : « Et qui nous fera grâce, à nous, si nous condamnons un innocent ? »

L'authenticité du mot a été contestée. Nous citerons

notamment une étude sur quelques mots historiques insérée dans la *Revue rétrospective* de décembre 1835 (2e série, t. IV, p. 455), et signée de l'initiale D******; nous en détachons ce passage (p. 458) :

Et Clavier ! Qui, sur la foi de Mémoires contemporains, n'a admiré sa conduite dans le procès Moreau ? Qui n'a lu avec enthousiasme sa prétendue réponse à l'envoyé de Bonaparte qui lui demandait une condamnation, en promettant que son maître remettrait la peine au condamné ? — Eh ! qui nous fera grâce, à nous ? — Réponse digne des grands hommes de Plutarque, et peut-être aussi vraie que la plupart des beaux dictons de l'antiquité. CLAVIER CONDAMNA MOREAU. Je veux croire qu'il le fit avec conscience. Trois juges seulement se prononcèrent pour l'acquittement de l'adversaire du premier consul, et ces juges furent Lecourbe, Dameuve et Rigault.

L'auteur cite la brochure publiée en 1814 par Lecourbe, dans laquelle il est dit que Clavier ne s'expliqua pas sur son vote, et affirme que Dameuve a contredit cette assertion, que Clavier a été pour la condamnation et que Rigault l'a plusieurs fois déclaré.

Dans cette brochure, où il n'est fait aucune mention de la réponse de Clavier, nous voyons que ce juge et plusieurs autres, après avoir été d'abord partisans de l'acquittement de Moreau, furent influencés par des considérations d'ordre purement politique, relatives à la sûreté de l'État, développées par Thuriot et soutenues par le président Hémart, qui entraînèrent finalement la condamnation de Moreau, non pas à la peine capitale, mais à deux ans de prison. Thuriot fit même comprendre qu'acquitter Moreau, c'était forcer le gouvernement à faire un coup d'État. (Le duc d'Enghien venait d'être fusillé, le 21 mars 1804.)

(*Opinion sur la condamnation de Moreau*, ***Pichegru***

et autres, sur la non-culpabilité de Moreau, etc. Paris, 23 avril 1814.)

Le récit de Lecourbe n'est pas tout à fait inconciliable avec la réponse de Clavier. Celle-ci a pu lui être inspirée par un premier mouvement d'indignation, bien que son vote ait été en désaccord avec son sentiment intime.

M. Clavier, dit Lecourbe (p. 69), persuadé qu'il rendait service à Moreau, et que peut-être il lui sauvait la vie, malgré la conviction de son innocence, se rangea néanmoins à la même opinion (Granger avait proposé de le déclarer coupable, mais excusable). On se récria sur une transaction impie, qui, pour plaire à quelques hommes en place, flétrissait comme coupable un brave général innocent.

***

...La grâce, plus belle encor que la beauté.

Le poème d'*Adonis*, que La Fontaine dut composer avant 1657, et qu'il publia seulement en 1669, contient ces quatre vers que l'on a souvent cités :

Rien ne manque à Vénus, ni les lis, ni les roses,
Ni le mélange exquis des plus aimables choses,
Ni ce charme secret dont l'œil est enchanté,
Ni la grâce, plus belle encor que la beauté.

(Vers 75-78.)

Il est fort à croire que La Fontaine avait eu sous les yeux un sonnet de madame Des Roches (la mère), qu'elle adressait à une amie regrettée, et qui commençait ainsi :

Las ! où est maintenant ta jeune et bonne grâce,
Et ton gentil esprit *plus beau que la beauté.*

(*Œuvres de Mesdames Des Roches*, mère et fille, 1579, p. 44.)

GRAMMAIRE.

« La grammaire, qui sait régenter jusqu'aux rois. »

Molière. *Les Femmes savantes* (11 mars 1672) ; acte II, scène VI, vers 465. Philaminte à Martine, qui se permet d'offenser la grammaire.

GRÉGOIRE.

« ...Je pense comme Grégoire,
J'aime mieux boire. »

Sedaine. *Richard Cœur de Lion*, opéra-comique en trois actes, musique de Grétry (1784).

Acte Ier, scène VIII. Chanson du ménestrel Blondel, qui commence par :

Que le sultan Saladin...,

et a pour refrain :

C'est bien, c'est bien,
Cela ne nous blesse en rien ;
Mais je pense comme Grégoire,
J'aime mieux boire.

Ce Grégoire jouit, depuis les temps les plus reculés, d'une réputation sans rivale comme type du parfait pochard, dans la chanson surtout. Une de ses plus mémorables incarnations fut le jardinier du couvent dans l'opéra-comique des *Visitandines*, de Picard, musique de Devienne (7 août 1792).

Il n'est pas douteux pour nous que ce personnage ne doive presque exclusivement sa célébrité à ce que son nom rime avec *boire*, avantage inappréciable pour messieurs les chansonniers.

GRENADIER.

« Guernadier, que tu m'affliges
En m'appeurnant ton départ ! »

Dans *les Cuisinières*, comédie en un acte, que MM. Brazier et Dumersan firent représenter aux Variétés le 14 avril 1823, la cuisinière Victoire chantait à la société (scène XXVI) *le Départ du grenadier*, dont voici le premier couplet :

Guernadier, que tu m'affliges
En m'appeurnant ton départ !
Va dire à ton capitaine
Qu'il te laisse en nos cantons ;
Que j'en serais bien aise,
Contente, ravie,
De t'avoir en garnison.

Mlle Flore obtint un tel succès dans cette création, que la chanson devint immédiatement populaire, et fut répétée, pour ainsi dire, dans tous les pays du monde.

C'est à tort qu'on lui a donné pour auteur Odry, en la réunissant, en 1825, à la seconde édition des *Gendarmes*, seule œuvre authentique de cet excellent comédien. (Voy. *Odry et ses Œuvres*, par Henry Lecomte, 1900, p. 42 et suiv.).

GRENIER.

Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans!

Refrain du *Grenier*, chanson de Béranger, qui date de 1829.

PREMIER COUPLET.

Je viens revoir l'asile où ma jeunesse
De la misère a subi les leçons.

J'avais vingt ans, une folle maîtresse,
De francs amours et l'amour des chansons.
Bravant le monde, et les sots, et les sages,
Sans avenir, riche de mon printemps,
Leste et joyeux, je montais six étages.
Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans.

La musique, composée par Meissonnier pour *Mon Carnaval,* autre chanson de Béranger (1822), est devenue très populaire et a été souvent employée dans les vaudevilles.

C'est sur le même air qu'on chantait :

En vous voyant sous l'habit militaire,
J'ai deviné que vous étiez soldat ;

et cet autre refrain non moins connu :

Ayez toujours du papier dans vot'poche,
On ne sait pas ce qui peut arriver.

GRIBOUILLE.

Gribouille.

On lit dans le *Dictionnaire* de Richelet (La Haye, 1727) :

GRIBOUILLE. On dit proverbialement d'un homme qui, pour éviter un petit inconvénient, se jette dans un très grand, qu'il ressemble à Gribouille, qui se cachoit dans l'eau de peur de la pluye.

Richelet ajoute un peu plus loin (à l'article GRIBOUILLETTE) :

Ce mot vient de *gribouille,* qui signifiait autrefois vendeur de petits meubles.

C'est en effet le sens que Pierre Borel, dans son *Trésor des recherches et antiquités gauloises* (1655), donnait au mot gribouille.

Plus anciennement, on trouve dans les *Adages et proverbes de Solon de Voge*, petit recueil composé au XVIe siècle par Jean Le Bon, médecin du cardinal de Lorraine :

Jean Devrie, qui se met en l'eau pour la pluye.

Nous ne saurions dire par suite de quelle circonstance le nom de Gribouille a été substitué dans ce proverbe à celui de Jean Devrie, très vraisemblablement dans le courant du XVIIe siècle.

GUÉRIR.

« Il est mort guéri. »

On lit dans les *Caractères et portraits* de Chamfort :

On disait à Delon, médecin mesmériste : « Eh bien ! M. de B... est mort, malgré la promesse que vous aviez faite de le guérir. — Vous avez, dit-il, été absent ; vous n'avez pas suivi les progrès de la cure : il est mort guéri. » (*Œuvres de Chamfort*, édit. A. Houssaye, 1852, p. 129.)

* * *

« Je le pansay, Dieu le guarit. »

Mot attribué à Ambroise Paré (1517-1590), le père de la chirurgie française.

M. Malgaigne, qui a publié une édition estimée de

ses *Œuvres complètes* en 1840, écrivait dans son Introduction (p. 296) :

Le trait le plus saillant de son caractère était une profonde piété... A cette foi ardente... il joignait une charité sincère pour les malades confiés à ses soins ; jamais il ne lui serait échappé de dire à un malade, comme l'ont imaginé quelques-uns : *Je t'ai pansé, Dieu te guérisse!* Mais après le pansement, il veillait avec soin à tout ce qui pouvait favoriser la cure ; et, après le succès obtenu, il disait modestement : *Dieu le guarit.*

On trouve un mot tout semblable dans la *Chirurgie* de Maître Henri de Mondeville, ouvrage composé de 1306 à 1320, traduit par E. Nicaise (Paris, Alcan, 1893).

On lit dans le deuxième traité, doctrine Ire, chap. Ier, 1re partie : *De l'extraction du trait*, p. 230 :

Le vulgaire dit : Maître Henri est un homme sans miséricorde pour n'avoir pas extrait ce dard ; s'il l'avait extrait, le malade aurait guéri. Mais si j'avais fait l'extraction et qu'il eût vécu, je n'eusse rien gagné, si ce n'est qu'on aurait dit : Maître Henri lui a extrait le dard et il est guéri ; il a extrait et Dieu a guéri.

***

« Prenez-en, pendant qu'elle guérit encore. »

D'après les *Souvenirs* de M. le duc de Lévis (chap. sur *Les Médecins*), Bouvart, un des plus célèbres médecins de Paris vers le milieu du XVIIIe siècle, avec Tronchin, Lorry et Bordeu, est l'auteur de ce mot si plaisant, critique toujours juste des remèdes à la mode.

Il fut un temps, écrit M. de Lévis, où l'écorce de l'orme pyramidal étoit en grande réputation ; on la prenoit en poudre, en décoction, en élixir, même en bains : elle étoit bonne pour les nerfs, la poitrine, l'estomac ; que sais-je ?

c'étoit une véritable panacée. Au plus fort de la vogue, une de ses malades demandoit à Bouvard si elle ne feroit pas bien d'en prendre : « *Prenez, Madame*, répondit-il, *et dépêchez-vous pendant qu'elle guérit.* » (Paris, 1815, p. 240.)

Le président Bouhier (1673-1746) a rapporté, dans son *Recueil* (manuscrit) *de particularités, bons mots, etc.*, une réponse qui pourrait avoir inspiré celle du médecin Bouvart.

M. de Novion, premier président au Parlement de Paris, se sentant gravement malade, hésitait à consulter le médecin Helvétius qui, récemment arrivé de Hollande, passait pour un empirique :

Monsieur, lui dit un de ses parents, si vous voulez le prendre, je vous conseille de vous dépêcher. Car j'ai toujours ouï dire que ces sortes de gens n'ont qu'un temps.

(Bibl. nat. Ms. Fr. 25645, p. 13.)

GUERRE.

« J'ai fait la guerre aux Rois, je l'eusse faite aux Dieux. »

Dans *Alcyonée*, tragédie de P. Du Ryer, publiée en 1640, Alcyonée répond aux reproches de Lydie, fille du roi de Lydie (acte III, scène v):

Je sçay que le passé me perd, me des-honore,
Mais pour vous posseder, j'aurois fait pis encore ;
Pour obtenir un bien si grand, si precieux,
J'ay fait la guerre aux Rois, je l'eusse faite aux Dieux.

On prétend que le duc de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*, ayant failli perdre la vue au combat du faubourg Saint-Antoine (2 juillet 1652), aurait fait gra-

ver au bas d'un portrait de Mme de Longueville ces deux vers imités des précédents :

Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
J'ai fait la guerre aux Rois ; je l'aurois faite aux Dieux.

Puis, après sa rupture avec l'infidèle, il en aurait fait cette parodie, dont on donne plusieurs variantes :

Pour ce cœur inconstant, qu'enfin je connais mieux,
J'ai fait la guerre aux Rois ; j'en ai perdu les yeux.

(Voy. la Notice en tête des *Maximes et Réflexions*, Bruxelles, 1782, p. xij et xiij, et les *Mémoires de Gourville*, édit. Lecestre, 1894, p. 78.)

GUILLOTINER.

Le guillotiné par persuasion.

Titre d'une amusante nouvelle d'Eugène Chavette, datée de septembre 1862, que l'on trouvera en tête de ses *Petites comédies du vice*.

Nous en indiquerons brièvement le sujet :

L'action se passe dans une petite ville de province. Un juré a condamné à mort un malfaiteur accusé de dix-sept meurtres. Pouvant disposer de plusieurs fenêtres sur le lieu de l'exécution, il saisit cette occasion pour inviter quelques amis auxquels il doit des politesses. Malheureusement, dans cette petite localité où les exécutions sont trop rares, le bourreau est faible, mal secondé, incapable en un mot de venir à bout du condamné. Aussi apprend-on au dernier moment que celui-ci (qui porte le beau nom de Saint-Phar) refuse de se laisser guillotiner.

Que va devenir la petite fête promise ?

Notre homme n'hésite pas. Il court à la prison, pénètre dans la cellule de Saint-Phar, et à l'aide d'une argumentation des plus insidieuses, essaie de lui démontrer qu'il est de son devoir et de son intérêt de se prêter à ce qu'on attend de lui. Mais la répugnance du condamné est invincible, et le malheureux se borne à répondre :

— Non, j'ai de la méfiance.

Le « tentateur » lui parle alors de l'empereur, dont Saint-Phar a toujours été le chaud partisan, et qui va lui retirer sa confiance, s'il refuse d'obéir à sa volonté.

Cette fois la corde sensible a vibré : le condamné s'avoue vaincu, et consent enfin à subir sa peine.

Nous regrettons de ne pouvoir donner, dans un résumé aussi sommaire, qu'une idée très imparfaite de cette spirituelle bouffonnerie.

Dans le feuilleton du *Temps* du 22 janvier 1865 (*La Comédie contemporaine)*, Auguste Villemot ajoute à cette fantaisie un trait comique particulièrement heureux, qu'on regrette de ne pas trouver dans le récit d'Eugène Chavette. Son tentateur, pour décider Saint-Phar à marcher au supplice, lui fait espérer qu'il obtiendra sa grâce au moment suprême, ce qui donne infiniment plus de naturel à la réplique du condamné :

— Non, j'ai de la méfiance !

Je conserve, dit le spirituel chroniqueur, peu rassuré par le langage menaçant des gens d'église contre les libres penseurs, la défiance du guillotiné par persuasion. On a beau me dire : C'est une affaire de pure forme ; une fois sur l'échafaud, on t'accordera ta grâce, et on te fera douze mille livres de rente ; prête-toi à la chose dans l'intérêt des principes. — Le sceptique secoue la tête et répète tou-

jours : « Je sais qu'on a fait de vilaines farces à bien d'autres. J'ai de la défiance. »

On peut se demander s'il n'existerait pas une autre version du même conte, antérieure à celle d'Eugène Chavette, dont celui-ci aurait eu le tort de négliger certains détails, et non des moins importants.

Quoiqu'il en soit, l'idée première du guillotiné par persuasion semble avoir été empruntée à *la Noce et l'Enterrement*, vaudeville en trois tableaux de Davy (Alexandre Dumas), Lassagne et Gustave (Vulpian), représenté à la Porte-Saint-Martin le 21 novembre 1826. On y voyait un Français qui, débarqué à Malabar, y épouse la fille du gouverneur Aboulifar, y devient veuf, et, d'après les usages du pays, est condamné à être enterré vif avec sa femme, perspective qui lui sourit médiocrement. C'est en vain qu'Aboulifar s'efforce de vaincre ses répugnances instinctives (scène XVI) :

— Ici, lui dit-il, on fait au survivant un convoi magnifique, ce qui flatte infiniment son amour-propre, en ce qu'il a l'avantage de le voir... plaisir dont vous auriez été probablement privé si votre bonne étoile ne vous avait fait débarquer dans cette île.

FLORIMENT. — Eh bien ! je m'en serais passé.

ABOULIFAR. — C'est un coup d'œil superbe. Vous verrez le vôtre...

HABITUDE.

L'habitude est une seconde nature.

Montaigne, au livre III de ses *Essais*, nous conseille de nous habituer à vivre du strict nécessaire, afin que

les coups du sort deviennent presque impuissants à nous causer des privations. Il ajoute :

L'accoustumance est une seconde nature. (Chap. x, 9e alinéa.)

On lit dans les *Mimes, enseignements et proverbes*, de Baïf (1532-1589) :

Coustume est une autre nature.

(Toulouse, 1619, fol. 7 v°.)

C'est un proverbe que l'on retrouve déjà chez les auteurs latins. Cicéron écrivait dans son traité *De finibus bonorum et malorum* (liv. V, ch. xxv, 74) :

Ils disent (les voluptueux) que c'est bien à la volupté que la nature se porte d'abord, mais que l'habitude est comme une seconde nature... (consuetudine quasi alteram naturam effici).

(Trad. Regnier Desmarais, dans l'éd. Nisard.)

Voici les réflexions que cet axiome suggérait à Pascal :

Les pères craignent que l'amour naturel des enfans ne s'efface. Quelle est donc cette nature sujette à estre effacée ? La coustume est une seconde nature qui destruit la première. Mais qu'est-ce que nature, pourquoy la coustume n'est-elle pas naturelle ? J'ai grand peur que cette nature ne soit elle-mesme qu'une premiere coustume, comme la coustume est une seconde nature.

(*Pensées*, édit. A. Molinier, t. I, p. 96.)

HANNETON.

Hanneton, vole, vole, vole!

Débris d'une chanson enfantine dont les paroles sont

d'une rare incohérence. Elle se compose de cet unique couplet :

Hanneton, vole, vole, vole !
Ton mari est à l'école,
Qui m'a dit, si tu ne voles,
Qu'il te couperait la gorge
Avec un couteau d'Saint-George.

Il existe aussi une chanson d'O. Pradère, qui a pour titre et pour refrain : *Hanneton, vole, vole, vole !* (1873).

HASARD.

Le hasard est un sobriquet de la Providence.

On lit dans les *Maximes et pensées* de Chamfort (1741-1794) :

Quelqu'un disait que la Providence est le nom de baptême du hasard, quelque dévot dira que le hasard est un sobriquet de la Providence. (*Œuvres* de Chamfort, 1re éd., 1795, t. III, p. 34 ; pensée 62e.)

L'auteur de cette pensée eût été aussi surpris que flatté d'entendre le cardinal Maury, dans son deuxième discours de réception à l'Académie, le 6 mai 1807, dire à ses collègues :

La Rochefoucauld avait dit, dans son style ferme et nerveux, que « le hasard est un sobriquet donné par les ignorants à la Providence ».

(*Recueil de Discours, rapports*, etc., de l'Académie française, 1803-1819, p. 217.)

Nous ne savons à quelle source l'abbé Maury puisait

alors son érudition. Ce n'est assurément pas dans les *Réflexions morales* de La Rochefoucauld qu'il pouvait avoir rencontré cette pensée.

HÉLÈNE.

L'histoire d'Hélène.

Il s'agit d'une plaisanterie due au chevalier de Boufflers, que Grimm n'a pas dédaigné de faire figurer dans sa *Correspondance littéraire* (juillet 1770) :

L. n. n. e. o. p. y. l. i. a. t. t. l. i. a. m. e. l. i. a. e. t. m. e. l. i. a. r. i. t. l. i. a. v. q. l. i. e. d. c. d. a. g. a. c. k. c.

Nous croyons inutile de donner la traduction de ce rébus. Si nous le reproduisons ici, c'est surtout à cause de l'intéressante réflexion dont Grimm le fait suivre :

Je dis que cette facétie est bonne à conserver, parce qu'elle fait prouver une chose dont l'auteur ne se doutait point, la surdité et la cacophonie inhérentes à la langue française. Je défie qu'on fasse une pareille plaisanterie en italien ; aussi est-il plus difficile d'être harmonieux, élégant, gracieux, en un mot écrivain séduisant en français que dans aucune autre langue, et l'Hélène de M. le Ch... de B... peut nous apprendre le cas qu'il faut faire d'un Voltaire.

Selon Grimm, le chevalier aurait composé ce rébus au séminaire de Saint-Sulpice, à la même époque que son conte : *Aline, Reine de Golconde*, alors qu'il se préparait à l'épiscopat (1761).

HERMINE.

« Plus blanche que la blanche hermine. »

Dans *le Prince Troubadour*, opéra-comique en un acte d'Alexandre Duval, musique de Méhul (Op.-Com., 24 mai 1813), le troubadour Bérenger de Grandmanoir chantait à la belle Laurette (scène VII) :

Plus blanche que la blanche hermine,
Plus vive que l'oiseau des champs,
Laurette, naïve, enfantine,
Sans le savoir a des amants.

C'est là que MM. Scribe et Émile Deschamps ont pris le premier vers de la romance chantée par Raoul de Nangis au Ier acte des *Huguenots* (scène II) :

Plus blanche que la blanche hermine,
Plus pure qu'un jour de printemps,
Un ange, une vierge divine
De sa vue éblouit mes sens.

(Musique de Meyerber ; Académie royale de musique, 29 février 1836.)

HÉROS.

Il n'y a pas de héros pour « son » valet de chambre.

Telle est la formule consacrée par l'usage.
Si l'on tenait a être correct, il faudrait dire :

Nul n'est un héros pour son valet de chambre.

Mlle Aïssé, cette charmante Circassienne francisée,

célèbre par les aventures romanesques qui ont marqué sa vie, écrivait à la date du 13 août 1728 :

Je vous renvoie à ce que disoit Mme Cornuel qu'il n'y avoit point de héros pour les valets de chambre et point de Pères de l'Église parmi ses contemporains.

(*Lettres de Mlle Aïssé*, 5e édit., 1846, p. 161.)

Avant Mme Cornuel, femme renommée pour son esprit, morte en 1694, Montaigne avait dit, dans ses *Essais* (livre III, 1588, chap. II : *Du Repentir*) :

Tel a esté miraculeux au monde, auquel sa femme et son valet n'ont rien veu seulement de remarquable ; peu d'hommes ont esté admirez par leurs domestiques ; nul n'a esté prophete non seulement en sa maison, mais en son païs, dict l'experience des histoires.

Un des commentateurs de Montaigne (Pierre Coste) cite à ce propos un mot qu'il attribue au maréchal de Catinat (1637-1712) :

Il faut être bien héros pour l'être aux yeux de son valet de chambre.

Nous ne savons si le mot est authentique ; en tout cas, l'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire de Nicolas de Catinat*, M. le marquis de Créqui, ne lui en a pas fait honneur. Il rapporte que, sur la fin de sa carrière, Catinat s'étant vu forcé de faire d'importantes réformes dans sa maison, ses domestiques le supplièrent de les garder sans gages, et il ajoute :

D'anciens auteurs ont dit qu'il n'y avoit jamais eu de héros pour ses gens ; il semble que le maréchal de Catinat ait démenti cette maxime. (Paris, 1775, p. 284.)

L'idée première du mot de Mme Cornuel se trouve d'ailleurs dans la parole de l'Écriture à laquelle Mon-

taigne faisait allusion. (Marc, chap. VI, v. 4 ; voy. aussi Matthieu, chap. XIII, v. 57 ; Luc, chap. IV, v. 24, et Jean, chap. IV, v. 44.)

HÉSITER.

« Il hésite! il balance! »

Dans *la Dame blanche*, opéra-comique en trois actes, de Scribe, musique de Boieldieu, représenté à l'Opéra-Comique le 10 décembre 1825, lorsque Gaveston hésite à recevoir le fermier Dickson, Anna chante :

Il hésite... il balance,
Il ne voudra jamais :
Il n'est plus d'espérance,
Adieu tous mes projets.
(Acte II, ensemble de la scène III.)

Il faut croire que cette formule était particulièrement chère à Scribe, car, à notre connaissance, il l'a fait resservir deux fois ; d'abord dans *Alcibiade*, opéra en deux actes, musique de L.-J. Hanssens, joué au Grand-Théâtre de Bruxelles le 30 octobre 1829 (acte Ier, scène V, rôle de Sophronie), puis une autre fois dans *le Cheval de bronze*, opéra-féerie en trois actes, musique d'Auber, représenté à l'Opéra-Comique le 28 mars 1835 (acte Ier, scène VIII, rôle du prince Yang).

Oserons-nous bien rapprocher d'une pareille banalité ce vers de notre inimitable Racine, qui la rappelle un peu :

Elle flotte, elle hésite ; en un mot, elle est femme.

(*Athalie*, acte III, scène III, vers 876. Mathan à Nabal, à propos d'Athalie.)

HEURE.

« Il n'y a pas d'heure pour les braves. »

Nous avons rencontré cette formule proverbiale dans *les Deux Sergents*, mélodrame en trois actes de d'Aubigny, joué à la Porte-Saint-Martin le 20 février 1823.

Sans raconter en détail les péripéties de ce drame un peu naïf, mais assez émouvant, nous dirons qu'au 3e acte, Robert, l'un des deux sergents, victime de son dévouement pour son ami Félix, auquel il sert de caution, va être fusillé à sa place. Il a obtenu avant de mourir la faveur de s'unir à la jeune fille qu'il aime. Il est trois heures, et l'exécution doit avoir lieu à quatre.

Au moment où le mariage va s'accomplir, le lieutenant Morazzi, préposé à la garde du sergent, a la cruauté de lui rappeler qu'il n'a plus qu'une heure à vivre :

— Il n'y a point d'heures pour les braves, répond stoïquement Robert.

Est-ce bien là qu'il faut voir l'origine du dicton ? Il y aurait quelque imprudence à l'affirmer. Nous ferons seulement observer qu'il porte bien la marque de cette époque. L'expression *un brave* était alors fort à la mode comme synonyme de soldat intrépide. Elle est répétée jusqu'à sept fois dans *les Deux Sergents*.

HEUREUX.

« Est-il heureux ? »

Mot bien connu de Mazarin, ainsi rapporté par la princesse palatine, mère du régent :

Le cardinal Mazarin ne pouvait souffrir autour de lui

des gens malheureux. Quand on lui proposait quelqu'un pour entrer à son service, sa première question était celle-ci : « Est-il heureux ? »

(*Mémoires, fragments historiques*, etc., publiés par Busoni en 1832, p. 332.)

***

Pour vivre heureux, vivons caché.

Florian. Fable XI du livre II : *le Grillon.*

La fable se termine par cette sage conclusion du grillon :

> Il en coûte trop cher pour briller dans le monde.
> Combien je vais aimer ma retraite profonde !
> *Pour vivre heureux, vivons caché.*

La même idée se retrouve dans ce vers d'Ovide (*les Tristes*, livre III, élégie IV, vers 25) :

> *Crede mihi, bene qui latuit, bene vixit...*
> (Crois-moi, vivre caché, c'est vivre heureux.)

Dans *Iphigénie*, Racine fait dire à Agamemnon (acte I, scène I) :

> Heureux qui, satisfait de son humble fortune...
> Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché.

Cette idée a été tant de fois exprimée qu'elle est presque passée à l'état de lieu commun.

Gresset (1709-1777) s'écriait, dans son poème de *Vert-Vert* (chant II, v. 86-87) :

> Ah ! qu'un grand nom est un bien dangereux !
> Un sort caché fut toujours plus heureux.

Une pièce de Victor Hugo intitulée *A un ami*, dans *les Rayons et les Ombres* (poésie XXI, avril 1839), débute par ce vers :

Ami, cache ta vie et répands ton esprit.

« Cache ta vie » est une maxime chère aux Épicuriens, que Plutarque a combattue dans son traité : *S'il est juste de dire qu'il faut vivre caché.*

Professer cette maxime, c'est, selon lui, engager les hommes de bien à s'abstenir de toute œuvre utile, de toute action d'éclat.

***

Soyons heureux, c'est là qu'est le bonheur!

Cette pensée à la Jocrisse est née vraisemblablement d'une de ces scies qui courent les ateliers.

Nous en avons recueilli une variante dans une amusante parodie de l'*Étoile du Nord* (texte et dessins de Marcelin), publiée dans *le Journal pour rire* du 10 juin 1854.

Le chœur final célèbre ainsi l'allégresse générale :

Que faut-il aux amants ? Une chaumière, un cœur !
Epoux, soyez heureux, c'est là le vrai bonheur.
Soyez heureux,
Heureux, heureux,
C'est là le vrai,
Le vrai, le vrai
Bonheur ! ! !

Il y a dans Regnard, qui pourtant n'était pas coutu-

mier de ces naïvetés, un vers que nous sommes bien tenté de rappeler ici :

C'est le premier des biens de vivre sans chagrin.

(*Satire contre les maris*, vers 5e avant-dernier.)

HIPPOCRATE.

« Hippocrate dit oui, mais Galien dit non. »

Regnard. *Les Folies Amoureuses*, comédie en trois actes (15 janvier 1704) ; acte III, scène VII.

Agathe, pour se soustraire aux obsessions de son tuteur Albert, qui prétend l'épouser, a simulé la folie.

Crispin, valet d'Éraste, dans le but de servir l'amour de son maître pour Agathe, se fait passer pour l'homme le plus savant du monde.

Consulté par Albert sur la prétendue maladie d'Agathe, il lui répond :

Un savant philosophe a dit élégamment :
« Dans tout ce que tu fais hâte-toi lentement. »
J'ai depuis peu de temps pourtant bien fait des choses,
Pour savoir si le mal, dont nous cherchons les causes,
Réside dans la basse ou haute région :
Hippocrate dit oui, mais Galien dit non...

HISTOIRE.

« Et voilà justement comme on écrit l'histoire. »

Voltaire. *Charlot ou la Comtesse de Givry* (1767), pièce dramatique en trois actes. Acte Ier, scène VII, rôle de l'intendant, annonçant à la comtesse que le peuple

a pris pour le cortège royal une troupe d'acrobates, musiciens, etc., qu'il a fait mander pour la réception du roi :

Tout le monde a crié *le roi* sur les chemins ;
On le crie au village et chez tous les voisins ;
Dans votre basse-cour on s'obstine à le croire ;
Et voilà justement comme on écrit l'histoire.

Ce dernier vers se trouve déjà cité par Voltaire dans une lettre à madame Du Deffand, en date du 24 septembre 1766.

HOCHET.

Les « hochets de la vanité ».

C'est l'expression dont se servit un jour, en pleine Chambre, M. Clément Thomas, général de la garde nationale depuis le 15 mai 1848, à propos de la croix de la Légion d'honneur.

Le 2 juin suivant, l'Assemblée nationale délibérait sur une demande tendant à supprimer la couronne qui surmontait la croix, et à y rétablir l'effigie de Napoléon que les Bourbons avaient remplacée par celle de Henri IV. Quelques représentants, entre autres le citoyen Ducoux, au nom des principes d'égalité républicaine, demandaient même la suppression pure et simple de cette distinction sociale.

Le général Clément Thomas, soutenant cette motion, s'écria dans un bel élan d'indignation contre les opposants :

Qu'est-ce donc que ces hochets de la vanité qu'on veut conserver parmi nous... (Vives réclamations. — Agitation.) Oui, *les hochets de la vanité.*

Je maintiens, ajoutait-il, que tout signe qui sert à distinguer un citoyen doit être aboli.

(*Moniteur universel* du 3 juin 1848, p. 1249 et 1250.)

Cette expression malheureuse, digne d'ailleurs de M. Prudhomme, causa un mécontentement presque unanime. Elle est restée légendaire, et nous l'avons entendu maintes fois répéter sans qu'on sache toujours par qui elle a été mise en honneur.

Ce n'était d'ailleurs pas la première fois que la croix était dédaigneusement qualifiée de *hochet* dans une assemblée.

Le comte Thibaudeau rapporte ainsi, dans ses *Mémoires sur le Consulat*, les paroles échangées entre Bonaparte et Berlier, dans la séance du Conseil d'État du 18 floréal an X (8 mai 1802), alors qu'on discutait sur la création de la Légion d'honneur.

Berlier aurait dit : « L'ordre proposé conduit à l'aristocratie ; les croix et les rubans sont les *hochets* de la monarchie... »

— Je défie, répondit Bonaparte, qu'on me montre une république ancienne ou moderne dans laquelle il n'y ait pas eu de distinctions. On appelle cela des *hochets* ; eh bien ! c'est avec des hochets que l'on mène les hommes..., les Français ne sont pas changés par dix ans de révolution... Ils n'ont qu'un sentiment, *l'honneur*.

(Paris, 1827, p. 81 et 83.)

Dans *la Légion d'honneur, son institution*, etc. (1854, p. 3), Alexandre Mazas parle d'une autre conversation tenue entre Bonaparte et Monge, devant quelques invités, un soir de février 1802, dans la salle dite « du conseil », au château de La Malmaison.

Bonaparte avait fait remarquer à Denon, directeur

du Musée, le bon effet produit, dans une fête donnée la veille aux Tuileries, par les plaques et les croix dont les ambassadeurs étaient chamarrés.

Ces croix, dit Monge, ces plaques, ces cordons, ne sont que du clinquant, de véritables hochets. — Hochets tant que vous voudrez, reprit Bonaparte ; mais si on les aime : ces croix, ces cordons, ces signes ostensibles des grandeurs humaines, frappent les yeux de la multitude et lui imposent un respect involontaire. Abordons franchement la question : les hommes sont amoureux des distinctions, et les Français, plus que les autres ; ils en sont réellement affamés : tel a été leur esprit de tous les temps.

Monge proposa ironiquement de rétablir la croix de Saint-Louis, qu'il avait contribué lui-même à faire supprimer par la Convention, le 15 octobre 1793. Sans dire un mot, le premier consul jeta à Monge un regard significatif et proposa d'aller retrouver les dames dans le salon.

M. Mazas tenait ces détails d'Arnault, qui fut témoin de la scène.

HOMARD.

« En voulez-vous des z'homards? »

Mon Dieu, oui ! il nous faut aussi enregistrer cette scie populaire, l'une des plus bêtes, sinon la plus bête de toutes celles qui ont fait la joie de nos braves contemporains.

Dans les premiers jours de juillet 1895, une nuée de camelots se répandirent dans les rues de Paris, par groupes de deux, criant avec un accent spécial, d'une

voix traînarde et enrouée : « En voulez-vous des z'homards ? Oh ! les sales bêtes ! elles ont du poil aux pattes. » En même temps ils offraient pour quelques sous la chanson *En voulez vous des z'homards?* « cri populaire lancé par Dufor au Moulin-Rouge » (paroles de Paul Manoury, musique de Maquet et Labbé).

Le succès fut immédiat. Qu'on y songe ! Une nouvelle formule ne laissant rien à désirer sous le rapport de l'ineptie, pouvant par cela même s'appliquer en mille occasions, c'était une conquête inappréciable dont le peuple ne pouvait manquer d'enrichir son répertoire.

Nous devons reconnaître que l'auteur de cette scie nouvelle avait fait preuve d'une grande habileté en la lançant dans la circulation en plein été, l'époque des chaleurs étant particulièrement propice à l'éclosion et à la propagation de ces sortes d'épidémies.

Il ne s'était d'ailleurs pas mis en grands frais d'imagination pour la mettre au jour. Il n'avait guère fait que reproduire un cri fort anciennement usité par les marchands de salade : « En voulez-vous d'la salade ? », que l'on trouve noté dès 1831 dans les estampes du temps. Laissons-lui pourtant le mérite d'avoir injurié les « z'homards », tout récemment convaincus de nombreux empoisonnements.

Parmi les caricatures qui se sont inspirées de cette plaisanterie, nous signalerons une charge fort amusante dans *la Libre Parole illustrée* du 20 juillet 1895, avec cette légende : « *En voulez-vous des chéquards?... Ah ! les sales bêtes !... Ils ont des chèques aux pattes !...* »

HOMÉLIE.

L'homélie de l'archevêque de Grenade.

Le Sage. *Gil Blas de Santillane* (1715-1735) ; livre VII, chap. III et IV.

L'archevêque de Grenade, en prenant Gil Blas pour confident, lui avait fait la recommandation suivante :

J'exige une chose de ton zèle : quand tu t'apercevras que ma plume sentira la vieillesse, lorsque tu me verras baisser, ne manque pas de m'en avertir.

Voyant, peu de temps après, que son maître déclinait sensiblement, Gil Blas insinua en tremblant que son dernier discours ne lui paraissait pas tout à fait de la force des précédents.

Apprenez, répondit l'archevêque en le congédiant, que je n'ai jamais composé de meilleure homélie... Désormais je choisirai mieux mes confidents.

Ce sentiment si profondément humain, de ne pouvoir pardonner l'expression d'une cruelle vérité, même quand on l'a sollicitée, a été indiqué par Molière dans une scène de *l'Avare* (acte III, scène V).

Harpagon demande à maître Jacques ce qu'on dit de lui. Le valet à tout faire profite de l'occasion pour lui servir une série de mauvais compliments.

Harpagon l'accable aussitôt de coups et d'injures :

— Vous êtes un sot, un maraud, un coquin et un impertinent.

De nos jours, Labiche, qui se rapproche de Molière par sa finesse d'observation, a développé la même idée dans *le Misanthrope et l'Auvergnat* (Palais-Royal, 1852).

HOMÉRIQUE.

Rire homérique.

Allusion aux accès de rire qui agitent, à diverses reprises, les personnages des deux grands poèmes d'Homère. Ils sont presque invariablement caractérisés par les expressions :

ἄσβεστος γέλως
(rire inextinguible),

ou :

ἡδὺ γελᾷν
(rire avec délices).

Nous citerons, dans l'*Iliade*, le rire des dieux voyant le grotesque Vulcain parcourir avec agitation le palais de Jupiter pour leur verser le divin nectar. (Chant Ier, v. 599.)

Au chant II, v. 270, Thersite, guerrier louche et boiteux qui se plaisait à accabler les rois de ses insolences, exhortant les Grecs à lever le siège de Troie, est châtié par le « prudent » Ulysse. A la vue de ses larmes et de ses grimaces, un rire délicieux s'empare des Grecs, quoique encore pénétrés de tristesse.

Dans l'*Odyssée* (chant VIII, v. 326), les dieux sont pris d'un rire immodéré à la vue de Mars et de Vénus, pris au piège que leur a adroitement tendu Vulcain.

Ici se trouve répété textuellement le vers 599 du chant Ier de l'*Illiade* :

Ἄσβεστος δ' ἄρ' ἐνῶρτο γέλως μακάρεσσι θεοῖσιν...

Et plus loin, v. 343, le rire reprend de plus belle quand le plaisant Mercure se déclare prêt à passer la nuit dans les bras de Vénus, dût-il être enlacé dans des liens plus nombreux encore, et à la vue de tout l'Olympe.

Au chant XVIII, v. 35, Antinoüs, un des soupirants de Pénélope, éclate de rire à la seule pensée du combat d'Irus avec Ulysse déguisé en mendiant.

Au même chant, v. 100, en voyant les contorsions d'Irus assommé par Ulysse, les chefs, levant les mains, « mouraient de rire ».

Le fou rire reprend, un instant après (v. 111), à la vue de l'attitude d'Ulysse victorieux.

Nous citerons encore, au chant XX, v. 346-347 et 358, le rire inextinguible des prétendants de Pénélope, et, au chant XXI, v. 376, leur rire immodéré en réponse aux paroles menaçantes de Télémaque.

Il y a lieu de signaler, au vers 347 du chant XX, l'expression fort originale :

γναθμοῖσι γελοίων ἀλλοτρίοισιν

(ils riaient avec les mâchoires d'autrui, c'est-à-dire d'un rire forcé).

Dans *la République* de Platon (livre III), Socrate blâme les poètes, et Homère en particulier, de prêter aux dieux et aux héros les faiblesses inhérentes au commun des mortels :

— Il faut condamner aussi, dit-il à Adimante, le penchant au rire, car on ne se livre pas à une grande gaieté sans que l'âme éprouve une très grande agitation.

— Il me semble.

— Alors ne souffrons pas qu'on représente devant nous des hommes graves, encore moins des dieux, dominés par le rire.

— Non, assurément.

— Et, s'il faut t'en croire, nous reprendrons Homère d'avoir dit : Un rire inextinguible éclata parmi les heureux habitants de l'Olympe, quand ils virent Vulcain s'agiter pour les servir.

— Oui, si tu veux m'en croire.

— Cependant la vérité a des droits dont il faut tenir compte.

(Trad. Victor Cousin, t. IX, p. 128.)

HOMME.

« Ah! pour être dévot, je n'en suis pas moins homme. »

Molière. *Le Tartuffe* (1664) ; acte III, scène III, vers 966. Rôle de Tartuffe.

Imitation évidente de ce vers de Corneille, dans *Sertorius* (acte IV, scène I, v. 1194) :

Ah ! pour être Romain, je n'en suis pas moins homme.

On a pu supposer aussi que Molière s'était inspiré d'un passage de Boccace (3e journée du *Décaméron*, nouvelle VIII).

Le conteur florentin met en scène un abbé qui cherche à séduire la dame Féronde, sa pénitente :

La sainteté, dit l'abbé, ne devient pas moindre parce qu'elle demeure en l'âme, et ce que je vous demande est péché du corps... et *outre ce encore que je sois abbé, je suis homme* comme les autres (et oltre a questo, come che io sia Abate, io sono uomo, come gli altri...).

(Trad. Le Maçon, Paris, 1670, t. I, p. 340.)

***

Comme un seul homme.

Cette façon de parler nous vient directement de la Bible.

Au commencement du règne de Saül (1095 av. J.-C.),

les Ammonites attaquèrent Jabès, ville de la tribu de Manassé. Saül, en ayant été informé, provoqua, à l'aide de menaces, une levée en masse des Israélites.

Alors, dit l'Écriture, le peuple fut frappé de la crainte du Seigneur, et ils sortirent tous en armes comme s'ils n'eussent été qu'un seul homme (*quasi vir unus*). (Ier livre des *Rois*, ch. XI, v. 7.)

Nous croyons intéressant de citer quelques-unes des applications qui ont été faites de cette expression.

Celle-ci est due à Bossuet, prononçant l'oraison funèbre du prince de Condé, à Notre-Dame, le 10 mars 1687 :

Ce qu'un sage général doit le mieux connaître, disait-il, c'est ses soldats et ses chefs. Car de là vient ce parfait concert qui fait agir les armées comme un seul corps, ou, pour parler avec l'Écriture, « comme un seul homme »...

L'exemple qui suit est emprunté à la proclamation adressée aux Français par Bazard et le père Enfantin, après les journées de 1830 :

Apprenez que l'HOMME-DIEU des chrétiens est devenu, en Saint-Simon, l'HOMME-PEUPLE ;... le peuple est en lui, AIMANT, *sage et puissant*, marchant COMME UN SEUL HOMME vers l'avenir que Dieu lui destine.

(*Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin*, t. I, 1865, p. 217.)

Voici, enfin, un document où le mot de la Bible intervient d'une manière assez plaisante.

Du 13 mars au 6 mai 1848 parut tous les deux jours un placard intitulé *Bulletin de la République*, organe officiel du Gouvernement provisoire, dans lequel George Sand eut une part importante de collaboration. Le

vingt-cinquième numéro, daté du 6 mai, débutait par un compte rendu, en style dithyrambique, de l'ouverture de la session de l'Assemblée nouvellement élue.

Ce morceau, où débordait cet enthousiasme de commande par lequel on essaie de séduire le peuple, contenait les passages suivants :

Citoyens,

La session de l'Assemblée nationale vient de s'ouvrir sous les plus dignes auspices ; et la journée du 4 mai devra marquer à jamais dans les fastes de la France.

Un temps magnifique favorisait cette solennelle inauguration...

Comment peindre cet enthousiasme communicatif, cet élan, ces gestes pleins d'énergie et de passion, cette Assemblée entière se levant *comme un seul homme*, agitant en l'air les chapéaux et ébranlant les voûtes du vaste édifice sous ses acclamations redoublées ?

...Un membre ayant proposé le serment individuel à la République, l'Assemblée s'est levée tout entière *comme un seul homme* et a poussé avec un élan indicible le cri de *Vive la République !...*

Cela finissait par une embrassade générale du peuple et des députés.

Cette formule, revenant à deux reprises, obtint alors le succès le plus vif et le plus mérité.

Le dernier bulletin de la République, écrit M. le comte d'Estourmel dans ses *Derniers Souvenirs* (1860, p. 200), est un modèle de style bucolique... On y trouve : la *fête de famille*, le *frémissement électrique*, de *douces larmes coulant de tous les yeux*... Croquemitaine s'est fait berger. Il dépeint le peuple, l'Assemblée, le Gouvernement provisoire... s'embrassant en même temps et comme un seul homme !

Un détail amusant : par décret du Gouvernement

provisoire, les représentants devaient revêtir, pour cette solennité, un costume rappelant l'époque de la première révolution, et comprenant notamment un gilet à la Robespierre. M. Caussidière seul se conforma à cette grotesque étiquette.

***

« Je cherche un homme. »

Diogène Laërce raconte (livre VI, chap. II, § 41) que Diogène le Cynique fut rencontré par la ville portant une lanterne allumée en plein jour. « *Je cherche un homme* », disait-il.

Phèdre a prêté le même trait à Ésope dans sa fable : *Ésope à un bavard* (livre III, fable XIX).

La version de Diogène Laërce, qui, à ce qu'on croit, précéda d'environ deux siècles celle de Phèdre, a été généralement adoptée, et *Diogène cherchant un homme* est un sujet que les peintres ont fréquemment reproduit.

L'Ecclésiaste dit (chap. VII, v. 29) :

Entre mille hommes j'en ai trouvé un : mais de toutes les femmes je n'en ai pas trouvé une seule.

***

« Je suis homme : rien de ce qui intéresse l'homme ne me laisse indifférent. »

Souvenir du théâtre des Latins.

Dans l'*Heautontimorumenos (le Bourreau de lui-même)*, comédie de Térence, imitée de Ménandre, qui

fut représentée l'an 162 av. J.-C., le poète fait dire au vieux Chrémès :

Homo sum : humani nihil a me alienum puto.
(Acte Ier, sc. I, vers 77.)

***

L'homme s'agite, mais Dieu le mène.

Fénelon. Sermon pour la fête de l'Épiphanie : *Sur la vocation des gentils*, prononcé le 6 janvier 1685. Premier point, 7e alinéa :

Dieu ne donne aux passions humaines, lors même qu'elles semblent décider de tout, que ce qu'il leur faut pour être des instruments de ses desseins : ainsi l'homme s'agite, mais Dieu le mène.

Le grand prédicateur semble s'être inspiré ici de cette sentence de *l'Imitation de Jésus-Christ* (livre I, ch. XIX, § 2) : « Car l'homme propose et Dieu dispose, et la voie de l'homme n'est pas dans le pouvoir de l'homme » ; pensée que l'on trouve plusieurs fois répétée dans la Bible :

Le cœur de l'homme prépare ses voies : mais c'est au Seigneur à conduire ses pas.
(Proverbes, XVI, 9.)

Seigneur, je sais que la voie de l'homme ne dépend point de l'homme, et que l'homme ne marche point et ne conduit point ses pas par lui-même.
(Jérémie, X, 23.)

HONNÊTE.

Pauvre mais honnête.

Il serait tout à fait impossible de déterminer l'ouvrage dans lequel cette formule a été employée pour la première fois.

Bornons-nous à noter qu'on la rencontre, écrite très sérieusement, dans l'éloge de M. Galland (le traducteur des *Mille et une nuits*) par M. de Boze.

L'auteur débute ainsi :

Antoine Galland naquit en 1646 de *pauvres mais honnestes* parens.

(*Histoire de l'Académie des inscriptions*, tome III, 1723 ; *Éloges*, p. XXXVIII.)

Les Allemands se servent aussi de l'expression : *arm, aber ehrlich.*

HONNEUR.

« Il avait été à la peine, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur. »

Le 17 mars 1431 (1430 de l'ancien style), au cours du long et cruel interrogatoire que lui fit subir Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, Jeanne d'Arc fut questionnée au sujet de son étendard, sur lequel était figuré Dieu le Père tenant le monde, ayant à ses côtés les anges saint Michel et saint Gabriel.

Interroguée, dit le procès-verbal de l'audience, pour quoy il fut plus porté en l'église de Rains, au sacre, que ceulx des autres cappitaines, respond : Il auoit esté à la paine, c'estoit bien raison qu'il fust à l'onneur.

Nous empruntons ce texte au manuscrit de d'Urfé, conservé à la Bibliothèque nationale (Lat. 8838, in-fol.; fol. 25, v°).

***

L'honneur est comme une île escarpée et sans bords,
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.

Boileau. Satire X (1694) : *Contre les femmes*. Vers 167-168.

***

L'honneur est un vieux sainct que l'on ne chomme plus.

Mathurin Regnier (1573-1613). Satire XIII : *Macette*.

***

« Tout est perdu fors l'honneur. »

Voici, ce qui est assez rare, un mot historique à très peu près conforme à la vérité.

On a souvent reproduit le texte de la lettre que le roi François Ier écrivait de Pizzighitone à sa mère, après qu'il eut été fait prisonnier à la bataille de Pavie (24 février 1525). Il en existe plusieurs variantes. La suivante a été publiée en 1847 par M. A. Champollion-Figeac, à la p. 129 de la *Captivité du roi François Ier*, d'après un manuscrit qui porte le n° 743 du fonds Dupuy à la Bibl. nat. :

Madame, pour vous faire sçavoir comme se porte le reste de mon infortune, de toutes choses ne m'est demeuré que l'honneur et la vie qui est saulve. Et pour ce que, en vostre adversité, ceste nouvelle vous fera ung peu de

reconfort, j'ay prié qu'on me laissast vous escripre ceste lettre...

FRANÇOYS.

Bien que la lettre elle-même n'ait pu être retrouvée, son authenticité est prouvée par la réponse de la régente Louise de Savoie, dont on possède l'original et dont M. Champollion a joint le fac-similé à la page 134 du même ouvrage. En voici les premières lignes :

AU ROY MON TRÈS REDOUBTÉ FILZ ET SOUVERAIN SEIGNEUR,

Monseigneur, je ne puis par meilleur endroit commencer ceste lectre, que de louher Nostre Seigneur de ce qu'il luy a pleu *vous avoir gardé l'onneur, la vye et la senté* ; dont, par l'escripture de vostre main, il vous plaist m'asseurer ; qui a esté en nostre trybulacyon tel confort, qu'yl ne se peust sufysemment escripre...

Vostre très humble, bonne mère et subjecte

LOYSE.

HORIZON.

L'horizon se rembrunit.

Vieille formule qui fut jadis, avec *l'hydre de l'anarchie*, *le char de l'État*, *l'égide de la raison*, etc., l'un des plus beaux ornements de la phraséologie imagée du *Constitutionnel*.

En dépit des plaisanteries incessantes dont ces clichés ont été l'objet (voy. *la Caricature*, pl. 317 et 372, et *les Guêpes*, décembre 1839, p. 13 et février 1840, p. 8), les *horizons rembrunis* sont restés longtemps florissants.

La lutte devient de plus en plus vive, écrivait M. Duchâtel à M. Guizot, le 18 juillet 1846, pendant la période électorale qui suivit la dissolution de la Chambre (6 juillet), *plusieurs points de l'horizon se rembrunissent*. (*Mémoires* de M. Guizot, t. VIII, p. 30.)

Dans son discours de Lille (26 août 1867), l'empereur Napoléon III usait de la même métaphore, en la rajeunissant ainsi :

Depuis quatorze ans, beaucoup de mes espérances se sont réalisées. Cependant *des points noirs sont venus assombrir notre horizon.* (*Moniteur* du 28 août.)

HUGO.

Où, ô Hugo! huchera-t-on ton nom!

Ainsi commence un quatrain burlesque qui parut, peut-être pour la première fois, dans *la Caricature*, de Philipon (n° du 8 septembre 1831). Il était imprimé à l'envers, en caractères gothiques, sous la forme que voici :

Où, oh ! Hugo ! huchera-t-on ton nom !
Justice enfin que faite ne t'a-t-on !
Quand donc au corps qu'Académie on nomme
Grimperas-tu de roc en roc, rare homme !

Il y a une variante qui porte : *juchera-t-on* au lieu de : *huchera-t-on*, et : *qu'académique on nomme*, au lieu de : *qu'Académie*...

On nous affirme, mais cela demande confirmation, que ce quatrain serait du chevalier L'Évêque de La Basse-Mouturie, auteur de plusieurs publications, notamment de commentaires sur l'*Histoire des ducs de Bourgogne* de M. de Barante.

HYDRE.

« Terrasser l'hydre de l'anarchie. »

Lieu commun du style officiel, qui fut fort en honneur sous le règne de Louis-Philippe.

Nous en signalerons une variante dès la fin du XVIIIe siècle.

On écrivait dans *le Moniteur* du 29 juillet 1789, à la fin du récit des événements qui ont suivi la prise de la Bastille : « Les Parisiens, en *terrassant l'hydre de l'aristocratie*, avaient encore préservé la France d'un fléau presque aussi redoutable. » (Allusion à un ministère de Calonne.)

Cette métaphore devait bientôt s'offrir aux regards du peuple de Paris sous la forme d'un groupe allégorique.

Un monument commémoratif fut élevé en face des Invalides pour célébrer la victoire remportée sur l'aristocratie. C'était, dit M. Mignet, « une montagne surmontée d'une statue colossale représentant Hercule écrasant une hydre ». (*Révolution française*, t. II, p. 129.)

Voici la description plus détaillée qu'en donne le graveur Jean-Georges Wille dans son *Journal*, à la date du 10 août 1793 :

> C'est là (sur la place des Invalides) que nous vîmes la statue colossale d'Hercule, haute de vingt-quatre pieds, debout sur un rocher plus haut encore. Cet Hercule avoit le pied gauche posé sur la gorge de la contre-révolution, figurée moitié femme et moitié serpent, cherchant à s'accrocher aux faisceaux des départements sur lesquels Hercule étoit appuyé du bras gauche, tandis qu'il paroissoit frapper d'une massue, qu'il tenoit à la main droite, le monstre qui étoit à ses pieds.

(*Mémoires et Journal* de J.-G. Wille, 1857, t. II, p. 387.)

On conserve à la bibliothèque nationale une gravure représentant ce monument, qui fut élevé pour la fête de la Fraternité du 10 août 1793. (Collection Michel

Hennin, tome 132, fol. 12.) Une autre reproduction en a été donnée par M. G. Lenôtre dans son bel ouvrage : *Les Quartiers de Paris pendant la Révolution* (1896, in-fol., pl. 45).

Il faut croire que la vue de cet Hercule avait fini par agacer les Parisiens, car le 2 ventôse an III (20 février 1795), la section de la Halle-au-Blé se présenta à la barre de la Convention pour réclamer la démolition de ce monument. « Que cette montagne, disait l'orateur, élevée en face des Invalides, qui a enfanté tant de Montagnes ; que ces joncs qui déshonorent sa base, que les reptiles qu'on y voit, et qui rappellent d'odieuses dénonciations, que cette figure que le géant écrase, figure allégorique et chimérique comme le fantôme dont elle est l'emblême, disparaissent et ne rappellent plus de douloureux souvenirs. »

Le monument dont on vous a parlé, dit à son tour le député Pénières, n'a été élevé que pour avilir la Convention nationale. Il porte un géant, ce géant est Robespierre. On l'a armé d'une massue ; on s'est trompé, c'est une guillotine qu'il fallait lui faire tenir. Il faut que ce monument soit détruit.

En réponse à quelques opposants, le député Mathieu ajouta :

On a dit qu'il ne fallait pas le détruire parce qu'il était le symbole du Peuple ; oui, j'y reconnaîtrais le symbole du Peuple, si je n'y voyais une Montagne. Qu'est-ce qu'une Montagne, si ce n'est une protestation éternelle contre l'égalité.

(*Moniteur* du 5 ventôse, p. 635, col. 1-2.)

Cet argument sans réplique triompha des dernières résistances, et le malheureux Hercule fut sacrifié.

Plus tard, ce fut le tour de *l'hydre de l'anarchie* d'être *terrassée*, *écrasée*, *muselée*, etc.

Louis Desnoyers, dans *la Caricature* (11 avril 1833), et Alphonse Karr, dans *les Guêpes* (oct. 1842, p. 71), se sont égayés de cette ridicule métaphore.

Nous pouvons en citer un exemple assez amusant, emprunté à un discours adressé au roi Louis-Philippe à l'occasion de sa fête, par une délégation des décorés de Juillet, le 30 avril 1833.

Nous y relevons ces phrases marquées au coin de la plus suave éloquence :

Ces vérités nous portent à supplier Votre Majesté d'employer toute la puissance des lois pour terrasser cette hydre anarchique dont les têtes hideuses sont les images parfaites de ces hommes qui, sous différentes dénominations de partis, alarment et affligent les bons citoyens...

Il est temps, Sire, que, sous l'égide de la Charte, il n'y ait plus en France d'autre parti que celui de Louis-Philippe.

(*A la reine.*)— O vous, Madame et auguste Reine ! digne objet des hommages de la France, dont vous êtes le plus bel ornement ! la nature, pour vous former, épuisa ses trésors... (*Moniteur* du 1er mai, 1re page.)

C'est du Monnier tout pur !

Il faut relire de tels documents pour bien saisir la vérité du type de M. Prudhomme, qui s'épanouissait alors dans tout l'éclat de sa pompeuse niaiserie.

HYPOCRISIE.

L'hypocrisie est un hommage que le vice rend à la vertu.

L'une des plus célèbres pensées de La Rochefoucauld.

On la trouve classée sous le n° CCXVIII dans la cinquième édition des *Maximes et réflexions morales* (1678), reproduite dans *les Grands écrivains de la France*, et sous le n° 223 dans un certain nombre d'éditions.

Rousseau, dans sa *Réponse au roi de Pologne* (1751 ou 1752), protestait énergiquement contre la vérité de cette maxime.

C'est une chose très commode pour les vicieux, disait-il, que toutes les maximes qu'on nous débite depuis longtemps sur le scandale. Si on les vouloit suivre à la rigueur, il faudroit se laisser piller, trahir, tuer impunément, et ne jamais punir personne : car c'est un objet très scandaleux qu'un scélérat sur la roue. Mais l'hypocrisie est un hommage que le vice rend à la vertu. Oui, comme les assassins de César, qui se prosternoient à ses pieds pour l'égorger plus sûrement. Cette pensée a beau être brillante, elle a beau être autorisée du nom célèbre de son auteur, elle n'en est pas plus juste. Dira-t-on jamais d'un filou qui prend la livrée d'une maison pour faire son coup commodément, qu'il rend hommage au maître de la maison qu'il vole ?

On pourrait répondre à Rousseau que celui qui veut gagner l'estime des autres en prenant le masque de la vertu, n'a pas nécessairement l'intention de faire un mauvais coup. Mais il y aurait à discuter à perte de vue sur un sujet aussi délicat.

Nous ne pensons pas que cette maxime ait été « dansée », selon la plaisante conception de Chamfort, se moquant du chorégraphe Noverre, mais elle a eu l'honneur d'être mise en vers par l'abbé Aubert, dans sa fable *le Chat* :

L'hypocrisie est un hommage
Que rend le vice à la vertu.

(*Fables nouvelles*, édit. de 1774, livre VI, fable x.)

On lit dans la *Correspondance littéraire* de Grimm, en février 1786, ce mot d'un éloquent prédicateur de ce temps :

La vertu dans ce siècle est si décriée qu'il n'y a plus d'hypocrisie.

Voilà une parole qui devait bien quelque chose à La Rochefoucauld !

IDÉE.

« Une idée par jour. »

On prétend que M. de Girardin se vantait d'avoir « une idée par jour », formule qui est restée un peu comme la devise de ce maître du journalisme.

Comme document relatif à cette tradition, nous signalerons dans *la Presse* du 29 février 1848, en première page, un article annonçant que sous le titre : UNE IDÉE PAR JOUR, une colonne du journal était ouverte « à toutes les idées justes et utiles ».

Cette rubrique fait une apparition le 2 mars, mais on ne la retrouve plus dans les n^{os} suivants. M. de Girardin se contenta sans doute de la justifier par les articles qui jaillissaient chaque jour de sa plume infatigable.

IMAGE.

Son image est partout, excepté dans ma poche.

Dorvigny, auteur et acteur du XVIIIe siècle, avait, paraît-il, un talent tout particulier pour les impromptus.

La comtesse de B... lui ayant demandé de composer

un quatrain sur le nom du roi, Dorvigny objecta que le nom de Louis était composé de cinq lettres.

— Eh bien ! faites un quatrain de cinq vers.

Le cinquième vers fut celui-ci, que bien des pauvres diables ont répété :

Son image est partout, excepté dans ma poche.

Telle est l'anecdote que nous trouvons rapportée dans *les Spectacles des foires et des boulevards*, année 1786, p. 145.

Voici, d'après *l'Improvisateur français*, de Sallentin, le texte complet de cet acrostiche, qui aurait été fait, beaucoup plus anciennement, sur le nom de Louis XIV :

L ouis est un héros sans peur et sans reproche.
O n désire le voir. Aussitôt qu'on l'approche,
U n sentiment d'amour enflamme tous les cœurs.
I l ne trouve chez nous que des adorateurs.
S on image est partout, excepté dans ma poche.

(Art. ACROSTICHE.)

IMMANENT.

La « justice immanente des choses ».

En 1880, lorsque Gambetta, président de la Chambre des députés, assista, avec MM. Jules Grévy et Léon Say, aux fêtes de Cherbourg qui durèrent du 8 au 11 août, il prit plusieurs fois la parole et encourut le reproche d'avoir mis sa personnalité trop en évidence.

Le 9, après un grand dîner à l'Hôtel de ville, il se

rendit au cercle du commerce et de l'industrie, et y prononça, en réponse à un toast de M. Lavieille, député, un discours qui contenait ces paroles :

Il est des heures dans l'histoire des peuples où le droit subit des éclipses... Ils doivent attendre dans le calme, dans la sagesse, dans la conciliation de toutes les volontés...

Les grandes réparations peuvent sortir du droit : nous ou nos enfants pouvons les espérer...

Répondant au reproche qui lui avait été fait de professer le culte de l'armée, il ajoutait :

Si nos cœurs battent, c'est pour ce but (le relèvement de la France) et non pour la recherche d'un idéal sanglant ; c'est pour que ce qui nous reste de la France nous reste entier ; c'est pour que nous puissions compter sur l'avenir et savoir s'il y a dans les choses d'ici-bas une justice immanente qui vient à son jour et à son heure. (Longs applaudissements.)

(Résumé de l'agence Havas, dans *la République française* du 12 août, p. 2, col. 1.)

On sait combien ce mot de Gambetta eut de retentissement.

IMMENSE.

« C'est immense ! »

Nous enregistrons, non sans quelque répugnance, cette absurde exclamation, dont la vogue toute parisienne n'eut heureusement qu'une durée éphémère.

Elle est née d'une opérette, charmante d'ailleurs, de MM. H. Crémieux et Blum (musique d'Offenbach), *la*

Jolie Parfumeuse, jouée à la Renaissance le 29 novembre 1873.

A l'acte Ier, scène VII, La Cocardière (Daubray), ruminant un projet machiavélique pour souffler Rose Michon à son fiancé, s'écrie : « Oh ! ce serait immense ! »

« C'est immense ! » répète-t-il quand une circonstance inespérée vient favoriser ses noirs desseins.

Un article inséré dans *le Gaulois* du 11 septembre 1892, au lendemain de la mort de Daubray, nous apprend que cet excellent comique aux faux-cols légendaires est l'inventeur du mot :

Ce fut lui qui trouva, à une répétition, le fameux *C'est immense!* qui décida du succès de la pièce. Offenbach ne comptait pas beaucoup sur le mot.

— Laissez-moi faire, dit Daubray. Il y a plusieurs manières de le dire. Évidemment, *c'est immense*, ne signifie rien, mais : *c'est immmense!* (ici Daubray fermait mystérieusement les yeux), *c'est immense!* (il les ouvrait avec convoitise), *c'est immense!* (il prenait un air navré), *c'est immense!* (il roulait des yeux terribles)... vous voyez qu'on peut en tirer parti. Offenbach se mit à rire, — et le public aussi. Le mot est resté.

Daubray, philosophe profond, savait mesurer la sottise d'une partie du public. Son mot fut aussitôt répété par tout ce qu'il y a de perroquets dans Paris.

A côté de ce mot peut figurer sans désavantage l'inepte *j'me l'demande!* que tout Paris se plut à redire après le bourgeois Morisson (Pradeau) dans *Nos bons Villageois*, de Victorien Sardou, représentés au Gymnase le 3 octobre 1866. Cette scie ne fut ni moins insipide ni moins éphémère.

IMMOBILITÉ.

« L'immobilité, c'est le plus beau mouvement de l'exercice. »

M. Elzéar Blaze, dans *la Vie militaire sous le premier empire*, ouvrage qui date de 1837, nous révèle l'origine de cette plaisanterie, qui a, croyons-nous, servi de légende à quelque caricature du temps.

L'auteur raconte que, lorsqu'il était élève à l'école militaire de Fontainebleau, le gouverneur, le général Bellavenne, avait pour *alter ego* le brave Kuhmann, bon Alsacien ne rêvant qu'exercice.

Je le vois encore, dit-il, sur sa porte, au moment où le bataillon prenait les armes, se grandissant de trois pouces et criant : « Levez les têtes, levez les têtes, immobiles ! l'immobilité, c'est le plus beau mouvement de l'exercice. » (Édit. de 1888, p. 21.)

INFAME.

« Écrasez l'infâme ! »

Formule par laquelle Voltaire avait pris l'habitude de terminer ses lettres à ses plus intimes amis, notamment pendant les années 1762 et suivantes.

On a beaucoup discuté sur ce qu'il entendait désigner par *l'infâme*. Les extraits suivants de sa correspondance l'expliquent assez clairement.

Dès le 31 octobre 1740, il écrivait au président Hénault :

Autant je déteste la basse et infâme superstition, qui déshonore tant d'Etats, autant j'adore la vertu véritable...

Le 28 novembre 1762, à d'Alembert :

La superstition est bien puissante vers le Danube. Vous

me dites qu'elle perd son crédit vers la Seine, je le souhaite ; mais songez qu'il y a trois cent mille hommes engagés pour soutenir ce colosse affreux... Tout ce que peuvent faire les honnêtes gens, c'est de gémir entre eux quand cette infâme est persécutante, et de rire quand elle n'est qu'absurde...

Vous pensez bien que je ne parle que de la superstition : car pour la religion chrétienne, je la respecte et l'aime comme vous...

Quoi que vous fassiez, écrasez l'infâme, et aimez qui vous aime.

Souvent **Voltaire** écrivait sa formule habituelle en abrégé. Sa lettre à **Damilaville**, du 26 juillet 1762, se termine ainsi :

Frère Thieriot vous embrasse. Je finis toutes mes lettres par dire : Ecr. l'inf..., comme Caton disait toujours : *Tel est mon avis, et qu'on ruine Carthage.*

Il en vint même à signer simplement *Écrlinf* (lettre à Damilaville du 27 janvier 1768). Une note de Beuchot nous apprend que les employés de la poste chargés de décacheter ses lettres crurent à l'existence d'un particulier nommé Écrlinf, habitant la Suisse, qui, disaient-ils, « n'écrit pas mal ».

S'il paraît évident que Voltaire entendait par ce mot *l'infâme,* non pas la religion, mais la superstition ou le fanatisme, il n'en était pas de même de d'Alembert, qui lui écrivait le 31 juillet 1762 :

Vous voudriez que nous fissions imprimer le *Testament de Jean Meslier,* et que nous en distribuassions quatre ou cinq mille exemplaires ; *l'infâme,* puisque *infâme* il y a, n'y perdrait rien ou peu de chose... Ce que vous savez doit être attaqué, comme Pierre Corneille, avec ménagement.

Or, les mots « ce que vous savez » avaient été substi-

tués, paraît-il, dans l'édition de Kehl, au mot « J.-C. », qui se trouvait dans l'original.

INGRAT.

« (Ils) n'ont qu'à vivre heureux pour n'être point ingrats. »

Gabrielle, comédie en cinq actes, d'Émile Augier. — Théâtre-Français, 13 décembre 1849.

Acte V, scène v, rôle de Julien, à Stéphane :

Nous n'existons vraiment que pour ces petits êtres
Qui dans tout notre cœur s'établissent en maîtres,
Qui prennent notre vie et ne s'en doutent pas
Et *n'ont qu'à vivre heureux pour n'être point ingrats.*

La même pensée se trouve, sous une forme beaucoup moins heureuse, dans *les Enfants d'Édouard*, de Casimir Delavigne (Théâtre-Français, 18 mai 1833 ; acte Ier, scène II, entre Glocester et Élisabeth).

INGRATITUDE.

L'ingratitude est l'indépendance du cœur.

C'est à juste titre que l'on attribue la paternité de cette ironique et célèbre définition à Nestor Roqueplan, l'auteur des *Nouvelles à la main,* qui, surtout à partir de 1832, égaya si longtemps le Paris du boulevard de ses amusantes saillies.

Nous en trouvons la preuve dans ce témoignage que M. Ludovic Halévy adressait en 1865 à l'*Intermédiaire des Chercheurs* (t. II, col. 663) :

Il y a une quinzaine d'années, M. Philoxène Boyer vint trouver M. Roqueplan, alors directeur de l'Opéra, et le pria

de mettre quelques lignes sur un album. M. Roqueplan y écrivit trois pensées : *L'ingratitude est l'indépendance du cœur.* (Celle-là est restée ; les deux autres mériteraient également de ne pas être oubliées.) — *Qui oblige s'oblige.* — *Un service n'oblige que celui qui le rend.*

Le mot de Roqueplan n'est d'ailleurs que l'exacte contre-partie de cette jolie définition de la reconnaissance, due au sourd-muet Jean Massieu, élève de l'abbé Sicard :

La reconnaissance est la mémoire du cœur.

M. de Labouisse-Rochefort rapporte, dans une note de 1821 jointe à ses *Mémoires*, que Massieu l'écrivit un jour, d'inspiration. (*Trente ans de ma vie*, de 1795 à 1826, tome VIII, 1847, p. 37.)

Nestor Roqueplan est aussi le père de cet aphorisme non moins fameux : « La mauvaise foi est l'âme de la discussion. » H. de Villemessant le lui attribue dans ses *Mémoires d'un journaliste*, 2e série : *Les Hommes de mon temps* (1872, p. 171). Cette boutade est probablement extraite des *Nouvelles à la main*, qui parurent de 1840 à 1844.

INJURE.

« Le roi de France ne venge pas les injures du duc d'Orléans. »

Le 23 février 1899, les journaux annonçaient la saisie de dix mille médailles à l'effigie du duc d'Orléans, portant au revers cette inscription :

Je ne vengerai que les injures faites à la patrie.

Il y avait là une allusion bien claire à un mot histo-

rique qui aurait été prononcé par le roi Louis XII, lors de son avènement au trône de France en 1498.

Voici sous quelle forme on le trouve rapporté, d'après quelque chroniqueur du temps, dans le prologue de la traduction que Nicolas de Langes donna, en 1592, de la *Chronique* d'Humbert Vellay.

Après avoir vanté la magnanimité de Louis XII, il ajoutait :

Ce qu'il montra par effet à ceux d'Orléans qui l'avoient grandement offensé avant qu'il fût parvenu à la couronne, et auxquels lui en demandant pardon, il répondit ce grand apophtegme qui lui est péculier (particulier), « qu'il ne seroit décent et à honneur à un roi de France de venger les querelles, indignations et inimitiés d'un duc d'Orléans, et qu'il oublioit le passé et les retenoit pour ses bons et loyaux sujets ».

(*Chronique abrégée* publiée à la suite de Jean d'Auton, par Paul Lacroix, en 1835, p. 224.)

Quelques historiens, notamment le président Hénault, dans son *Abrégé chronologique de l'histoire de France* (1744), ont prétendu que cette parole royale se rapportait plus particulièrement à Louis II de La Trémoille (1460-1525), qui avait fait le duc d'Orléans prisonnier à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (27 juillet 1488).

Jean Bouchet, dans son *Panégyric du chevalier sans reproche* (surnom de La Trémoille), se contente de dire, au chapitre VIII :

Ledict duc d'Orléans, nommé Louis XII, incontinent le décès dudict roy Charles (VIII) et avant son couronnement, manda ledict seigneur de La Trimoille, et, de son propre mouvement, sans aulcune requeste, le confirma en tous ses estatz, offices, pensions et biensfaitz, le priant luy estre aussi loyal que à son prédécesseur Charles, avec promesse de meilleure récompense.

***

« Quant aux injures, on ne les élèvera jamais au-dessus de mon dédain. »

Personne n'ignore que ces paroles hautaines ont été dites à la tribune par M. Guizot.

Il nous reste à rappeler à quelle époque et dans quelles circonstances elles furent prononcées par le ministre de Louis-Philippe.

Dans la séance du 26 janvier 1844, la Chambre des députés discuta le dernier paragraphe de l'Adresse, qui, modifié par la commission, contenait ce passage :

La conscience publique *flétrit* de coupables manifestations.

C'était une allusion directe aux hommages rendus par les membres les plus ardents du parti légitimiste, à Belgrave-Square, au jeune duc de Bordeaux qui voyageait en Angleterre (novembre 1843).

Quelques députés, qui se sentaient visés par cet article, firent entendre de violentes protestations, et ripostèrent, MM. Berryer et de La Rochejaquelein notamment, en reprochant à M. Guizot son voyage à Gand pendant les Cent-Jours.

Calme au milieu d'un tumulte indescriptible, le ministre chercha en vain à s'expliquer sur sa conduite, et prononça ces paroles restées célèbres :

Messieurs, on peut épuiser mes forces, mais j'ai l'honneur de vous assurer qu'on n'épuisera pas mon courage !...

J'ai confiance dans la vérité, dans le bon sens et le sentiment de mon pays...

Et quant aux injures, aux calomnies, aux colères extérieures, on peut les multiplier, les entasser tant qu'on

voudra, on ne les élèvera jamais au-dessus de mon dédain.

(*Moniteur* du 27 janvier, p. 170 et p. 171, col. 3.)

Les amis de M. Guizot firent frapper une médaille pour perpétuer le souvenir de son énergique attitude.

M. Guizot, dans ses *Mémoires* (t. I, p. 82), a établi la véritable portée de la mission qu'il avait remplie en 1815 auprès du roi Louis XVIII.

Il était parti de Paris, le 23 mai, en qualité de délégué du groupe parisien des monarchistes constitutionnels, afin de décider le roi à se séparer de M. de Blacas, son ministre et son ami, dont les conseils l'entraînaient dans une voie de réaction peu conforme aux exigences de la situation.

Quand l'Empire eut consommé sa ruine par le désastre de Waterloo, le souhait de M. Guizot se réalisa. A Mons, sur le point de rentrer en France, le roi renonçait aux services de M. de Blacas, et acceptait en même temps la démission de M. de Talleyrand (*loc. cit.*, p. 90).

INSURRECTION.

L'insurrection est le plus saint des devoirs.

Au commencement de l'année 1790, des troubles assez graves avaient éclaté sur plusieurs points de la France, notamment dans le Périgord, le Quercy et le Bas-Limousin. Le peuple confondant les privilèges avec les propriétés, des bandes de brigands brûlaient les châteaux et les titres des seigneurs.

Dans la séance de l'Assemblée constituante du 20 février, deux projets de loi furent présentés coup sur coup pour aviser aux moyens de rétablir l'ordre.

Lafayette, intervenant dans la discussion pour obtenir une prompte solution, prononça ces paroles qui ont été longtemps mal interprétées :

La révolution étant faite, il ne s'agit plus que d'établir la constitution. Pour la Révolution il a fallu des désordres : l'ordre ancien n'était que servitude, et dans ce cas, *l'insurrection est le plus saint des devoirs,* mais pour la constitution, il faut que l'ordre nouveau s'affermisse, que les personnes soient en sûreté, il faut faire aimer la constitution nouvelle, il faut que la puissance nouvelle prenne de la force et de l'énergie.

On chercherait en vain ce texte dans *le Moniteur universel.* On le trouvera dans les *Mémoires, Correspondance et Manuscrits du général Lafayette* (Paris, 1837, t. II, p. 382).

Quelques pages plus loin, dans un chapitre spécial intitulé : *Le Droit d'insurrection,* les éditeurs de ce recueil, faisant observer que le discours de Lafayette a été défiguré et sa pensée dénaturée, ajoutent :

La maxime isolée, que l'insurrection est le plus saint des devoirs, a été depuis plus de vingt-cinq ans attribuée à La Fayette, non seulement par ses ennemis qui la répandirent d'abord, ensuite par une partie du public. On n'a pas réfléchi combien un axiome aussi vague était en contradiction avec la conduite positive de l'homme qui avait souvent défendu au péril de sa vie, et qui tous les jours alors, à la tête de la garde nationale, défendait la vie, la propriété et la tranquillité des citoyens.

Il y avait un souvenir de la formule émise par Lafayette dans l'article XXXV et dernier de la *Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen*, élaborée par la

Convention nationale et insérée avec l'Acte constitutionnel dans *le Moniteur universel* du 27 juin 1793.

Cet article était ainsi conçu :

Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.

INTELLECTUEL.

Les « intellectuels ».

C'est ainsi qu'on a désigné, non sans une nuance d'ironie, un groupe de savants, médecins, professeurs, artistes et littérateurs, qui, profondément émus par les troublantes obscurités de l'affaire Dreyfus, signèrent après l'acquittement d'Esterhazy, les uns une pétition, les autres une protestation contre la façon dont, à leur avis, la justice avait été rendue.

Le lendemain du jour où avait paru dans *l'Aurore* la lettre d'Émile Zola intitulée « *J'accuse...* » (13 janvier 1898), le même journal publiait une protestation ainsi libellée :

Les soussignés, protestant contre la violation des formes juridiques au procès de 1894 et contre les mystères qui ont entouré l'affaire Esterhazy, persistent à demander la revision.

Le Temps du 16 janvier et divers autres journaux inséraient, de leur côté, une pétition à la Chambre des députés, demandant de « maintenir les garanties légales des citoyens contre tout arbitraire ».

La plupart des signataires de ces manifestations étant de ceux qui s'adonnent aux travaux de l'esprit, il était

naturel que la qualification d'intellectuels leur fût appliquée.

Le plus ancien document dans lequel nous ayons trouvé ce mot avec ce sens spécial est un article de M. Ernest Judet, dans *le Petit Journal* du 30 janvier suivant, ayant pour titre : *Le sens de la patrie.*

L'auteur reproduit une lettre d'un universitaire, refusant de faire cause commune avec les protestataires, lettre qui finissait par ces mots :

> Nous sommes heureusement un bon nombre de braves gens qui croyons encore à la patrie et qui sommes de vrais Français. Nous ne nous soucions pas d'être des « *intellectuels* » ; nous nous contentons d'être des intelligents.
>
> *Intellectuels* et *intelligents*, ajoutait M. Judet, voilà une distinction, hélas ! une opposition bonne à retenir.

Le mot était lancé ; on sait combien sa fortune fut rapide et durable.

INTROUVABLE.

Chambre « introuvable ».

D'après les *Mémoires* de Guizot (t. I, p. 149) et l'*Histoire des deux Restaurations*, de Vaulabelle (3e éd., t. IV, p. 208), le mot serait du roi Louis XVIII lui-même.

Répondant à une députation de la Chambre de 1815, chargée de lui présenter un projet de loi, il aurait dit, ravi de se trouver en parfaite communion d'idées avec les députés, « qu'une pareille Chambre semblait introuvable », et M. de Vaulabelle ajoute en note :

> C'est cette qualification d'*introuvable* qui a donné à la Chambre royaliste de 1815 le surnom sous lequel elle est

désignée le plus communément, mais on en a interverti le sens : dans la bouche de Louis XVIII cette épithète était un éloge ; depuis 1816, elle n'a plus été qu'un blâme.

Nommée au lendemain des Cent-Jours, le 24 août 1815, par un nombre très restreint d'électeurs, désireux de se concilier les bonnes grâces du régime naissant, cette Chambre était l'expression la plus outrée de la réaction royaliste. Les plus ardents de ce parti avaient reçu de Fouché, qui avait été leur première victime, le nom d'*ultra-royalistes*, qui se transforma en celui d'*ultras* tout court. (Voy. Vaulabelle, t. IV, p. 448.)

C'est bien à ces hommes, qui allaient plus loin que le roi lui-même dans la voie réactionnaire, que convenait l'expression si souvent répétée : *plus royaliste que le roi*, et l'on pourrait penser qu'elle datait de la même époque. Il n'en serait rien pourtant, si l'on en croit ces lignes empruntées à la fameuse brochure de Chateaubriand : *La Monarchie selon la Charte*, publiée en 1816 (chap. 81, p. 94) :

La grande phrase reçue c'est *qu'il ne faut pas être plus royaliste que le roi.* Cette phrase n'est pas du moment ; elle fut inventée sous Louis XVI : elle enchaîna les mains des fidèles, pour ne laisser libre que le bras du bourreau.

INVALIDE.

L'invalide à la tête de bois.

Il s'agit d'une très ancienne et très célèbre mystification inventée par les pensionnaires de l'Hôtel des Invalides pour *amuser* les visiteurs ou plus exactement pour s'amuser à leur dépens. Elle remonte, ainsi que nous

l'apprend M. de Chamberet dans son livre *De l'institution et de l'Hôtel des Invalides* (1854, p. 46), aux premières années de la fondation de la maison, qui fut inaugurée sous le ministère de Louvois, vers la fin de l'année 1674.

La plaisanterie consistait, lorsqu'il se présentait des visiteurs à l'air suffisamment naïf, à leur recommander de ne pas partir sans avoir vu toutes les curiosités de l'Hôtel et tout particulièrement l'*invalide à la tête de bois*. On leur indiquait exactement son corridor et sa chambre. Arrivés au lieu désigné, les badauds trouvaient un compère qui leur répondait : « Il était là il n'y a qu'un moment ; il ne doit pas être loin », et les dirigeait sur un autre point de l'Hôtel. Là, même demande et, bien entendu, même réponse : « Il sort d'ici à l'instant : il est allé se faire raser, etc., etc... » Les curieux étaient ainsi renvoyés d'étage en étage et de couloir en couloir jusqu'à ce qu'ils comprissent qu'ils étaient le jouet d'une détestable plaisanterie.

Cette mystification ne s'est perpétuée parmi ces vieux braves qu'à l'état de joyeux souvenir, mais, bien que depuis longtemps les visiteurs ne soient plus exposés à courir à la recherche du mystérieux invalide, il s'est trouvé, paraît-il, un *Guide de l'étranger à Paris*, qui, pour éviter pareille mésaventure à ses lecteurs, les prévenait charitablement que le personnage en question « n'a jamais existé ». Henry Monnier a signalé cette découverte dans son étude sur *l'Hôtel des Invalides* (*Paris-Guide*, 1867).

Rappelons que l'*Invalide à la tête de bois* a fourni à M. Eugène Mouton (Mérinos) le sujet d'une de ses plus amusantes fantaisies, que l'on trouvera en tête de son volume de *Contes* (Charpentier, 1881).

Il existe sur le même sujet une chanson très comique

d'Étienne Tréfeu (musique de M. Graziani), qui faisait jadis partie du répertoire de Berthelier.

Voir aussi, dans l'*Imagerie artistique* de l'éditeur Quantin, la planche XIV de la série XII.

JALOUSIE.

La sombre Jalousie, au teint pâle et livide.

Voltaire. *La Henriade*, poème en dix chants (1723) ; chant IX (description du temple de l'Amour), vers 45 :

La sombre Jalousie, au teint pâle et livide,
Suit d'un pied chancelant le Soupçon qui la guide.

Beaumarchais fait ainsi parodier le vers de Voltaire par Figaro, dans *le Barbier de Séville* (1775) ; acte Ier, scène II :

L'Envie aux doigts crochus, au teint pâle et livide...

JARDIN.

C'est le jardin de Jenny l'ouvrière.

Jenny l'Ouvrière, romance chantée par M. Ponchard aux concerts du Ménestrel. Paroles de M. E. Barateau, musique d'Étienne Arnaud.

PREMIER COUPLET.

Voyez là-haut cette pauvre fenêtre
Où du printemps se montrent quelques fleurs ;
Parmi ces fleurs vous verrez apparaître
Une enfant blonde, aux plus fraîches couleurs...
Voyez là-haut cette pauvre fenêtre,

Où du printemps se montrent quelques fleurs.
C'est le jardin de Jenny l'ouvrière,
Au cœur content, content de peu...
Elle pourrait être riche et préfère
Ce qui lui vient de Dieu ! (*bis*)

Cette romance, dont tout le monde a l'air présent à la mémoire, parut pour la première fois en novembre 1847 dans l'*Album de 1848*, publié par le Ménestrel.

Elle a joui longtemps d'une immense popularité. On appréciait alors ce genre de poésie simple et naïve auquel on préfère aujourd'hui les plates inepties qui alimentent le répertoire des cafés-concerts.

Un drame en 5 actes de MM. Ad. Decourcelle et Jules Barbier fut représenté sous le titre de *Jenny l'Ouvrière*, à la Porte-Saint-Martin, le 28 novembre 1850.

Au lever du rideau, on voyait Jenny arroser ses fleurs en chantant son refrain favori.

JEU.

Ce sont là jeux de prince...

...qui ne plaisent qu'à ceux qui les font, dit un ancien proverbe.

La Fontaine a rappelé ce dicton dans *le Jardinier et son Seigneur* (livre IV, fable IV, vers 53), et Andrieux l'a placé à la fin du *Meunier de Sans-Souci* (1797), où il dit, à propos du roi de Prusse Frédéric II :

Il mit l'Europe en feu. Ce sont là jeux de prince :
On respecte un moulin, on vole une province.

Au souvenir de ce proverbe se rattache une assez piquante anecdote.

La reine Christine de Suède, fille de Gustave-Adolphe, lors de son second voyage en France, en 1658, exprima le désir d'assister à une des séances de l'Académie, où l'on devait travailler au dictionnaire.

L'académicien Patru nous a laissé, dans une lettre à d'Ablancourt, le récit de cette royale visite, qui eut lieu le 11 mars.

Les académiciens présents lui firent entendre plusieurs morceaux de poésie, après quoi le directeur lui proposa de lui lire un des cahiers du dictionnaire :

Fort volontiers, dit-elle. M. de Mézerai lut donc le mot de JEU, où entre autres façons de parler proverbiales il y avoit : *Jeux de prince, qui ne plaisent qu'à ceux qui les font* ; pour dire une malignité ou une violence faite par quelqu'un qui est en puissance. Elle se mit à rire. On acheva le mot qui étoit au net, où pourtant il y avoit bien des choses à dire.

(*Œuvres diverses*, 1732, t. II, p. 516.)

D'après un autre récit dont parle M. Villemain dans sa belle préface du dictionnaire de l'Académie de 1835, il y avait dans ce rire, destiné à cacher son trouble, *plus de dépit que de joie*. La lecture de Mézeray semblait contenir une allusion au meurtre dont cette princesse s'était souillée, peu de temps auparavant, lors de son séjour à Fontainebleau (assassinat de Monaldeschi, 10 novembre 1657).

JEUDI.

La semaine des trois jeudis.

D'après un très curieux article de M. Camille Flammarion, publié dans *le Figaro* du 2 janvier 1892 (sup-

plément), voici quelle pourrait être l'origine de la vieille plaisanterie de *la semaine des trois jeudis* :

On sait que, lorsqu'un voyageur a accompli le tour du monde, en un temps quelconque, en allant de l'est à l'ouest, il se trouve, quand il revient à son point de départ, en retard d'un jour sur ceux qui sont restés en place. Il peut donc se croire au jeudi, par exemple, tandis que les autres sont déjà au vendredi. Celui qui a fait le même parcours dans le sens opposé, en allant de l'ouest à l'est, a au contraire gagné un jour sur ceux qui n'ont pas quitté son point de départ. Il peut, par conséquent, se croire au jeudi, alors que ces derniers ne sont encore qu'au mercredi.

Ces deux *faux jeudis*, ajoutés au *jeudi* véritable qui les sépare, forment donc un ensemble de *trois jeudis* consécutifs qui a bien pu donner l'idée de *la semaine des trois jeudis*.

Cette plaisanterie est comparable à celle des *calendes grecques*, dont l'existence est peut-être encore plus fabuleuse, puisque, comme on le sait, les calendes, nom du premier jour du mois dans le *calendrier* romain, n'ont jamais été en usage chez les Grecs.

L'explication que nous venons de donner n'est peut-être pas très satisfaisante, mais elle a du moins le mérite d'appeler l'attention sur un fait assez curieux. Et c'est à ce titre surtout que nous l'avons reproduite.

JOCRISSE.

Jocrisse.

Type de valet nigaud et ridicule dont le nom était déjà populaire vers la fin du XVIe siècle.

Dans *les Après-dînées du Seigneur de Cholières*,

chap. I, p. 23 de l'édition Jean Richer (Paris, 1588, in-12), on lit :

Par le sang d'une petite puce, va dire le sieur Patelin, c'est dommage que vous n'auez nom Jocrisse, je croy qu'il vous feroit fort bon voir mener les poules pisser.

Le même nom se retrouve plus tard dans *la Muse historique*, où Loret écrivait à propos d'une lettre en retard (n° du 23 février 1664, p. 32) :

Mais par la paresse, ou malice
D'un certain malheureux Jocrice,
Qui n'a pas bien fait son devoir,
Je ne fais que la recevoir.

Molière a fait allusion à Jocrisse dans deux de ses comédies : *Sganarelle* (scène XVI, v. 354) et *les Femmes savantes* (acte V, scène III, v. 1649).

Dorvigny a exploité ce type dans une série de comédies qui furent jouées avec grand succès : *Jocrisse changé de condition* (1795), *le Désespoir de Jocrisse* (1796), *Jocrisse congédié* (1803), etc.

La vogue de Jocrisse se prolongea longtemps dans la première moitié du XIXe siècle, grâce au talent tout spécial de l'acteur Brunet, qui remplissait cet emploi sur la scène des Variétés.

Le n° 373 de la collection des costumes de Martinet le représente dans son rôle de *Jocrisse congédié*.

Tous les Jocrisse, écrit M. Jal dans son *Dictionnaire critique* (2e éd.), furent naturellement le bien, la chose, le domaine de Brunet ; il fut parfait dans tous ; il s'incarna dans ce personnage, si bien qu'il ne dépouilla plus guère après la casaque jaune, la culotte rouge, les bas bleus du domestique de M. Duval, et que, sous tous ses autres costumes, on vit toujours percer un peu celui-là. (Art. BRUNET.)

M. Jal, cherchant à deviner l'origine du nom de Jocrisse, suppose qu'il résulte d'une contraction du mot latin *jocularis*. C'est là une étymologie qui nous semble un peu fantaisiste. Elle est par trop savante pour un nom de pitre aussi populaire.

JOIE.

« Vive la joie et les pommes de terre ! »

Les plus anciens documents que nous ayons rencontrés sur ce cri depuis si longtemps en usage, remontent à l'année 1824.

Nous signalerons deux lithographies de cette époque, l'une de Charlet, qui a pour légende : *Vive les pommes de terre !* (n° 568 du catalogue La Combe), l'autre due au caricaturiste Pigal, qui représente un groupe de trois personnages en guenilles, dansant et chantant (n° 2 des *Mœurs parisiennes*). On lit au bas :

Vive la joie et les pommes de terre !
ou misère et gaîté.

Nous trouvons ensuite, en 1845, une chanson de Fr. Bérat, intitulée : *Au diable les leçons !* qui commence par :

Vive la joie et les pommes de terre.

La même formule a servi de titre à une revue de M. Henry Thiéry représentée en 1859 aux Folies-Dramatiques.

JOUER.

« Bien joué, Marguerite ! »

La Tour de Nesle, drame en 5 actes et 9 tableaux, de Fr. Gaillardet et Dumas. — Porte-Saint-Martin, 29 mai 1832.

Acte III, 5e tableau, scène v. Rôle de Buridan, quand il est arrêté par les ordres de Marguerite de Bourgogne.

JUGE.

Il y a des juges à Berlin.

Allusion à un passage du *Meunier de Sans-Souci*, « anecdote » de François Andrieux, membre de l'Institut (1759-1833).

L'auteur rapporte un trait de Frédéric II,

Qui, tout roi qu'il était, fut un penseur profond...
Il voulait se construire un agréable asyle...

Le roi avait jeté les yeux sur le moulin du meunier de Sans-Souci, qui était un lieu de divertissement.

Il veut l'acheter ; mais le meunier refuse et en donne cette touchante raison:

Mon vieux père y mourut ; mon fils y vient de naître.

Le roi le menace de sa colère :

Sais-tu que sans payer, je pourrais bien le prendre ?
Je suis le maître. — Vous, de prendre mon moulin ?
Oui, si nous n'avions pas des juges à Berlin.
Le monarque, à ce mot, revint de son caprice,
Charmé que sous son règne on crût à la justice.

Cette pièce, d'un tour heureux, fut lue à la séance de l'Institut le 15 germinal an V (4 avril 1797).

On la trouve dans les *Mémoires de l'Institut national des sciences et arts pour l'an IV*, tome I, p. 244.

JUMENT.

La jument de Roland.

Souvenir d'un célèbre épisode de *Roland furieux*, poème fantastique de l'Arioste.

Le paladin Roland, que son amour pour Angélique a rendu fou, rencontre l'ingrate en compagnie de son époux Médor.

Dans un accès de frénésie amoureuse, il veut se précipiter sur elle, mais elle lui échappe en se rendant invisible à l'aide d'un talisman. Le pauvre insensé se met alors à la poursuite de la jument que montait Angélique, s'en empare et l'entraîne dans un galop furibond. La jument s'étant brisé l'épaule, il l'attache à son pied et poursuit sa course folle. Morte, il la traîne encore à sa suite, dévastant tout sur son passage (chant XXIX, 48 à 72).

Un grand fleuve l'arrête enfin. Il le traverse à la nage, abandonnant sa jument, et trouve en abordant un pâtre qui conduit son cheval à l'abreuvoir. Roland lui propose effrontément d'échanger sa monture contre la jument inanimée.

Tu peux, lui dit-il, la voir d'ici étendue sur l'autre rive. Il est vrai qu'elle est morte, mais tu parviendras à la guérir. C'est d'ailleurs le seul défaut qui me déplaise en elle (ch. xxx, 6).

Le pâtre refusant d'obtempérer à son désir, d'un coup de poing le bouillant paladin l'étend mort à ses pieds.

Cet *unique défaut* de la jument de Roland est resté proverbial.

JUSTE.

« Ils veulent être libres, ils ne savent pas être justes. »

Parole fameuse prononcée par l'abbé Sieyès, à l'Assemblée constituante, le 10 août 1789.

Dans la nuit du 4 août, l'Assemblée avait décidé en principe que toutes les dîmes sans distinction seraient rachetables.

Lorsqu'on en vint, le 10, à discuter le texte du comité de rédaction, on proposa, ce qui fut finalement voté, la suppression pure et simple des dîmes ecclésiastiques, l'État s'engageant à subvenir aux besoins du clergé, toutes les autres devant être rachetées.

Sieyès, prenant la défense du clergé, s'opposa de toute la force de son éloquence à l'adoption de cette mesure, et dit, au milieu d'un assez long discours :

Je n'ajoute plus qu'un mot ; y a-t-il beaucoup de justice à déclarer que les dîmes *inféodées* qui sont de même nature et ont les mêmes origines, soit qu'elles se trouvent dans des mains laïques ou dans des mains ecclésiastiques, sont supprimées avec indemnité pour le laïc et sans indemnité pour l'ecclésiastique ?... *Ils veulent être libres, ils ne savent pas être justes.*

(*Moniteur* du 11 au 14 août, p. 165, col. 1.)

***

Le sommeil du juste.

Allusion à quelques passages de la Bible, et plus particulièrement à ce verset :

Ne dressez point d'embûche au juste : ne cherchez point

l'impiété dans sa maison ; et ne troublez point son repos.

(*Ne insidieris, et quæras impietatem in domo justi, neque vastes requiem ejus.*)

(*Les Proverbes*, chap. XXIV, v. 15.)

On cite encore les versets suivants :

Lévitique, chap. XXVI, v. 6.

Psaumes, ch. III, v. 5, 6 ou 6, 7 selon l'édition. — Ch. IV, v. 8 ou 9. — Ch. CXXVI, v. 2.

Proverbes, ch. III, v. 24.

***

Sévère, mais juste, comme l'instituteur Pet-de-Loup.

L'instituteur Pet-de-Loup est assurément une des plus plaisantes créations de Nadar. Il se montre pour la première fois dans une suite de vignettes que le spirituel caricaturiste donna à *la Revue comique* (*à l'usage des gens sérieux*), très curieux recueil créé vers la fin de 1848.

Dans la 17e livraison commence l'histoire de la *Vie publique et privée de mossieu Réac*, amusante satire contre les hommes des anciens partis.

Nadard (*sic*) prend son héros dès la plus tendre enfance et se plaît à lui prêter toute sorte de mauvais instincts.

Il nous montre par exemple le jeune Réac s'amusant à brûler les moustaches d'un gros chat, qui prend mal la chose, lui saute au nez et refuse de lâcher prise.

Heureusement, dit la légende (18e livr., p. 262), le pion de la pension Petdeloup, — *homme sévère mais juste*, — parvient à lui ôter cet animal.

M. Pet-de-Loup reparaît à plusieurs reprises dans cette suite de dessins et dans quelques autres vignettes du même recueil. Nous le retrouvons encore dans une série de caricatures de Nadar : *le Mal de dents* (souvenirs de Cruikshank), qui parut dans le *Journal pour rire* du 14 février 1851.

Pet-de-Loup est devenu le type des maîtres de pension, marchands de soupe, fabricants de forts en thème et entrepreneurs de *fours à bachot*, dont les réclames s'étalaient à cette époque à la quatrième page des journaux.

Déjà, vers 1843, Louis Reybaud avait ridiculisé ce genre d'industrie, dans son *Jérôme Paturot*, en la personne de l'instituteur Roustignac :

On ne sait où l'on a lu, par exemple, écrivait-il (chap. XXIX), que l'institution Roustignac est la première des institutions, que les pairs de France y placent leurs rejetons et que le pacha d'Égypte y entretient un enfant de son dix-huitième lit ; on ne sait où l'on a lu cet éloge, et pourtant il fait partie intégrante de nous-mêmes et de la somme de nos connaissances.

Roustignac, quoique ce mot fût déjà d'une assez heureuse venue, a dû céder le pas au célèbre Pet-de-Loup (homme sévère mais juste), dont le nom fut désormais, à quelques variantes près, d'un emploi courant pour désigner la même catégorie d'industriels.

L'institution *Piedloup* ou *Piedeloup* est plusieurs fois mentionnée dans les caricatures de Cham (*Charivari* des 18 décembre 1851 et 25 décembre 1854). Gustave Doré, dans le *Journal pour rire* du 5 mars 1852, nous présente l'instituteur *Pedeloup* lui-même sous la forme d'un professeur vêtu en magicien, qui, une verge à la main, fait travailler un enfant au crâne prodigieusement hypertrophié. Et, quelques semaines plus tard,

dans le *Charivari* du 20 avril 1852, nous lisons une lettre de *Pied-de-Loup*, chef d'institution, proposant de stupides projets d'embellissements pour le Bois de Boulogne. (Article de Clément Caraguel.)

JUSTICE.

« Laissez passer la justice du roi! »

Les historiens qui font mention de cette formule, sont d'accord pour en faire remonter l'origine au règne de Charles VI (1380-1422). Voici à quelles circonstances on l'a rattachée :

Le 1er mars 1382, le peuple de Paris, se refusant à payer une taxe nouvelle sur les victuailles, se mutina. Les émeutiers pillèrent l'Hôtel de ville, s'emparèrent de maillets de plomb (d'où ils furent appelés *maillotins*), et enfoncèrent les portes de la prison du Grand-Châtelet. Les coupables furent châtiés, mais pour éviter le mécontentement produit par des exécutions publiques trop nombreuses, on résolut de les tenir secrètes.

M. C. Dareste, dans son *Histoire de France* (t. II, p. 552), ajoute ce détail dont il néglige d'indiquer la source :

> On jetait les condamnés à la rivière pendant la nuit, dans des sacs sur lesquels étaient écrits ces mots : *Laissez passer la justice du roi.*

Dans *l'Art de vérifier les dates* (3e éd., t. I, 1783, p. 604) nous trouvons la même particularité rapportée à propos du chevalier de Bois-Bourdon (ou Bourrodon, ou Bosredon), maître d'hôtel de la reine, qui, accusé